

MEMOIRES

DU MARÉCHAL

DUC DE RICHELIEU.

TOME TROISIEME.

FRONTISPICE . Tom. III.



Le Cler del. Le Roy sculp.

VISITE NOCTURNE

Faite au Duc de RICHELIEU, détenu à la Bastille pour la troisieme fois dans un Cachot, par deux Princesses du Sang déguisées.

Voyez Tome III. Page 171.

MÉMOIRES

DU MARÉCHAL

DUC DE RICHELIEU,

PAIR DE FRANCE, PREMIER GENTILHOMME DE LA CHAMBRE DU ROI, &c.

Pour servir à l'Histoire des Cours de Louis XIV, de la Régence du Duc d'Orléans, de Louis XV, & à celle des quatorze premieres années du Regne de Louis XVI, ROI DES FRANÇOIS, & RESTAURATEUR DE LA LIBERTÉ.

Ouvrage composé dans la Bibliotheque, & sous les yeux du Maréchal de Richelieu, & d'après les Porte-feuilles, Correspondances & Mémoires manuscrits de plusieurs Seigneurs, Ministres & Militaires, ses Contemporains;

Avec des Portraits, des Plans & des Cartes nécessaires à l'intelligence de l'Ouvrage.

TOME TROISIEME.

A LONDRES,
Chez Joseph DE BOFFE, Libraire, Gerard Street, Soho, nº 7.
A MARSEILLE,
Chez MOSSY, Imprimeur-Libraire, à la Canebiere.
Et se trouve à PARIS,
Chez BUISSON, Libraire, rue Haute-Feuille, hôtel de Coëtlosquet, nº 20.

1790.

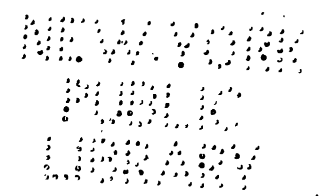
REMARQUES PRÉLIMINAIRES

SUR CE VOLUME,

ADRESSÉES

A

L'ANCIENNE MAGISTRATURE.



HONORABLES MAGISTRATS, qui avez aidé *LE PEUPLE FRANÇOIS* *à secouer ses chaînes, c'est à vous que j'adresse*

ce *Tome troisieme, qui renferme l'Histoire de vos combats & de vos efforts contre le Ministere, & le tableau de votre long assujétissement.*

Souvenez-vous, Honorables Citoyens, *de ce Sultan audacieux, qui venoit, un fouet à la main, dans le Sanctuaire de la Justice, vous défendre de lui faire des remontrances.*

Voyez ce Prince, que vous déclarez Régent du Royaume en 1715, & qui vous exile à Pontoise & à Blois en 1722.

Voyez son Ministre, qui, pour obtenir la pourpre Romaine, présente à votre choix, ou une Bulle pour enregistrer, ou des Billets de Banque pour rembourser & anéantir vos Charges.

Souvenez-vous que Chauvelin, Lamoignon, Meaupou, Terray, &c. &c. élevés parmi vous,

sortis de votre sein, & devenus Ministres, vous condamnoient à l'exil, à la perte de vos Charges; livroient vos personnes à des Satellites, vous reléguoient dans des Isles, vous jettoient dans des cachots.

Honorables Magistrats! *vous êtes François, & vous regretteriez cette condition & ces âges, où Dubois, Law, d'Argenson, d'Aiguillon, Calonne, Meaupou, Terray, Lamoignon, Loménie de Brienne, trouvoient en vous des victimes, ou des instrumens de leurs caprices ou de leur ambition.*

Les Mécontens du peuple Juif, délivré du despotisme des Pharaons, soupiroient encore après les oignons de l'Egypte..... Oubliez, Honorables Citoyens, *notre ancienne servitude; prenez votre rang au milieu d'un Peuple libre, qui crée la Loi, qui la prononce; & qui en la dictant à ses Rois, en veut faire les plus grands*

Potentats de l'Univers. Oubliez vos vaines remontrances, & ne regrettez plus le regne des Pharaons.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Situation de la France ; projets du nouveau Ministere.

QUOIQUE la Nation, abbattue, accoutumée à l'esclavage, écrasée d'impôts, souffrît beaucoup du despotisme du feu Roi ; quoique la circonstance d'une minorité fût une occasion favorable de secouer ses chaînes, sur-tout sous un Régent si occupé de ses plaisirs, la situation politique & morale de la France, s'opposoit à toute révolution dans le Gouvernement.

Les peuples pusillanimes & tremblans, ne savoient qu'obéir ; la fastueuse province de Languedoc administrée par des Barons & des Prélats, élevoit des statues à Louis XIV, & les autres provinces excepté la Bretagne, éternellement armée contre le despotisme de nos rois, étoient toutes enivrées de la gloire apparente de son regne.

La haute noblesse s'étoit livrée à des querelles de vanité contre les Pairs.

Les Pairs se débattoient avec le Parlement pour

des affaires d'étiquette, pour des généalogies, & pour un ſalut; le Parlement ſéviſſoit contre le Clergé moliniſte; le Clergé moliniſte vouloit écraſer le Clergé janſéniſte, & l'attaquoit par de ſourdes menées; le clergé janſéniſte étoit encore protégé par les perſonnages qui avoient la confiance intime du Régent; la Cour du Régent étoit battue, pourſuivie par les reſtes de l'ancienne Cour, & ces reſtes dominés & conduits par les Princes légitimés, cabaloient avec l'Eſpagne contre la régence du Duc d'Orléans.

Du ſein de ces diviſions qui ſauverent le deſpotiſme, & après la retraite de d'Agueſſeau, de Noailles & de Rouillé, il s'élevoit un Miniſtere nouveau, celui de Dubois, de Law & de d'Argenſon; mais quelle réforme ſalutaire pouvoient-ils opérer en France; le premier brûloit de devenir cardinal & d'avoir en bénéfices, le traitement accordé à la pourpre; l'événement apprit auſſi qu'il aimoit l'argent: le ſecond vouloit être Miniſtre, & promettoit de verſer dans le tréſor du Roi tout le numéraire du royaume, de l'échanger pour du papier avec lequel il prétendoit même payer les dettes de l'Etat; le troiſieme vouloit de l'argent, des places & un établiſſement ſolide pour ſa maiſon.

Ainſi le Gouvernement n'étoit plus ni dans le Régent, ni dans les conſeils qu'il avoit établis,

projets du nouveau Ministere.
mais dans ce coupable Triumvirat qui se ligua par une sorte de traité. Dubois offrit à l'association de lui livrer le Régent, dont il disposoit entiérement par l'empire qu'il avoit su prendre son sur esprit dès sa tendre enfance; Law annonça une prochaine conversion de l'argent du Royaume en papier, & d'Argenson promit de gouverner l'Etat & d'humilier les Parlemens, dont on craignoit la résistance : enfin la santé plus que chancelante du jeune Louis XV, annonçant une mort prochaine; on promit au Régent de l'élever sur le trône du jeune Monarque, & d'éloigner la Reine d'Espagne, qui, détestée au-delà des Pyrenées & dévorée d'ambition, desiroit toujours de venir gouverner la France.

Divers obstacles paroissoient s'opposer à ces étranges ambitions; il falloit s'assurer de la cour nocturne du Régent, complice de ses plaisirs. Law promit de fournir de l'argent aux roués, & Dubois, reçu dans les orgies, ayant l'art de les rendre plus piquantes & plus variées, plus agréables au Régent, se disoit capable d'éloigner le Prince du travail.

Nous avons dit que cet Abbé aspiroit au cardinalat : l'Empereur lui avoit promis cette dignité, s'il pouvoit détourner de la maison d'Autriche l'orage qui la menaçoit, en occupant l'Espagne. Cette puissance en effet, redoubloit ses

efforts en Italie pour dépouiller l'Empereur. Mais comment obtenir du Pape (qui refusoit même les bulles des évêques François, nommés par le Régent), une dignité si éminente en faveur d'un personnage digne du mépris de toute l'Europe ? Dubois qui en sentoit toute la difficulté, résolut de prévenir les obstacles, en négociant avec Clément XI, & avec les Jésuites, pour faire casser le testament de Louis XIV : il avoit engagé le Régent à s'attacher au Parlement, & au parti Jansé niste, à appeller leurs chefs au conseil de conscience, & à exiler les principaux de la faction de Molina : & afin de se rendre favorable la Cour de Rome, quand on s'intéresseroit à lui pour le chapeau, il promit de persécuter si bien les Jansénistes, qu'il leur feroit accepter la Bulle solemnellement : il s'engagea même à conduire les Parlemens à l'enregistrement de cette Bulle.

On avoit lieu d'attendre de leur part une autre sorte d'obstacle à la conversion de l'argent du royaume en papier ; on étoit persuadé que les Parlemens s'opposeroient au progrès de la calamité publique, qui devoit résulter de cette révolution : d'Argenson se chargea d'anéantir la *résistance* & l'*orgueil* de la Magistrature, de l'exiler, de la disperser même, s'il étoit nécessaire ; & Law parla d'en rembourser les Offices avec son papier. Le Triumvirat n'avoit à crain-

dre qu'un ſeul perſonnage dont je vais parler.

L'abſence de Dubois, pendant ſes négociations à Londres, avoit laiſſé approcher de la perſonne du Régent, le fameux Leblanc, qui rendoit à ce Prince des ſervices ſecrets & inconnus, même à la ſociété nocturne. Cette prérogative, dont Leblanc s'étoit emparé, étoit un larcin fait à l'Abbé Dubois, chargé des mêmes ſoins dès l'enfance du Duc. Ne pouvant éloigner Leblanc, il fut réſolu avec d'Argenſon, d'en faire un Miniſtre & de l'appeller à tous les complots. On avoit à craindre encore les conſeils de Régence & celui des affaires étrangeres, composés de perſonnages integres, reſtes de l'ancienne Cour, trop attachés à des principes : il fut réſolu de les diſſoudre, & de rétablir l'ancienne puiſſance indépendante des Miniſtres : enfin, le Triumvirat avoit à redouter auſſi la probité même du Régent, & l'honnêteté de ſa mere, femme de mérite, Allemande dans ſes propos, & redoutable par la publicité qu'elle leur donnoit. Il n'étoit pas sûr que l'argent dût toucher ſon cœur ; mais Law, un des plus beaux hommes de ſon tems, ſe chargea de lui faire la cour & de lui plaire ; & la princeſſe s'en accommoda : car dans ſon vieux âge, elle avoit encore le tempéramment des jeunes demoiſelles de vingt ans :

enfin tous trois résolurent d'occuper si bien le Régent de ses plaisirs, qu'il ne pût ni connoître les affaires en détail, ni le but du Triumvirat, ni les progrès, ni le terme final du systême que d'Aguesseau & Noailles avoient prévu avec tant de sagacité.

Ainsi la passion d'avoir un chapeau rouge dans l'Abbé Dubois, le desir dans le garde-des-sceaux d'élever sa maison, & d'en faire une maison ministérielle, devoient bouleverser la France; & ce beau Royaume devoit être livré aux principes de Dubois & d'un aventurier, malgré les réclamations des Parlemens, de d'Aguesseau & de Noailles. Détaillons les opérations de cet infâme ministere sous un Prince honnête homme, clairvoyant, mais trop foible, trop amoureux des plaisirs, & séduit par la nouveauté de tous ces plans.

CHAPITRE II.

Premiere opération du nouveau Ministere ; humiliation du Parlement.

L'ABBÉ Dubois, arrivé de Londres à Paris le 17 Août, après la signature du traité, ne manqua pas d'exagérer au Régent dans des mémoires l'embarras des conseils dans un Royaume tel que la France, où la célérité, disoit-il, & le secret, sont l'ame des affaires ; résolu de suivre son projet d'abolir ces conseils, il lui démontra combien le maréchal d'Huxelles, par ses tergiversations, avoit porté préjudice aux affaires de la quadruple alliance, & tira la parole du Régent de dissoudre ces conseils, & d'être placé lui-même à la tête des affaires étrangeres, sur le pied établi sous le feu roi.

Dubois travailla dès-lors avec activité au plan du Triumvirat ; & plus intimement uni avec d'Argenson, il résolut la ruine du Parlement, qui ne vouloit pas même enregistrer l'Edit des Monnoies qu'on lui avoit envoyé.

En effet, le Ministere ayant résolu la refonte

des especes, & une augmentation d'un tiers dans la valeur numéraire d'or & d'argent, l'Edit fut enregistré à la Cour des Monnoies. Cet Edit qui donnoit une plus grande valeur à la nouvelle monnoie ; & qui avoit été imaginé pour le profit du Gouvernement, eut l'inconvénient inévitable d'engager les étrangers à faire le même profit : ils refondoient ces especes, & nous donnoient pour soixante livres ce qu'ils avoient reçu pour quarante. Le Parlement de Paris qui avoit prévu ces inconvéniens, fit des remontrances, & ne fut pas écouté : on lui répondit que la Cour des Monnoies étoit une Cour supérieure. Les Chambres se rassemblerent donc pour délibérer de nouveau, & elles défendirent les nouvelles especes. D'Argenson, par un Arrêt du conseil, cassa leurs Arrêtés. Le Parlement encore plus irrité, arrêta, les Chambres assemblées pour la troisieme fois, de renvoyer le paquet au Régent, même sans lire l'Arrêt du Conseil. Le Régent encore plus ferme, appella des troupes à son secours, qui en imposerent au Parlement : & on vit arriver à la Cour le Premier Président, à la tête d'une députation, qui parla, en vain, de retirer l'Edit des Monnoies.

La Chambre des Comptes vint renforcer le Parlement avec la Cour des Aides, c'est-à-dire, que toute la Magistrature se ligua & contre Law &

contre d'Argenſon, déjà ſi haï de la Robe entiere : alors le Garde des Sceaux reconnut qu'il falloit employer contre elle la raiſon des Rois : un lit de juſtice fut réſolu ; des Lettres-de-cachet l'annoncerent au Parlement : on déploya tout l'appareil de la ſplendeur du Trône, & tout ce que préſentoit de formidable aux yeux de la Magiſtrature, l'aſpect militaire de la Maiſon du Roi.

Le Régiment des Gardes ſous les armes, vint envelopper ce Lit de juſtice, qui fut tenu aux Tuileries. On le vit ſe répandre dans la rue de Richelieu, ſur le quai & dans le jardin du Château ; les Gendarmes, les Chevaux-Legers, les Mouſquetaires, avoient ordre de ſe tenir prêts ; leurs chevaux étoient ſellés & bridés ; & les Officiers, une fois par heure, alloient prendre les ordres du Régent : Ainſi le deſpotiſme avoit concentré toutes ſes forces, & combiné le pouvoir militaire qui exécute au pouvoir tyrannique qui commande, & avoit préparé ſes Lettres-de-cachet & ſes bayonnettes pour repouſſer les raiſons & les remontrances du Parlement.

Cet appareil avoit été imaginé par d'Argenſon, l'ennemi déclaré de toutes ſortes de repréſentations contraires à la volonté ou au deſir du Roi ; & cet appareil militaire étoit tel qu'il ſaiſit d'épouvante tous les eſprits. Dans un inſtant toute la

Capitale, accoutumée à l'obéissance, fut consternée de l'appareil de ces troupes en armes ; & comme le Conseil craignoit que le Parlement ne refusât de venir participer à la cérémonie qui devoit l'humilier & le montrer aux peuples comme l'instrument passif des volontés des Ministres, le fougueux d'Argenson opinant le premier, proposa d'envoyer à chaque Membre une voiture & des Officiers pour les prendre au collet. Villeroy & Villars s'opposerent à ces violences, déclarant que le Parlement étoit tout disposé à obéir aux lettres closes du souverain.

On vit venir en effet le Parlement en robes rouges, à pied & avec un air tout consterné, pour assister au Lit de justice. Il crut que le peuple seroit sensible aux actes de violence que le ministre alloit ordonner : mais le systême de Law étoit déjà en faveur dans l'esprit des Parisiens, des François & des Courtisans ; & le peuple qui croyoit gagner en échangeant la vieille monnoie pour la nouvelle, avec retour en sa faveur, hua le Parlement, au lieu d'applaudir à la modestie de sa marche.

Dans ce Lit de justice, il fut déclaré qu'il étoit défendu au Parlement de prendre connoissance des affaires d'Etat : les prérogatives des Princes légitimés furent abolies, comme nous le dirons

au chapitre suivant : le Premier Président demandoit la permission au Régent de parler en présence du Roi ; mais d'Argenson s'étant approché de la personne du Roi enfant, comme pour faire semblant de prendre ses ordres, prononça que le Roi *vouloit être obéi*, & *sur le champ*. Le Parlement s'en retourna encore plus consterné, & les huées du Peuple l'accompagnerent encore chemin faisant.

Le lendemain, plein de courroux, le Parlement alloit se permettre quelqu'action d'éclat, & tout étoit dans l'émotion, quand les plus réservés renvoyerent au surlendemain les délibérations de l'assemblée : cela n'empêcha pas qu'on ne dit en plein Parlement, des horreurs du Prince Régent, & qu'on ne tînt des propos aussi calomnieux que coupables, sur la disgrace du Duc du Maine, publiée au lit de justice ; & sur le danger où étoit la personne du Roi, entre les mains du duc d'Orléans. Ces propos obligerent le Gouvernement à faire enlever de nuit le Président de Blamont, & les conseillers Feydeau & Saint-Martin.

Vainement le Parlement fit-il au Régent des remontrances sur cet acte de rigueur & de violence militaire, se plaignant amérement qu'on avoit enfoncé la porte de l'un d'eux, comme celle d'un scélérat, atteint des crimes les plus dangereux à la tranquillité publique, plus vainement encore demandoient-ils que le procès fût fait à

tous trois : le Régent impatienté leur répondit *d'aller se faire. . .* Comme on lui demanda s'il vouloit qu'on insérât dans les registres cette réponse, le Régent ajouta en plaisantant, que les Magistrats avoient été enlevés pour des affaires secrettes, & qu'il falloit respecter l'autorité du Roi.

Le lendemain on revint encore au nom du Parlement demander la délivrance de ses Magistrats ; le Régent les reçut encore en plaisantant : il dit que la nuit n'avoit apporté aucun changement, & parla du combat inopiné entre les Anglois & les Espagnols. Le Parlement voulut interrompre le cours de la justice & ne plus juger : & le Régent lui envoya d'Effiat, qui conseilla à tous les Membres d'obtempérer, faisant entendre qu'ils pourroient partager le sort de leurs confreres exilés : en sorte que le Parlement déconcerté, renvoya à la Saint-Martin la décision de cette grande affaire, tandis que le Parlement de Bretagne, province toujours hardie, ferme & courageuse pour soutenir ses privileges, & ceux des autres François, écrivit au Roi & au Régent contre ces enlevemens.

Lassé des entraves que les Cours opposoient à la volonté du Roi & à l'exécution des loix enregistrées au Lit de justice des Tuileries, Dubois conçut le dessein pour terminer ces difficultés,

de perdre la Magiſtrature ; il s'unit encore plus intimement à Law, qui étoit fatigué lui-même des entraves que le Parlement oppoſoit à ſon ſyſtême ; cette compagnie ne fut à leurs yeux qu'un corps d'ariſtocrates, qui aſpiroit à régner en France comme le ſénat de Gênes ou de Veniſe, dont il falloit réprimer, diſoit Dubois, les vues & l'ambition. Dubois tint ce langage aux courtiſans qui le répéterent pour lui plaire, & le bruit, qu'il falloit réprimer le Parlement, ſe répandit dans toute les ſociétés. Cette Cour cependant reprit ſes fonctions, toujours irritée de ſe voir pourſuivie par d'Argenſon, ſon plus cruel ennemi.

CHAPITRE III.

Seconde opération du nouveau Miniſtere ; humiliation des Princes légitimés.

DE grandes cabales dans le royaume contrarioient les principes du nouveau Miniſtere ; le Parlement, déſolé d'avoir perdu Dagueſſeau, ſon Chancelier chéri, ne ceſſoit pas de combattre le

systême. Les restes de l'ancienne Cour traversoient la quadruple alliance, & s'unissoient ; l'Espagne ; la faction redoutable des dévots ne pouvoient supporter ni l'indifférence sur la religion du Régent, ni l'impiété de Dubois, ni les orgies nocturnes, ni la nomination à tant de bénéfices par le vertueux Cardinal de Noailles qui n'étoit rien moins qu'un hérétique à leurs yeux.

A la tête de ces mécontens étoit une faction puissante & redoutable, conduite par le Duc & par la Duchesse du Maine. Les personnages que le Roi Louis XIV avoit voulu élever par son testament, & que le Régent avoit abaissés ; les caracteres inflexibles de l'ancienne Cour qui n'avoient pas cette mobilité de caractere, susceptible de se plier aux événemens variés & rapides de la régence ; les dévots subalternes des Séminaires & des Couvens, que la Cour de Louis XIV avoit autrefois ameutés contre le futur Régent ; les Molinistes éloignés de la Cour & privés des graces & du plaisir de tourmenter leurs adversaires ; les Jésuites aussi furieux, sans trop le faire paroître, de n'être rien sous le nouveau Gouvernement ; les créatures enfin des Princes légitimés que le feu Roi avoit honorées & enrichies, & qui étoient sans crédit dans la nouvelle Cour du Régent ; tous ces gens

là étoient intéressés à servir la passion du Duc & de la Duchesse du Maine.

Cet état d'opposition de l'ancienne & de la nouvelle Cour de France, occasionna bientôt du côté de celle-ci, des vives plaintes contre l'autorité & la grandeur de la maison des Princes légitimés; on trouvoit indécent qne des Princes provenus d'un double adultere, & qu'on appelloit communément *les batards* pour plaire à Dubois & au Régent, eussent été revêtus des plus belle charges de l'état, & jouissent des plus grandes prérogatives des Princes du sang, & même du privilége de succéder à la couronne au défaut de Princes issus d'un mariage légitime. Déjà le Duc d'Orléans les avoit dépouillés de la plupart de ces prérogatives, & les obstacles que le nouveau Ministere éprouvoit dans ses opérations de la part de ces Princes ou de leurs adhérens, fit prendre la résolution de les dégrader avec solemnité.

Ainsi d'Argenson, Law & Dubois, résolurent non-seulement d'humilier le Parlement qui empêchoit le progrès du systême; mais encore ils voulurent que par le même Lit de justice, le Duc & la Duchesse du Maine fussent anéantis : le Duc du Maine, plus foible encore depuis le dernier Lit de justice, qui l'avoit dépouillé des prérogatives accordées par le testament du feu Roi, fut averti qu'il

qu'il se préparoit quelque grande affaire pour celui qu'on devoit tenir aux Tuileries ; il se dispensa d'y paroître, & le Duc d'Orléans qui aimoit le Comte de Toulouse l'avertit d'avance de ce qu'on alloit délibérer.

Ainsi, sans aucune résistance, il fut déclaré qu'à la sollicitation de la Pairie, les Ducs & Pairs auroient séance immédiatement après les Princes du sang ; les honneurs des Princes légitimés furent restreints au rang simple de leurs Pairies : on ôta au Duc du Maine la Surintendance de l'éducation du Roi, sous prétexte que la Pairie du Maréchal de Villeroi, Gouverneur de S. M., étoit plus ancienne que celle du Duc du Maine, & le Duc de Bourbon fut chargé de l'éducation du Roi ; on rétablit le comte de Toulouse dans ses prérogatives, pour sa vie seulement. Le seul Maréchal de Villeroy osa dire qu'il voyoit avec peine, l'abolition de tout ce que le Roi avoit fait.

Le soir même, on témoigna, d'une maniere bien scandaleuse, au Duc du Maine, combien on méprise à la Cour celui qui tombe dans la disgrace, en lui ôtant jusqu'au logement qu'il avoit aux Tuileries, en vertu de sa Surintendance de l'éducation du Roi ; on alla jusqu'à jeter par la fenêtre, les meubles *non fragiles* qu'il avoit dans

les

les appartemens, pour que M. le Duc, pourvu de l'éducation de la Surintendance, pût les occuper sur le champ. Madame du Maine, furieuse d'apprendre ce dernier coup porté à son époux, avoit déja fracassé ses lustres & ses glaces dans un accès de colere, & c'est là réponse qu'elle avoit donnée à ceux qui étoient venus lui demander l'appartement.

CHAPITRE IV.

Troisieme opération du nouveau Ministere; abolition des Conseils.

TANDIS que les Princes légitimés, la Cour d'Espagne & le reste de l'ancienne Cour, poursuivoient ainsi le Régent; d'Argenson, Law & Dubois ne perdoient pas de vue leurs projets coupables; & la soif de l'or & des honneurs les conduisoit d'une opération injuste, à des résolutions encore plus coupables: Dubois, pour s'élever & se fortifier de l'appui de l'Empereur & de l'Angleterre, dont il étoit déjà le pensionnaire, avoit sacrifié la Branche Espagnole de Bourbon; d'Ar-

genson frappoit les Parlemens & les menaçoit encore; Law approfondissoit son systême, & tous trois avoient concouru à renverser les Maisons des enfans légitimés de Louis XIV. Ces opérations du Gouvernement formoient des nuages ; l'orage sembloit se préparer, & tous les partis s'observoient soigneusement ; mais la terreur que le regne passé avoit imprimé dans tous les cœurs, & l'impossibilité d'une grande résistance donnoit du courage au Gouvernement, conduit par ce triumvirat, qui dans le mécontentement même universel, osa tenter d'abolir peu à peu les Conseils, & de rétablir l'autorité absolue des Ministres, en leur distribuant les affaires. Aucun des Présidens de ces Conseils ne pouvoit ou ne vouloit favoriser les plans du nouveau Ministere, & depuis la retraite de d'Aguesseau & de Noailles, on ne les tenoit plus que pour la forme ; on n'y décidoit rien, on ne leur faisoit pas même connoître les affaires, & souvent ils n'en apprenoient la décision que par les gazettes.

Les Chefs de chaque Conseil étoient effectivement opposés à l'esprit des nouvelles opérations, ayant d'autres principes. D'Huxelles, Président du conseil des affaires étrangeres, homme timide & Courtisan, n'avoit pas cette derniere qualité jusqu'au point de souplesse nécessaire pour ob-

tenir la faveur du Régent, ni assez de génie, pour commander dans son département. Sa foiblesse, en signant la quadruple alliance, lui avoit attiré le mépris des partisans du feu Roi. Plus capable des petite ruses & de petits moyens, que de se montrer décidément attaché à de grands principes, jamais net dans ses pro-ets; esclave de Louis XIV, son attachement aux Princes légitimés l'avoit conduit à la faveur: ainsi il étoit trop suspect au nouveau Ministere & le Régent le remercia de ses soins, quand il eut signé l'alliance quadruple, & lorsqu'il n'eut plus besoin de lui; l'Abbé d'Estrées, qui lui étoit associé, eut l'expectative d'un Bénéfice, pour l'obliger à se taire dans la destruction du Conseil des affaires étrangeres. Chiverny & Canillac, qui en étoient Conseillers, n'oserent se plaindre; le premier, étant le familier du Régent, & le second, son commensal & son complaisant; enfin, on promit à quelques-uns, & on donna à entendre à tous qu'ils seroient dédommagés, & qu'ils seroient admis au Conseil général de régence, qu'on ne conservoit que pour la forme, & qu'on réduisit à deux Séances, puis à une seule par semaine.

Le Maréchal de Villars, Président du Conseil de guerre, embarroissoit aussi le triumvirat; fier de ses lauriers, homme de génie attaché à l'an-

cienne Cour & à Madame de Maintenon ; il n'étoit point d'un caractere assez flexible pour se plier à tous les projets que pouvoit concevoir le nouveau Ministre ; il étoit cependant assez courtisan pour ne point les traverser ; il aimoit le Régent & ne cessoit de faire sa cour : l'abolition de son Conseil fut donc compris dans le projet général.

Le Comte de Toulouse présidoit celui de la Marine, & le Maréchal d'Estrées lui étoit adjoint ; l'un & l'autre étoient d'un talent fort commun ; mais le premier, qui ne s'occupoit guerre de ce département, ne pouvoit, à cause de son frere disgracié, & de sa dignité personnelle, s'occuper du détail des affaires d'administration ; d'Estrées, ambitieux de s'enrichir dans le systême, tout occupé d'étiquettes, & de la magnificence de sa Maison, parut au Triumvirat peu propre aussi, trop inflexible, & point assez actif pour le service. Coetlogon, attaché au Comte de Toulouse d'amitié, courtisan, d'une vertu austere, eût trop embarrassé les ambitieux, qui vouloient, par tous les moyens, parvenir à tout ; les autres Conseillers de la Marine étoient peu importans, soit à cause de leur caractere, soit à cause du délabrement de cette partie de l'administration.

Tous ces personnages, les uns à cause de leur

naissance, d'autres à cause de leur vertu, & quelques-uns pour leur inaptitude au nouveau plan, n'étant point capables de servir le nouveau Ministre, on résolut de dissoudre les Conseils

Le marquis de la Vrilliere, homme sans mérite, sans volonté, sans connoissances & dévoué à tout, étoit au contraire un personnage précieux & nécessaire au Triumvirat: on lui laissa une portion des affaires de la Maison du Roi.

Maurepas, jeune homme sans conséquence, dont on ne pouvoit craindre que quelques saillies inconsidérées, & dont on ne parloit que pour raconter les espiégleries qu'il faisoit aux femmes & qu'on vouloit garder pour amuser la jeunesse du Roi, parut encore un précieux personnage; il eut le reste des affaires de sa Maison.

Le Blanc, homme immoral, Ministre secret des plaisirs du Régent, & qu'il falloit employer pour ne point l'avoir pour ennemi, eut le département de la guerre: il avoit été Conseiller au Parlement, Maître des Requêtes, Intendant d'Auvergne, de Dunkerque & de l'armée de Flandres: il étoit très actif agioteur, & d'une ambition si démesurée, qu'il vouloit par ses richesses & son faste, qu'on oubliât absolument que son grand pere avoit été Procureur au Parlement. Yvre de sa grande fortune, rougissant de ce qu'il avoit

été, il vouloit élever sa famille & la rendre ministérielle, quoiqu'il pût lui en couter; le feu Roi l'avoit chargé de la reconstruction de Mardick, & il s'occupoit sans cesse de banque & de finances pour son profit particulier.

Quant à Fleuriau d'Armenonville, qu'on fit Ministre de la Marine; c'étoit encore un de ces hommes sans volonté ni courage, & tel qu'il le falloit auprès des trois Ministres tous puissans. Tels étaient les personnages que Dubois, Law & d'Argenson substituerent aux d'Huxelles, aux Villars, aux d'Estrées, aux Coetlogon & au Comte de Toulouse, après avoir chassé Noailles & d'Aguesseau. Il leur falloit, comme je l'ai dit, de l'or, des dignités; il étoit donc nécessaire d'éloigner tout ce qu'il y avoit de grand & de vertueux dans ces Conseils, pour élever, sans obstacles, un Lieutenant de Police, un Abbé méprisé de tout le monde, & l'aventurier dont nous allons considérer la fortune.

CHAPITRE V.

Quatrieme opération du nouveau Ministere ; la Banque de Law, déclarée royale.

LE Chancelier d'Agueſſeau ne pouvant ſe prêter aux principes extravagans de l'Ecoſſois, avoit été renvoyé, comme Magiſtrat inflexible, routinier, invariablement attaché à ſon Corps & réſolu de ſe roidir contre le ſyſtême naiſſant : on avoit laiſſé Noailles ſe retirer du Miniſtere pour les mêmes raiſons, & on ne lui avoit laiſſé que ſa place au Conſeil.

A peine les Triumvirs ſe virent-il débarraſſés de ces deux perſonnages, que Law, qui avoit été avec eux dans un combat preſque perpétuel d'opinion, s'unit aux Miniſtres des plaiſirs du Duc d'Orléans, & à madame de Berry qui ſe plaignoit amérement d'être obligée de demander à dîner au Duc de Noailles, & ſe livra ſans obſtacles au pernicieux ſyſtême du verſement du numéraire de France dans le Tréſor Royal, & du paiement des

dettes en papier. Law juroit que si on le laissoit faire on ne manqueroit point d'argent tant qu'il auroit la direction de la banque ; mais il demandoit de la faire déclarer *banque de l'Etat ;* il vouloit par la création d'un nouveau commerce, par la création des billets d'Etat, par divers mouvemens de banque, établir une telle abondance, qu'il rembourseroit toute la dette de l'Etat, aboliroit les charges vénales, & rendroit florissans le Commerce, les Métiers, les Manufactures & les Arts.

Sa premiere démarche fut de dépayser le public & de l'empêcher de pénétrer ses opérations : il imagina pour cela de créer une Compagnie de commerce, connue sous le nom de *Compagnie d'Occident*, qui devoit cultiver la Louisiane & rapporter en France les profits ; il réunit dans la suite les Fermes du Roi à sa banque ; ce qui augmenta tellement la confiance des François qu'ils se hâterent de porter en foule à la Compagnie leur argent pour l'échanger en actions, & de prendre des billets qu'on avoit multipliés, jusqu'au point d'en former une monnoie de papier, qui descendoit jusqu'au détail de dix francs.

La confiance publique alloit toujours en augmentant, & bientôt Law obtint du Régent que sa banque seroit déclarée banque du Roi. On

publioit que le Miſſiſſipi étoit une région capable de toute ſorte de culture, fertile de ſa nature, & qui ne manquoit que de bras & de bons réglemens pour enrichir les actionnaires : Law en vendoit les terres incultes à raiſon de trente mille livres la lieue quarrée, s'engageant de fournir la quantité de Noirs pour la culture & le tranſport du produit : c'eſt ainſi qu'on mit en vente le Miſſiſſipi, & les Pariſiens avoient la bonne foi d'acheter deux, quatre & juſqu'à vingt lieues carrées de terrein de ce Miſſiſſipi, croyant devenir grands Princes dans le nouveau monde & aller y régner quand elles ſeroient bien cultivées.

C'eſt par ces ruſes & ces moyens détournés, que s'effectuoit la converſion du papier Royal en monnoie qu'on ſe hâtoit de porter à la banque. Le Roi rembourſoit avec ce papier les créanciers de l'Etat, les charges & les rentes : on enrichiſſoit auſſi, mais pour un moment, les maîtreſſes, les courtiſans & tous les enfans prodigues qui environnoient le Régent ; & comme les freres Pâris, riches financiers, portant envie aux ſuccès de Law, avoient recueilli un jour une telle quantité d'actions, repréſentatives d'une maſſe énorme d'argent que le Miniſtre ne pouvoit payer ; il ſortit des Arrêts du Conſeil qui ordonnerent la diminution des eſpeces, ce qui fit, d'un autre côté,

refluer au trésor royal une masse d'or & d'argent équivalente à celle que les ennemis de Law en avoient fait sortir.

La multiplication énorme des billets ; les oppositions des Parlemens ; les spéculations des agioteurs, à qui les mouvemens de la banque donnoient de nouvelle idées, persuaderent bientôt le public aveuglé ; que le pouvoir arbitraire qui avoit donné une valeur idéale à ce papier, pourroit la lui enlever quand il voudroit, & quelques observateurs plus tranquilles reconnurent aisément que le papier à force d'augmenter en masse, s'aviliroit à la fin aux yeux de toute la France ; cette crainte se répandit ; le public s'avisa de réaliser, & c'est ici la seconde époque du systême. Law & Dubois, des Princes du Sang ; les maîtresses, les favoris, les courtisans, & toutes les personnes bien avisées s'enrichirent alors. Les uns entassoient l'or & l'argent, ou bien ils acqueroient des terres des châteaux qu'ils payoient le double de leur valeur en billets ; les autres remboursoient des capitaux, payoient de vieilles dettes, des légitimes, achetoient des bijoux, des diamans, de l'argenterie, des marchandises & tout ce qui se présentoit : ces opérations discréditoient le systême ; & Law lui-même fut surpris pendant ces événemens ; car ayant

déjà acheté les terres de Roissi, de Guermande, de Tancarville, de la Marche & plusieurs autres qui en firent sur-le-champ un très-riche Seigneur en France, il voulut encore en acheter une du président de Novion qui aussi subtil que le financier, voulut être payé en argent monnoyé. Law, sentant toute la valeur de la demande du Président, & reconnoissant combien il étoit de ses intérêts de ne pas avilir son papier, lui fit apporter sans hésiter, quatre cens mille francs en argent effectif, déclarant qu'il préféroit de se délivrer d'un métal qui lui étoit à charge par sa masse & par l'embarras qu'il lui causoit; mais Law fut bien joué davantage, quand, assigné par le fils du Président, il fut obligé de rendre la terre que le pere n'avoit pu lui vendre, & d'en recevoir le prix restitué, en papier. Le principe qui avoit fait acheter en argent comptant, obligea Law de se contenter du papier de sa banque, quelques jours avant la chûte

Tout le monde se dépêchoit alors de réaliser: les uns se jettoient dans les marchandises, & d'autres accaparant le sucre, le café & autres denrées, se rendoient coupables de divers monopoles; un financier, nommé Vernesobre, fameux agioteur, réalisa trente millions, & la crainte de les perdre les lui fit porter hors du

Royaume : des laquais intelligens, agiotant pour leur compte, devinrent millionaires ; on vit des millionaires aussi perdre leurs fonds quand le papier fut avili : Law qui sentoit que l'époque de la chûte de son systême s'avançoit, proposa au Régent, pour en soutenir le crédit, de le nommer à la place de Contrôleur-Général : mais comment y parvenir ; il étoit Lutérien, & par conséquent exclu depuis les nouvelles loix de Louis XIV, de toute place ministérielle ? Il fallut donc se convertir & faire une solemnelle abjuration.

CHAPITRE VI.

Conversion de Law ; commencement de la fortune du Cardinal Tencin.

L'ABBÉ Tencin, qui se présentoit à tout, & qui brûloit de s'avancer, s'offrit pour cette fonction ; & cet abbé joua dans la suite un tel rôle en France, qu'il est bien essentiel de le suivre de près, & de le faire connoître. J'ai été lié avec lui, & il sembleroit très-con-

venable à plusieurs que je gardasse le silence ; mais l'histoire est un témoin, la vérité en est la base ; crayonnons donc le portrait de l'Abbé avec fidélité & avec ressemblance.

L'Abbé Tencin, qui vivoit alors avec une de ses sœurs, étoit depuis peu descendu d'une maniere de grenier où la pauvreté l'avoit relégué, & se sentoit bien disposé de tout faire pour avancer sa fortune. Cette sœur, qu'il avoit fait apostasier, avoit été religieuse à Grenoble, où elle avoit attiré dans son couvent, par ses graces, son esprit, & par des propos presque libertins, tout ce qu'il y avoit de voluptueux à Grenoble dans la robe & l'épée Le désir d'établir des intrigues dans une sphère plus vaste, la tourmentoit, quand une scandaleuse grossesse engagea son frere à la faire enlever, en attendant de Rome une sécularisation que l'abbé P., son premier amant à Paris, obtint en 1714.

Madame de Tencin, arrivée à Paris, cultiva les gens de lettres, & fit chez Fontenelle, non des amis, mais des connoissances avec lesquelles elle intrigua ; Dubois, charmé de son esprit, lui ouvrit sa maison ; il en fit comme de sa femme, & la présenta au Palais Royal ; elle s'établit aux dépens de l'Abbé, à la tête d'une maison qui

fut le rendez-vous de la grande compagnie parmi les jeunes gens ſpirituels & voluptueux, & c'eſt là que je fis ſa connoiſſance ; ſon frere y paroiſſoit comme un jeune eccleſiaſtique, dévoré d'ambition, hardi, entreprenant, ſpirituel ; peu rebuté des difficultés ou des mauvais ſuccès, ſouple & plein d'artifices.

Il avoit paru d'abord s'attacher, ſous le feu Roi, aux Jéſuites & aux Sulpiciens, comme à la ſource des graces : ces Compagnies récompenſoient effectivement quiconque avoit le talent de les ſervir en défendant la Bulle ; & l'intriguant Abbé ne ceſſant d'aſſiéger leur dévotes cellules, alloit à la recherche de quelques ſervices capables de plaire à ces Meſſieurs : Tencin étoit pourtant un de ces jeunes eccléſiaſtiques libertins, ſpirituels & propres à tout, capable ſur-tout de défendre cent Bulles, ſi l'autorité l'eût exigé ; mais incapables d'aſſocier une conduite honnête à la défenſe de l'évangile.

Le Roi Louis XIV mourut dans ces circonſtances, & le Cardinal de Noailles, chef des Janſénites, trouva qu'un tel perſonnage n'avoit point les qualités requiſes pour être revêtu d'une Prélature ; l'Abbé cependant s'introduiſoit par-tout, il intriguoit & gagnoit du bien par le moyen de l'agiotage, offrant ſes ſervices aux Courtiſans

aux Princes, aux amis du Régent. Sa sœur, qui l'aidoit dans toutes ses intrigues, le présentoit partout; & comme on sait que dans les affaires douteuses ou difficiles, dans celles où il faut donner un sens à la loi, la voie des commissions est celle des Ministres; l'Abbé alloit à la recherche des commissions, & la conversion de Law en fut une; car pour être Contrôleur Général, il falloit être absous de son hérésie. Pour être absous, il falloit une abjuration; l'abjuration supposoit une instruction préliminaire; l'instruction ne pouvoit être faite que par un Apôtre; cet Apôtre, au milieu d'une Capitale alors peuplée de vrais Chrétiens & de dévots, devoit être un personnage sûr, & de bonne volonté, comme il faut un confesseur indulgent au jeune libertin qui se marie.

Law, en effet, n'étoit point marié; il vivoit dans le concubinage, avec une femme enlevée, avant la conversion; il falloit, selon les loix de l'Evangile, une séparation; Law avoit donc besoin d'un convertisseur indulgent qui le déclarât bien converti & qui lui laissât sa femme. Dans cet état de choses, Dubois assurant qu'il connoissoit un bon apôtre qui convertiroit Law à coup sûr, nomma Tencin; Law & le Régent avouerent qu'en effet le choix étoit bon: *je ne vous don-*

nerai point, diſoit Dubois, *ni un Curé, ni un Habitué de Paroiſſe; ces gens-là ſont trop attachés à des formules, à des maximes, à des regles trop auſteres; vous aurez l'Abbé de Tencin, homme d'un grand talent, que je connois à fond; il eſt capable de convertir & de recevoir à confeſſe M. Law & toute ſa maiſon.*

Tencin fut donc choiſi pour convertir le Miniſtre des finances, & montra dans cette commiſſion la variété de ſes talens; il l'inſtruiſit, il le convertit, il le confeſſa; il lui laiſſa ſa femme; il reçut même, avec ſolemnité, l'abjuration de l'hérétique, à Melun le 17 ſeptembre 1719; mais il n'en fit pas un honnête homme. Pour éviter tout l'éclat & le ſcandale d'une cérémonie auſſi inouie, il fallut s'éloigner de la Capitale; car on avoit à craindre les mouvemens populaires, les dévots & leurs huées; tout le monde hauſſoit les épaules & gémiſſoit dans les ſociétés, quand on parloit de la prochaine converſion de Law. On ne lui pardonna pas de tromper le public ſur cette converſion, & on applaudit à vingt pieces de vers qui furent répandues dans ce tems-là. En voici un fragment; le Colonel du Régiment de la Calote, aſſociation burleſque, qui plaiſantoit ſur tous les événemens, eſt ſuppoſé donner à Tencin le brevet de Primat de Miſſiſſipi.

Nous

Nous Colonel de la Calotte,
Pour empêcher par tous moyens,
Que l'erreur des Luthériens,
Et que la Doctrine Huguenotte
N'infecte notre Régiment
D'un pernicieux sentiment;
Et pour mettre dans la voye,
Quiconque seroit fourvoyé,
Et seroit devenu la proye
De l'Hérétique Devoyé.
A ces causes, vu la science,
Bonnes mœurs, doctrine, éloquence
Et zele que l'Abbé Tencin
A fait paroître sur-tout autre;
Pour le salut de son prochain,
Nous lui donnons Lettre d'Apôtre,
Et de convertisseur en chef;
D'autant qu'en homme apostolique,
Il a rendu Law Catholique:
En outre par le même bref,
Voulant illustrer la soutane,
Et donner du poids aux Sermons
Dudit Abbé; nous le nommons
PRIMAT DE LA LOUISIANE.
De plus, quoique l'Abbé susdit,
Plein d'un évangélique esprit,
Méprise les biens de ce monde,
Et que même contre eux il fronde.
De notre libéralité,
Pour soutenir sa dignité,
En conséquence du systême,
Lui déléguons dîme ou dixieme

Sur les brouillards dudit pays,
Qui du systême sont le prix ;
Espérant que la Cour de Rome
Donnera les Bulles gratis.

L'improbation générale des Courtisans & du public, précéda les orages qui s'éleverent parmi les dévôts & les Habitués des Paroisses de ce tems-là, contre l'ouvrage de l'Abbé Tencin ; le Curé de Saint Roch qui n'avoit pas assisté à la conversion, douta de sa réalité, & reclamoit je ne sais quel droit curial. Tencin défendant la conversion, alla trouver le Curé, & lui dit que M. Law étoit parfaitement bien converti, & qu'il étoit disposé à le prouver à son Curé & au public, en remplissant les devoirs de paroissien, & en prouvant par des largesses son attachement à sa religion ; il offrit au Curé de le faire communier à la grand'messe avec sa femme, & de lui faire rendre le pain béni avec solemnité. Il promit encore de l'engager à donner du papier à la Paroisse, pour en accélérer les réparations : ensorte que le Curé, charmé des offres si édifiantes de Tencin, crut Law effectivement bien converti : le bruit s'étant ensuite répandu que Law devoit communier & rendre le pain-béni, les Parisiens, curieux de nouveautés & de cérémonial, accoururent à Saint-Roch avec la plus

grande affluence, pour voir le Ministre communier ; ce qui jetta tout ce qu'il y avoit d'ames véritablement pieuses & honnêtes dans la consternation : car on étoit religieux à Paris, & on ne vivoit pas dans l'indifférence sur les mysteres de la Réligion. Law jouissoit alors à Paris du respect de tous les Ordres de l'Etat : les Duchesses lui baisoient les mains, & les Princes lui rendoient fréquemment des visites. Avant que le systême tombât en discrédit, ce personnage étoit devenu si important aux yeux de toute la France, qu'il se permettoit de véritables impudences, qu'on racontoit comme des traits simplement hardis. Pressé un jour d'audience par un grand concours de personnes qui avoient à lui parler, & voulant se retirer pour des besoins urgens, les Dames lui dirent : *Monseigneur, si vous n'avez d'autre besoin que celui de pisser, ne vous en allez pas ; pissez ici, & écoutez-nous.* Law, sans s'étonner, usa de la permission, & pissa en pleine assemblée.

Mais on ne lui pardonna pas aussi aisément son étonnante conversion : & quand elle fut très-publique, tout le parti indomptable des Jansénistes, attaché à une morale de pratique & à des principes invariables, éclata en murmures contre la profanation de ce que nous avons dans la

Religion de plus reſpectable. Le parti Sulpicien & Jéſuitique, moins délicat en pratique & plus attaché au cérémonial, ſoutenoit la vérité de la converſion faite par ſon éleve Tencin. Un événement tel que la converſion de ce Miniſtre, étoit pour eux une époque de notre hiſtoire, & l'ouvrage de la Providence. C'eſt dans ce conflit des avis contradictoires, qu'on découvrit que Madame Law, qui exigeoit les reſpects de toutes les Dames de la Cour & de la Ville, n'étoit qu'une concubine, enlevée autrefois à un Négociant Anglois, & que Law lui-même avoit été condamné à mort dans ſon pays : alors on dit dans tout Paris, qu'avant d'en faire un Catholique Romain, Tencin eût dû en faire un honnête homme, & réprimer ſon concubinage, au lieu de le tolérer.

Aux talens de l'apoſtolat, l'Abbé joignoit ceux de l'Agioteur : car c'étoit là ſon unique reſſource, Noailles ayant refuſé de le récompenſer de la converſion : mais Law l'en dédommagea bien amplement, en l'aidant à ſe livrer au commerce des actions de Miſſiſſipy : il étoit une des colonnes de la rue Quincampoix ; & le Miniſtre ſe ſervoit de lui comme d'un homme sûr pour le ſuccès de ſes commiſſions : on lui donnoit des avis de la hauſſe & de la baiſſe, avant que le public fût inſtruit des cauſes miniſtérielles qui préparoient

lès mouvemens. L'abbé avoit changé Law de Luthérien en Catholique : Law, reconnoissant, fit du Cuistre un homme riche & un homme d'Etat.

Une place avouée dans le Ministere, donna cependant du relief & une plus grande autorité au Financier que sa conversion avoit rendu méprisable ; alors le Ministere changeoit aux yeux de toute la France, le plus vil personnage en homme important : mais cette élévation n'empêcha pas les progrès des réaliseurs, & par conséquent la décadence du systême ; Law voyoit peu-à-peu ses billets imaginaires, convertis en chose effective par les plus avisés des Agioteurs ; pour augmenter le crédit de sa banque, il avoit fait résilier le bail des Fermes Générales, qui fut ajouté aux avantages de la Banque ; ce qui avoit été un nouvel appât : mais rien ne pouvoit assouvir la soif de l'or des Roués, des Ministres en place, de Dubois, de Madame de Berry, des Courtisans. On multiplioit les billets : on créoit les millions & les milliards, le crédit s'affoiblissoit d'autant, & le Ministre remboursant des rentes, des offices, se préparoit à manquer aux actions. Vainement eût-il recours à la proscription de l'argent ; vainement forçoit-il de porter l'argent à la Banque, plus vainement encore fut-il défendu de garder de l'argent monnoyé

au-delà de 500 liv. sous peine de confiscation au profit des dénonciateurs, & de 10,000 livres d'amende. Cet arrêt servoit à perdre & à discréditer la Banque. On dénonça Nicolaï, comme possédant, contre les ordres du Roi, une grande somme d'argent qu'il avoit réalisée, & qu'il tenoit cachée ; *mon argent*, répondit fièrement Nicolaï, *est au service du Roi, mais il n'appartient à personne.*

La fureur pour le papier, jusqu'à ce moment là, avoit été telle, que Law avoit persuadé les Parisiens, que l'argent & l'or étoient inutiles, embarrassans & dangereux, & qu'il viendroit un tems, qui n'étoit pas loin, où ces métaux ne vaudroient bientôt que pour des meubles & de la vaisselle, & qu'il se vendroient alors au prix du cuivre & du fer ; les bons Parisiens le crurent un moment : cependant les billets, ces représentations fantastiques des richesses, avoient fait un tel progrès, & la masse s'en étoit tellement accrue, que les marchandises haussèrent prodigieusement ; l'aune de drap de 15 liv., se vendit 50 liv., & la livre de café qui se donnoit pour cinquante sols, se vendoit 18 liv. ; les ouvriers qu'on faisoit travailler pour quinze sols, vouloient 3 liv., à cause du prix des subsistances ; alors celui qui n'étoit pas agioteur, passoit pour un homme ti-

mide ou un sot ; & les Princes, les Prélats, les Grands Seigneurs, les Ministres sur-tout, Law lui-même, agiotoient, par le moyen des courtiers qui gagnoient autant que leurs commettans, par les retenues qu'ils faisoient sur eux : les Ducs de la Force, de Guiche, d'Antin, le Prince de Rohan, d'Estrées & Louvigni, des Princes étrangers, le Prince des Deux-Ponts, gagnerent des richesses qu'on disoit immenses : on achetoit aux Couvens des rentes, on leur donnoit des billets avec lesquels ils remboursoient, & on se mettoit à leur place. Lafaye, Secrétaire des Commandemens du Duc de Bourbon, étoit à la tête d'une société d'agioteurs, hommes & femmes, qui gagnerent 80 millions ; des valets allant agir pour leurs maîtres & agiotant pour eux, les quittoient dans quinze jours, étant devenus plus riches que ceux même qui les commandoient ; quelques femmes publiques, vendant leurs charmes, s'enricherent ; tout petit Commis de finance, qui eut le génie de l'art, devint millionnaire ; le Prince de Conti ne profita que de 4 à 5 millions, étant mal servi par ses agens ; il paya ses dettes & retira la Principauté de Martigues & le Duché de Mercœur. On assura que M. le Duc, si contraire aux idées de Law, fut gagné à force de billets qu'on lui donna, pour qu'il ne fût plus l'ennemi du

systême : Madame de Prie, sa maîtresse, en eut pour sa part, de même que Madame de Nesle. Tous les favoris du Régent furent recompensés, pour ne point attaquer les principes de Law, excepté Broglio, jeune libertin, mais honnête & facétieux, qui disoit sans cesse à Law, qu'il ne sortiroit jamais du Royaume, & qu'il y seroit pendu.

On se jouoit des propriétés dans le cours du systême ; & du jeu des propriétés à celui de la liberté, il n'y avoit qu'un pas. Le feu Roi d'ailleurs avoit tellement habitué les François à croire que leurs biens & leur vie étoient la propriété du Prince, qu'on ne trouva point étrange à Paris qu'on enlevât les mendians valides, les domestiques sans place, les journaliers, les garçons de métiers, pour les envoyer peupler le Missisipi ; des jeunes filles sans état, n'étoient pas épargnées ; & le gouvernement avoit trouvé le moyen d'en avoir beaucoup, en donnant 10 liv. pour l'enlevement d'une personne, avec des gratifications particulieres, lorsqu'on prendroit quelque couple qui paroissoit habile à la propagation.

Un jour de Dimanche, les Parisiens sortant des Vêpres, & se trouvant en grand nombre, se demandoient entr'eux, sans se connoître, des nouvelles de leurs enfans : incontinent une rumeur générale se répandit dans tout Paris,

contre les enlevemens ; on tomba ſur les archers ; on en maſſacra quatorze : le jour ſuivant il y en eut douze de tués ou eſtropiés, ſans que le Régent, qui trouva que le Peuple avoit raiſon, & que les Miniſtres avoient tort, voulût permettre qu'on fît des recherches ſur ces aſſaſſinats : le Conſeil ſe borna à donner des regles aux enlevemens : il déclara qu'on ne pourroit enlever que les mendians, les gens ſans aveu, & qu'il falloit rendre la liberté aux ouvriers & aux domiciliés : le reſte qui fut pris, fut conduit dans des charrettes en Bretagne, pour y être embarqué : on lioit les pieds & les mains à ces miſérables, & on les mit en dépôt dans des priſons ou dans les foſſés des Villes de Bretagne. Ils y périrent tous de faim ou de froid, attendant leur embarquement, que la chûte du ſyſtême empêcha : la cour évoqua l'ordre alors d'envoyer à Miſſiſſipi.

CHAPITRE VII.

Projet avorté du nouveau Ministere ; l'abolition du Parlement.

DEPUIS le Lit de Justice des Tuileries, le Parlement avoit gardé le silence ; car ce Corps, conséquent dans ses principes d'ambition, & ayant le sentiment de son état douteux & précaire, se tait, quand les Rois lui commandent le fouet à la main, ou lorsque le Peuple, dont il est censé défendre les intérêts, ne le soutient point par des mouvemens : le Parlement d'ailleurs agiotoit, non en corps, mais ses Membres tâchoient de s'enrichir comme les autres : & Novion, comme on l'a vu, avoit eu l'art de jouer le Ministre même des Finances, en changeant sa terre en argent effectif, & en la reprenant avec des billets ; en sorte qu'avec des billets il eut & sa terre & son argent.

Mais quand Law voulut, par un autre acte ministériel, dépouiller les Agioteurs de la moitié de la valeur de leur papier, il fallut traiter

avec le Parlement qui fit des remontrances, se sentant fort d'associer à sa cause, celle des Agioteurs qu'on avoit mécontenté. Le Parlement alla donc au Palais-Royal chez le Régent, qui le reçut avec distinction, & lui dit qu'il vouloit se reconcilier avec le Parlement : l'Edit de diminution fut révoqué ; mais l'édifice avoit commencé d'écrouler : & quand ces billets, déjà décriés, billets que toutes les remontrances ne pouvoient relever, furent rétablis dans leur ancienne valeur, tout le monde se porta en foule à la Banque pour retirer de l'argent : alors on reconnut l'abus du systême ; les paiemens furent suspendus ; & le Peuple s'abandonna à sa fureur : on promit de ne payer que les billets de dix liv. ce qui ne le contenta pas ; il s'attroupa donc ; & l'autorité armée des Ministres crut devoir repousser les attroupemens.

D'Argenson, une fois enrichi, laissa Law, s'attacha aux freres Pâris, & se rangea du côté du Parlement, c'est-à-dire, du côté du plus fort : car, cette Cour, encouragée par l'opinion publique, continuoit de soutenir avec fermeté son opposition contre Law. Jamais aussi elle n'avoit attaqué des opérations ministérielles aussi odieuses ; & jamais les Ministres ne s'étoient joué si impudemment de la fortune & de la propriété des François par

de ſimples Arrêts du Conſeil : auſſi furent-ils conſternés de ce que le Duc d'Orléans, qui ne connut jamais à quelle cataſtrophe aboutiroient les principes de Law, leur avoit déclaré, après s'être uni à eux un moment. Dubois, Law, le Duc de la Force avoient ramené le Régent, en lui montrant dans la Magiſtrature une multitude de mécontens ligués contre l'autorité ſacrée d'un Roi mineur, allant juſqu'à propoſer l'anéantiſſement de cette Magiſtrature; qu'il falloit punir par un acte de vigueur, en rembourſant les Charges par des billets. Le Parlement qui fut informé de ce ſtratagême, avoit propoſé de faire enlever le Contrôleur-Général, de lui parfaire ſur le champ ſon procès, & de le faire pendre dans la Cour du Palais.

Law, échappé du péril, parce qu'il avoit de bons chevaux, ſe rendit à la hâte avec Dubois chez le Régent, & dit qu'il mettroit à la raiſon Meſſieurs du Parlement, dont il rembourſeroit les Charges avec du papier, & Dubois fit obſerver au Prince que ſes projets étoient tels, que par une facile opération, il détruiroit la vénalité des charges, depuis ſi long-tems odieuſe aux François, & qu'il feroit rendre la juſtice gratuitement, que la Magiſtrature ainſi réformée, deviendroit dans l'Etat, le Corps le plus reſpecté des Peuples,

quand il n'en feroit plus le fardeau. Ces nouvelles idées, ces vues du bien public plaifoient au Régent: & Law & Dubois fe concertoient pour former un plan de deftruction de toute Magiftrature. Voici les élémens de leurs projets qu'ils préfenterent en gros, & fur le champ.

La bafe de la révolution étoit de rendre au Roi tous les Offices de judicature, de les ravir à chacun des Magiftrats, & d'en rembourfer la finance en billets de banque, qui avoient cours, en éteignant, par cette opération, cette portion des dettes de l'Etat.

Des Commiffions révocables pour rendre la juftice, devoient occuper enfuite les places abolies, & les Offices qu'on vouloit fubftituer, ne devoient durer qu'un an, fi on n'étoit pas content du Magiftrat, qui, au contraire pourroit être continué dans fa charge, s'il confentoit de concourir avec le Miniftere à la réforme des finances & au fuccès des projets du Gouvernement. Enfin Dubois & Law fe propofoient d'adminiftrer la juftice gratuitement aux peuples; ce qui étoit pour eux, le chef-d'œuvre de toutes les fpéculations, & le grand & plaufible prétexte de cette grande entreprife.

Les Corps, dans un Etat, ne doivent pas s'attendre à la reconnoiffance des Princes, lorfqu'a-

près des services qui leur ont attiré quelque considération de la part des chefs qu'ils obligent, il leur arrive de manquer un moment de favoriser leurs passions. Aussi le Régent oublia-t-il bientôt qu'il tenoit tout ce qu'il étoit, d'un simple Arrêt du Parlement : il oublia ses négociations avec cette Compagnie, ses soumissions & les conditions qu'il avoit accordées, moyennant qu'on lui adjugeât la régence ; il ne se ressouvint que des anciennes maximes de servitude du Parlement, auxquelles le feu Roi avoit conduit insensiblement cette Compagnie, après lui avoir ôté la prérogative même de faire des doléances & des représentations que les Vandales & les conquérans écoutent des peuples conquis & enchaînés ; le Régent avoit même fait déclarer qu'elle ne tenoit son autorité que de la mission du Monarque, dont les membres du Parlement n'étoient que les Officiers. Cette doctrine de Louis XIV, auparavant avouée des Parlemens, favorisoit beaucoup les projets de Law & de Dubois ; mais ils redoutoient encore, & avec raison, les obstacles que les Cours souveraines pourroient opposer à leur propre destruction. Fermement résolus néanmoins de perdre un corps capable de toute sorte de résistence au projet inoui de bouleverser le Gouvernement, Law & Dubois

pourſuivirent ce grand projet, qu'ils firent d'abord approuver du Régent.

Heureuſement les bonnes têtes du conſeil ſe réunirent contre l'aventurier & contre l'Abbé ; elles démontrerent tout ce qu'il y avoit d'extravagant & d'injuſte dans ce projet. On repréſenta qu'on ne trouveroit point de Juges capables ou diſpoſés de ſuccéder à la véritable Magiſtrature, laquelle, quoique ſéparée des autres Corps de l'Etat, étoit alliée à la haute Nobleſſe, & diſpoſoit d'une armée de Procureurs, d'Huiſſiers, de Clercs & Secrétaires, qui, étant à la fois juges & & parties des délits, employeroient le ſacré & le profane, pour réſiſter au Miniſtere, pour conſerver leur état. On demanda quelle autre eſpece de force on pouvoit oppoſer à la force qui défendroit les propriétés, & ce qu'il y a de plus ſacré dans la vie civile : on conſidéra que dans les Provinces, il eſt des Capitales alimentées & enrichies du ſeul produit des procédures, & qu'une telle révolution, les réduiſant à la famine, y allumeroit le feu de la diſcorde. On dit qu'il falloit d'abord leur envoyer des armées entieres pour les contenir, parce qu'elles ſeroient livrées néceſſairement à une déſolation extrême & peut-être à des ſéditions, & qu'il falloit donc les gagner & les engager à ſe ſoumettre aux plans du Miniſtere.

Le Duc de Saint-Simon, l'ennemi déclaré des Parlemens, alla encore plus loin que tous, & après avoir observé que la Maison de Bourbon devoit le trône au parlement, dont les arrêts sauverent la loi salique, il dit qu'il étoit bon de conserver des Corps qui étoient les plus zélés défenseurs des loix fondamentales de l'Etat : il observa que, *malgré les abus séditieux*, dont le Parlement s'étoit si souvent rendu coupable, il falloit encore le conserver comme une entrave nécessaire à l'excès de la puissance royale, à l'exercice de la tyrannie, à la volonté d'un Charles IX, d'un Louis XI, ou d'un Néron, si jamais un tyran devoit régner en France. Il dit que ce Corps étoit nécessaire à tous les rois, bons ou mauvais, comme un boulevart contre des Ministres, des favoris, des maîtresses, des confesseurs dangereux ou despotiques, & comme une barriere impénétrable aux entreprises de Rome, du Clergé national & d'un Ordre religieux (les Jésuites) qui pourroit gouverner un jour la conscience d'un Monarque idiot, timide & soumis aux maximes des Confesseurs que ce corps lui destineroit. Toutes ces raisons allarmerent justement le Régent, qui avoit toujours l'esprit juste & le cœur droit dans les plus grandes affaires du Gouvernement. Il rejetta donc le projet d'abolir le Parlement, que

Dubois

Dubois désiroit ; mais on allarma les Chefs de la Magistrature, en leur faisant entendre qu'on avoit tous les moyens de les humilier & de les anéantir, s'ils persistoient dans leurs systême de résistance aux opérations du Gouvernement. Cependant Law & Dubois ne se crurent point vaincus, & résolurent de reprendre le projet dans un tems plus favorable : mais Dubois détermina le Régent à sacrifier le Contrôleur général, à le soustraire aux poursuites du Parlement & à la fureur du peuple; il fut reconnu qu'il étoit nécessaire que Law se démît de sa place ; l'administration fut confiée à Desforts, d'Ormesson, la Houssaye & Fagon ; mais comment gouverner le département des Finances? le Trésor royal étoit vuide : l'argent étoit caché par les agioteurs ou les propriétaires, le papier n'avoit aucun crédit, le commerce étoit perdu & la plupart des familles des plus respectables, des agioteurs eux-même étoient ruinés. C'est dans ces tristes circonstances que le Parisien, sans perdre son caractere, plaisanta encore sur ses malheurs :

Sur l'Air : *des Pendus.*

LUNDI j'achetai des Actions ;
Mardi je gagnai des Millions ;

Mercredi j'arrangeai mon Ménage;
Jeudi je pris un Equipage;
Vendredi je fus au Bal,
Et Samedi à l'Hôpital.

C'étoit en effet l'histoire désastreuse du systême.

Le Régent, déconcerté des calamités de la France, résolut alors de rappeler d'Aguesseau; mais pour cela, il falloit éloigner d'Argenson, qui occupoit sa place; il obligea Law lui-même, à lui en apporter la nouvelle; d'Aguesseau refusa les Sceaux; mais après une itérative il les reprit.

CHAPITRE VIII.

Suite des opérations du nouveau Ministere; le parti Jansénite est humilié.

AVANT de montrer par quels dégrés l'Abbé Dubois parvint à persécuter les Jansénistes, qui avoient si bien servi le Duc d'Orléans quand il fallut casser le Testament de Louis XIV, il est

néceſſaire de montrer l'état des affaires de France avec la Cour de Rome, & de les reprendre à l'époque où nous les avons laiſſées à la fin du chapitre XI du tome II, page 229.

Bentivoglio, Nonce du Pape à Paris, toujours animé contre l'influence des Janſéniſtes ſur le Conſeil d'Etat, ſur le conſeil de conſcience & ſur les Parlemens, ne ceſſoit, dans ſes dépêches, de repréſenter la Régence de Philippe d'Orléans comme l'époque de la ruine de la Religion dans le Royaume. Il étoit ſoutenu par le Jéſuitisme, par le Sulpicianiſme & par tout ce qui reſtoit de l'ancien Miniſtere du feu Roi. A cette Cabale ſe joignoient les Partiſans du Duc du Maine & du Comte de Toulouſe, & tous les Evêques que Tellier avoit élevés à l'Epiſcopat. Cette faction redoutable ne pouvoit voir de ſang-froid la Feuille des Bénéfices entre le mains du janſeniſte Cardinal de Noailles; & les Dépêches, qui partoient à chaque courrier pour Rome, contenoient des expreſſions outrées pour empêcher le Pape de donner des Bulles aux Evêques nommés par le Cardinal.

Le Pape Clément XI, moins ardent que le Nonce & les vieux Prélats de l'Egliſe de France, ſe ſeroit plaint, s'il eût oſé, de leur véhémence; mais tel étoit ſon caractere, que ce Pere commun

des Fanatiques pour sa Bulle, & des indifférens, travailloit, écoutoit, parloit & écrivoit toute la journée & pendant des mois entiers, sans rien déterminer ; tel est du moins le portrait que faisoit de lui au Régent un de ses amis intimes, qui rendoit compte à la Cour de France de l'intérieur des Chambres de Clément.

Ce Pape aimoit d'être instruit par des voies détournées, sur-tout à l'insçu de ses Ministres, de toutes les affaires & des anecdotes relatives à sa Constitution ; il avoit de grandes difficultés ensuite à donner audience à ceux qui étoient chargés de le voir : les affaires étoient toutes suspendues par la crainte ou l'incertitude des succès. Il laissoit les lettres, sans réponse, les importantes sur-tout, parce qu'il vouloit les travailler, & qu'il croyoit que lui seul en étoit capable. Depuis trois mois, le Cardinal de Rohan lui avoit écrit, & il n'avoit pas répondu. Le Cardinal s'en étant plaint hautement, & son mécontentement ayant été rapporté à Rome, le Pape gronda toute sa Maison de ce qu'on lui avoit caché la lettre du Cardinal de Rohan ; & après de longues recherches, il se trouva qu'il l'avoit renfermée lui-même soigneusement : il vouloit réparer la faute par une réponse ; mais il négligea sa lettre à cause de la délicatesse des affaires, & ne répondit pas

de très-long-tems. Cette pusillanimité n'étoit pas condamnable; il se ressouvenoit qu'il avoit jadis été violenté pour donner sa Bulle fameuse, & quand il l'eut donnée, les oppositions étoient devenues pour lui un chagrin cuisant, la faction Janséniste reconnoissant que les Jésuites l'avoient extorquée pour en faire l'instrument de leur vanité, de leur envie & de leur vengeance.

A la fin d'Octobre, le Cardinal de la Trémoille, notre Ministre à Rome, lui présenta la Déclaration du Roi, pour imposer silence aux deux partis Moliniste & Janséniste; mais le Pape étoit bien loin de désirer qu'on gardât le silence sur sa Bulle; il vouloit qu'on la défendît, qu'on la proclamât, & laissa la Trémoille dans l'incertitude sur ce qu'il feroit relativement à ce silence commandé; mais il dit qu'il y penseroit. La Trémoille vouloit l'engager à s'expliquer, & le Pape aigri, lui dit qu'il parleroit par des faits. Clément étoit dans cette circonstance, dans la plus grande perplexité & dans l'irrésolution; car on l'avoit persuadé de faire arrêter & de renfermer dans le fort Urbain, Peterborough, Pair d'Angleterre, qui voyageoit en Italie pour attenter, disoit-on, à la vie du Prétendant; & la Nation Anglaise outragée d'avoir un Pair renfermé dans un château du Pape, poussoit de si hauts cris, que si Clément ne l'eut bien-

tôt délivré avec politesse, le Roi Georges parloit déja d'envoyer une escadre pour bombarder Civita-Vechia.

Au commencement de l'année suivante, les Ministres & tous les dévots de Paris avoient les yeux ouverts sur l'alliance que le Régent paroissoit vouloir contracter avec l'Angleterre ; ils disoient que c'étoit la ruine extrême de la Maison de Stuart, ils cabaloient de toutes manieres contre les résolutions du Régent, & tâchoient de se liguer avec toutes les Puissances qui auroient voulu les écouter. Le Cardinal Ottobonni écrivoit au Cardinal Alberony, lui proposant d'entretenir une correspondance avec la Cour de Rome, relativement à la France, liguée contre la Bulle, contre le catholicisme & contre la royauté légitime d'Angleterre. Il envoyoit des mémoires & des plans contre le Régent. La Cour de Rome irritée d'ailleurs de ce que le Régent ne défendoit point les intérêts de la Bulle *unigenitus*, avec tout le zele que Louis XIV auroit montré, se plaignit par un Bref de ce que la Déclaration du Roi imposoit silence aux deux partis ; le Régent reçut gracieusement Bentivoglio, & le Bref dont il avoit reçu la copie avant d'accorder l'audience, & dit au Ministre du Pape qu'il avoit regardé cette déclaration, comme l'unique remede pour

obtenir la paix, à la faveur d'une espece de treve & de suspension d'aigreur & d'hostilités entre les deux factions, & prit le Nonce à témoin, comme cette démarche n'avoit déplu qu'aux fanatiques des deux partis : le Nonce répartit que le Pape étoit offensé de ce que par cette déclaration sur le silence, les Hérétiques & des Catholiques étoient mis dans la balance, & de ce qu'ils étoient aussi favorablement traités les uns que les autres; que cependant on voyoit dans les *acceptans* la Bulle, des Chrétiens soumis & des défenseurs de la vérité, & dans les *appelans*, des rebelles, qui semoient l'erreur dans l'Etat; il dit que cette égalité de traitement étoit injuste, & se plaignit de l'Arrêt audacieux du Parlement de Rennes. Le Régent répondit qu'il n'excusoit pas le plaidoyer de l'Avocat général du Parlement de Rennes, qu'il trouvoit plein d'extravagances; mais en cela même, il prétendit démontrer la nécessité du silence. Le Nonce se plaignit en même-tems de ce qu'il avoit permis que cet Arrêt & le Plaidoyer fussent publiés, affichés, criés publiquement dans les rues & soutenus de la Sorbonne & de l'Archevêque de Paris; le Régent pour appaiser le Nonce, repliqua que cette Sorbonne n'étoit plus composée que d'insolens ambitieux, qu'il ne pouvoit plus contenir; le Nonce ajouta encore

que le Pape perdroit toute espérance de conciliation, quand il verroit paroître l'appel du Cardinal de Noailles, dont on étoit chaque jour menacé.

Les affaires avec la Cour de Rome devenoient de jour en jour plus épineuses. L'inquisition avoit sévi contre les appellans, & le Nonce du Pape soulevoit les Prélats, les Jésuites, les dévots, & Saint Sulpice contre les ennemis de la Bulle & contre les partisans du nouveau Gouvernement. Le Parlement soutenoit de toutes ses forces les Janséniſtes, & les Chambres brouillées entr'elles, ne se réunissoient que contre Rome. Ceux à qui le Pape avoit refusé des Bulles pour les Prélatures auxquelles le Régent les avoit nommés, agissoient sourdement contre Clément XI, & toute l'Eglise de France étoit dans la plus étrange agitation.

Bentivoglio, plus fanatique que négociateur dans ces terribles circonstances, inspiroit au Pape de se liguer au Corps Episcopal, en général dévoué à la Cour de Rome & soumis à la Bulle : le Pape dans ce cas devoit écrire aux Cardinaux de Bissy & de Rohan, Généraux de l'armée Moliniste, que tout projet d'accommodement avec les Jansénistes étoit rompu. Ces deux Cardinaux, ajoutoit Bentivoglio dans ses dépêches, se met-

troient à la tête de l'avant-garde, composée d'environ cinquante Evêques, assez bien intentionnés pour soutenir l'autorité du Souverain Pontife; ils condamneroient l'appel, & le Pape viendroit ensuite à la tête du Corps de bataille, fulmineroit des sentences, éloigneroit de sa Communion les appellans & opposans, & on verroit alors approcher de l'armée militante les Prélats plus tranquilles ou courtisans, & s'unir aux cinquante premiers.... Bentivoglio ajoutoit d'ailleurs que tout le Clergé de France étoit animé contre les Parlemens, contre leur hardiesse & leurs entreprises, puisqu'ils avoient osé récemment brûler des Mandemens; il disoit qu'il avoit des intelligences avec le Haut-Clergé, & que le Pape seroit soutenu dans le combat. Il recommandoit au Souverain Pontife de retenir sur-tout les Bulles refusées depuis si long-tems aux Evêques nommés, disant qu'ils étoient les Créatures de la Maison de Noailles, & que cette Maison & ses partisans n'avoient d'autre religion que celle des circonstances & celle qui paroissoit régner à la Cour; il ajoutoit, dans ses dépêches secrettes, que les Noailles, dans tous les temps, avoient pour maxime d'être divisés en deux factions, que chacune faisoit sa cour à l'un des principaux partis, afin d'être toujours assurée de triompher quelque part & de

secourir la partie vaincue ; il ajoutoit des exemples de cette vérité, tirés de l'histoire du dernier regne & de celle du Régent ; il assuroit que quoique dans ce moment le Duc de Noailles Janséniste, se trouvat disgracié, ses Créatures n'étoient pas moins nommées aux Evêchés ; il disoit qu'il falloit perdre ces Prélats, ne pas permettre que des sujets dont on n'étoit pas assuré pussent arriver à l'Episcopat, & opposer à la phalange du Cardinal de Noailles, le Général de l'armée ennemie.

Mais le Régent étoit de plus en plus irrité & des longueurs de la Cour de Rome, & des troubles domestiques de la France, pour une Bulle ; il vouloit la paix sincerement ; & après des négociations, après cent essais divers, il avoit résolu d'en venir à la derniere raison des Rois envers la Cour de Rome, non en lui faisant une guerre sanglante ; mais en décomposant l'édifice politique de sa puissance spirituelle dans le Royaume : il ne manqua pas d'écrivains profonds dans l'histoire de l'établissement du pouvoir du Souverain Pontife, qui vouloient le réduire à la simplicité primitive & républicaine de l'Eglise, lorsqu'elle n'agissoit que par des décrets consentis par l'Eglise universelle. Le Régent s'adressa à ces érudits, & au Duc de Saint Simon qui eut ordre de converser avec eux, & de rechercher les moyens d'occu-

par la Cour de Rome & le Nonce, de divers objets différens de la Bulle. Il ſavoit que cette Cour étoit ſoutenue par les Princes légitimés, par les Partiſans du Gouvernement de Louis XIV; il ſavoit que les Jéſuites & les Sulpiciens étoient unis pour ſa défenſe, & qu'ils étoient prêts à tout entreprendre pour qu'elle fût vigoureuſe & triomphante : il fit venir le Recteur des Jéſuites & le Supérieur Général de Saint Sulpice, & dit à tous deux enſemble, qu'il alloit rendre leurs Compagnies l'objet du mépris de toute la France, s'ils ſe liguoient plus long-tems avec la Cour de Rome pour éloigner de leurs Sieges les Prélats qu'il avoit nommés Evêques; il leur dit qu'il dévoileroit leurs intrigues ſecretes, & qu'il les montreroit à la face de la terre comme des hypocrites & des turbulens qui, ſous prétexte de défendre la Bulle & ſe donner la gloire de défendre la Religion, vouloient perdre l'Etat & y fomenter des troubles; il leur montra des dépêches interceptées, & les appella traîtres à la Patrie; & s'adreſſant à MM. de Saint Sulpice, il dit à leur Chef qu'ils étoient d'autant plus dangereux, que ſous l'extérieur de la tranquillité, de la modeſtie & de la piété, ils faiſoient agir leurs anciens éleves & les animoient : il finit cet entretien, en diſant que les bons chrétiens une

fois éclairés, feroient indignés de fe voir les instrumens de l'ambition de quelques Religieux ou de quelques Prêtres faits, par état, pour s'occuper dans l'intérieur de leurs maifons de la piété, plutôt que d'intrigues ambitieufes ; & il leur tourna le dos.

Le duc de St. Simon travailla en même tems à la folution des problêmes hiftoriques, qui devoient terminer les différends avec la cour de de Rome ; & on fufcita tous les Théologiens courtifans, intéreffés à réfoudre les queftions au gré de la Cour de France ; on leur demandoit : *Si le refus du pape de donner des bulles n'atténuoit point le concordat ?*

Convient-il pour le bien de l'Etat & de la Religion, que le Pape laiffe auffi long-tems les Eglifes vacantes ?

Que convient-il de faire pour obliger le Pape à donner des bulles ?

Seroit-ce un moyen convenable que de défendre de prendre aucune expédition à Rome ?

Comment pourvoir alors au gouvernement de l'Eglife.

Les réponfes à ces queftions furent toutes *à la Françaife*, pour conferver l'expreffion des Ultramontains ; c'eft-à-dire qu'elle obligerent le Pape à accorder les bulles, ou à perdre la plu-

part des prérogatives dont la Cour de Rome jouit, dans le Royaume de France.

Le Souverain Pontife en étoit consterné; mais Bentivoglio écrivoit à Rome lorsqu'il voyoit le Pape prêt à céder aux desirs du Régent, que sa démarche ne seroit point approuvée en France du parti des bien intentionnés, ni des fideles, qui seroient scandalisés de ce que le Souverain Pontife admettoit dans l'église des Prélats hypocrites qui en dévoreroient les entrailles; il disoit que le Pape devoit tenir ferme contre le conseil irréligieux du Régent, qui alloit être bien embarrassé de son alliance prochaine avec les Anglois; que le Pape devoit s'attacher avec constance aux fideles, qui, sous l'étendart du Roi Jacques, alloient faire une descente dans les Possessions de l'Usurpateur de l'Angleterre, les ravager & déconcerter l'ennemi de la Religion: il avouoit que la Cour de Rome avoit un ennemi redoutable dans les Parlemens; mais il ajoutoit que le premier Président de Mesmes étoit bien intentionné pour le S. Siege, & sollicitoit le Pape de lui accorder les graces qu'il lui avoit demandées, pour son frere le Bailly de Mesmes, Ambassadeur de l'Ordre de Malthe. Il disoit que le Pape auroit souvent besoin du premier Président; que les récompenses ne déplaisoient pas au Magistrat; qu'il seroit expédient que

le Cardinal-Miniſtre lui écrivît, que le Pape lui accordoit les faveurs, en conſidération de ſes bons offices envers la Cour de Rome, & que par ces moyens le Régent trouveroit des difficultés à faire accepter aux Chefs du Parlement les innovations dont il menaçoit le Souverain Pontife ; le Nonce ajoutoit que ſi le Pape fléchiſſoit, il confirmeroit la Cour de France dans la funeſte opinion où elle eſt qu'il faut l'intimider, la menacer & lui enlever quelques-unes de ſes prérogatives, ou même l'Etat d'Avignon, pour la maîtriſer, diſant que le Régent étoit trop abandonné des véritables fideles, pour craindre qu'il entreprît quelque coup contre la dignité ou les droits de la Cour de Rome en France ; il aſſuroit que le plus ſûr moyen d'affermir la Cour de Rome, à préſent qu'elle ſembloit balancer, étoit de montrer la force, le courage & la patience des Pontifes de la primitive Egliſe ; & qu'à cet aſpect le Régent reculeroit d'effroi & ſeroit vaincu.

Ces dépêches du Nonce Bentivoglio furent déchifrées & décachetées à la grande Poſte, & lues au Conſeil des Affaires Etrangeres. On apprit quels Evêques, quels Docteurs & quels perſonnages excitoient des troubles en France contre le Cardinal de Noailles. Mais la Cour de

Rome, plus ſage encore que Bentivoglio n'étoit fougueux, réſolut d'accorder les bulles, en fit la promeſſe au Cardinal de la Trimoille & lui déclara qu'elle ne cherchoit plus que les moyens, en les accordant, de ſauver l'honneur du St. Siege. Vainement les Jéſuites, les Sulpiciens, tous les dévots de l'ancien tems de Louis XIV écrivirent-ils à Rome, pour exhorter la Cour de Clément à tenir ferme; vainement ſuſcita-t-on contre le Pape les Cardinaux les plus attachés à la bulle, Clément XI leur fit déclarer, par le Cardinal Miniſtre Pautlucy, qu'il avoit jugé à propos de concéder les bulles, pour ne pas donner aux ennemis de l'Egliſe Romaine un prétexte, en les refuſant, d'entretenir le feu qu'ils avoient allumé, à l'occaſion de la bulle; le Pape ajoutoit ingénuement qu'il manquoit de preuves ſuffiſantes pour juſtifier ſon refus des bulles, quand on lui rappelloit les conditions du Concordat; enfin il diſoit que le Régent de France, ayant défendu aux ſujets du Roi de ſolliciter à Rome l'expédition des bulles pour tout bénéfice: le ſeul ſoupçon d'héréſie dans les ſujets, à qui la Cour de Rome en avoit refuſé, ne pouvoit entrer en parallele avec les maux réels qui devoient réſulter de la détermination extraordinaire du Duc d'Orléans.

Le Pape assuroit, en même tems, les zélés partisans de l'autorité de la Cour de Rome, qu'en accordant les bulles, l'honneur du St. Siege étoit maintenu dans toute son intégrité, le Cardinal de la Tremouille l'ayant assuré que la Constitution seroit acceptée dans les Dioceses des Evêques qu'il avoit résolu de pourvoir.

Mais cette condescendance du Pape, effet de sa charité si louable dans un souverain Pontife, fit un effet si prodigieux dans l'esprit des zélés partisans de son autorité en France, qu'ils pousserent contre lui les plus hauts cris; & parce que ce Pape n'étoit plus l'instrument de leur haine contre les Prélats nommés & contre le Cardinal de Noailles, il n'étoit plus qu'un Pontife politique qui commençoit dans sa vieillesse à radoter; Bentivoglio qui écoutoit leurs plaintes, les animoit davantage par celle qu'il portoit lui-même sur la conduite du Pape, tandis que dans ses dépeches il ne cessoit de faire le tableau encore exagéré des troubles que la concession des Bulles occasionnoit. Le Pape pour appaiser leur fureur, résolut de leur accorder quelque avantage, non contre les Evêques nommés; mais contre les ennemis ouvertement déclarés de la Bulle, c'est-à-dire contre les Evêques opposans.

C'est ainsi que Clément XI conspira l'orage

prêt

prêt à éclater contre la Cour de Rome; car, lorsqu'il proposa dans le Consistoire les Eglises de France, on avoit nommé une commission à Paris, pour aviser aux moyens de réprimer le Pape. Le Duc d'Ayen, dont la belle-fille étoit niece du Cardinal de Noailles, avoit ouvert l'avis de faire un appel général au futur Concile, au nom de la Nation : le Duc de Noailles l'avoit appuyé; & ils avoient été soutenus par le Duc de Saint-Simon, qui, quoique religieux & dévot, devenoit furieux, quand on parloit de la Cour de Rome. Le Comte de Toulouse avoit adhéré aussi à ce sentiment, & le Régent ne l'avoit point contredit.

Mais le Prince de Conti, le Garde-des-Sceaux, les Maréchaux de Villeroy & de Villars s'étoient fortement opposés à cette proposition, & ce dernier avoit même ajouté avec sa liberté militaire, qu'il ne vouloit pas changer de religion dans ses vieux jours.

Malgré cette division dans le Conseil de Régence sur des affaires extrêmes, le Pape vouloit toujours accorder quelque faveur au parti qu'il avoit humilié, en accordant des Bulles. Ce parti-là étoit consterné : il avoit même besoin d'encouragement, frappé depuis quelques jours de la *nouvelle scandaleuse*, disoit-il, qui courut dans Paris,

que le Conseil de Régence vouloit, au nom de la Nation, que le Parlement appellât au futur Concile, de la fameuse Bulle ; c'est pour cette grande affaire que les conférences du Palais-Royal, relatives à la Bulle, redoublerent de travail & d'activité : car on sçavoit que le Pape parloit de déclarer le Cardinal de Noailles séparé de l'Eglise Romaine.

Cette nouvelle inopinée étoit motivée ; car la faction Jésuitique & Sulpicienne, voyant les incertitudes du Pape, avoit écrit des lettres foudroyantes contre son espece de tranquillité ; disant qu'il se trouveroit encore en France des Chrétiens capables de monter sur les échaffauds, pour le maintien de la foi & de l'Eglise ; elle ajoutoit que si le Souverain Pontife avoit jugé bon d'accorder les Bulles aux créatures du Cardinal de Noailles, au moins devoit-il conserver & défendre l'autorité de la Bulle dans toute son intégrité. On apprit que ces lettres arrêtées, ouvertes & déchiffrées à la poste, avoient produit un grand effet dans l'esprit du Pontife, sans cesse flottant dans des perpétuelles incertitudes. Encouragé donc par ces dépêches, & voyant quelles tempêtes s'élevoient *contre l'unité* de l'Eglise, il disoit : qu'il n'étoit plus permis d'attendre le calme que de la seule assistance divine, & qu'on

ne pouvoit plus y remédier par les voies humaines : en conséquence le Pape ayant imploré l'assistance du Saint-Esprit, la fête de la Pentecote, & fait intervenir les prieres des Fidelles, & accordé des Indulgences à cet effet, il résolut de communiquer à la Congrégation du Saint-Office (*de l'Inquisition*) le bref qu'il avoit dressé au sujet des troubles occasionnés par le refus d'obéir à sa Bulle : il écouta encore les avis des Cardinaux de la Congrégation de l'Inquisition, pour s'aider de leur zele, de leur bon esprit, & de leur connoissance dans les affaires : il étoit donc prêt d'éclater, quand le Cardinal de la Tremoille reçut une lettre adressée par un courier, & écrite au Pape par le Cardinal de Bissy, qui le supplioit de suspendre ses résolutions, se flattant de ramener le Cardinal de Noailles, & d'obtenir de lui & de ses principaux partisans, le genre de soumission que le Pape demandoit, c'est-à-dire, une obéissance absolue & sincère à la Bulle.

Mais le Cardinal de Rohan, autre général de la faction Moliniste, ne pensant point comme Bissy, fit entendre à Paris au Nonce, que la séparation de Rome d'avec Noailles, Archevêque de Paris, & Chef du Conseil de conscience, jetteroit la Cour de France dans la perplexité, & qu'elle finiroit par abandonner ce Cardinal : il

disoit au Nonce que Noailles trembloit de peur que le Pape n'effectuât sa menace, & lui ajoutoit que sans balancer davantage, le Pape devoit dire, AU NOM DE DIEU; & partir.

Plusieurs Evêques se préparoient en même tems à se déclarer eux-mêmes séparés du Cardinal de Noailles, par des mandemens bien fanatiques, bien quereleurs, & capables de susciter des guerres civiles : & les Molinistes outrés, ne cessant de représenter le Régent comme l'ennemi de l'Eglise, & le partisan secret de toutes les actions du Cardinal de Noailles, ne cessoient de répandre la calomnie que les opérations de la Régence seroient telles que le Roi en mourroit.

Enfin, le Cardinal de Noailles consentit vers la fin de Juillet 1718, de recevoir la Constitution; & les fameuses conférences du Palais-Royal furent suspendues : mais il y consentit, moyennant des explications que rejetterent alors les Chefs des Constitutionnaires, craignant de perdre leur influence sur les affaires, quand cette grande querelle seroit terminée : ils demandoient à examiner le mandement par lequel le Cardinal vouloit accepter; & se préparoient à trouver dans cet acte de nouvelles preuves de sa résistance à la foi de l'Eglise. Le projet de ce mandement parut en effet, au grand étonnement des Chefs

des deux partis, qui en furent tous stupéfaits & comme frappés, voyant leur importance dans l'Eglise décliner par les soumissions du Cardinal : ce Prélat acceptoit la Bulle, & condamnoit ses propositions dans le sens de l'Eglise. Le Cardinal de Noailles en avoit remis le projet au Maréchal d'Uxelles, qui devoit le lire en présence des Cardinaux de Rohan & de Bissy, sans en laisser prendre aucun extrait. Alors les Chefs Molinistes, déconcertés, résolurent d'attaquer le mandement, quand il seroit publié, & d'y trouver des hérésies.

C'est dans ces conjonctures que Dubois s'étoit résolu de négocier avec Rome, par la voie des Jésuites, pour devenir Cardinal. Ministre des affaires Etrangeres, il étoit instruit de mille manieres des embarras & de la sollicitude du Pape : il résolut de se servir pour en obtenir le chapeau : il promit de rendre le Régent Moliniste, de rappeller les Jésuites à la Cour & au confessionnal du jeune Roi, d'éloigner les Jansénistes, de soumettre les Parlemens, & rendre la Bulle *Unigenitus* triomphante. A ce prix-là il devoit être fait Cardinal. Autrefois, pour humilier un Corps respectable par son savoir & ses mœurs, le Jésuitisme, jaloux de son naturel & ambitieux, imagina une hérésie, la dénonça, violenta le Pape & le

Roi Louis XIV dans ses vieux jours, pour la faire condamner. Pour être déclaré Régent, le Duc d'Orléans & Dubois tirerent du néant & de la persécution le Jansénisme abbatu, parce qu'ils avoient besoin du Parlement dans lequel la secte s'étoit réfugiée.

Pour devenir Cardinal, Dubois relevant le Molinisme qui disposoit encore du Cardinalat, le rendit de nouveau triomphant, & persécuta le Jansénisme. Ainsi dans tous les tems, la religion fut l'instrument des caprices des Ministres. Son chef, Clément XI, le voyoit & en gémissoit, & comme le vaisseau battu par toutes sortes de vents, il étoit poussé & repoussé depuis long-tems par des forces contradictoires : mais il avoit le caractere nécessaire dans ces agitations ; & sa foiblesse même ou plutôt sa facilité fut le salut de l'Eglise. Fidele aux grands principes de sa religion, il montroit de la condescendance aux Rois qui avoient du caractere, & sur-tout aux premiers Ministres. L'Intriguant Laffiteau, Jésuite d'état & de caractere, étoit chargé à Rome des intérêts de Dubois ; & avoit traduit en beau françois une homélie du Pape, qui goûta la maniere du Traducteur, & le distingua. Dubois confia à Laffiteau les affaires de France, & demanda le chapeau de Cardinal : un présent de cent

mille écus fut fait aux neveux du Pape : & comme ils tergiversoient encore, le présent fut fait trois fois : le Pape néanmoins ne donnoit point le chapeau ; il mourut même sans le donner & dans la douleur extrême de voir l'incertitude affectée de Dubois, qui vouloit tantôt protéger le Jésuitisme, & tantôt élever encore le Jansénisme auquel il disoit avoir des obligations.

CHAPITRE IX.

Le Régent dévoile le secret du Masque de fer ; nouvelles Anecdotes sur ce prisonnier.

SOUS le feu Roi, il fut un tems où dans tous les ordres la société on se demandoit quel étoit ce fameux personnage connu sous le nom *de Masque de fer ?* Mais je vis cette curiosité se ralentir quand Cinq-Mars l'ayant conduit à la Bastille on affecta de dire qu'on avoit l'ordre de tuer ce prisonnier s'il se faisoit connoître : Cinq-Mars faisoit entendre aussi que celui qui auroit le mal-

heur de dévoiler qui il étoit, ſubiroit le même ſort. Cette menace d'aſſaſſiner ce priſonnier & les curieux du ſecret, fit dès-lors une telle impreſſion qu'on ne parla qu'à demi mot, tant que le feu Roi vécut, de ce perſonnage myſtérieux. L'Auteur anonyme des *Mémoires ſecrets de la Cour de Perſe*, publiés chez l'Etranger, quinze ans après la mort de Louis XIV, eſt le premier qui oſa parler du priſonnier & rapporter quelques anecdotes.

Depuis ce tems là, la liberté ſe manifeſtant tous les jours avec plus de hardieſſe en France, dans la ſociété & dans les livres, & la mémoire de Louis XIV perdant de plus en plus ſon ancienne influence, on raiſonna librement ſur ce priſonnier ; cependant on me demande encore à la fin de mes jours, & ſoixante & dix ans après la mort de Louis XIV, *quel étoit ce priſonnier au Maſque de fer.*

C'étoit la queſtion que je faiſois en 1719, à la Princeſſe adorable que le Régent aimoit, mais dont il étoit déteſté, parce qu'elle m'aimoit éperduement & parce qu'elle ne devoit avoir que du reſpect pour ce Prince : cependant comme on étoit perſuadé dans ce tems là que le Régent étoit inſtruit du nom, des aventures & des cauſes de l'empriſonnement du Maſque, je tentai, plus

curieux & plus hardi que tout autre, d'arracher du Régent par le moyen de ma Princesse, le grand secret; elle étoit accoutumée à rebuter le Duc d'Orléans, & à lui témoigner une grande aversion; mais comme il fut toujours passioné-ment amoureux d'elle, & comme à la moindre lueur de quelque espérance de bonheur, il lui accordoit ce qu'elle lui demandoit, j'interressai ma charmante Princesse, déjà fort curieuse de son naturel, dans mon projet & je l'engagai à faire entendre au Régent qu'il seroit heureux & qu'il seroit satisfait, s'il vouloit permettre la lecture des Mémoires du Masque de fer qu'il avoit.

Le Duc d'Orléans n'avoit jamais dévoilé aucun secret d'Etat; il étoit d'une circonspection inouie sur cet article, car Dubois son Précepteur l'avoit accoutumé à le garder, & il n'est pas hors de propos d'observer ici que les Gouverneurs des Princes qui se proposent de s'assujettir leurs Eleves, fondent leurs espérances sur la nullité de leur caractere, sur leur penchant pour les plaisirs, sur leur défaut d'instruction & sur leur facilité, ont tous l'adresse de leur inspirer le goût du secret, le caractere silencieux dans un Prince étant la base de l'édifice que les Gouverneurs ambitieux ont dessein d'élever.

Le Duc d'Orléans dont la conduite avoit toujours été libre avec les compagnons de ses plaisirs, avoit été avec eux dans la plus grande réserve, il étoit très-secret & il n'étoit pas probable qu'il délivrât ce Mémoire, qui pouvoit dévoiler la condition & l'origine du prisonnier Masqué ; on sut même dans la suite, que le jeune Roi Louis XV, avant sa majorité, désoloit sans cesse le Régent pour apprendre quelques circonstances relatives à ce malheureux, & que sa curiosité alloit en augmentant, à mesure que le Duc d'Orléans se tenoit dans une plus grande réserve & qu'il répondoit au Roi que le devoir de sa place lui prescrivoit le plus profond silence jusqu'à la majorité : aussi la démarche de la Princesse auprès du Régent me paroissoit-elle au moins inutile ; mais l'amour, & un amour aussi pressant . . . .

. . . .

Pour la récompenser le Régent lui délivra donc l'Ecrit, qu'elle m'envoya le lendemain enveloppé d'un billet chiffré, que les Loix de l'Histoire veulent que je rapporte ici en entier, comme un monument essentiel de notre histoire dont je garentis l'authenticité : car la Princesse m'écrivoit en chiffre quand elle me parloit le langage de la galanterie, & me disoit dans ce billet quel traité

avoit été conclu, de ſon côté, pour avoir le Mémoire, & du côté du Régent, pour arriver au but ſi déſiré. L'hiſtoire défend les détails, mais en empruntant le langage modeſte des Patriarches, je puis dire que ſi Jacob pour avoir en mariage, celle des filles de Laban qu'il aimoit le plus, fût obligé de l'acheter deux fois; le Régent exigea de la Princeſſe encore plus que le Patriarche. Voici le billet chiffré, le Mémoire hiſtorique le ſuivra:

2. 1. 17. 12. 9. 2. 20. 2. 1. 7. 14. 20. 10. 3. 21. 1. 11. 14. 1. 15. 16. 12. 17. 14. 2. 1. 21. 11. 20. 17. 12. 9. 14. 9. 2. 8. 20. 5. 20. 2. 2. 17. 8. 1. 2. 20. 9. 21. 21. 1. 5. 12. 17. 15. 00. 14. 1. 15. 14. 12. 9. 21. 5. 12. 9. 21. 16. 20. 14. 8. 3.

***Relation** de la naiſſance & de l'éducation du Prince infortuné, ſouſtrait par les Cardinaux de Richelieu & Mazarin à la Société; & renfermé par l'ordre de Louis XIV.*

Compoſée par le Gouverneur de ce Prince au lit de la mort.

» Le Prince infortuné que j'ay eſlevé & » gardé juſques vers la fin de mes jours, naſquit

» le 5 Septembre 1638, à 8 heures & demie
» du soir pendant le souper du Roy. Son frére
» à présent régnant, estoit né le matin à midy
» pendant le disner de son pere ; mais autant la
» naissance du Roy fût splendide & brillante,
» autant celle de son frére fût triste & cachée
» avec soin, car le Roy adverti par la Sage-
» Femme que la Reyne devoit faire un second
» enfant, avoit fait rester en sa chambre le
» Chancellier de France, la Sage-Femme, le
» premier Aumosnier, le Confesseur de la Reine,
» & moy, pour estre témoins de ce qu'il en
» arriveroit & de ce qu'il vouloit faire s'il nais-
» soit un second enfant «.

» Déja depuis long-tems le Roi estoit adverti
» par prophéties que sa femme feroit deux fils ;
» car il estoit veneu depuis plusieurs jours des
» Pastres à Paris qui disoient en avoir eu ins-
» piration divine, si bien qu'il se disoit dans
» Paris que si la Reyne accouchoit de deux
» Dauphins comme on l'avoit prédit, ce feroit
» le comble du malheur de l'Etat ; l'Archevêque
» de Paris qui fit venir ces devins, les fits ren-
» fermer tous les deux à Saint-Lazare, parce que
» le Peuple en estoit esmeu, ce qui donna beau-
» coup à penser au Roy à cause des troubles
» qu'il avoit lieu de craindre dans son Estat.

» Arriva ce qui avoit esté prédit par les devins, » soit que les constellations en eussent adverti » les Pastres, soit que la Providence voulut » advertir Sa Majesté des malheurs qui pouvoient » advenir à la France. Le Cardinal à qui le » Roi, par un Messager avoit fait sçavoir cette » prophétie ; avoit respondu qu'il falloit s'en » adviser, que la naissance de deux Dauphins » n'estoit pas une chose impossible & que dans » ce cas il falloit soigneusement cacher le second, » parce qu'il pourroit à l'avenir vouloir estre » Roy, combattre son frére pour soutenir une » seconde ligue dans l'Etat & régner «.

» Le Roy estoit souffrant dans son incertitude, » & la Reyne, qui poussa des cris, nous fit » craindre un second accouchement. Nous en- » voyasmes querir le Roy qui pensa tomber à la » renverse, pressantant qu'il alloit estre pere de » deux Dauphins : il dit à Monseigneur l'Evesque » de Meaux, qu'il avoit prié de secourir la » Reyne, *ne quités pas mon espouse jusqu'à ce* » *qu'elle soit délivrée ; j'en ay une inquiétude* » *mortelle*. Incontinent après, il nous assembla, » l'Evesque de Meaux, le Chancellier, le sieur » Honorat, la dame Peronéte, Sage-Femme, & » moy, & il nous dit en présence de la Reyne, » afin qu'elle peut l'entendre ; que nous en res-

» pondrions sur notre teste si nous publions la
» naissance d'un second Dauphin, & qu'il vou-
» loit que sa naissance fut un secret de l'Estat
» pour prévenir les malheurs qui pourroient
» arriver, la Loy Salique ne déclarant rien, sur
» l'héritage du Royaume en cas de naissance de
» deux fils aînés des Roys ».

» Ce qui avoit été presdit arriva & la Reine
» accoucha pendant le souper du Roy d'un Dau-
» phin plus mignard & plus beau que le pre-
» mier qui ne cessa de se plaindre & de crier
» comme s'il eût dejà esprouvé du regret d'entrer
» dans la vie où il auroit ensuite tant de souf-
» frances à endurer; le Chancellier dressa le
» verbal de cette merveilleuse naissance, unique
» dans notre Histoire : ensuire, Sa Majesté
» ne trouva pas bien fait le premier Pro-
» cès-verbal, ce qui fit qu'elle le brussa en notre
» présence, & ordonna de le refaire plusieurs fois
» jusqu'à ce que Sa Majesté le trouva de son
» grét, quoique pût remontrer M. l'Aumosnier,
» qui prétendoit que Sa Majesté ne pouvoit ca-
» cher la naissance d'un Prince, à quoy le Roy
» respondit qu'il y avoit en cela une raison
» d'Etat.

» Ensuite le Roy nous dit de signer notre ser-
» ment: le Chancellier le signa d'abord, puis M.

» l'Aumosnier, puis le Confesseur de la Reine, » & je signay après. Le serment fut signé aussi par » le Chirurgien & par la Sage-femme qui délivra » la Reyne, & le Roy attacha cette piéce au Pro- » cès-verbal, qu'il emporta, & dont je n'ai jamais » oüi parler : je me souviens que Sa Majesté s'en- » tretint avec Monseigneur le Chancelier, sur la » formule de ce serment & qu'il parla long-tems » fort bas de Monseigneur le Cardinal. Après » quoi la Sage-femme fut chargée de l'enfant » dernier né ; & comme on a toujours craint quelle » ne parla trop sur sa naissance, elle m'a dit » qu'on l'avoit souvent menacée de la faire mou- » rir si elle venoit à parler ; on nous défendit » même de jamais parler de cet enfant entre nous » qui estions les témoins de sa naissance ».

» Pas un de nous n'a encore violé son ser- » ment ; car sa Majesté ne craignoit rien tant, » après elle, que la guerre civile, que ces deux » enfans, nés ensemble, pouvoient susciter, & le » Cardinal l'entretint toujours dans cette crainte, » quand il s'empara ensuite de la Surintendance » de l'éducation de cet enfant. Le Roy nous » ordonna aussi de bien examiner ce malheureux » Prince qui avoit une verrue au-dessus du coude » gauche, une tasche jeaunâtre à son col, du » côté droit, & une plus petite verrue au gras

» de ſa cuiſſe droite ; parce que ſa Majeſté, en
» cas de décès du premier né, entendoit, &
» avec raiſon, mettre en ſa place l'enfant royal
» qu'il alloit nous donner en garde ; pourquoi il
» requit notre ſeing du procès-verbal qu'il fit
» ſceller d'un petit Sceau royal, en notre pré-
» ſence, & nous le ſignâmes ſelon l'ordre de ſa
» Majeſté, & après elle. Et pour ce qu'il en fut
» des Bergers qui avoient prophétiſé ſa naiſſance,
» jamais je n'ai pu en entendre parler ; mais
» auſſi je ne m'en ſuis enquis. Monſieur le Car-
» dinal, qui prit ſoin de cet enfant myſtérieux,
» aura pu les dépayſer.

» Pour ce qui eſt de l'enfance du ſecond Prince,
» la Dame Peronnette en fit comme d'un enfant,
» ſien d'abord ; mais qui paſſa pour le fils baſtard
» de quelque Grand Seigneur du tems, parce qu'on
» reconnut, aux ſoins qu'elle en prenoit & aux dé-
» penſes qu'elle faiſoit, que c'eſtoit un fils riche &
» chéri, encore qu'il fût déſavoué.

» Quand le Prince fut un peu grand, Monſieur
» le Cardinal Mazarin, qui fut chargé de ſon édu-
» cation, après Monſeigneur le Cardinal de Ri-
» chelieu, me le fit bailler pour l'inſtruire & l'eſ-
» lever comme l'enfant d'un Roy ; mais en ſecret :
» la Dame Peronette lui continua ſes offices juſ-
» qu'à la mort, avec attachement d'elle à lui,
&

» & de lui à elle, encore davantage : le Prince a » été instruit en ma maison en Bourgogne, avec » tout le soin qui est deub à un fils de Roy, & » frere de Roy.

» J'ai eu de fréquentes conversations avec la » Reyne, mere, pendant les troubles de la France, » & sa Majesté me parut craindre que si jamais la » naissance de cet enfant, étoit connue du vivant » de son frere le jeune Roy, quelques mécontens » n'en prissent raison de se révolter, parce que » plusieurs Médecins pensent que le dernier né de » deux enfans jumeaux, est le premier conçu, & » par conséquent qu'il est Roy de droit ; tandis que » ce sentiment n'est pas reconnu par d'autres de » cet état.

» Cette crainte néanmoins ne put jamais engager » la Reyne à détruire les preuves, par écrit, de sa » naissance, parce qu'en cas d'événement & de » mort du jeune Roy, elle entendoit faire recon- » noître son frere, quoiqu'elle eût un autre enfant : » elle m'a souvent dit qu'elle conservoit, avec soin, » ces preuves par écrit dans sa cassette.

» J'ai donné au Prince infortuné, toute l'édu- » cation que je voudrois que l'on me donnât à » moi-même, & les fils des Princes avoués n'en » ont pas eu une meilleure ; tout ce que j'ai à me » reprocher, c'est d'avoir fait le malheur du Prince,

» quoique sans le vouloir ; car comme il avoit à
» 19 ans, une envie étrange de savoir qui il estoit »
» & comme il voyoit en moi la résolution de le lui
» taire, me montrant à lui plus ferme quand il
» m'accabloit de prieres ; il résolut dès-lors de ca-
» cher sa curiosité, & de me faire accroire qu'il
» pensoit qu'il étoit mon fils, né d'amour illégitime ;
» je lui dis souvent, là-dessus, quand il m'ap-
» pelloit son pere, quand nous étions seuls, qu'il
» se trompoit ; mais je ne lui combattois plus ce
» sentiment qu'il affectoit, peut-être pour me faire
» parler, le laissant accroire, moi, qu'il étoit mon
» fils, sans combattre en lui ce sentiment, & lui se
» reposant la-dessus, mais cherchant des moyens de
» reconnoître qui il estoit. Deux ans s'estoient écou-
» lés, quand une malheureuse imprudence de ma
» part, de quoi j'ai bien à me reprocher, lui fit
» connoître qui il estoit, il savoit que le Roy m'en-
» voyoit, depuis peu de tems, des Messagers ; &
» j'eus le malheur de laisser ma cassette, des lettres
» de la Reyne & des Cardinaux : il lut une partie
» & devina l'autre, par sa pénétration ordinaire,
» & il m'a avoué, dans la suite, qu'il avoit en-
» levé la lettre la plus expressive & la plus mar-
» quante sur sa naissance.

» Je me ressouviens qu'une habitude hargneuse
» & brutale succéda à son amitié & à son respect

» pour moi, dans lequel je l'avois eslevé, mais
» je ne pus d'abord reconnoître la source de ce
» changement ; car je ne me suis advisé jamais
» comment il avoit fouillé dans ma cassette, &
» jamais il n'a voulu m'en advouer les moyens,
» soit qu'il aye esté aidé par quelques ouvriers
» qu'il n'a pas voulu faire connoître, ou qu'il
» ait eu d'autres moyens.

» Il commit un jour, cependant l'imprudence
» de me demander les portraits du feu Roy
» Louis XIII & du Roy régnant : je lui res-
» pondis qu'on en avoit de si mauvais, que j'at-
» tendois qu'un Ouvrier en eût fait des meil-
» leurs pour les avoir chez moi.

» Cette response qui ne le satisfit pas, fut
» suivie de la demande d'aller à Dijon. J'ai sçu,
» dans la suite, que c'estoit pour y aller voir un
» portrait du Roy, & partir pour la Cour qui
» estoit à St. Jean de Lus, à cause du mariage
» avec l'Infante, & pour s'y mettre en parallele
» avec son frere, & voir s'il en avoit la ressem-
» blance ; j'eus connoissance d'un projet de
» voyage de sa part, & je ne le quittai plus.

» Le jeune Prince alors estoit beau comme
» l'amour, & l'amour l'avoit aussi très-bien servi
» pour avoir un portrait de son frere ; car des-
» puis quelques mois, une jeune Gouvernante de

» la maison, estoit de son goust, & il la caressa
» si bien & la contenta de même, que, malgré
» la défense à tous les Domestiques de ne rien
» lui donner que par ma permission; elle lui
» donna un portrait du Roy. Le malheureux
» Prince se reconnut, & il le pouvoit bien,
» puisqu'un portrait pouvoit servir à l'un & à
» l'autre, & cette vue le mit en une telle fu-
» reur, qu'il vint à moy en me disant: *voilà mon*
» *frere*, *& voilà qui je suis*, en me montrant
» une lettre du Cardinal Mazarin, qu'il m'avoit
» volée; la scene fut telle dans la maison «.

» La crainte de voir le Prince, s'échapper &
» accourir au mariage du Roi, me fit craindre
» un pareil événement; je despêchai un Messager
» au Roy, pour l'informer de l'ouverture de ma
» cassette, & du besoin de nouvelles instructions.
» Le Roy fit envoyer ses ordres, par le Car-
» dinal, qui furent de nous renfermer tous les
» deux jusqu'à des ordres nouveaux, & lui faire
» entendre que sa prétention estoit la cause de
» notre malheur commun: J'ai souffert avec lui
» dans notre prison, jusqu'au moment que je
» crois que l'arrêt de partir de ce monde est
» prononcé par mon Juge d'en haut, & je ne
» puis refuser à la tranquillité de mon ame ni
» à mon esleve, une espece de déclaration qui

» lui indiqueroit les moyens de sortir de l'estat
» ignominieux où il est, si le Roy venoit à
» mourir sans enfans. Un serment forcé peut-il
» obliger au secret sur des anecdotes incroyables
» qu'il est nécessaire de laisser à la postérité «?

Voilà le Mémoire historique que délivra le Régent à la Princesse, & qui doit occasionner une foule de questions de la part des curieux des anecdotes piquantes. On demandera en effet quel étoit ce Gouverneur du Prince? Etoit-il Bourguignon? Ou simplement Propriétaire d'un château ou d'une maison en Bourgogne? A quelle distance de Dijon étoit sa possession? C'étoit sans contredit un homme remarquable, puisqu'il étoit à la Cour de Louis XIII, jouissant de l'intime confiance, par charge ou en qualité de favori du Roi, de la Reine & du Cardinal de Richelieu. Le Nobiliaire de Bourgogne pourroit-il nous dire quel personnage dans cette Province disparut de la société après le mariage de Louis XIV, avec un jeune Eleve d'environ vingt ans, inconnu, & dont il avoit soin dans sa maison ou château? Pourquoi ce Mémoire qui paroît avoir près d'un siecle de vétusté, est-il anonyme? A-t-il été dicté par le moribond sans pouvoir être signé de lui? Comment ce Mémoire est-il sorti de la prison. Voilà les idées

que ce Mémoire ſuggérera ; il ne certifie pas que ce jeune Prince fût le même priſonnier que celui qui nous eſt connu ſous le nom de priſonnier au Maſque ; mais tous ces faits conviennent ſi bien à ce perſonnage myſtérieux dont nous avons quelques anecdotes, qu'ils ſemblent remplir la grande lacune de ſes mémoires, & nous en faire connoître le commencement : je vais joindre ici les anecdotes authentiques que nous avons depuis qu'il fut livré à Cinq-Mars, comme le complément ou la continuation de ſon hiſtoire, ſans parler des débats littéraires qu'il excita.

En effet les *Mémoires de la Cour de Perſe* avoient été à peine publiés, qu'une foule de gens de Lettres ſe diſputerent ſur le fond du ſecret : Voltaire qui rapporta des faits, & qui ne le dévoila pas quoiqu'il fût plus inſtruit que perſonne, Saint-Foix, le Pere Griffet, la Riviere, Linguet, la Grangechancel, l'Abbé Papon, Palteau, M. Delaborde, pluſieurs Auteurs dans divers Journaux & notamment dans le Journal de Paris, ont publié diverſes anecdotes ; je vais rapporter celles qui paroiſſent les plus authentiques, me contentant d'écrire en lettres italiques les expreſſions qui m'ont paru caractériſer dans ce priſonnier un très-grand perſonnage, & indiquer davantage ce qu'il étoit.

i

Le premier Auteur qui ait parlé du personnage, est l'anonyme des *Mémoires secrets de la Cour de Perse ;* il cite quelques faits certains & qu'on a toujours pris pour tels ; mais il se trompe sur le fond du secret, croyant que le prisonnier Masqué étoit le Comte de Vermandois : » ce » prisonnier, dit-il, fut remis au Commandant » des isles Sainte-Margueritte, qui avoit reçu » d'avance l'ordre de Louis XIV, de ne le laisser » voir à personne. Le Commandant de l'isle » Sainte-Margueritte traitoit son prisonnier avec » le plus profond respect ; il le servoit lui-même » & prenoit les plats à la porte de l'appartement, » de la main des Cuisiniers, dont aucun n'a » jamais vu le visage du prisonnier. Ce Prince » s'avisa, un jour, de graver son nom sur le dos » d'une assiette avec la pointe d'un couteau ; un » esclave entre les mains de qui elle tomba, crut » faire sa cour en la portant au Commandant, » & se flatta d'être récompensé, mais ce mal» heureux fut trompé ; on s'en défit sur le » champ, afin d'ensévelir avec cet homme un » secret de la plus grande importance. Le Masque » de fer resta plusieurs années dans le château de » l'isle Sainte-Margueritte ; on ne l'en ôta que » pour le transférer à la Bastille, lorsque » Louis XIV, en reconnoissance de la fidélité de

» ce Commandant, lui en donna le gouverne-
» ment ; il étoit en effet de la prudence, de faire
» ſuivre au Maſque le ſort de celui à qui on
» l'avoit confié, & c'eût été agir contre toutes les
» regles que de ſe donner un nouveau confident
» qui auroit pu être moins fidele & moins
» exact. On prenoit la précaution, à l'iſle Sainte-
» Marguerite & à la Baſtille, de faire mettre
» un maſque au Prince lorſque pour cauſe de
» de maladie, ou pour quelqu'autre ſujet, on
» étoit obligé de l'expoſer à la vue de quelqu'un.
» Pluſieurs perſonnes dignes de foi ont affirmé,
» avoir vu ce priſonnier Maſqué, & *ont rapporté*
» *qu'il tutoyoit le Gouverneur, qui au con-*
» *traire lui rendoit des reſpects infinis* «.

« Quelques mois après la mort du Cardinal Ma-
» zarin, (dit Voltaire dans le ſiecle de Louis XIV,
» qui eſt le ſecond Ouvrage où il ait éte parlé
» du priſonnier) il arriva un événement qui n'a
» point d'exemple ; & ce qui eſt non moins
» étrange, c'eſt que tous les Hiſtoriens l'ont igno-
» ré. On envoya dans le plus grand ſecret, au
» château de l'île Sainte Marguerite, dans la mer
» de Provenee, un priſonnier inconnu, d'une
» taille au-deſſus de la médiocre, jeune & de
» la figure la plus belle & la plus noble. Ce
» priſonnier, dans la route, portoit un maſque,

» dont la mentonniere avoit des ressorts d'acier
» qui lui laissoient la liberté de manger avec
» le masque sur le visage : on avoit ordre de le
» tuer s'il se découvroit. Il resta dans l'isle jus-
» qu'à ce qu'un officier de confiance, nommé
» Saint-Mars, Gouverneur de Pignerol, ayant
» été fait Gouverneur de la Bastille en 1690,
» l'alla prendre à l'Isle Saint-Margueritte, &
» le conduisit à la Bastille toujours masqué. *Le*
» *Marquis de Louvois alla le voir à cette Isle*
» avant sa translation, *& lui parla debout &*
» *avec une considération qui tenoit du respect.*
» Cette inconnu fut mené à la Bastile, & logé
» aussi bien qu'on peut l'être dans ce Château.
« On ne lui refusoit rien de tout ce qu'il deman-
» doit. Son plus grand goût étoit pour le linge
» d'une finesse extraordinaire, & pour les den-
» telles. Il jouoit de la guittare ; on lui faisoit la
» plus grande chere, & *le Gouverneur s'asseyoit*
» *rarement devant lui* : un vieux Médecin de la
» Bastille, qui avoit souvent traité cet homme sin-
» gulier dans ses maladies, a dit *qu'il n'avoit ja-*
» *mais vu son visage*, quoiqu'il eût souvent exa-
» miné sa langue & le restant de son corps ; il étoit
» admirablement bien fait, disoit ce Médecin,
» sa peau étoit un peu brune, il intéressoit par
» les seuls sons de sa voix, ne se plaignant jamais

» de son état, & ne laissant point entrevoir ce
» qu'il pouvoit être. Un fameux Chirurgien,
» gendre du Médecin dont je parle, & qui a ap-
» partenu au Maréchal de Richelieu (1), est témoin
» de ce que j'avance, & M. de Bernaville, suc-
» cesseur de Saint Mars, me l'a souvent confirmé;
» cet inconnu mourut en 1704, & fut enterré
» la nuit à la Paroisse de Saint Paul. Ce qui
» redouble l'étonnement, c'est que quand on
» l'envoya aux Isles Sainte Margueritte, il ne
» disparut dans l'Europe aucun homme consi-
» dérable..... *M. de Chamillard fut le dernier*
» *Ministre qui sût cet étrange secret*. Le second
» Maréchal de la Feuillade, son gendre, m'a dit
» qu'à la mort de son beau-pere, il le conjura,
» à genoux, de lui apprendre ce que c'étoit que
» cet inconnu qu'on ne connut jamais que sous
» le nom de l'homme au masque de fer; *Cha-*
» *millard lui répondit que c'étoit le* SECRET
» DE L'ÉTAT, *& qu'il avoit fait serment de*
» *ne le revéler jamais.*

» Le Gouverneur mettoit lui-même les plats
» sur la table du masque, quand il étoit aux
» Isles, & se retiroit après l'avoir enfermé. Un

(1) Ce qui est en lettres italiques a été ajouté dans les dernieres Editions des Œuvres de M. de Voltaire.

» jour le priſonnier écrivit ſon nom, avec un
» couteau, ſur une aſſiette d'argent, & jetta
» l'aſſiette par la fenêtre, vers un bateau qui étoit
» au pied de la Tour. Un Pêcheur, à qui le
» bateau appartenoit, ramaſſa l'aſſiette & la porta
» au Gouverneur. Celui-ci, étonné, demanda au
» Pêcheur, avez-vous lu ce qui eſt écrit ſur cette
» aſſiette ? & quelqu'un l'a-t-il vue entre vos
» mains? *Je ne ſais pas lire*, répondit le Pê-
» cheur, *je viens de la trouver*, *perſonne ne*
» *l'a vue.* Ce Payſan fut retenu juſqu'à ce que
» le Gouverneur fût bien informé qu'il n'avoit
» jamais lu, & que l'aſſiette n'avoit été vue de
» perſonne. *Allez*, lui dit-il, *vous êtes bien-*
» *heureux de ne ſavoir pas lire.* Parmi les témoins
» de ce fait, il y en a un, digne de foi, qui vit
» encor (1) «.

» L'Auteur du ſiecle de Louis XIV, (dit en-
» core M. de Voltaire, dans des mélanges,)
» eſt le premier qui ait parlé de l'homme au
» maſque de fer, dans une hiſtoire avérée. C'eſt
» *qu'il étoit très-inſtruit de cette anecdote*, qui

---

(1) L'Auteur cité ci-deſſus, page 87, dit que le Pêcheur ou Payſan ou eſclave, fut mis à mort: eſt-ce le même fait avec des variantes ? Ou bien le Maſque écrivit-il pluſieurs fois ſon nom ſur une aſſiette d'argent ?

» étonne le siecle présent, qui étonnera la posté-
» rité, & qui n'est que trop véritable. On l'a-
» voit trompé sur la date de la mort de cet in-
» connu, si singuliérement infortuné, il fut en-
» terré à Saint Paul, le 3 Mars 1703, & non
» en 1704.

» Il avoit été d'abord enfermé à Pignerol,
» avant de l'être aux Isles de Sainte Margueritte,
» & ensuite à la Bastille, toujours sous la garde
» de ce même homme, de ce Saint-Mars qui
» le vit mourir. Le pere Griffet, Jésuite, a
» communiqué au Public le Journal de la Bastille:
» qui fait foi des dates. Il a eu facilement ce
» Journal, puisqu'il avoit l'emploi délicat de
» confesser les prisonniers renfermés à la Bastille.

» L'homme, au masque de fer, est une énigme
» dont chacun veut deviner le mot. Les uns ont
» dit que c'étoit le Duc de Beaufort; mais le
» Duc de Beaufort fut tué par les Turcs à la
» défense de Candie, en 1699: & l'homme au
» masque de fer étoit à Pignerol en 1662. D'ail-
» leurs, comment auroit-on arrêté le Duc de
» Beaufort au milieu de son Armée? comment
» l'auroit-on transféré en France, sans que per-
» sonne en sût rien? & pourquoi l'eût-on mis
» en prison, & pourquoi ce masque?

» Les autres ont rêvé le Comte de Verman-

» dois, fils naturel de Louis XIV, mort publi-
» quement de la petite vérole en 1683, à l'Ar-
» mée, & enterré dans la petite Ville d'Aire,
» non dans Arras, en quoi le pere Griffet s'est
» trompé, & en quoi il n'y a pas grand mal.

» On a ensuite imaginé que le Duc de Mont-
» mouth, à qui le Roi Jacques fit couper la
» tête publiquement dans Londres en 1675,
» étoit l'homme au masque de fer. Il auroit
» fallu qu'il eût ressuscité, & qu'ensuite il eût
» changé l'ordre des tems, & qu'il eût mis l'année
» 1662, à la place de 1685; que le Roi Jacques
» qui ne pardonna jamais à personne, & qui par
» là mérita tous ses malheurs, eût pardonné au
» Duc de Montmouth, & eût fait mourir, à sa
» place, un homme qui lui ressembloit parfai-
» tement. Il auroit fallu trouver ce Sosie, qui
» auroit eu la bonté de se faire couper le cou
» en public pour sauver le Duc de Montmouth.
» Il auroit fallu que toute l'Angleterre s'y fût
» méprise, qu'ensuite le Roi Jacques eût prié
» instamment Louis XIV de vouloir bien lui
» servir de Sergent & de Geolier. Ensuite Louis
» XIV, ayant fait ce petit plaisir au Roi Jacques,
» n'auroit pas manqué d'avoir les mêmes égards
» pour le Roi Guillaume, & pour la Reine
» Anne, avec lesquels il fut en guerre; & il

» auroit soigneusement conservé auprès de ces » deux Monarques, sa dignité de Geolier dont » le Roi Jacques l'avoit honoré.

» Toutes ces illusions étant dissipées, il reste » à savoir qui étoit ce prisonnier TOUJOURS » masqué, à quel âge il mourut, & sous quel » nom il fut enterré ? *Il est clair que si on ne » le laissoit passer dans la cour de la Bastille ; » si on ne lui permettoit de parler à son Mé- » decin, que* COUVERT D'UN MASQUE, » *c'étoit de peur qu'on ne reconnût dans ses » attraits quelque ressemblance* TROP FRAP- » PANTE ; il pouvoit montrer sa langue, & » jamais son visage. Pour son âge, il dit lui-même » à l'Apothicaire de la Bastille, peu de jours » avant sa mort, *qu'il* CROYOIT *avoir soixante » ans ;* & le sieur Marsoban, Chirurgien du » Maréchal de Richelieu, & ensuite, du Duc » d'Orléans, Régent, gendre de cet Apothicaire, » me l'a redit plus d'une fois. Enfin, pourquoi » lui donner un nom italien, on le nomma tou- » jours *Marchiali* ?... Celui qui écrit cet article, » en sait peut-être plus que le pere Griffet ; il » n'en dira pas davantage «.

La Grange-Chancel, est le troisieme Historien qui ait parlé du Prisonnier renfermé dans les Isles Sainte Margueritte, quelque-tems après la trans-

lation du masque à la Bastille : & il a pu s'instruire de quelques faits.

» Le séjour que j'ai fait, dit la Grange-Chancel, aux Isles Sainte Marguerite, ou la détention du *masque de fer* n'étoit plus un secret d'état dans le tems que j'y arrivai, m'en a appris des particularités qu'un Historien plus exact que M. de Voltaire, dans ses recherches, auroit pu savoir comme moi, s'il s'étoit donné la peine de s'instruire. Cet événement extraordinaire qu'il place en *1661*, quelques mois après la mort du Cardinal Mazarin, n'est arrivé qu'en *1669*, huit ans après la mort de cette Eminence. M. de la Mothe-Guerin, qui commandoit dans ces Isles, du tems que j'y étois détenu, m'assura que ce prisonnier étoit le Duc de Beaufort, qu'on disoit avoir été tué au siége de Candie, & dont on ne put trouver le corps, suivant toutes les relations de ce tems-là. Il me dit aussi que le sieur de Saint-Mars, qui obtint le gouvernement de ces Isles, après celui de Pignerol, avoit de grands égards pour ce prisonnier; qu'il le servoit toujours lui-même en vaisselle d'argent, & lui fournissoit souvent des habits aussi chers qu'il paroissoit le desirer; que dans les maladies où il avoit besoin de Médecin ou de Chirurgiens, il étoit

» obligé, ſur peine de la vie, de ne paroître en
» leur préſence qu'avec ſon maſque de fer, & que
» lorſqu'il étoit ſeul, il pouvoit s'amuſer à s'arra-
» cher le poil de la barbe avec des pincettes d'acier
» très-luiſant & très-joli. J'en vis une de celles qui
» lui ſervoient à cette uſage entre les mains du ſieur
» de Beaumanoir, neveu de Saint-Mars, & Lieu-
» tenant d'une Compagnie franche, prépoſée pour
» la garde des priſonniers. Pluſieurs perſonnes m'ont
» raconté que lorſque Saint-Mars alla prendre poſ-
» ſeſſion de la Baſtille, où il conduiſit ſon priſon-
» nier; *on entendit ce dernier qui portoit ſon*
» *maſque de fer, dire à ſon Conducteur*; EST-
» CE QUE LE ROI EN VEUT A MA VIE?
» *NON, MON PRINCE*, répondit Saint-
» Mars; *votre vie eſt en ſûreté; vous n'avez*
» *qu'à vous laiſſer conduire.*

» J'ai ſu, de plus, d'un homme nommé Du-
» buiſſon caiſſier du fameux Samuel Bernard, qui
» après avoir été quelques années à la Baſtille, fut
» conduit aux Iſles Saint-Margueritte, qu'il étoit
» dans une chambre avec quelques autres priſon-
» niers, préciſément au-deſſus de celle qui étoit
» occupée par cet inconnu; que par le tuyau de
» la cheminée, ils pouvoient s'etretenir & ſe
» communiquer leurs penſées, mais que
» ceux-ci lui ayant demandé pourquoi
il

» il s'obstinoit à leur taire son nom & ses avan-
» tures; il leur avoit répondu *que cet aveu* LUI
» COUTEROIT LA VIE, *aussi-bien qu'à ceux*
» *auxquels il auroit révélé son secret*......

» Quoi qu'il en soit, aujourd'hui que le nom
» & la qualité de cette victime de la politique,
» ne sont plus des secrets où l'État soit intéressé;
» j'ai cru qu'en instruisant le public de ce qui
» est venu à ma connoissance, je devois arrêter
» le cours des idées que chacun s'est forgé à sa
» fantaisie, sur la foi d'un Auteur qui s'est fait
» une grande réputation par le merveilleux, joint
» à l'air de vérité qu'on admire dans la plupart
» de ses écrits, même dans la vie de Charles XII «.

L'Abbé Papon, parcourant la Provence, parle ainsi du masque de fer dont il alla visiter la prison.

» C'est à l'Isle Sainte-Marguerite que fut trans-
» féré, vers la fin du dernier siecle, le fameux
» prisonnier au masque de fer, dont on ne saura
» jamais peut-être le nom: il n'y avoit que peu
» de personnes attachées à son service, qui eussent
» la liberté de lui parler. Un jour que M. de St.
» Mars s'entretenoit avec lui, en se tenant hors
» de la chambre, dans une espece de corridor,
» pour voir de loin ceux qui viendroient; le
» fils d'un de ses amis arrive, & s'avance vers

» l'endroit où il entend du bruit : le Gouverneur » qui l'apperçoit, ferme aussi-tôt la porte de la » chambre, court précipitamment au-devant du » jeune homme, &, d'un air troublé, il lui » demande s'il a entendu quelque chose. Dès qu'il » fut assuré du contraire, il le fit repartir le jour « même, & il écrivit à son ami que peu s'en » étoit fallu que cette avanture n'eût coûté cher » à son fils ; & qu'il le lui renvoye de peur de quel- » qu'autre imprudence.

» J'eus la curiosité, le 2 Février 1778, d'en- » trer dans la chambre de cet infortuné prisonnier ; » elle n'est éclairée que par une fenêtre, du côté » du Nord, percée dans un mur fort épais, & » fermée par trois grilles de fer, placées à une » distance égale. Cette fenêtre donne sur la mer. » Je trouvai dans la Citadelle, un Officier de la » Compagnie Franche, âgé de 79 ans : il me dit » que son pere qui servoit dans la même Com- » pagnie, lui avoit plusieurs fois raconté qu'un » Frater apperçut un jour, sous la fenêtre du » prisonnier, quelque chose de blanc qui flottoit » sur l'eau ; il l'alla prendre & l'apporta à M. » de Saint-Mars ; c'étoit une chemise très-fine, » pliée avec assez de négligence, & sur laquelle » le prisonnier avoit écrit d'un bout à l'autre.

» M. de Saint-Mars, après l'avoir dépliée, &

» avoir lu quelques lignes, demanda au Frater, » d'un air fort embarrassé, s'il n'avoit pas eu la » curiosité de lire le contenu. Celui-ci lui protesta » plusieurs fois qu'il n'avoit rien lu ; mais deux » jours après, il fut trouvé mort dans son lit : » c'est un fait que l'Officier a entendu raconter » tant de fois à son pere, & à l'Aumônier du Fort » de ce tems-là, qu'il le regarde comme incon- » testable. Le suivant me paroît également certain, » d'après tous les témoignages que j'ai recueillis » sur les lieux & dans le Monastere de Lerins, » ou la tradition s'en est conservée.

» On cherchoit une personne du sexe, pour » servir le prisonnier : une femme du village de » Mongin, vint s'offrir, dans la persuasion que » ce seroit un moyen de faire la fortune de ses » enfans ; mais quand on lui dit qu'il falloit re- » noncer à les voir, & même à conserver aucune » liaison avec le reste des hommes ; elle refusa » de s'enfermer avec un prisonnier dont la con- » noissance coûtoit si cher. Je dois dire encore » qu'on avoit mis aux deux extrémités du Fort, » du côté de la mer, deux Sentinelles qui avoient » ordre de tirer sur les bateaux qui s'approche- » roient à une certaine distance.

» La personne qui servoit le prisonnier, mourut » à l'Isle Sainte-Margueritte. Le frere de l'Offi-

» cier, dont je viens de parler, qui étoit pour
» certaines choses, l'homme de confiance de M.
» de Saint-Mars, a souvent dit à son fils qu'il
» avoit été prendre le mort à l'heure de minuit,
» dans la prison, & qu'il l'avoit porté sur ses
» épaules, dans le lieu de sa sepulture ; il croyoit
» que c'étoit le prisonnier lui-même qui étoit
» mort ; mais c'étoit, comme je viens de le dire, la
» personne qui le servoit, & ce fut alors qu'on
» chercha une femme pour le remplacer «.

On savoit en 1698, que Saint-Mars condui-sant le prisonnier à la Bastille, s'arrêta avec lui dans sa terre de Palteau. Freron, en conséquence, pour contredire Voltaire, qui avoit écrit sur le prisonnier, demanda des anecdotes au Seigneur de Palteau, qui répondit la lettre suivante, insérée dans l'Année Littéraire du mois de Juin 1768.

« Comme il paroît par la Lettre de M. de
» Saint-Foix, dont vous venez de donner un
» extrait, que l'homme au masque de fer exerce
» toujours l'imagination de nos Ecrivains, je vais
» vous faire part de ce que je sais de ce prisonnier.
» Il n'étoit connu aux Isles Sainte-Marguerite & à
» la Bastille, que sous le nom de *la Tour*. Le Gou-
» verneur & les autres Officiers avoient des égards
» pour lui ; il obtenoit tout ce qu'ils pouvoient

» accorder à un prisonnier. Il se promenoit sou-
» vent ayant toujours un masque sur le visage.
» Ce n'est plus que depuis que le siecle de
» Louis XIV de M. de Voltaire a paru, que
» j'ai oui dire que ce masque étoit de fer,
» & à ressorts, peut-être à-t-on oublié de me
» parler de cette circonstance; mais il n'avoit
» ce masque que lorsqu'il sortoit pour prendre
» l'air, ou qu'il étoit obligé de paroître devant
» quelqu'étranger.

» Le sieur de Blainvilliers, Officier d'Infan-
» terie qui avoit accès chez M. de Saint-Mars,
» Gouverneur des Isles Saint Marguerite, & de-
» puis de la Bastille, m'a dit plusieurs fois que
» le sort de *la Tour* ayant beaucoup excité sa
» curiosité, pour la satisfaire il avoit pris l'habit
» & les armes d'un Soldat qui devoit être en
» sentinelle, dans une galerie sous les fenêtres
» de la chambre qu'occupoit ce prisonnier aux
» Isles Sainte Marguerite. Que delà il l'avoit
» très-bien vue, qu'il n'avoit point son masque;
» qu'il étoit blanc de visage, grand & bien fait
» de corps, ayant la jambe un peu trop fournie
» par le bas, & les cheveux blancs, quoiqu'il ne fût
» que dans la force de l'âge. Il avoit passé cette nuit-
» là presqu'entiere à se promener dans sa chambre.
» Blainvilliers ajoutoit qu'il étoit toujours vêtu

» de brun, qu'on lui donnoit du beau linge & » des livres ; que le Gouverneur & les Officiers » restoient devant lui debout & découvers, jus- » qu'à ce qu'il les fît couvrir & asseoir ; qu'ils » alloient souvent lui tenir compagnie & manger » avec lui.

« En 1698, M. de Saint-Mars passa du gou- » vernement des Isles Sainte-Marguerite à celui de » la Bastille. En venant en prendre possession, il » séjourna avec son prisonnier à sa terre de Pal- » teau. L'homme au masque arriva dans uno » litiere que précédoit celle de M. de Saint- » Mars ; ils étoient accompagnés de plusieurs gens » à cheval. Les paysans allerent au-devant de leur » Seigneur. M. de Saint-Mars mangea avec son » prisonnier, qui avoit le dos opposé aux croisées » de la salle à manger, qui donnent sur la cour. » Les paysans, que j'ai intérogés, ne purent voir » s'il mangeoit avec son masque ; mais ils ob- » serverent très-bien, que M. de Saint-Mars, » qui étoit à table vis-à-vis de lui, avoit deux » pistolets à côté de son assiette. Ils n'avoient, » pour être servis, qu'un seul valet-de-chambre » qui alloit chercher les plats qu'on lui appor- » toit dans l'anti-chambre, fermant soigneusement » sur lui la porte de la salle à manger. *Lorsque le* » *prisonnier traversoit la cour, il avoit toujours*

» *son masque noir sur le visage.* Les paysans » remarquerent qu'on lui voyoit les dents & les » levres ; qu'il étoit grand & avoit les cheveux » blancs. M. de Saint-Mars coucha dans un lit » qu'on lui avoit dressé auprès de celui de l'homme » au masque. M. de Blainvilliers m'a dit que lors » de sa mort, arrivée en 1704, on l'enterra secret» tement à Saint-Paul, *& que l'on mît dans le cer» cueil des drogues pour consumer le corps.* Je n'ai » point oui dire qu'il eût aucun accent étranger «.

Arrivé à la Bastille, du Jonca, Lieutenant de Roi, enregistra en ces termes l'arrivée du prisonnier, dans le Livre de la Bastille ; & c'est le Pere Griffet, Jésuite, qui, le premier, a publié ces deux curieux lambeaux tirés des archives d'un château d'où jamais aucun papier ne sortoit ; mais il étoit Confesseur de la Bastille, & les Jésuites, & le Gouverneur de ce fort, dans ce tems-là, avoient bien, sans doute, leurs raisons en publiant ces anecdotes.

» Jeudi 8 Septembre 1698, dit du Jonca, à » trois heures après-midi, M. de Saint-Mars, » Gouverneur de la Bastille, est arrivé pour sa « premiere entrée, venant des Isles Sainte-Mar» guerite & Saint-Honorat, ayant mené avec » lui dans sa litiere, un ancien prisonnier qu'il avoit » à Pignerol, *dont le nom ne se dit pas,* *lequel on*

» *a fait tenir* TOUJOURS MASQUÉ, & qui
» fut d'abord mis dans la tour de la Basiniere, EN
» ATTENDANT LA NUIT, & que je conduisis
» moi-même *sur les neuf heures du soir*, dans
» la troisieme chambre de la tour de la Bertau-
» diere, laquelle chambre j'avois eu soin de faire
» meubler de toutes choses avant son arrivée,
» en ayant reçu l'ordre de M. Saint-Mars.....
» En le conduisant dans ladite chambre, j'étois
» accompagné, ajoute M. de Jonca, du sieur
» Rosarges, que M. de Saint-Mars avoit amené
» avec lui, lequel étoit chargé de déservir &
» de soigner ledit prisonnier, qui étoit nourri par
» le Gouverneur ».

Les dernieres anecdotes qu'on a puisées sur le Masque de Fer, nous ont été données par M. Linguet, qui, long-tems détenu à la Bastille, obtint quelques renseignemens des plus anciens Officiers ou serviteurs du château ; il donna ses notes à M. de la Borde, qui les a publiées en ces termes, dans un petit ouvrage sur ce Masque.

1°. « Le prisonnier portoit un masque de ve-
» lours, & non de fer, au moins pendant le
» tems qu'il passa à la Bastille.

2°. « *Le Gouverneur lui-même le servoit* &
» enlevoit son linge.

3°. « Quand il alloit à la messe, *il avoit les*

» *défenses les plus expresses de parler & de mon-*
» *trer sa figure* : l'ordre étoit donné aux Inva-
» lides de tirer sur lui ; leurs fusils étoient chargés
» à balle : aussi avoit-il le plus grand soin de se
» cacher & de se taire ».

4°. Quand il fut mort, on brûla tous les meu-
« bles dont il s'étoit servi ; on dépava sa chambre ;
« on ôta les plafonds ; on visita tous les coins,
» recoins, tous les endroits qui pouvoient
» cacher un papier, un linge ; en un mot, *on vou-*
» *loit découvrir s'il n'y auroit pas laissé quelque*
» *signe de ce qu'il étoit.* M. Linguet m'a assuré,
» qu'à la Bastille, il y avoit encore des hommes
» qui tenoient ces faits de leurs peres, anciens ser-
» viteurs de la maison, lesquels y avoient vu
» l'homme au masque de fer ».

Ce malheureux prisonnier, après un long mar-
tyre, mourut enfin en 1703, à la Bastille, après y
avoir resté cinq ans deux mois ; & le même qui avoit
enregistré son arrivée enregistra sa mort dans le
livre des prisonniers, en ces termes.

» Du Lundi 19 Novembre 1703, *le Prison-*
» *nier inconnu, toujours masqué d'un masque*
» *de velours noir*, que M. de Saint-Mars avoit
» mené avec lui, venant de l'Isle Sainte Mar-
» guerite, qu'il gardoit depuis long-tems, s'étant
» trouvé hier un peu plus mal, en sortant de la

» Messe, il est mort aujourd'hui, sur les dix
» heures du soir, sans avoir eu une grande ma-
» ladie, il ne se peut pas moins. M. Guiraut,
» notre Aumônier, le confessa hier ; surpris de la
» mort, il n'a pu recevoir ses Sacrements, &
» notre Aumônier l'a exhorté un moment avant
» que de mourir. Il fut enterré le Mardi 20
» Novembre, à quatre heures après-midi, dans
» le Cimetiere de Saint Paul, notre Paroisse ;
» son Enterrement coûta quarante livres ».

On cacha cependant & son nom & son âge aux Prêtres de la Paroisse ; & les Registres de ce jour là annoncent son inhumation, en ces termes que j'ai extraits des Registres.

» L'an mil sept cent trois, & le dix-neuf
» Novembre, Marchialy, âgé de quarante cinq
» ans ou environ, est décédé dans la Bastille,
» duquel le Corps à été inhumé dans le Cime-
» tiere de Saint-Paul, sa paroisse, le vingt du
» présent, en présence de M. Rosarges, Major,
» & de M. Reilh, Chirurgien-Major de la Bas-
» tille, qui ont signé. ROSARGES, REILH. «

Il est encore très-certain, qu'après sa mort, on eut ordre de brûler généralement tout ce qui avoit servi à son usage, comme linge, habits, matelats, couvertures & jusqu'aux portes

de sa prison, le bois de lit & ses chaises. Son couvert d'argent fut fondu, & l'on fit regrater & blanchir les murailles de la chambre où il avoit logé ; on poussa les précautions au point d'en défaire les carraux, dans la crainte, sans doute, qu'il n'eût caché quelque billet, ou fait quelque marque qui eût pu faire connoître qui il étoit ».

J'abandonne toutes ces piéces historiques & ces notes sur le Prisonnier masqué, à l'examen des curieux & des critiques ; mais il résultera toujours que ce masque étoit un très-grand personnage ; que le soin habituel de lui ordonner de cacher sa figure, sous peine de mort, annonçoit un grand danger en la montrant ; qu'à cet aspect seul de son visage on pouvoit reconnoître par conséquent qui il étoit ; qu'il nourrissoit dans lui-même le desir de se faire connoître plutôt que le desir de s'évader ; qu'aucun Prince n'ayant disparu en France à la mort de Mazarin ; le Masque ne pouvoit être qu'un personnage important & inconnu dans ce temps-là, & qu'il falloit que le Ministere eût beaucoup d'intérêt de cacher son nom, ses aventures & sa situation, puisqu'on avoit donné l'ordre de le tuer s'il se faisoit connoître.

Il résulte encore, (& ces remarques sont bien

plus frappantes) que par-tout où se trouva ce grand infortuné, soit dans une Isle de Provence, soit en voyage, soit à Paris, il lui fut ordonné sans cesse de cacher sa figure.

L'aspect de son visage pouvoit donc, dans tous les lieux de la France, dévoiler le secret de la Cour.

Enfin, il faut considérer que sa figure fut cachée depuis la mort de Mazarin jusqu'à celle du Prisonnier, arrivée au commencement de ce siecle, & que le Gouvernement porta la précaution jusqu'à l'ordre de lui balafrer le visage, ou de le faire enterrer sans tête ; comme d'autres l'ont dit.

Sa figure pouvoit donc le faire connoître pendant un demi-siecle, & d'un bout de la France à l'autre.

Il y eut donc, pendant un demi-siecle, en France, une tête remarquable & connue dans toutes les Contrées de la France, dans une prison même établie dans une isle, comparable à celle du Prisonnier & sa contemporaine.

Or, quelle étoit cette figure si généralement reconnoissable, sinon la figure de Louis XIV son frere jumeau, dont la ressemblance étoit si redoutable ? Le secret d'Etat, ou plutôt le crime de Louis XIV paroît donc bien avéré, & s'il reste désormais quelque doute sur cet objet, il sera

occasionné par l'invraisemblance des ordres féroces donnés à des Gouverneurs même des prisons d'Etat d'assassiner de sang-froid un aussi grand Prince, s'il dévoiloit son secret ; cette barbarie ne me paroît point compatible avec ce que nous connoissons du caractere de Louis XIV, qui étoit honnête homme : tous ceux qui ont parlé du Prisonnier, assurent cependant que l'ordre étoit donné.

Louis XV se montra bien plus humain que Louis XIV, & il l'eût même délivré à sa majorité, s'il eût vécu à cette époque ; il avoit souvent tourmenté le Régent pour être instruit de ses aventures ; & le Duc d'Orléans lui avoit toujours répondu, *que Sa Majesté ne pouvoit en être instruite qu'à sa majorité.* La veille du jour qu'elle devoit être déclarée au Parlement, le Roi demandant encore s'il en seroit du secret comme du Royaume de France. *Oui*, SIRE, repartit le Régent, en présence d'un grand nombre de Seigneurs, *en dévoilant aujourd'hui le secret, je manquerois à mon devoir ; mais demain je serai obligé de répondre aux questions qu'il plaira à* VOTRE MAJESTÉ *de me faire.*

Le lendemain donc, le Roi, en présence des Seigneurs de sa Cour, tirant ce Prince à l'écart pour être instruit du secret, tous les yeux accom-

pagnerent le Roi, & on vit le Duc d'Orléans émouvoir la sensibilité du jeune Monarque. Les Courtisans ne purent rien entendre; mais le Roi dit tout haut, en quittant le Duc d'Orléans: *Eh bien, s'il vivoit encore je lui donnerois la liberté.*

Louis XV fut plus fidele au secret qne le Duc d'Orléans; cependant quand le Pere Griffet, Jésuite, & Saint-Foix, agiterent dans leurs écrits, si connus, la question du secret en refutant leurs systêmes respectifs, il échappa à Louis XV de dire ces paroles en présence de plusieurs courtisans: *laissez les disputer; personne n'a dit encore la vérité sur le Masque de fer.* Le Roi dans ce moment avoit dans ses mains le Livre du Pere Griffet.

On a su aussi que le Dauphin, pere de Louis XVI, demanda souvent au feu Roi de lui faire connoître quel étoit ce fameux Prisonnier.

Il est bon que vous l'ignoriez, lui répondit le Roi son pere, *vous en auriez trop de douleur.*

On a su encore que M. de Laborde, premier Valet-de-chambre de Louis XV, avec qui ce Prince s'entretenoit quelquefois de divers sujets d'Histoire, de Littérature & de Beaux-Arts, parla un jour au Roi de quelque anecdote nouvelle sur le *Masque de fer.... Vous voudriez bien*, lui

dit ce Prince, *que je vous dis quelque chose à ce sujet. Vous n'en saurez pas plus que les autres; mais vous pouvez être assuré que la prison de cet infortuné, n'a fait tort à qui que ce soit de la Cour, & qu'il n'a jamais eu ni femme ni enfans.*

Louis XV avoit eu la même réserve avec Madame de Pompadour, & avec ses autres Maîtresses, toutes curieuses de sçavoir de lui quel étoit ce mystérieux Personnage; mais elles tourmenterent vainement le Roi, qui ne vouloit pas même qu'on lui en fît la demande.

Enfin, j'observerai que le goût du Prisonnier, pour le linge très-fin, que la femme du Gouverneur du Fort des Isles Sainte-Marguerite, s'étoit chargée de lui procurer, provenoit nécessairement de sa vie perpétuellement sédentaire; les variations du grand air, les mouvemens ordinaires du corps dans les habitudes de la Société, l'exercice de tous les sens, n'avoient point ôté à ses organes cette excessive sensibilité qui appartient aux Religieuses, aux jeunes gens élevés mollement, & aux femmes trop délicates. Le sang, pendant l'inaction est poussé dans toutes les extrémités du corps; l'épiderme qui le couvre en est vivifiée; le tact y est parfait, la sensibilité exquise, & l'action des objets extérieurs se fait sentir avec

plus de force à travers un sens aussi délicat : les personnes, au contraire, accoutumées à voyager ou à faire un grand exercice, les gens de la campagne & ceux qui s'occupent de travaux pénibles, sont moins sensibles à l'impression des objets extérieurs. On ne doit donc pas être surpris que ce Prince renfermé depuis son jeune âge, & qui ne connoissoit ni l'usage des pieds, ni l'action du grand air sur ses sens, ni les mouvemens d'un homme libre, eût la peau d'une délicatesse extrême : il n'avoit point le goût, mais un vrai besoin d'un linge très-fin.

Voilà tous les faits que j'ai pu recueillir sur cet étonnant Personnage ; je desire qu'on fasse toutes les recherches possibles pour découvrir le nom de son Instituteur, qu'on visite les dépôts qui peuvent conserver les procès-verbaux de la naissance de Louis XIV ; il est bon qu'on fouille dans la Chambre des Comptes & dans la Bibliotheque du Roi ; car ces nouvelles anecdotes méritent l'attention des Critiques & des Erudits. Si leurs découvertes confirment que ce Prisonnier étoit réellement un Frere jumeau de Louis XIV, elles rendront plus chere encore à tous les François la mémoire de cet intéressant Prisonnier, qui fut pendant si long-temps l'objet d'une

curiosité

curiosité générale, & déshonoreront davantage les ordres arbitraires des Ministres & des Tyrans (1).

---

(1) Tant que M. le Maréchal de Richelieu vécut, il fut très-réservé sur le secret du *Masque de fer*. L'Abbé Soulavie lui demanda un jour quelques momens d'entretiens sur le Prisonnier, & lui dit : « Vous » avez eu la bonté, Monsieur le Maréchal, de me com- » muniquer des papiers bien curieux sur l'Histoire de » votre temps, & vous m'avez raconté des choses si » secrettes, qu'il me reste de vous demander une grace » plus particuliere, celle de me dire ce qu'on doit » croire du *Masque de fer*; il feroit bien intéressant » de laisser dans vos Mémoires ce grand secret à la pos- » térité. Louis XIV depuis long-temps n'est plus, Louis XV » est mort depuis 13 ans ; notre Roi est si clément, » si bon, si tolérant, que sous son regne nous jouissons » en quelque sorte de la liberté de la Presse ; les géné- » rations des Princes intéressés au secret se sont écou- » lées : Et que pourroit craindre aujourd'hui le Gou- » vernement sur des événemens arrivés il y a près d'un » siécle ? Vos liaisons avec le feu Roi, avec les Favo- » rites, toujours fort curieuses de secrets & avec toute » l'ancienne Cour, qui le fut sans cesse sur le mysté- » rieux Prisonnier, ont pu vous l'apprendre ; & vous » avez vous-même instruit Voltaire, qui n'osa jamais » publier le secret en entier. N'est-il pas vrai, Mon- » sieur le Maréchal, que ce Prisonnier étoit le frere » aîné de Louis XIV, né à l'insçu de Louis XIII ? »

M. le Maréchal, à ces questions, parut embarrassé ; il ne vouloit pas s'expliquer, il ne vouloit pas refuser.

CHAPITRE X.

Conjuration d'Alberony, contre le Duc d'Orléans, Régent.

Le Duc d'Orléans ayant ruiné la Maison des Princes légitimés, Madame du Maine pleine de ressentiment contre lui, résolut de le perdre &

---

une réponse. Il avoua que ce grand Personnage n'étoit, ni le frere adultérin de Louis XIV, ni le Duc de Montmouth, ni le Comte de Vermandois, ni le Duc de Beaufort, &c. comme il a plu à tant d'Ecrivains de le dire; il appella, comme Louis XV, tous leurs Ecrits, *des Rêveries*; mais il ajouta que ces Auteurs avoient la plupart rapporté des anecdotes très-véritables; il dit que l'ordre étoit donné en effet de faire périr le Prisonnier s'il se faisoit connoître. Enfin, M. le Maréchal termina sa courte conférence sur ce Prisonnier, en avouant qu'il connoissoit le secret de l'Etat, & dit, en propres termes: *Tout ce que je puis vous dire, monsieur l'Abbé, sur cet objet, c'est que le Prisonnier n'étoit plus aussi intéressant quand il mourut au commencement de ce siecle, très-avancé en âge; mais qu'il l'avoit été beaucoup, quand au commencement du regne*

d'attirer à elle tous ses ennemis. Les Jésuites étoient envenimés contre ce Prince; elle se ligua avec leurs chefs. Le Comte de Laval, jeune Seigneur, plein d'activité de génie & d'ambition, étoit mécontent; elle se l'associa. La Cour d'Espagne, depuis long-tems jalouse du pouvoir absolu du Régent & toujours secrétement aigrie contre son ancienne ambition pour obtenir la Couronne d'Espagne, étoit furieuse du traité de la quadruple alliance qui éloignoit la Branche Espagnole de la Couronne de France, en cas de mort de Louis XV; & Madame du Maine entra en liaison avec cette Cour. Cette Princesse s'unit encore avec les enfants légitimés de Louis XIV, de l'un & l'autre sexe, excepté avec le Comte de Toulouse qui ne

---

de Louis XIV, par lui-même, il fut renfermé POUR DE GRANDES RAISONS D'ETAT.

Ainsi répondit M. le Maréchal de Richelieu; l'anecdote fut sur le champ écrite sous ses yeux par l'Abbé Soulavie, qui la lui donna à lire. M. le Maréchal voulut qu'il corrigeât quelques expressions; & comme l'Abbé Soulavie le supplioit encore d'ajouter quelques autres observations qui, sans dévoiler le secret irectement, pourroient satisfaire la curiosité de toute la France sur cet étonnant personnage: *Lisez ce que M. de Voltaire a publié en dernier lieu sur ce masque, ses dernieres paroles sur-tout, & réflechissez.*

vouloit se mêler de rien; mais Madame d'Orléans abandonna lâchement les intérêts de son époux, pour s'attacher secrétement à la faction des bâtards légitimés, & cette confédération redoutable renforcée de tous les mécontens qu'on put découvrir, alla tenir à Sceaux ses Assemblées nocturnes.

On fut embarassé d'abord sur le choix des divers complots contre le Régent. On forma des plans & des conjurations, qu'on résolut de couvrir de quelque voile du bien public : il ne s'agissoit de rien moins que d'enlever la personne du Régent, de convoquer les Etats-Généraux, de réformer l'Etat, d'éteindre la dette nationale, & de faire élire par la Nation assemblée un nouveau Régent. C'est ainsi que la Duchesse du Maine, pleine de ressentiment & de colere, tramoit des complots, de concert avec le Cardinal de Polignac, contre le Duc d'Orléans & contre le pouvoir despotique de sa Régence.

Les Jésuites ayant des relations dans tout l'univers, dominant en Espagne & gouvernant la conscience de Philippe V, la cabale crut qu'il falloit les employer à tous les détails, & sur-tout aux intrigues secrettes du confessional ; on ne pouvoit gagner que de cette maniere un Roi pusillanime, consciencieux, Théologien, & sans

cesse gouverné par sa femme, ou par son Confesseur. On résolut encore d'entrer en négociation avec la Reine d'Espagne, de la confirmer dans la persuasion où elle étoit que le Roi Louis XV, toujours languissant & valétudinaire, ne vivroit pas, & comme on savoit qu'elle étoit haïe des Espagnols, qu'elle détestoit elle-même, on reconnut qu'il seroit aisé de lui montrer la brillante perspective des Reines de France; & il fut résolu d'augmenter son ambition pour la devenir.

Les Jésuites étoient alors divisés en France en deux grandes factions. Tournemine gouvernoit la premiere à Paris, & en étoit l'ame, le moteur, & pour ainsi dire, le maître absolu; répandu dans la Capitale, il avoit l'art de cacher ses intrigues par des conversations insidieuses, où il ne s'agissoit que d'érudition, de jansenisme, de belles-lettres, d'antiquités, ou d'éloquence. Il parloit aisément de tous les genres de littérature; il étoit Bibliothécaire de la maison professe, & il attiroit chez lui tous les étrangers de distinction qui voyageoient en France; on crut qu'un tel personnage, depuis long-tems irrité de voir sa Compagnie humiliée, sans influence & sans considération dans les Conseils, où l'on affectoit de se conduire d'une maniere opposée à tout ce que faisoit

l'ancienne Cour, feroit très-utile dans la confédération contre la Régence. Le Cardinal de Polignac le fit fonder & lui fit connoître une partie des plans. Tournemine les adopta, les trouva justes, offrit fes fervices & ceux de fa Compagnie : on dépêcha à Madrid des Couriers pour entrer en liaifon avec la Reine, avec Daubenton, Confeffeur du Roi, & avec Alberony, qui, pour fatisfaire l'ambition de l'impérieufe Reine d'Efpagne, la rafermiffoit fans ceffe dans fes projets ambitieux d'agrandiffement.

On dreffa donc à Sceaux des inftructions fecretes, pour entrer dans des correfpondances plus particulieres avec le Cabinet de Madrid, & on envoya fréquemment des Couriers. Les autres lettres qu'on écrivoit parloient en général des affaires & nullement du détail du grand projet, parce qu'on favoit qu'elles pouvoient être décachetées; on avoit imaginé d'ailleurs une encre imperceptible pour écrire les fecrets entre les lignes, & on envoyoit à des tierces perfonnes les lettres qu'on s'écrivoit, en forte que fi on les ouvroit à la Pofte, on n'imaginoit jamais qu'il fe trouvât des paroles invifibles dans des dépêches qui ne parloient que de la pluie ou du beau tems. Le Prince de Cellamare, Ambaffadeur d'Efpagne à Paris, fut chargé de fa Cour de conduire ces négociations,

de s'associer à la maison du Maine, de former un parti contre le Régent, d'écouter sur-tout Madame du Maine & son Conseil, & de donner souvent des avis à la Cour d'Espagne de l'état de l'affaire. Il devoit cacher avec soin ses entrevues nocturnes avec la Maison du Maine, & ne pas même se confier en ses Gens ni en ses Cochers pour voiler ses démarches: & ne pouvant, à cause de sa corpulence aller à pied, le plus hardi des Seigneurs ligués, le Comte de Laval, le conduisoit de nuit à l'Arsenal, où demeuroit Madame du Maine, quand elle n'étoit pas à la campagne.

La Duchesse du Maine inquiéta bientôt le Régent d'une autre maniere, en suscitant contre lui la verve des Poëtes, & en applaudissant à leurs succès dans la calomnie. Environnée de Littérateurs, elle accueilloit sur-tout ce fameux Lagrange Chancel, qui composa les premieres Philippiques, d'après les anecdotes, dont il fut instruit dans la société de Sceaux.

Ce Lagrange Chançel ne manquoit point de génie; il avoit été Page de Madame la Princesse de Conti, fille du feu Roi, & se disoit hautement l'Auteur de la Satyre. Il y avoit sans doute des vérités dans cet ouvrage ténébreux, mais il y avoit aussi des faussetés étranges, & elles étoient si atroces, que le Régent put difficile-

ment s'en procurer la lecture, personne n'osant se déclarer possesseur, ni lui montrer une pareille piéce de vers. A la fin le Duc de Saint-Simon l'osa; car il étoit particuliérement attaché à ce Prince. Il s'étoit donné avec lui un grand ton de liberté, & d'ailleurs le Régent le lui commanda si bien, qu'il ne pouvoit pas s'y refuser. Saint-Simon avoue lui-même l'anecdote dans ses Mémoires, & confirme le bruit qui courut alors que le Régent écouta avec indifférence le commencement des Odes.

Mais aussi quand le Prince entendit cette partie de l'ouvrage où l'Auteur ose l'accuser d'avoir tenté de faire périr son Roi; le Régent pâlit & laissa couler des larmes. On conçoit que ce Prince autrefois accusé d'avoir fait empoisonner la postérité de Louis XIV, ne pouvoit qu'être infiniment sensible de se voir suspecté d'un forfait encore plus grave. Ces Odes circuloient dans tous les coins de la ville, dans toutes les sociétés, où la plupart des strophes étoient récitées assez hautement; elles furent apprises par cœur & répétées jusqu'au Palais Royal, chez le Prince même & par ceux qu'il accabloit de graces & de faveurs; & s'il n'est pas prouvé que dans la Maison du Maine on eût expressément ordonné à la Grange de composer des Poésies aussi méchantes,

il eſt avéré du moins qu'elles furent lues publiquement à Sceaux & approuvées par acclamation de la Compagnie. Ce la Grange Chancel qui méritoit des punitions, parce qu'il accuſoit d'un parricide le Régent, ſans le prouver; fut envoyé aux Iles Sainte-Margueritte pendant quelque tems. Mais ce prince; qui ne fut jamais vindicatif, le fit ſortir avant le terme de la Régence, lorſque ſes ennemis répandoient le bruit qu'il l'avoit fait empoiſonner.

Le Duc du Maine, quoique réduit à la condition de Pair de France, & déchu du rang de Prince, auroit ſouffert avec patience cette humiliation; mais ſon épouſe ne pouvois ſe contenir & ſe livroit de tems en tems à des accès de colere, qui tenoient de la rage : ſes courtiſans s'efforçoient envain de l'adoucir. » Le Régent, diſoit-» elle, ſans ceſſe, n'eſt que le neveu du Roi » Louis XIV; le Roi d'Epagne au contraire, en » eſt le deſcendant. La derniere volonté du feu Roi » n'ayant pas été reſpectée, il eſt du devoir des » Français de réunir toutes leurs forces pour que » la loi la plus ſacrée de l'Etat ſoit reſpectée, » & que la naiſſance du Roi d'Eſpagne l'appelle » à la Régence : vainement, ajoutoit la Ducheſſe, » Philippe V, a-t-il renoncé à tous ſes droits; » des ſermens injuſtes n'ont jamais obligé les

» Princes. Si Louis XV vient à mourir, Philippe V doit régner en France ; le ſceptre & la Couronne appartiennent à ſes enfans ; aucune renonciation ne ſauroit nous ravir le droit d'héritiers de la premiere Couronne du monde. Le Roi d'Eſpagne eſt né parmi nous, il eſt François, il n'eſt point étranger à l'Etat ; & pour être Roi d'Eſpagne, il n'eſt pas moins Philippe, Duc d'Anjou, échappé aux coups meurtriers qui ont frappé la poſtérité de Louis XIV. La Providence ſemble l'avoir appellé en Eſpagne pour nous le conſerver ; il eſt notre ami, notre concitoyen ; quel bonheur pour la France de le rappeller parmi nous & d'enchaîner ce monſtre de crimes qui tient le ſceptre de Louis XIV ? Quelle gloire en même-tems de voir l'Eſpagne réunie à la France, comme l'Ecoſſe à l'Angleterre. La jalouſie des Puiſſances de l'Europe, contre la gloire de Louis XIV, n'exiſte plus ; & ſi elle redoute encore la réunion des deux Monarchies, le Conſeil d'Eſpagne ne pourroit-il pas ſatisfaire leur ambition ou leur crainte, en leur cédant des Terres pour réprimer leurs mouvemens ? La Monarchie d'Eſpagne ne s'eſt-elle pas formée elle-même de pluſieurs Royaumes de l'Europe ; n'a-t-elle pas vu la Maiſon d'Autriche poſſé-

» der une plus grnde étendue de Terres en sou-
» veraineté ? Le Roi d'Espagne est sans doute
» dominé par sa conscience timorée ; mais ne
» pourroit-on pas l'éclairer ; pourroit-il lui-même
» en cas de mort de Louis XV, ravir à ses en-
» fans la Couronne dè France ? Est-il obligé de
» garder le serment auquel toute l'Europe l'a
» forcé les armes à la main ? La nature lui a
» donné un droit incontestable à la Régence, &
» en cas de mort, à la Royauté ; ses Peuples ont
» le droit de le demander pour Regent & il
» n'a pas celui de se refuser à leur vœux ; les
» obligations étant respectives entre le Roi &
» ses Sujets. Que si des Sujets ne peuvent dé-
» trôner les Rois que la naissance leur a donnés,
» les Monarques ne peuvent abdiquer des Peu-
» ples qui les reclament, ni rompre le contrat
» toujours subsistant entre les Peuples & les Rois,
» car il faut leur consentement respectif & unanime.
» Si tout ce qu'il y a de plus grand, de plus vertueux,
» de plus respectable en France, rappelle le Roi
» d'Espagne à ses droits, qui osera traiter de ré-
» bellion, la révolution qui le fera régner sur la
» France ? Qui osera refuser son admiration aux
» bons François qui appelleront l'héritier pré-
» somptif de la Couronne, en cas d'événement ?
» Encore si le Duc d'Orléans gouvernoit l'Etat

» avec sagesse & dans les principes du feu Roi ;
» on pourroit croire que le Ciel avoit béni son
» Gouvernement. Mais voyez que de calamités
» depuis son avénement à la Régence ! Les vo-
» lontés les plus sacrées du feu Roi, du plus
» grand des Monarques sont foulées aux pieds ;
» les Prisons d'Etat ou l'hérésie étoit enchaînée,
» ont été vuidées ; nos ennemis naturels sont
» victorieux, & la France va donner à l'Europe
» le cruel spectacle d'une guerre déclarée à l'Es-
» pagne par Philippe d'Orléans, Régent du
» Royaume, armé contre le petit-fils de Louis
» XIV, que le sang & l'argent des François ont
» soutenu sur le Trône d'Espagne : la Bretagne,
» qui voit ses privileges méprisés, est prête à se
» révolter : le vil Dubois, honoré de la con-
» fiance du Régent, dirige les affaires & il en a
» éloigné les Grands de l'Etat. Le chef des Jan-
» sénistes, le Cardinal de Noailles, que le feu
» Roi refusoit de voir même au lit de la mort,
» est à la tête du Conseil de conscience, il distri-
» bue à ses créatures les principaux bénéfices de
» France, & cent Ecclésiastiques de la plus haute
» naissance, élevés dans les bons principes, qui
» distinguoient sous Louis XIV l'Eglise de France,
» sont sans place & sans espoir d'en occuper ».

Tels étoient les conférences, les discours,

les plaintes, les principes de la Duchesse du Maine, à Sceaux, & de ses partisans.

L'Etat, disoient, les autres chefs de la faction est en souffrance depuis que le Duc d'Orléans tient les rênes de l'Empire; l'artifice & la fourberie, président avec Dubois aux opérations du Gouvernement; la piété sous le feu Roi s'étoit introduite dans le Cabinet de Versailles; mais aujourd'hui une foule de libertins, passe des plaisirs nocturnes aux grandes délibérations de l'Etat, & une Cour aussi impure qu'ennemie de Dieu, préside sans obstacles au travail qui regarde les affaires de la Religion. Autrefois les François étoient célèbres chez les Nations les plus éloignées par leur loyauté, par leur amour pour le Roi, par l'attrait de la gloire. Le Régent est parvenu à ravir à la Nation ses vertus & ses sentimens. Si ce Prince fait la paix, c'est avec l'Angleterre, l'ennemi naturel de la France; & s'il fait la guerre, c'est contre le Roi d'Espagne, notre allié, & son parent.

Tels étoient les discours qui se tenoient à Sceaux & à l'Arsenal, dans les conférences secretes, entre Madame du Maine & les Partisans de l'ancien Gouvernement. Dans les sociétés on étaloit aussi les mêmes systêmes; & il se forma bientôt deux fac-

tions, si acharnées l'une contre l'autre, que les plus clairvoyans prévoyoient déjà un coup d'éclat, ou quelque événement inattendu; alors se réveillerent les anciennes calomnies contre le Régent, celles sur-tout, qui l'avoient poursuivi du vivant du feu Roi; les Mécontens de la Régence étoient reçus, accueillis & fêtés à Sceaux chez Madame du Maine; on y disoit que Louis XV avoit trouvé des bonbons empoisonnés dans ses poches; *le Maréchal de Villeroy*, disoient d'autres, *l'a empêché de prendre une boisson empoisonnée*; on faisoit des portraits hideux, mais vrais, des parties de plaisir du Régent; on mettoit en mouvement les esprits contre lui, & jamais on n'en parloit, sans ajoûter quelques traits de son Ministre, l'Abbé Dubois, qui méritoit en effet le mépris de tous les hommes. A force de multiplier les calomnies, on en vint à des gageures scandaleuses, que le Roi ne vivroit pas dans un tel tems. Avouons que les hommes sont bien difficiles à gouverner, & qu'il est en France des esprits inquiets, toujours portés à croire, ou à répandre des calomnies cruelles.

La vieille Cour de Louis XIV étoit ainsi animée, quand elle écouta les émissaires du Cabinet de Madrid, dont on connoissoit, & les projets ambitieux, & les mécontentemens; & le Lit de Justice eut à peine précipité la Maison du Maine, de ce

degré d'élévation où le feu Roi l'avoit placée, que la vengeance fut résolue. Les Mécontens s'assemblerent dès-lors avec plus de régularité, & en secret, à Paris à l'Arsenal, où logeoit la Duchesse; & sur-tout à Sceaux, où se tramerent les complots les plus étonnans, on n'y appelloit plus le Duc d'Orléans, que le *prétendu Régent de France*; & les Jésuites, les Dévots, les vieux Militaires du regne de Louis XIV, mécontens des nouveautés, n'eurent plus qu'un cœur & qu'une ame contre ce Prince.

Le Cardinal de Polignac, si intimement lié avec la Duchesse du Maine, se concerta avec elle dans des entretiens secrets, sur les moyens de délivrer la France d'un pareil Régent. Ayant souffert en Hollande des humiliations pour soutenir les droits du Roi d'Espagne, & les intérêts de Louis XIV, il agissoit dans cette affaire avec sincérité. Plein de reconnoissance envers le feu Roi, son bienfaiteur, il croyoit défendre par ses complots, la mémoire, les dispositions & les principes de Louis XIV, avec la fidélité d'un serviteur pénétré de reconnoissance pour les bienfaits qu'il en avoit obtenu : mais il faut ajoûter aussi, qu'il étoit mécontent de ne point être employé.

Le Comte de Laval attaché aux prérogatives & à l'antiquité de sa Maison, Seigneur plein d'honneur, de probité, de politesse, personnellement

mécontent du Duc d'Orléans & uni à la faction de Sceaux secretement, fut un des Auteurs des premieres résolutions contre le Régent. Ce Prince avoit ravi aux Chefs de sa Maison un ancien privilege, de précéder les Ducs & les grands Officiers de la Couronne, dans quelques-unes des cérémonies publiques où assiste le Roi; & plein de ressentiment contre lui, il avoit attiré à son parti vingt-deux Colonels, pour faire avec eux quelque grand coup. Il cacha une Imprimerie dans des caves inaccessibles à toute lumiere du jour, & dont les ouvriers ne devoient point sortir pour y fabriquer les écrits qu'il seroit nécessaire de répandre; & toujours uni de cœur & d'ame avec le Duc & la Duchesse du Maine, avec le Prince de Cellamare, Ambassadeur d'Espagne, & avec le Cardinal de Polignac, il s'assembloit avec eux de tems en tems, pour imaginer des moyens, pour mûrir les projets; & il agit toujours avec une telle prudence, que pour ôter aux Cochers & aux Laquais toute suspicion sur ses complots, il servoit de Cocher à Madame du Maine & au Prince de Cellamare. Plusieurs fois même, en conduisant la voiture, il apperçut le Duc d'Orléans, si reconnoissable de tout le monde par sa livrée, par son train & ses Pages. Laval étoit alors comme transporté dans les airs & sa voiture paroissoit acquérir la vitesse du vol, encourrant le danger de faire périr le

le Prince de Cellamare ou Madame la Duchesse du Maine.

Le Marquis de Pompadour, autrefois attaché au grand Dauphin, avoit conservé un tel respect pour la mémoire de Louis XIV, qu'il refusa toutes les pensions & les graces que le Duc d'Orléans, charmé de sa vertu, & qui vouloit le gagner à son parti, lui avoit fait offrir. Ce Seigneur étoit si mécontent des opérations de la Régence, qui respectoit si peu la mémoire du feu Roi, que non-seulement il se dévoua aux chefs du complot, mais il gagna à ce parti, sa femme & son gendre, le Marquis de Courcillon.

L'Abbé Brigaud, dont le pere avoit été employé à quelques négociations secrettes, & qui avoit autrefois été élevé lui-même avec le feu Dauphin, étoit encore un de ces partisans de l'ancienne administration, capable de tout perdre, plutôt que de changer de principes. Il s'unit à Duménil, son ami; & l'un & l'autre, connus de la Duchesse du Maine, offrirent leurs services; l'Abbé fut Secrétaire de la ligue, & garde des mémoires & des projets.

Malézieux, homme de Lettres, lié au Cardinal de Polignac, auteur avec lui des Mémoires du complot qui furent surpris, étoit Chancelier de Dombes, & par conséquent attaché personnelle-

ment à la Maiſon du Maine; Daviſard, Avocat-général du Parlement de Toulouſe, homme d'eſprit & de bonne compagnie, qui étoit toujours à Sceaux, ſe joignit à tous ces chefs de la faction.

Le Pere Tournemine, Jéſuite Breton, célebre par ſon eſprit & ſa naiſſance, conſervant un implacable reſſentiment contre le Régent, qui avoit ôté à ſa Compagnie la direction de la conſcience du Roi, & qui éloignoit les Jéſuites de la Cour, tramoit en ſecret une vengeance éclatante; pour mieux cacher ſes projets & ceux de ſa Compagnie, il ne paroiſſoit point au dehors pour l'exécution; mais il indiquoit des moyens pour réuſſir, des perſonnes pour entreprendre & faiſoit connoître les caracteres & les talens propres à la conjuration.

Cette faction étoit déjà formée, ſans que le Conſeil de Régence eût encore dévoilé tous les complots; elle diſpoſoit de la volonté des vingt-deux Colonels, capables de tout entreprendre & réſolus de favoriſer les projets d'Alberony, de s'appuyer de la protection du Roi d'Eſpagne, dont on attendoit des ſecours. La faction étoit conduite par des perſonnages habiles à la guerre, capables d'imaginer des complots & de les exécuter; car ces perſonnages tenoient au Gouvernement, à l'E-

glise, à la Famille Royale, au Militaire, à la Magistrature & à tous les états. Le Régent faisoit épier vainement le Duc du Maine, sa maison, ses partisans & les Jésuites, par un de ces secrets pressentimens naturels aux personnes qui sont dans une situation dangereuse; rien ne transpiroit, rien ne lui apprenoit encore des complots qui se tramoient dans un trop profond souterrain.

L'Espagne, malheureusement pour cette ligue, n'avoit en France qu'un simulacre d'Ambassadeur dans la personne du Prince de Cellamare; c'étoit un de ces hommes taciturnes par caractere, plutôt que par prudence, dont le corps & l'esprit étoient en toutes choses aussi embarrassés que pesants; il n'avoit d'autre talent que de bien représenter, entendant à merveille le cérémonial des ambassades; mais sans aucune des grandes qualités nécessaires au chef d'un complot aussi hardi que celui dont il s'agissoit. Il recevoit chez lui indistinctement les mécontens de la Régence; il écoutoit leurs griefs, il promettoit sa protection, il alloit au nom du Roi d'Espagne rechercher les Grands, & demandoit grossierement leur amitié, sans s'appercevoir que cette conduite devoit bientôt donner des soupçons & des inquiétudes à Dubois, si habile dans l'art de dévoiler une intrigue.

Tels étoient les chefs de la Ligue contre la Régence du Duc d'Orléans; il falloit obtenir au plûtôt la sanction de l'Espagne, sans confier les secrets à des Couriers. Le Pere Tournemine donna à la Duchesse du Maine, le Baron de Valef, pour traiter en toute sûreté avec le Cabinet de Madrid, quand le complot seroit bien décidé.

Le premier projet fut d'ôter la Régence au Duc d'Orléans, dont il étoit nécessaire de se saisir; & ce complot avoit été imaginé déjà par l'Abbé Alberony, qui avoit conçu le plan, en bouleversant toute l'Europe & en aggrandissant l'Espagne, de devenir en France Lieutenant Général du Royaume, sous l'autorité du Roi d'Espagne, qu'il vouloit faire déclarer Régent; mais ce complot varia ensuite dans ses circonstances, selon les divers situations des affaires.

Pour y réussir, Alberony avoit déjà employé de son côté un Colonel, réformé par le Régent, qui avoit demandé en dédommagement des places & des pensions si fortes, que ce Prince le renvoya sans lui rien accorder. Cet officier se trouvant sans emploi, & tourmenté d'un esprit de vengeance, jeune encore, sans conduite, capable d'une résolution extraordinaire, perdu de dettes, & qui pour se relever dans l'esprit du public,

brûloit du desir d'entreprendre quelque chose d'éclatant, pour s'attirer les regards de la multitude, étoit parti pour l'Espagne, le cœur ulcéré contre le Régent, & avoit promis au Cardinal Alberony de lui remettre ce Prince mort ou en vie, moyennant quelques secours d'hommes & d'argent.

Il n'y eut pas de largesses que le Cardinal ne promît pour le succès de cette grande entreprise; il le renvoya à Paris avec beaucoup de François réfugiés en Espagne; il recruta tous ceux que de mauvaises affaires, des dettes ou des crimes, avoient éloignés de leur patrie; il les soudoya de l'argent d'Espagne, & sans se faire connoître, il établit parmi eux un chef auquel il avoit promis une grande fortune & avec qui seul il entretenoit des intelligences; cette cohorte d'aventuriers passa les Pyrennées & se répandit dans la Capitale, se ralliant les soirs par des signes particuliers dans les places publiques, à la faveur des ténèbres & se préparant par une discipline nouvelle, à quelque expédition, dont le chef ne connoissoit encore ni le tems, ni le lieu, ni les moyens, ni l'objet principal.

Le chef de ces aventuriers avoit eu l'ordre de voir le Prince de Cellamare, de concerter ses projets avec lui, de soumettre son plan à ses

conseils & d'en retirer les secours nécessaires à l'enlevement du Régent. Pour y réussir, le Prince de Cellamare lui indiqua une des promenades du Prince, celle de la Muette & du bois de Boulogne, où le Régent, éloigné de ses gens & se promenant avec la Princesse sa fille, pouvoit aisément être enlevé : quelques conjurés, guidés par un chef, ne manquerent pas de s'y rendre, sans qu'ils sussent quelle étoit la personne qu'il falloit enlever. Ce danger de la nommer, fit manquer l'affaire ; car le chef désigna bien un jour un Seigneur qu'il montra au doigt ; mais les conjurés en saisirent un autre qui étoit plus éloigné de cinquante pas.

On remit donc ce Seigneur en liberté, après l'avoir assuré qu'on l'avoit enlevé en badinant, & on lui demanda pardon d'en avoir agi avec lui comme avec un ami intime ; mais le Conseil du Régent n'en parla point avec indifférence ; il commença à douter qu'il s'agissoit de quelques complots contre le Prince. Cependant comme le Duc d'Orléans étoit plein de courage, il ne discontinua pas de sortir nuit & jour, souvent sans autre compagnons que ceux de ses plaisirs, & il alloit dans des lieux, où s'il eût été connu, sa liberté & peut-être sa vie auroient été dans un danger imminent.

Le chef des conjurés ayant donc manqué son coup, il fut bien-tôt saisi de crainte d'être lui-même découvert & arrêté; & laissant dissiper sa compagnie, il disparut & partit pour les Pays-Bas, exhalant encore son ressentiment contre le Prince, & faisant des gageures qu'il seroit bien-tôt arrêté. Ces propos étant rapportés en France, le Régent chercha les moyens de s'emparer de ce coupable fou, qui se dévoiloit aussi inconsidérément.

Cellamare, la Duchesse du Maine, & les autres chefs de la faction consternés, de voir un aussi grand coup manqué, prirent de concert d'autres mesures pour mieux réussir dans une autre circonstance: ils s'assemblerent plusieurs fois clandestinement, & il fut résolu encore, suivant les instructions du Ministere d'Espagne, de s'emparer de la personne du Régent. Cette capture importante étoit toujours la base du projet & la premiere tentative de la grande affaire; on remit à une autre séance la délibération des moyens de l'exécuter. Mais il est absolument faux qu'on parlât dans ce conseil de tuer ce Prince, si on ne pouvoit le prendre; jamais on n'agita un aussi coupable dessein.

On disoit, je l'avoue, dans le parti, que le Duc d'Orléans étoit l'usurpateur de la Régence.

On pensoit même que la loi Salique étoit telle, qu'aucune renonciation ne pouvoit la détruire en France, & qu'elle obligeoit les Souverains, leurs successeurs & leurs sujets, respectivement ; on disoit qu'elle adjugeoit la Régence au Roi d'Espagne ; que le Parlement établi pour faire connoître aux peuples la loi, n'avoit pas le droit de casser la volonté suprême des Rois, établie dans un testament qui est l'acte des hommes le plus sacré.

Mais j'atteste contre les bruits qui ont couru dans le tems & contre tout écrit qui pourroit un jour paroître, que dans la faction Françoise, personne n'étoit capable d'assassiner le Régent, & j'ajoute qu'on l'estimoit encore, lors même qu'on ne cessoit de le décrier jusques dans le fond des provinces ; mais je ne répondrois pas de même des projets qu'on pût méditer au-delà des Pyrennées sur la vie du Prince, auxquels je n'eus jamais aucune part.

La résolution de s'emparer de la personne du Régent, sans lui faire aucun mal, une fois déterminée, on délibéra sur ce qu'on devoit en faire : le Pere Tournemine avoit déjà complotté avec le Confesseur du Roi d'Espagne, & avec Alberony de le faire transporter à Madrid ou à Tolede, ou dans quelqu'autre ville convenable, où il seroit gardé à vue jusqu'à la mort du Roi

de France, dont la ſanté étoit chancelante, ou juſqu'à ſa majorité. Et comme on ſavoit que les aventuriers avoient déjà manqué leur coup au bois de Boulogne, le Comte de Laval propoſa de faire enlever le Prince par quelques-uns des Colonels, qui étoient ſes parens, ou qu'il s'étoit aſſocié & qui pouvoient s'approcher aiſément du Prince, lui propoſer quelque partie de plaiſir hors de Paris, ou ſe ſaiſir de ſa perſonne, après une de ces parties nocturnes, où le Prince, ſans méfiance, s'abandonnoit ordinairement avec ſes amis, à des excès qui facilitoient cette entrepriſe.

La France une fois privée du chef de la Régence, il falloit pourvoir à la ſureté de l'Etat; & pour contenter ceux qui n'approuveroient pas l'enlevement du Prince, il fut réſolu qu'on aſſembleroit les Etats Généraux. Le Duc du Maine étoit aimé, il avoit beaucoup d'influence; on imagina que cette Aſſemblée le rétabliroit dans les droits que le feu Roi lui avoit accordés, & qu'il avoit perdus par une opération de la Régence. On dit même qu'une ſecrete paſſion de régner, perſuadoit à la Ducheſſe du Maine que les Ducs d'Orléans, de Bourbon, de Chartres & les autres Princes, pouvant mourir, comme tant de précieuſes têtes de la famille de Louis XIV;

le Duc du Maine pourroit encore régner en France, si l'Edit du feu Roi étoit rétabli par la Nation assemblée ; mais cette espérance ambitieuse & téméraire ne lui fut imputée que par le parti d'Orléans, qui assuroit dans cette circonstance, que les empoisonnemens & tous les crimes qu'on avoit imputés au Régent sous le feu Roi, ne pouvoient être attribués qu'à la cabale des Princes légitimés.

Le second avantage qu'on se promettoit des Etats-Généraux, étoit la vérification de la dette de l'État, accumulée sous Louis XIV ; les Finances étoient dans la confusion, & Law qui avoit toute la confiance du Régent, étoit à leurs yeux un aventurier, un demi-fou, capable de ruiner la France.

Le troisieme avantage des Etats-Généraux, étoit d'assurer pendant la minorité du Roi, un Conseil national, qui pût agir avec un Régent ou un Vice-Roi, que le Roi d'Espagne pourroit donner à la France, & qui rappellant aux François l'ancienne forme de leur Gouvernement, éloigneroit des affaires, les Ministres, tels que Law & Dubois.

Le quatrieme avantage qu'on devoit retirer des Etats-Généraux, c'étoit de faire justice aux plaintes de tous les Corps, d'écouter les Envoyés des

Pays-d'Etats & des Parlemens, qui gémissoient de l'usurpation du pouvoir des Ministres, des injustices actuelles de la Régence & du mépris de leur priviléges, que depuis long-tems ils reclamoient si vainement.

Le conseil des conjurés délibéra ensuite sur les propositions que fit l'Ambassadeur Cellamare, de s'opposer au traité que le Duc d'Orléans venoit de conclure avec les ennemis de l'Espagne; & pour le rompre plus efficacement, on détermina de faire la demande au Roi d'Espagne d'une convocation avec solemnité, parce qu'on disoit que cette demande en seroit le premier titre, & qu'à sa publication, les François, amoureux de nouveautés, ne manqueroient pas d'accourir de toutes les Provinces, ni de s'assembler. Il fut encore décidé que le Roi d'Espagne demanderoit aux Parlemens de France des arrêtés pour la convocation de cette Assemblée, & qu'il leur feroit entendre, qu'on les confirmeroit dans leurs anciens priviléges, qu'on les remettroit dans la situation de ces anciens Parlemens, que les Rois avoient pris eux-mêmes pour arbitres, & qui paroissoient établis pour la défense des loix de l'Etat, plutôt que pour juger des procès entre Citoyens.

Ces projets ainsi conçus, on les fit connoître

au Cardinal, Miniſtre d'Eſpagne; la Reine approuva le plan d'aſſembler les Etats, l'Edit de convocation & les Lettres que Philippe V, devoit leur écrire lorſqu'ils ſeroient aſſemblés pour la reſtauration de l'Etat, pour le payement de la Dette nationale & pour établir la balance entre les revenus & les dépenſes du Royaume. Le Cardinal de Polignac & Malezieux, compoſoient toutes ces piéces, & à force d'en fabriquer, de les changer, de les charger de ratures, on laiſſa égarer quelques-uns des projets de ces Edits, & on verra dans la ſuite quel parti ſçut en retirer le Régent.

Ce Prince, tandis qu'on tramoit ainſi des complots contre ſa Régence & contre ſa liberté, ne diſcontinuoit point d'aller ſouper à Saint-Cloud, avec Madame Parabere & ſes roués, & quand il n'y couchoit pas, il revenoit pendant la nuit. Cette facilité d'aller & de venir, ſans rien apréhender, donna l'idée à ſes ennemis d'eſſayer de nouveau, de ſe ſaiſir de ſa perſonne; & il eût été pluſieurs fois enlevé, ſi le Cardinal de Polignac, qui s'étoit chargé de pluſieurs opérations, n'avoit demandé encore quelques jours pour prendre de nouvelles meſures. Depuis plus de trois mois cinq cens Faux-ſauniers qui pénétroient juſques dans la forêt de Saint Germain,

conduits par des chefs, se répandoient dans les campagnes. Madame la Duchesse d'Orléans, Douairiere, qui en recevoit des nouvelles confuses, ne cessoit de retenir son fils au Palais Royal par des prieres continuelles, ajoutant que puisqu'il aimoit Madame de Parabere, jusqu'au point d'aller avec elle à Saint Cloud, au péril de ses jours, elle ne trouveroit plus mauvais que cette Maîtresse s'établît au Palais Royal.

Au milieu de ces dangers, le Régent vivoit toujours avec sa tranquillité ordinaire, quand l'imprudence du Prince de Cellamare lui apprit ce que la cabale tramoit contre sa liberté.

CHAPITRE XI.

Découverte de la conspiration contre le Régent; punition des Conjurés.

CELLAMARE, sur ces entrefaites, ne cessoit d'animer les cabales secrettes, & les mécontens de la Régence du Duc d'Orléans. Parmi ces derniers, les Jésuites & les Sulpiciens, désolés d'a-

voir perdu sous la Régence, la considération dont ils avoient joui, étoient les plus réservés. Ils avoient été sous le feu Roi, tout-puissans dans le Clergé, à cause de l'influence que donne sur les esprits, l'éducation dont ils étoient chargés, & du crédit qu'ils avoient auprès du Ministre des graces Ecclésiastiques, & ils s'en étoient servis pour enrichir leur parti; mais, sous la Régence, éloignés des affaires, ils cabaloient en secret, par leurs agents nombreux, & choisis parmi leurs éleves.

Dans cette circonstance, le Parlement s'étoit soulevé contre le Régent, & refusoit d'enregistrer divers Edits ; & l'Ambassadeur d'Espagne appelloit les Chefs de l'insurrection, *des Héros*, *des Défenseurs de la Patrie*; il espéroit encore profiter de la division que la Bulle *unigenitus* excitoit plus fortement que jamais dans le Clergé, & dans le Royaume; & il étoit assuré que le parti Jésuitique, & celui de l'ancienne Cour, favoriseroit l'Espagne, sans que le parti Janséniste eût aucune raison de s'opposer à la révolution qu'ils vouloient opérer en France.

Pour accomplir ses desseins, il recevoit chez lui indistinctement tous les mécontens de la Régence, & ne voyoit pas que l'Abbé Dubois, habile dans l'art de pénétrer à fond une intrigue

ſecrette, découvriroit bientôt le plan de ſes projets contre le Gouvernement. Il eut l'imprudence de confier à des copiſtes inconnus, les Mémoires qui les contenoit, pour en multiplier les copies qu'il falloit envoyer en Eſpagne & diſtribuer en France, aux Chefs de la révolution; enſorte qu'un de ces Ecrivains, nommé Buvat, épouvanté à la ſimple lecture de ces Mémoires, n'attendit que la nuit, pour aller dévoiler à l'Abbé Dubois, les projets de l'Eſpagne contre le Gouvernement.

Dubois, ſaiſi de crainte & d'horreur au récit qui lui fut fait, donna des inſtructions au copiſte, pour retourner avec fruit au bureau du Miniſtre d'Eſpagne, & prendre une liſte des conjurés. Il devoit obſerver les perſonnes qui viendroient rendre des viſites, celles ſur-tout qui avoient un air de myſtere, & plus particulierement les démarches de la Ducheſſe du Maine. Tous les perſonnages ſuſpects furent dès-lors ſuivis de près par la Police, qui apprit que Madame du Maine, déguiſée, ſe rendoit de nuit chez l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, pour traiter avec lui de leurs complots.

Cependant le copiſte, fidele à ſe rendre chez Dubois pour lui faire part des découvertes & chez le Prince de Cellamare, dont il étoit pour cette partie le Secrétaire, pénétroit auſſi dans tous

les détails de la conspiration. Il dressoit un Journal des mouvemens de tous les conjurés, de leurs visites, de leurs entrevues ; & il en instruisoit le Ministere la nuit suivante, sans que personne s'en doutât. Le Régent & l'Abbé, gardant un profond silence sur cette affaire importante, n'attendoient pour éclater, que le moment favorable de convaincre la Duchesse du Maine ou le Prince de Cellamare, par quelque preuve de fait qu'ils ne pussent contester ; & il se passa cinq mois entiers, sans que le Ministre pût prendre les conjurés sur le fait.

Buvat fit savoir un soir, qu'il avoit copié en entier le projet de la révolution, compris en cinquante Mémoires différents, dont il donna les Sommaires ; & que ces projets devoient être portés à la Cour d'Espagne un tel jour, par l'Abbé Porto-Carrero, qui se rendoit à Madrid par hasard, & qui se chargea en effet de ce fatal paquet. Dubois fit suivre cet Abbé, qu'on arrêta à Poitiers.

Déjà pour cacher le contenu des dépêches, pour cacher même qu'il eût écrit à sa Cour par une voie particuliere ; Cellamare, selon son usage venoit d'envoyer des lettres de peu de conséquence, & qui ne parloient que d'affaires ordinaires & communes au Ministre des affaires étrangeres,

geres, pour qu'il les insérât dans le paquet qu'il envoyoit lui-même à Madrid, & pour que ses dépêches ministérielles eussent l'air de partir avec celles du Cabinet de la Régence : dans ces lettres, cependant, le Prince Cellamare avoit inséré en chiffres un billet, qui avertissoit sa Cour du départ de Porto-Carrero, & l'instruisoit en peu de mots de l'importance de ce Courrier. Le premier mouvement de Cellamare, frappé d'épouvante, quand il sut que Porto-Carrero étoit arrêté, incertain si ses dangereuses dépêches étoient saisies ou non, fut, d'aller demander à Leblanc, l'un des Ministres de la Régence, le dernier paquet de lettres qu'il lui avoit confié pour l'Espagne, où il vouloit ajouter quelques mots; la nouvelle sans doute, que le paquet étoit intercepté : mais déjà le Régent, Dubois & Leblanc, avoient reçu les nouvelles de Poitiers; ils étoient convaincus, par des preuves de faits, d'un complot, dont ils n'avoient eu jusqu'alors que des indices; ils ne dissimulerent plus leur pensée sur un semblable attentat contre le pouvoir du Régent; & Leblanc, au lieu de remettre au Ministre d'Espagne sa derniere dépêche, lui dit d'un ton assuré : *votre billet, M. l'Ambassadeur, est déjà déchiffré; & vos dépêches surprises entre les mains de Porto-Carrero, sont connues du Régent & de son Con-*

seil ; suivez-moi dans votre voiture, j'ai ordre de faire la visite de votre Hôtel en présence de M. l'Abbé Dubois, que voilà, & de divers Officiers : si vous obéissez de bonne grace, il ne vous sera pas fait de mal ; mais si vous résistez, de plus grandes forces sont toutes prêtes pour vous soumettre à la volonté du Roi. Cellamare vouloit balbutier quelques mots sur le droit des gens, il essaya de parler des prérogatives de sa personne ; un ton plus ferme encore, & plus élevé, lui répartit qu'il avoit dégradé sa dignité ; ensorte que l'Ambassadeur, stupéfait de tant de découvertes, fut contraint de suivre Leblanc & Dubois à l'Hôtel de l'Ambassadeur d'Espagne, qui fut sur le champ environné, & rempli d'un détachement de Mousquetaires. L'Ambassadeur se donnoit le ton de la représentation Espagnole, pendant la visite qu'on fit de ses papiers en sa présence ; mais la fureur le prit, quand on ouvrit la cassette de quelques billets doux, qu'il conservoit ; & dit, en présence de tous ces personnages qui faisoient la visite dans tous les coins de sa maison, il dit à Leblanc & à ses Ministres : *ce ne sont plus là, Messieurs, des affaires d'Ambassade ; laissez, laissez cette cassette à cet Abbé Dubois, elle ne contient que des billets de filles ; l'Abbé est leur M. abandonnez-lui la cassette, je la lui donne volontiers.*

Ces injures, ces vérités sanglantes, n'arrêtoient ni les fouilles, ni les recherches; on fureta de telle maniere, que les plus petits réduits furent visités; on saisit tous les papiers qu'on trouva dans l'Hôtel; on les cacheta d'un double sceau; de celui du Régent, & de celui de Cellamare.

Le lendemain, Dubois, en sa qualité de Ministre des affaires étrangeres, écrivit aux Ambassadeurs, aux Ministres & Résidents près le Roi de France, pour leur faire connoître les motifs de la conduite du Roi envers le Prince de Cellamare, dont il dévoila les complots. Il leur fit part des précautions prises incontinent par le Ministere, pour réprimer dans leur source les commencemens d'une conjuration: Dubois écrivit en même-tems aux Evêques, aux premiers Présidens, & à tous les Gouverneurs du Royaume, parce qu'on craignit d'abord quelque complot dans les Provinces, correspondant à celui qui devoit être exécuté dans la Capitale; & il les exhortoit de maintenir le bon ordre en cas de sédition.

L'Ambassadeur d'Espagne, sans se déconcerter, écrivit aussi le même jour à tous les Ministres des Souverains étrangers près le Roi de France, sur l'attentat commis en sa personne, sur l'ouverture de ses coffres & la saisie de ses papiers; mais le lendemain, on fit partir l'Espagnol sous bonne escorte,

& il fut détenu à Blois, où il resta jusqu'au 6 Mars de l'année suivante. Dans cette circonstance, Mademoiselle de Valois, fille du Régent, me fit savoir le même jour, que je devois me défaire des papiers sur l'affaire d'Espagne, si j'en avois, puisque le conseil de Régence s'en occupoit véritablement, & que Monsieur d'Orléans en étoit tout courroucé.

Ainsi furent dévoilés les complots des Espagnols. Plusieurs personnes qui passoient pour très-instruites, en ont raconté la découverte un peu différemment; le Secrétaire de l'Ambassadeur d'Espagne, disoient-elles, ayant manqué à un rendez-vous que lui avoit donné une femme de la Communauté de la Fillon, il avoit dit à celle-ci pour excuse, qu'il avoit été obligé de travailler plus long-tems qu'il n'avoit cru, à cause du départ de l'Abbé Porto-Carrero pour l'Espagne : la Fillon, ajoute-t-on, qui avoit des relations particulieres avec le Régent, en rendit compte à ce Prince. Le Duc fit courir après l'Abbé, on l'atteignit à Poitiers, on lui enleva ses papiers, & on le laissa partir pour l'Espagne; mais celui-ci dépêcha sur le champ un Courrier à l'Ambassadeur Cellamare, pour lui faire connoître ce qui se passoit; & ce Courrier se pressa si bien, qu'il arriva long-tems avant celui du Régent; ensorte que le Prince de

Cellamare eut le tems nécessaire de brûler la plus grande partie des papiers relatifs à la révolution complotée, de faire partir de nuit l'Abbé Brigaut, & d'avertir les Chefs de la conspiration, de ce malheureux événement.

On assura aussi que la conspiration avoit été découverte en même-tems d'une autre maniere, & que la Saint-Edme, veuve de Baron, qui avoit les Danseurs de Corde, & dirigeoit une maison de libertinage, où Cavello, Ecuyer de Cellamare étoit venu souper, l'avoit découverte; cet Ecuyer pris de vin, dit un soir que les affairesd u Royaume changeroient bientôt de face, & qu'il falloit se réjouir; la Saint-Edme, qui appelloit l'Abbé Dubois son *compere*, alla l'avertir le lendemain à quatre heures du matin.

On dit enfin que le Régent avoit su encore de l'Angleterre, qu'on tramoit en Espagne & en France, quelque complot contre son autorité; mais ce qui est bien avéré, c'est que le Régent étoit instruit des trames contre sa personne & qu'il apprit de grand matin, par l'Abbé Dubois, qui le trouva couché avec Emilie, que Porto-Carrero étoit arrêté à Douvres: cette fille qui, dans la suite, me le raconta, m'assura que le Régent n'avoit pas été étonné du récit de l'Abbé.

Le Régent assembla bien-tôt un Conseil où furent lues la plupart des piéces, qui détailloient la conspiration : la piéce cotée n°. 10, étoit le prélude d'un grand incendie : le n°. 20 renfermoit les instances de la Nation, ses griefs contre la Régence, & les résolutions du Roi d'Espagne, adressées aux Etats-Généraux : le n°. 30 offroit les moyens d'accomplir ses vœux, d'effectuer la restauration de la France, & d'assurer la vie de Louis XV, contre les complots supposés du Duc d'Orléans : le n°. 40 rapportoit les moyens employés dans les autres minorités ; & le n° 50 renfermoit une liste de Conjurés, le tableau de leurs caracteres & le récit des principaux emplois, dont chacun d'eux devoit s'occuper. Le Régent arrêta l'Abbé Dubois, qui lisoit la Liste des conspirateurs, & dit qu'il en savoit assez, qu'il ne vouloit pas déshonorer les ingrats, qui tenoient de lui des bien-faits.

Il y avoit en effet vingt-deux Colonels chargés d'une expédition particuliere contre la personne du Régent, qu'il falloit enlever, & soixante conspirateurs, qui étoient les plus notables personnes de la France : la lecture des Mémoires se termina là ; mais le Conseil en apprit assez pour en être convaincu, malgré tout ce qu'on a écrit du Duc du Maine.

1°. Que ce Prince avoit envoyé Jalouste, autrefois dans le service du feu Roi, dans les pays des Grisons, pour y lever un Régiment au service du Roi d'Espagne.

2°. Que Philippe V devoit écrire au Parlement de Paris, & a tous les Parlemens, pour soulever le Royaume, pour convoquer les Etats-Généraux.

3°. Que les Princes légitimés & les partisans de l'ancienne Cour, étoient disposés à se conduire selon les desirs du Roi.

4°. Que s'il étoit possible, on s'assureroit de la personne du Régent & du Château des Tuileries, pour la sûreté du jeune Monarque.

5°. Que le Duc du Maine seroit déclaré Lieutenant Général du Royaume.

Les complots de la Cour d'Espagne & des Princes légitimés, une fois bien connus & les principaux conspirateurs dévoilés, le Ministere s'empressa de les punir. On ordonna aux deux Compagnies de Mousquetaires de se botter & de se tenir prêtes à monter à cheval, & on manda à Delaunay, Gouverneur de la Bastille & à celui du Château de Vincennes, de préparer des Logemens.

Le 9 Décembre 1718, Cellamare avoit été arrêté. Le lendemain les Marquis de Pompadour

& de Saint-Geneſt le furent dans leur lit : le Marquis de Courcillon, gendre de Pompadour, le fut auſſi le même jour, & tous furent conduits à la Baſtille.

Le 11, le Comte d'Adié & Magni, Introducteurs des Ambaſſadeurs, que Cellamare avoit attirés à ſon parti, prirent la fuite & arriverent ſains & ſaufs en Eſpagne, & l'Abbé Brigaud, Secrétaire de la conſpiration & Gardien des papiers, fut arrêté à Nemours. Cellamare avoit eu le tems de le faire avertir, & il avoit pris la fuite, déguiſé en femme; mais l'Abbé Dubois envoya des Emiſſaires qui, voyant ſon air déconcerté, l'arrêterent : on lui trouva des lettres adreſſées à lui-même, on le ramena à Paris, & il fut renfermé à la Baſtille. Lié d'amitié avec le Marquis de Pompadour, il avoit été par lui entraîné dans les intrigues de la conjuration ; il avait compoſé auſſi une réponſe aux lettres de Fitz Moritz, ce qui l'attacha à Madame du Maine : il confia en partant, ſa Caſſette & ſes papiers à ſa Servante, qui, par ſon ordre, l'avoit remiſe au Chevalier du Meſnil ; & comme d'Argenſon & le Blanc lui dirent, en l'interrogeant, que ſa Servante & du Meſnil étoient arrêtés & qu'on avoit tout lu dans ſes papiers. *Eh bien ! répondit l'Abbé, vous ſavez toute l'affaire, il n'y a rien de plus.* Les

Juges encore plus surpris, parce qu'ils n'avoient trouvé dans la cassette que des papiers de famille, & voyant que du Mesnil les avoit trompés & n'avoit point tout remis, le firent appeller. Le Chevalier jura qu'il n'avoit rien gardé, & qu'il avoit tout donné : mais un moment après, il arrêta le Blanc, & lui dit en particulier qu'il lui declaroit, non comme à un Ministre, mais comme à un honnête homme, qu'il avoit brûlé pour se sauver lui-même & son ami, les Mémoires originaux de la Conjuration d'Espagne; le Blanc lui répondit que sa qualité de Ministre, & la raison d'Etat dévoient être préférées à toute considération particuliere; il lui promit seulement d'adoucir le Régent & même de lui éviter d'être comme les autres, conduit à la Bastille.

Le Blanc rendit compte, en effet, au Prince, de cette découverte; & peut-être le Chevalier eût été épargné, à cause de la Clémence naturelle du Régent; mais l'Abbé Dubois qui combattoit dans ce Prince tout ce qu'il avoit de bon & d'honnête dans le caractere, fit tant de bruit, que le Chevalier du Mesnil fut conduit à la Bastille comme les autres le 17. *Les sentimens d'humanité, les loix de la confiance & de l'amitié sont bons pour le commun des hommes, disoit Dubois; mais les Ministres doivent*

sacrifier tous ces principes triviaux , à la grande raison d'Etat.

Le 15 Décembre furent arrêtés aussi Sandraski, Brigadier de Cavalerie, & Serret, Colonel des Hussards, avec plusieurs des Officiers.

Le 16 deux Allemands furent encore arrêtés, & Schlieben dit que si le Régent n'avoit pitié de lui, il étoit perdu, à cause des complots que la Cour d'Epagne l'avoit engagé d'exécuter.

Le 22 Décembre on apprit à Paris que le Duc de Saint Aignan, notre Ambassadeur, s'étoit évadé pour sortir d'Espagne, & qu'Alberony sachant que le Prince de Cellamare étoit arrêté, avoit envoyé des Couriers pour se saisir de Saint Aignan ; mais il s'étoit déguisé avec sa femme en laquais, & il avoit donné ses habits à ses gens, qui furent arrêtés à sa place, & c'est ainsi qu'il se sauva.

Le 28, le Régent tint un Conseil secret composé du Duc de S. Simon, d'Argenson, de Dubois & le Blanc, où il fut résolu d'arrêter le Duc du Maine, son épouse & toute sa maison.

En effet, le lendemain 29 Décembre le Duc de Béthune, accompagné de la Billarderie, vint arrêter la Duchesse du Maine, & son époux le fut à Sceaux, par Savaneourt, qui eut l'insolence de traiter ce Prince avec brutalité ; leurs fils furent exilés dans la ville d'Eu, & la Princesse leur fille

fut renfermée à Chaillot. Madame du Maine avoit engagé son mari de fuir en Espagne, comme Magni & Daidié; mais il répondit que n'ayant rien écrit, on ne pouvoit lui rien prouver, & qu'il s'accuseroit lui-même en fuyant: elle s'attendoit elle-même d'être enlevée, & on ne lui trouva, étant avertie, que quelques livres dans sa bibliothéque qui traitoient de diverses conspirations: on la fit lever du lit, & elle partit sans résistance; on ne lui donna que deux Femmes-de-chambre; mais Madame de Chambonas demanda en grace quelques jours après de s'aller renfermer volontairement avec elle: Madame du Maine, dont on craignoit les cris, fut jetté dans un méchant carrosse de louage & conduite par les remparts, crainte qu'elle n'appelât le peuple à son secours. On enleva en même-temps ses Filles d'honneur, deux Valets-de-chambre, quatre Valets-de-pied & deux Froteurs de ses appartemens.

Malézieux pere, Chancelier de Dombes, son Fils, Lieutenant général d'Artillerie, auteurs du manifeste d'Espagne, furent pris le même jour à Sceaux & conduits à la Bastille. On leur trouva des originaux relatifs à la révolution que le pere vouloit déchirer & mâcher, mais dont Trudaine lui enleva les lambeaux, qu'il conserva & qu'on ajusta, ce qui le trahit & fut la preuve la plus

convainquante contre Madame du Maine. Le Chevalier de Gavaudun, la Comtesse & l'Abbé le Camus, furent conduits à la Bastille, & jusqu'au Marquis de Boisdavis, qu'on avoit été saisir en Poitou, parce qu'on trouva une lettre qu'il avoit écrite de ce pays là au Duc du Maine, lui offrant ses services ; on saisit encore la Comtesse de Noyon, soupçonnée d'avoir des correspondances avec les Bretons.

Le Cardinal de Polignac ne fut point emprisonné, mais conduit en exil dans son Abbaye d'Anchin en Flandres, dans les confins du Royaume, où il fut gardé par un Gentilhomme : Mademoiselle de Montauban, Fille d'honneur de Madame du Maine, accusée de galanteries avec lui, fut saisie en même-tems ; mais on ne trouva que des billets doux du Maréchal de Villars, & quelques écrits de sa main sur la Conjuration.

Mademoiselle Delaunay, fille pleine d'esprit, attachée à Madame du Maine, fut arrêtée aussi & conduite à la Bastille avec sa Femme-de-chambre. Bargeton Avocat, & Davisard, Avocat Général du Parlement de Toulouse, furent arrêtés aussi, de même que le Marquis de Saint-Geniez ; mais des vingt-deux Colonels qui avoient signé le compromis pour arrêter le Régent & le conduire au Château de Tolede, il

n'y eût d'arrêté que le Comte Laval, qui devoit épier le Duc d'Orléans, le surprendre dans une de ses courses nocturnes & l'enlever.

Enfin la Marquise de Pompadour, sa fille Madame de Courcillon, furent arrêtées ; & les Mousquetaires pendant quinze jours ne se débotterent pas & plus de deux cens innocens furent renfermés & confondus avec les coupables. Ces embastillations jettoient la Capitale dans la derniere consternation, car on craignoit alors la prison, plus qu'on ne fit depuis ce tems-là : à la vérité, on redoutoit les principes de Dubois, de Law, de le Blanc & de d'Argenson ; ils étoient méprisés de toute la France, & on les disoit capables d'un mauvais coup.

Le Prince de Conti, plus coupable que les autres, devoit être arrêté ; mais il prit le parti de se barricader chez lui avec ses complices, & il ne leur manqua ni femmes, ni vivres pour attendre l'événement. Mais comme on les crut capables de résistance & qu'ils s'étoient munis de toutes sortes d'armes, Dubois dit qu'il étoit trop dangereux de les attaquer, & on dissimula ; on ignora de même les mouvemens secrets de la faction de Villeroy, à cause de sa considération & de ses relations intimes avec les principaux personnages de l'ancienne Cour : ce Maréchal

fut à peine que le Duc du Maine étoit arrêté ; qu'il écrivit à Madame de Glapion, Supérieure de Saint Cyr, pour en apprendre la fatale nouvelle à Madame de Maintenon, dans un moment favorable. Les deux Dames étoient ensemble, quand on apporta la lettre, que Madame de Maintenon saisit & décacheta ; elle la lut, & sa douleur fut telle, qu'elle alla se prosterner devant le Saint Sacrement, la fiévre l'y saisit & ne la quitta plus ; elle ne s'en releva que pour aller se jetter au lit : elle étoit intimement attachée au Duc du Maine, son éleve chéri, & au parti des Princes légitimés, qui lui devoient leur élévation : sa maladie ne fit aucune sensation. Cependant elle avoit conservé quelques amis connus par un attachement sincere à cette ligne, & ne recevoit plus chez elle que ceux-là : elle voyoit encore le Cardinal de Rohan, le Duc de Noailles, le Maréchal de Villars, l'Evêque de Chartres, le Cardinal de Bissy, & sur-tout le Duc du Maine, son favori. Elle conservoit à Saint Cyr le ton de souveraine, offrant un fauteuil à la Reine d'Angleterre, quand elle venoit lui rendre visite & en prenant un autre pour elle-même. Elle étoit servie par les jeunes Demoiselles de la Communauté, comme une Princesse ; toute la Maison trembloit en sa présence ;

la Supérieure ne venoit lui présenter ses hommages, que quand elle y étoit invitée ; elle n'étoit cependant appellée dans la maison que du nom de *Madame*. Elle mourut d'une fievre continue, à l'âge de quatre-vingt-trois ans ; occasionnée par la lettre imprévue, qui lui apprenoit que son Prince chéri étoit renfermé, & que les complots pour appeller en France le Roi d'Espagne, ou pour changer le Gouvernement, n'avoient pas réussi.

Le jugement le plus général qu'on en porta après sa mort, fut que c'étoit une femme bien adroite pour avoir su fixer sur elle les regards d'un grand Roi, & contenir le cœur d'un homme volage.

Le Conseil de Régence ne cessoit cependant d'exercer ses vengeances, tandis que le Duc d'Orléans ne parloit que d'oubli & d'indulgence. Dubois, pour satisfaire l'Autriche dans cette circonstance favorable, s'engagea à déclarer, comme il l'avoit promis, la guerre à l'Espagne ; mais ce qui embarrassoit le plus le Régent, c'étoit le choix du Général ; cette guerre n'étoit approuvée ni des Troupes ni du reste de la France, encore épuisée des sacrifices qu'elle avoit faits pour élever le petit de Louis XIV sur le trône d'Espagne. Cette guerre désastreuse, contraire à tous les principes

précédens & à tous les intérêts actuels, devoit abaisser l'Espagne & relever l'Autriche.

Cependant dans l'insurrection de tous les esprits contre ces projets, il falloit trouver un Général qui voulût & osât commander nos Troupes, tirer l'épée contre l'oncle du Roi, & répandre le sang des Bourbons ; le Duc de Berwick se présenta, & personne n'en fut étonné. Il avoit reçu toutes sortes de bien faits du Roi d'Espagne, & avoit à sa Cour un fils qui en étoit chéri ; il promit cependant d'aller faire la guerre contre ce Roi, & accepta des billets & beaucoup d'argent du Ministere de France.

Albérony, de son côté, envoya aux Magistrats & aux Evêques François, un Manifeste contre le Régent, & on eut soin de tenir registre à la Poste de ceux qui le recevroient à Paris ; mais ce Manifeste n'empêcha pas que le Parlement, à qui le Régent rendit le Président de Blamont qu'il avoit exilé, ne se déclarât pour ce Prince, ni que le Duc de Berwick n'allât camper près de Bayonne, pour s'y préparer à des courses hostiles contre l'Espagne. Le Prétendant, de son côté, commanda les Troupes de Philippe V contre l'Angleterre, & Philippe V en personne, celle qu'il dirigeoit contre le Régent. On sait que Berwick prit Fontarabie, Saint Sébastien, qu'il

entra l'épée à la main en Catalogne, & que le Roi d'Eſpagne & ſon Epouſe, ne ſe préſenterent que pour être témoins du ſuccès des François.

CHAPITRE XII.

Mon troiſieme empriſonnement à la Baſtille; ſuite des Anecdotes.

ALBERONY n'avoit que des plans & des idées ſublimes, & ſi elles ne pouvoient être exécutées, c'étoit à cauſe de leur trop grande élévation & de leur étendue : il avoit, outre la profondeur du génie, une grande érudition, & j'étois étonné comment de l'état de ſimple Curé de campagne & ſans aucun moyen pour acquérir des connoiſſances, il avoit pu remplir ſa tête d'une ſi prodigieuſe inſtruction : il connoiſſoit parfaitement toute l'adminiſtration du feu Roi Louis XIV, & l'ancienne conſtitution de la Monarchie. Il diſoit qu'en Europe on n'avoit rien fait de bien depuis trente ans, ni en France, depuis un ſiecle. Nos Aſſemblées Nationales, préſidées par leur Souverain, traitant avec elles des Finances & de la Légiſla-

tion lui paroissoient préférables au Conseil privé du Roi avec ses Ministres ; il savoit que Louis XIV n'avoit établi des impôts dans le Royaume que d'une maniere illégale, arbitraire & au mépris des droits de la Nation ; & voyoit dans le Clergé de France & dans les Pays-d'Etat, un reste de nos antiques priviléges, tombés en désuétude dans les autres provinces. Plein de ces idées, il avouoit que des impôts ne pourroient jamais payer la dette Nationale, & que les Etats convoqués, avoient seuls le droit de pourvoir à l'assurance & au paiement.

Il disoit que le Roi seul, avoit en France comme en Espagne, le pouvoir de nommer un Régent, pouvoir que les Rois partageoient avec la Nation assemblée ; que le Parlement n'ayant point maintenu le Testament du Roi, n'avoit pu par conséquent accorder la Régence au Duc d'Orléans ; que la seule Nation assemblée pouvoit la déférer & la reconnoître, quand un Prince, tel que le Roi d'Espagne, appellé par la Loi de l'Etat à cette dignité, n'en étoit pas pourvu, & il concluoit que la Régence appartenoit au Roi d'Espagne, en qualité de plus proche parent du Roi.

Alberony voyoit d'ailleurs dans la triple & dans la quadruple alliance, des traités trop oné-

reux à l'Eſpagne, & vouloit que les Etats-Généraux de la France puſſent les caſſer, pour remettre en vigueur les maximes de l'ancienne Cour; enfin, par le même droit, & en cas de mort de Louis XV, dont on étoit ſans ceſſe menacé à cauſe de ſa ſanté ſi chancelante, il vouloit qu'on aſſurât la ſucceſſion à la Couronne, à un des fils du Roi Philippe, & qu'on en éloignât le Duc d'Orléans; mais pour y réuſſir, il falloit enlever ce Prince, le mettre en lieu de ſûreté, non en France, mais à Madrid, ſous le pouvoir du Roi d'Eſpagne, convoquer en France les Etats-Généraux, traiter avec eux de la ſucceſſion & du Gouvernement de l'Etat, & ſe ſervir même du mécontentement des Proteſtans, s'il étoit poſſible, pour aider ce grand projet.

Vous ſerez le bienfaiteur de votre Patrie, me *diſoit Albérony dans ſa lettre, en donnant vos ſoins à cette grande révolution. Vous la remettrez dans ſon état de gloire, & dans toute ſa ſplendeur. Ecraſée d'impôts, ſurchargée d'une dette énorme, elle ne peut que ſuccomber ſous un tel fardeau; la Nation aſſemblée, peut ſeule délibérer, & choiſir les moyens de payer ſa dette.* Albérony me demandoit enſuite, au nom du Roi d'Eſpagne de lui faciliter la priſe de la ville de Bayonne, me promettant la protection ſpéciale

du Roi, de la Reine, & un très-grand avancement.

Alberony avoit remis sa lettre à un Officier qui la porta en France, avec plusieurs autres, qui furent interceptées & rendues à Dubois, & l'Officier fut arrêté. Mais pour mieux dévoiler mes intrigues, d'Argenson, ancien Lieutenant de Police, homme habile dans les artifices de l'espionnage, m'envoya un Napolitain nommé *Marin*, qui parloit bien l'Espagnol, qui avoit tout l'air d'un étranger, & qui me rendit les lettres originales & interceptées d'Alberony, que Dubois avoit eu le soin de bien recacheter. Ce *Marin* me fit d'abord des offres secretes, il me parla de l'Espagne & des projets qui alloient éclater; il me conjura de la part du Roi Philippe, d'aider les Troupes étrangeres à s'emparer de Bayonne, place frontiere, occupée par mon Régiment. Il me dit que j'étois aimé du Soldat, que tous mes Officiers m'étoient dévoués, & que j'aurois bientôt gagné par mes charmes, mon ami intime du Saillant, Colonel de l'autre Régiment, qui étoit en garnison à Bayonne; il ajouta qu'il connoissoit mon attachement *pour ce Corydon*, & nos tendres sentimens l'un pour l'autre. Il me renouvella la promesse déjà faite d'un prochain avancement, & de me donner en

attendant le Régiment des Gardes-Françoiſes, qu'avoit Grammont: enfin il termina ſes inſidieux propos par le récit de tout ce qui étoit contenu dans la lettre qu'il me donna, & dont je reconnus les ſceaux intactes. Après ces propos je vis diſparoître Marin, qui me laiſſa à mes réflexions.

Le Régent, inſtruit de mes démarches, ne tarda pas d'en parler au Palais-Royal, & Mademoiſelle de Valois m'envoya ſur le champ Madame Pichet, ſa Femme-de-chambre, qui me remit de ſa part la lettre ſuivante : je la conſerve ici avec le chiffre comme un monument hiſtorique de ce tems-là; car quelques perſonnes croyoient fauſſement que Mademoiſelle de Valois avoit cabalé de concert avec moi contre ſon pere. Voici comment elle s'exprime ſans orthographe dans ſa lettre : la moitié étoit écrite en chiffre & j'ai déchiffré le reſte.

Comme vous m'avez aſſuré qu'il ne pouvoit
y a v o i r e *p r e u v e*
9 20 17 12 9 14 1 *des* 16 14 1 17 17 1
c o n t r e
11 12 10 15 14 1 *vous, je ne doute point*
q u e *l' a v i* *q u e*
13 17 1 2 20 17 9 13 17 1 *je vous*

d o n e n e ſ o i t i n u-
3 12 10 1 10 1 21 12 9 13 9 10 17
t i l
15 9 2; *mais comme il m'a paru que vous*
a e ſ t r e i n f o r m é
aimés 20 1 21 15 14 1 9 10 5 12 14 8 1
d e t o u t, j e v o u s
3 1 15 12 17 15 9 1 17 12 17 21
a v e r t i l e C o n-
20 17 1 14 15 9 *que* 2 1 11 12 10
ſ e i l e ſ t p o u r l' a-
21 1 9 2 1 21 13 16 12 17 14 2 20
f a i r e d e M r. d u M a i n e
5 20 9 14 1 3 1 8 14 3 17 8 20 9 10 1
q u' o n v a
13 17 12 10 17 20 *mettre au jour, & ap-
paremment tous ce qui regarde l'affaire*
d' E ſ p a g n e.
3 1 21 16 20 7 10 1. *Je compte en ſavoir
d'avantage ce ſoir que je vous le dirai; mais ce
qui me preſſe de vous le mander, c'eſt que cela*
à m a m e r e
a échappé 20 8 21 8 1 14 1, *qui croyoit
que je le ſavois, & qui quand elle a vu que je
n'en ſavois rien, m'a fort recommandé de n'en*

rien dire. Je n'ai perdu un moment pour vous en avertir : mandés moi ſi vous êtes ſans inquiétude, car j'avoue que je n'y ſuis plus.

Dans un billet ſuivant, Mademoiſelle de Valois m'avertiſſoit encore que M. le Duc d'Orléans diſoit aſſez publiquement, qu'il avoit entre les mains des piéces originales, qui devoient bientôt me convaincre des complots que javois formés contre lui. Cet avis de Mademoiſelle de Valois, me fit comprendre que j'avois été trompé par Marin, & j'attendois d'être renfermé à la Baſtille, quand une Demoiſelle qui voyoit le Régent & avec qui je couchois, m'avertit de ce qui m'étoit préparé.

Je rêvois donc ſur ma deſtinée, qui me condamnoit à rentrer pour la troiſieme fois dans cette demeure infernale ; lorſque le 29 Mars, Dubois envoya chez moi à dix heures du matin Duchevron, Lieutenant de la Prévôté, ſuivi de douze Archers, c'eſt-à-dire, de l'appareil qui ſuit la capture des ſcélérats; ce qui fit dire à toute la Pairie, qui en porta ſes plaintes au Régent, que l'Abbé Dubois, chargé de l'expédition, n'étoit pas fait pour être inſtruit des égards dus à ma dignité de Pair de France : Rafé, mon Laquais affidé, charmant jeune homme de mon âge, eut la liberté de me ſuivre à la Baſtille, & comme elle ſe trouvoit toute pleine de pri-

ſonniers, ou peut-être comme le Régent étoit plein de jalouſie & de courroux contre moi, qui lui enlevois toutes ſes Maîtreſſes, & qui en poſſédois une qu'il aimoit éperduement; nous fûmes jettés dans une maniere de cachot octogône, qui ne recevoit de jour & ne communiquoit avec l'atmoſphere, que par un trou étroit & longitudinal, qu'on peut voir des environs de la priſon.

Cet infâme appartement étoit ſi humide, qu'en y entrant, une odeur de moiſi nous donna mal au cœur; les pierres de la priſon, elles mêmes, n'avoient pu réſiſter à cette action de l'humidité, & nos habits, au bout de quelques heures, ſe trouverent pénétrés de la tranſpiration, pour ainſi dire, de ces murailles & de l'air qui s'y trouvoit renfermé; nous ne trouvâmes d'ailleurs en y entrant, ni table, ni lits, ni livres, ni chaiſes, ni fauteuils, & quand nous en demandâmes, on nous répondit que la Baſtille étant pleine de priſonniers, tous les meubles étoient pris; on apprit dans le monde ce traitement cruel ſi digne des peuples barbares; & le Régent, pour ſe diſculper, affectoit de dire qu'il avoit des lettres d'Albérony, qui m'étoient adreſſées, dont trois étoient ſignées de ce Cardinal.

Mon empriſonnement jetta dans la conſterna-

tion Mademoiſelle de Charolois, qui m'aimoit toujours, & l'autre Princeſſe, ſur-tout, aimée du Régent : elles étoient furieuſement jalouſes l'une de l'autre & même ennemies; mais quand elles apprirent que j'étois détenu à la Baſtille, elles ſe réunirent pour ſauver de concert l'objet de leur amour; car le Régent irrité, ne ceſſoit de publier qu'on alloit me juger comme criminel d'Etat, & parloit déjà de me faire couper tout bonnement la tête, quoiqu'il n'eût peut-être pas cette intention, mais celle plutôt d'obtenir ſeul les faveurs de mes Maîtreſſes, en leur accordant ma grace. Ses menaces, toutefois, allarmant les deux Princeſſes, elles réſolurent de ſe liguer pour me ſauver. Et Mademoiſelle de Charolois pour animer davantage ſa Couſine, lui promit même de ne plus me voir, ſi elle pouvoit obtenir de ſon pere ma délivrance.

La Princeſſe commença donc par ſe brouiller avec le Régent, qui renfermoit ſon bon ami avec tant de rigueur, refuſant avec humeur toutes ſes careſſes, lui demandant ma délivrance hautement, en préſence de tout le monde, dans le ton du déſeſpoir, & le menaçant d'un coup d'éclat, d'un acte de folie, ſi je n'étois bientôt délivré de ma priſon. Le Régent voyant la Princeſſe déſeſpérée & craignant des ſcènes trop

éclatantes, lui rappella toutes les complaisances qu'il avoit eues pour moi, ses bienfaits & mon ingratitude; il lui dit qu'au lieu d'avoir fait un ami reconnoissant, il n'avoit trouvé qu'un ennemi cruel qui vouloit sa ruine, & lui arracher la liberté & la Régence, pour rappeller en France le Roi d'Espagne, son ennemi. Il reprocha à la Princesse de se liguer avec un tel personnage & de livrer son pere; ajoutant que ma trahison méritoit la peine de mort, & que mon Procès me seroit fait : la Princesse épouvantée, se tint dès ce moment avec le Régent dans une plus grande réserve pour obtenir ma grace, si je devois, en effet, être condamné à mort.

Je ne trouvai plus en arrivant à la Bastille mon premier Geolier Bernaville; il avoit fait un éleve nommé de Launay (1), son parent, à qui il avoit appris tous les secrets de la geole & la maniere de bien conduire cette prison; les Ministres intéressés au secret, veulent toujours que le public ignore les raisons d'Etat qui font renfermer les prisonniers; ils craignent les censures de la Ville; & la Bastille est une place de confiance ministérielle si délicate, qu'on ne peut guerres en confier la garde qu'à une famille bien

(1) Le Gouverneur décapité en 1789 étoit de la famille.

sûre & capable d'exécuter secrettement leurs ordres. Aussi Bernaville avoit fait de de Launay, son éleve, un ours véritable; il en avoit & la tournure & la figure basse, tant nos occupations, notre maniere de vivre & nos principes, influent sur nos manieres & sur le moral de notre physionomie.

Cependant, comme de pareils personnages aiment l'argent & craignent les gens en place, il fut permis à Mademoiselle de Valois de parvenir dans mon cachot, de pleurer avec moi, de me renouveller toute sa tendresse, de me promettre qu'elle ne consentiroit jamais à épouser le Duc de Modène, & qu'elle ne partiroit jamais pour l'Italie qu'elle n'eût obtenu ma délivrance; elle savoit que Mademoiselle de Charolois avoit gagné les Officiers de la Bastille, pendant ma détention de 1716, pour entrer secretement dans ma prison. Pour corrompre nos gardes, comme sa cousine, Mademoiselle de Valois sacrifia 200000 liv. que son pere lui avoit donnée en billets, & s'associa à Mademoiselle de Charolois, qui se rappeloit les moyens qu'elle avoit mis en usage pour obtenir l'ouverture de sa prison: les deux Princesses venoient donc le soir, en grand silence, avec des bougies, des briquets, des bonbons & beaucoup de billets de banque, en cas de besoin; je me con-

certois avec elles, sur les réponses que je devois faire le lendemain aux interrogatoires des Leblanc & des Dargenson, & je puis dire que l'amour fut ingénieux dans ses conseils, & qu'il fut pour moi d'une grande ressource pour éluder ces interrogatoires insidieux de Dargenson, & combattre ses faux arguments.

Ce Garde-des-Sceaux, pour plaire à Dubois & au Régent, & pour obtenir l'aveu de nos complots, employoit la terreur à sa maniere accoutumée, & quoique mon pere lui eût rendu des services, il prenoit plaisir à m'épouvanter & à me dire que je payerois de ma tête ma haute trahison; il me parloit de Biron qui avoit été décapité à la Bastille, & me montroit avec le doigt la place de cette exécution; il me disoit brutalement que le conseil me croyoit déjà digne du même supplice, & que le salut de l'Etat en danger, demandoit la tête d'un Pair de France, pour servir d'exemple & retenir dans le devoir tous les ordres de l'Etat; & cependant, il ajoutoit qu'il redoubleroit d'efforts & d'activité pour prévenir peut-être ce malheur, si je faisois l'aveu de ma faute; il disoit qu'en dévoilant tous les dangers, il pourroit par le secours de mes parents auxquels il se joindroit, obtenir un adoucissement de cette fatale sentence; mais il ajoutoit que la réputation de M. le Duc d'Orléans

exigeoit qu'on fit les procédures, & que ce Prince abandonnât à la rigueur des loix les conspirateurs contre la France. Le lendemain j'apprenois que Dargenson ne cherchoit que des coupables, & qu'il vouloit des détails & me convaincre; cependant je lui avois, toute ma vie, témoigné de l'amitié, & il avoit été long-temps amoureux de l'Abbesse ma sœur; mais de quels sentimens & de quelle reconnoissance des Magistrats d'un tel caractère peuvent-ils être capables? Un Garde-des-Sceaux, sur-tout, qui s'étoit avili au point de venir à la Bastille faire les fonctions d'un commissaire de police, & de les faire tantôt avec le Blanc, homme perdu dans l'esprit du public, par les rapines & les bassesses qu'on lui imputoit, & tantôt avec Dubois, l'objet du mépris de toute la France : j'avoue que je tremblois de voir ma tête entre les mains de ces Juges, qu'on n'appeloit alors à Paris que les trois Juges infernaux, *Eaque*, *Minos* & *Radamanthe*.

Vainement, Mademoiselle de Valois venoit elle-même quelquefois, pendant la nuit, négocier avec Launay & traiter pour mon évasion ; Launay qui pouvoit être corrompu, ne le pouvoit jusqu'au point de me délivrer, se contentant, de recevoir les billets de banque que lui apportoit mon adorable Princesse, & des pro-

messes qu'elle lui faisoit & me donnant, avec elle, les avis nécessaires pour me bien défendre des cavillations de Dargenson que j'étonnois par mes réponses, & qui ne pouvoit ni concevoir comment j'étois aussi instruit au fond de ma prison, ni soupçonner Launay, qui reçut secretement, lui ou ses pareils, de ma princesse, & en différentes fois, une somme de deux cent mille francs.

Cependant, plusieurs prisonniers ayant obtenu leur liberté, on se ressouvint que j'étois dans un cachot obscur, humide, mal-propre & mal-sain; on me transféra dans une autre prison octogone, mais mieux aérée & éclairée par deux fenêtres plus larges; le mur tout nud, ou plutôt le rempart, de cette affreuse prison étoit si épais, que je ne voyois le jour que comme à travers un trou éloigné, trois fois garni de grilles de fer, & dont les barreaux avoient un pouce & demi d'épaisseur; la premiere grille empêchoit les approches du prisonnier; la seconde étoit à quatre pieds de distance, vers le milieu du mur, & la troisieme étoit dans un plus grand éloignement & placée en dehors; ma nouvelle demeure étoit cependant incomparablement plus commode & plus saine que le cachot où j'avois été d'abord renfermé; je respirois l'air non du marais infect qui crou-

pissoit au pied de la Bastille, mais l'air libre & ordinaire qu'on respire à Paris.

J'avois, d'ailleurs, auprès de ma prison des complices renfermés pour la même affaire, qui s'étourdissoient dans leur malheur, en chantant & auxquels je répondois comme je pouvois, je plaçois pour cela ma bouche au plus large trou de la grille pour être mieux entendu, & cet amusement étoit pour nous d'autant plus agréable, que Mademoiselle Delaunay, fille d'honneur de Madame du Maine, & ma voisine, chantoit de concert avec nous, ce qui formoit une espece d'opéra joué par des invisibles, & d'autant plus curieux, qu'un amour réel & des desirs de nous voir le rendoit encore plus intéressant.

Mademoiselle Delaunay, fille d'esprit, avoit aussi rendu amoureux d'elle Maison-Rouge, Lieutenant de Roi dans le château, & le Chevalier Dumesuil qui étoit avec elle prisonnier de la Bastille; & ce que l'argent avoit produit sur le Gouverneur de la prison, l'amour sut l'opérer sur le Lieutenant de Roi qui étoit de son naturel, inflexible, brusque, un peu brutal, & qui peut-être aimoit la premiere fois de sa vie : l'adroite Delaunay qui s'en étoit avisée & qui ne l'aimoit point, s'en étoit servie pour voir des prisonniers, concerter avec eux ses réponses,

& sur-tout avec le Chevalier Dumesuil, qu'elle aimoit réellement : nos chansons, nos sonnets, les vers que nous nous adressions, que nous déclamions ou que nous chantions, nous rendirent tous amis; la similitude de nos souffrances augmenta notre attachement, & comme on vouloit à la Cour, me faire passer par degrés insensibles du cachot à la liberté, on résolut de me mettre en société avec cette compagnie, chez le Gouverneur qui nous invitoit à dîner de deux jours l'un.

Ce nouveau traitement m'annonçoit une délivrance prochaine; cependant, ce qu'il y avoit de plus à craindre pour moi, c'est qu'outre le Régent j'avois un grand nombre de rivaux & autres ennemis que je m'étois fait à cause des femmes ou des parentes des Seigneurs de la Cour, dont j'étois parvenu à obtenir les bonnes graces; je n'avois pour solliciteurs à la Cour, que le Cardinal & le Duc de Noailles, le Duc de Melun & quelques autres moins en crédit qu'eux. La Duchesse de Berry, furieuse de mes infidélités & de mon amour pour Mademoiselle de Charolois, sa bonne amie, s'étoit déclarée contre moi.

Mais Mademoiselle de Valois, à force de prieres, de négociations & de larmes, avoit obtenu enfin de son pere ma délivrance. Pour y réussir, elle s'y prit de diverses manieres; elle rompit d'abord

tout

tout projet de mariage avec le Duc de Modène & déclara qu'elle préféroit d'aller mourir dans un Couvent, assurant qu'elle ne se marieroit jamais si elle n'obtenoit ma grace : le Régent traita avec sa fille & promit de changer ma prison en un exil à Richelieu.

Mais ce ne fut qu'au bout de six mois que le Régent parut se rendre aux prieres, sur-tout, du Cardinal Archevêque de Paris, qui lui remontroit qu'étant attaqué de dyssenterie, je mourrois probablement de cette maladie, ce qui le feroit accuser de cruauté, puisqu'il n'y avoit contre moi, disoit-il, que de simples soupçons. Le Régent se laissa fléchir & permit que je sortisse de la Bastille, à condition que le Cardinal & la Duchesse de Richelieu, ma belle-mere, iroient me prendre à la prison & me garderoient à vue à Conflans, jusqu'à ce que je fusse en état de partir pour Richelieu, où je resterois jusqu'à nouvel ordre : & comme le style des lettres de cachet peut intéresser les curieux des diplomes, ou ceux qui veulent connoître le langage des tyrans, je vais les copier dans mes mémoires. « Mon cousin, ayant jugé à propos, » de l'avis de mon oncle le Duc d'Orléans Régent, » de vous permettre de sortir de mon château de la » Bastille, où vous êtes détenu, en conséquence » de mes ordres, je donne ceux nécessaires à cet

» effet au gouverneur de mondit château, & » je vous écris en même tems cette lettre, pour » vous dire qu'en sortant de mondit château de » la Bastille vous ayez à vous rendre sur le champ » & sans délai dans celui de Conflans sous Charenton, dans lequel mon intention est que vous » restiez ensuite, sans en désemparer sous quel » prétexte que ce soit, jusqu'à nouvel ordre de » moi, & ne doutant pas que vous ne vous y » conformiez, à ce qui est en cela de ma volonté, » je ne vous ferai la présente plus longue que » pour prier Dieu qu'il vous ait en sa sainte & » digne garde". *Signé* LOUIS. Et plus bas : LEBLANC.

Tout cela s'effectua le 30 Août 1719, & comme la maladie n'étoit que fictive, j'employai les quinze jours que je restai à Conflans à recevoir mes amis pendant le jour & à aller remercier mes amies pendant la nuit, escaladant les murs du jardin de Conflans pour sortir & pour rentrer le matin, ce qui engagea le Régent dix jours après, à m'envoyer quatre lieues plus loin, par une autre lettre de cachet, qui fut expédiée en des termes aussi benins & aussi polis que dans la lettre précédente ; il avoit cependant quelque raison, car je lui avois déjà enlevé quelques unes de ses maîtresses. « Mon cousin, ayant » jugé à propos pour des raisons particulieres, que

» vous vous rendiez incessamment en ma ville de
» S. Germain-en-Laye, je vous écris cette lettre,
» de l'avis de mon oncle le Duc d'Orléans, Régent,
» pour vous dire qu'aussitôt qu'elle vous aura été
» remise, vous ayez à partir de l'endroit où vous
» l'aurez reçue, & à vous rendre par le plus court
» & le plus droit chemin en ladite ville de S.
» Germain-en-Laye, où mon intention est que
» vous restiez, sans en désemparer, jusqu'à nou-
» vel ordre de moi, trouvant bon, néanmoins, que
» vous voyez pendant le tems que vous y res-
» terez telle personne que vous estimerez à pro-
» pos, & puissiez chasser & vous promener aux
» environs, sans cependant pouvoir découcher de
» ladite ville, sous quel prétexte que ce soit,
» ayant au surplus chargé le sieur Dulibois,
» Lieutenant-Colonel réformé de dragons, de
» vous accompagner & de rester avec vous jus-
» qu'à ce que je l'en rappelle, & ne doutant pas
» que vous ne vous conformiez à ce qui est en
» cela de ma volonté, je ne vous ferai la pré-
» sente plus longue, que pour prier Dieu qu'il
» vous ait, mon cousin, en sa sainte & digne
» garde. Ecrit à Paris le 10 de septembre 1719 ".
Signé LOUIS. Et plus bas : LEBLANC.

Ce Dulibois étoit le personnage qu'il falloit pour continuer librement mes courses & mes

jouissances nocturnes : ce bon militaire, âgé de soixante ans, se couchoit de bonne heure ; je le faisois bien souper, bien boire, & quand il commençoit à ronfler réellement, ou qu'il en faisoit le semblant, je sautois de mon lit où j'avois feint de me coucher, des chevaux étoient prêts, & avec des phaetons légers & volans j'allois à l'ordinaire témoigner de nuit ma reconnoissance aux deux bienfaitrices; mais sur-tout à la maîtresse du Régent.

J'appris tout ce qui avoit été fait pour me délivrer de ma prison, & la complaisance de Mademoiselle de Valois, qui, pour obtenir ma délivrance, toute attachée qu'elle étoit aux plaisirs & aux agrémens de la Cour du Régent, avoit consenti d'aller passer sa vie à Modène dans un petit coin de l'Italie, & de s'exiler, pour ainsi dire, pour que je ne le fusse pas.

Après avoir resté ainsi trois mois à S. Germain, allant presque tous les jours chez le Duc de Noailles qui y passoit la plus grande partie de sa vie ; ce Duc sollicita publiquement la fin de mon exil à son retour à Paris ; mais des sollicitations plus efficaces & plus vives furent faites au Palais-Royal ; elles furent d'autant plus pressantes que le mariage du Duc de Modène étant déclaré, Mademoiselle de Valois, constante dans ses sentimens, jura qu'elle ne partiroit pas, & qu'elle

ne ceſſeroit de mettre obſtacle à ſon mariage qu'après mon entiere délivrance; à la fin, & à force de prieres, le Régent ſe laiſſa entraîner & me permit de venir le voir. Le Duc de Noailles qui me préſenta, ſortit, ferma la porte & me laiſſa ſeul avec le Prince : je fus fixé, toiſé, & appellé trois fois ingrat : expreſſion dont nous ſeuls pouvions juger la vérité & l'énergie. Ce prince, il eſt vrai, avoit eu pour moi, avant ma priſon, des complaiſances que je n'aurois pas eues pour lui ſi j'avois été à ſa place. Cependant, je ne fus pas déconcerté; je lui répondis que j'avois été ſans ceſſe ſon ſerviteur & ſon ami, & je lui rappellai ma fidélité pendant la mort des enfans du feu Roi, lorſque tout le monde le fuyoit comme un Prince qui étoit en horreur à Louis XIV & aux Princes légitimés, & lorſque toute la France le déſignant pour l'aſſaſſin des enfans de ce monarque, perſonne ne vouloit ni le voir ni le ſaluer, & que ſes courtiſans & ſes amis le fuyoient comme la peſte.

Au reſte, lui dis-je, *j'avoue que j'ai abandonné votre parti & que j'ai ſuivi celui de l'Eſpagne; mais en cela j'ai ſuivi le penchant du cœur François qui s'attache plus naturellement aux deſcendans de nos Rois qu'à leurs parents collatéraux en fait de régence ou de ſucceſſion* à la couronne. *J'ai*

comploté pour vous faire arrêter, parce que j'ai vu que la France alloit périr sous vos indignes Ministres, & parce qu'on m'avoit montré avec évidence une prochaine assemblée des Etats, & qu'en ma qualité de Pair, c'est-à-dire, de Conseiller du Roi, je connoissois le droit de ma dignité pour demander cette assemblée; mais puisque le patriotisme est devenu parmi nous une vertu coupable & qu'on punit de la prison, puisqu'une soumission aveugle au Ministere, aux Favorites, aux Favoris, est devenue en France la seule voie qui conduit à la gloire & aux récompenses, je vous jure que désormais vous ne trouverez en moi qu'un dévoué serviteur. Nous gardâmes l'un & l'autre pendant quelques momens un profond silence; le Régent qui me fixoit avec attention, me tendit la main & m'embrassa : nous demeurâmes bons amis, je ne m'occupai plus qu'à jouir des plaisirs de la vie. Ma jeunesse orageuse, tous ces exils ou ces emprisonnemens avoient diminué la force de mes volontés & la premiere impétuosité de mon caractère & de mes passions : tant les géoliers connoissent l'art à la Bastille de tempérer l'activité de l'ame! L'incertitude cruelle où l'on y vit sur son sort, les craintes & les transes qu'on se plaît à donner, les soupçons qu'on y prend sur la sûreté de ses jours, sont même capables de

donner une nouvelle forme au caractère. Heureuſement ceux qui ſont empriſonnés le ſont ordinairement pour des actes de force peu communs dans le caractère ; ils ont l'eſprit actif & la tête ferme ; car un eſprit ordinaire & puſillanime y perdroit ſouvent le ſens & la raiſon.

Je réſolus donc de tenir ma promeſſe au Régent, de former un plan de conduite & de m'y tenir ferme pour mon avancement ; de bien vivre ſurtout avec les miniſtres en crédit, & de m'attacher ſans ceſſe au parti dominant quand je ne pourrois en établir un.

CHAPITRE XIII.

Suite des Anecdotes de la Conjuration ; Commiſſion miniſtérielle à Nantes.

Au commencement de l'année 1719, le Régent s'expliqua d'une maniere plus déciſive & plus conſolante, ſur les priſonniers détenus pour l'affaire d'Eſpagne ; il dit en plein Conſeil, qu'il tenoit

le monſtre de la conſpiration par la queue & par la tête, mais qu'il n'avoit point le tronc en ſa puiſſance ; il ajouta néanmoins qu'il vouloit terminer les recherches & adoucir le ſort des priſonniers.

Ces diſpoſitions du Régent, connues dans la Capitale, tranquilliſoient les eſprits ; mais Dubois & d'Argenſon lui diſoient ſans ceſſe que ſa vie n'étoit point en ſûreté s'il ne les retenoit encore en priſon, & s'il ne montroit de la fermeté, ſur-tout dans les circo n ſtances d'unerévolution.

Malezieux, à qui on préſenta les morceaux de papiers déchirés & réunis, écrits de ſa main & de celle du Cardinal de Polignac, répondit que c'étoit une traduction corrigée de l'original envoyé de Madrid ; mais l'Abbé Brigaut & Mademoiſelle de Montauban furent convaincus. Dubois, Leblanc & d'Argenſon dans leurs interrogatoires, menaçoient de faire couper la tête à tous les priſonniers, affectant, de ſang froid, de leur dire que l'Etat étant en danger, il falloit, comme du tems du tems du Cardinal de Richelieu, faire de grands exemples : le Comte de Laval, intimidé, avoua une partie du plan, quand on le menaça de le confronter au Marquis de Pompadour ; la ſeule Launay, depuis Madame Staal, perſiſta avec fermeté à ne rien dire, quoi qu'on l'aſſurât que

Madame du Maine, ayant tout déclaré, l'avoit impliquée. Elle fut détenue à la Baſtille avec le Comte de Laval, Malézieux & l'Abbé Brigaut plus longtems que les autres, & juſqu'au moment où Madame du Maine elle-même lui ordonna par écrit, d'avouer ce qu'elle ſavoit.

Quant à cette Princeſſe, on lui déclara que le Régent exigeoit un aveu abſolument néceſſaire pour prouver au public la juſtice des châtimens & conſerver ſon honneur aux yeux de la poſtérité, & on l'aſſura que ſans cette démarche les Conjurés pouriroient dans la priſon; malgré ces menaces elle fut ferme dans ſes ſouffrances pendant cinq mois d'hiver qu'elle voulut paſſer dans la citadelle de Dijon, plutôt que de rien déclarer: elle obtint enſuite, par grace, & par le canal de Madame la Princeſſe, qu'elle ſeroit transférée dans celle de Châlons, où elle alla pour ſe donner le plaiſir de reſpirer l'air de la campagne, & de faire quelque diverſion à ſon reſſentiment.

Conduite de nouveau par la Billarderie, fidele Commandant des troupes qui l'avoient eſcortée en allant de Sceaux à Dijon; on fit aggrandir pour elle la nouvelle priſon; mais à cauſe de la fraîcheur des plâtres, elle la refuſa & ſe vit reléguée dans un réduit encore plus horrible, ce qui la jetta dans une eſpece de fievre lente.

Cependant la nouvelle de ſa ſituation courut dans Paris, & quelque conſternée que fût toute la capitale, elle montra ſa vive ſenſibilité. Le Régent & ſes Miniſtres furent accuſés de tyrannie ; on les appella les bourreaux de la race de Louis XIV : cette rumeur, qui ſe ſoutint pendant huit jours, les força donc de mettre en liberté cette Princeſſe. On lui permit de ſe retirer dans quelques Châteaux, ſans ſortir de la Bourgogne, où elle étoit toujours ſous l'autorité deſpotique de ſon ennemi Monſieur le Duc, Gouverneur de cette Province. Ainſi Madame du Maine, ayant toute la Bourgogne pour exil, erra de Château en Château, en ſuppliant divers Gentilshommes de les lui louer : les uns lui accordoient cette faveur, mais difficilement & à contre-cœur, craignant M. le Duc, Gouverneur de la Province ; d'autres la renvoyoient plus loin & refuſoient de lui donner un aſyle.

Errante, exilée, perſécutée des Miniſtres & de la Cour ; elle n'étoit pas moins fiere dans ſon malheur ; elle les fatiguoît tous par ſon inflexibilité & ſon refus de rien déclarer, les appellant, comme à Paris, des monſtres & les aſſaſſins de la race de Louis XIV. Sa mere, Madame la Princeſſe, obtint de l'aller voir à Chanley, mais en promettant au Régent d'adoucir les fureurs de

la prisonniere implacable ; pour y réussir, elle exposa la nécessité de faire sortir de prison le Duc du Maine qu'on savoit être dangereusement malade à Dourlens, & lui apprit que Pompadour & l'Abbé Brigaut, avoient tout dévoilé ; mais Madame du Maine, au lieu de consentir à des aveux, parloit de présenter au Parlement une requête contre la tyrannie d'*un scélérat de Régent qui osoit renfermer l'innocence*, & citoit le droit du Citoyen & les Loix de l'Etat, qui ne permettoient pas qu'une personne fut emprisonnée sans procès. Le Régent, intéressé à finir cette affaire, à cause des cris & des plaintes de toute la Capitale, & de la réputation de tyran qu'il se donnoit dans les pays étrangers, ne vouloit pas cependant la terminer qu'en obtenant un aveu qui justifiât l'emprisonnement ; car la Princesse en n'avouant rien, pouvoit toujours l'accuser de concussion.

Le Régent, de l'avis de Leblanc, envoya donc à Madame du Maine la Billarderie pour négocier, & il l'assura qu'elle obtiendroit sa liberté & celle de ses complices, si elle vouloit donner le détail de l'affaire dans une lettre qui ne seroit lue que du Régent ; tout le monde avoit déjà fait l'aveu de l'affaire, & sa mere lui écrivit de nouveau pour lui faire part du danger imminent de la santé de M. le Duc du Maine ;

elle ſe laiſſa donc fléchir, elle eut la foibleſſe de tout avouer, & dans un moment de lâcheté elle ternit la gloire & le courage qu'elle avoit porté au-deſſus de ſon ſexe ; elle eſpéroit ſans doute que ſes aveux lui rendroient ſa liberté, mais elle vit arriver une autre lettre de cachet qui la réléguoit à Sceaux, où, au lieu de trouver ſon mari & ſes enfants, comme on le lui avoit promis, elle ne trouva perſonne, le Prince ſon époux n'ayant pas voulu revenir habiter avec elle ; des émiſſaires ſecrets envoyés au Duc du Maine avoient perſuadé à ce prince de vivre loin de ſa femme, & d'ailleurs la priſon avoit tellement influé ſur ſon eſprit timide qu'il vouloit, pour perſuader davantage ſon innocence, montrer du reſſentiment contre Madame du Maine ; pluſieurs mois s'écoulerent ſans qu'il voulût la voir ; il deſiroit de rentrer en grace avec le Régent, ſon plus cruel ennemi, de conſerver ſes places, & de perſuader à ce Prince qu'il n'avoit point eu de part à la conjuration, parce qu'il ne s'étoit trouvé aucune preuve directe. Madame du Maine ſouleva le ciel & la terre pour le ramener auprès d'elle, employant toute ſorte de perſonnages & juſqu'au Cardinal de Noailles en ſa qualité d'Archevêqne qui lui en fit cas de conſcience. Le Duc du Maine, qui étoit dévot, ſe rendit à cette

raiſon ; mais il ne voulut point voir Malézieux ni les autres perſonnages impliqués dans l'affaire, vivant à Sceaux ou à Chenay avec la plus grande réſerve ; il vint à Paris pour voir le Régent & parut ſe réconcilier de bonne foi ; la Ducheſſe du Maine le vit auſſi ; mais pleine de reſſentiment & de colere, elle alloit tenir des propos éclatans ſur tout ce qui s'etoit paſſé. *Tout eſt pardonné & oublié, lui répartit* le Régent, à quoi elle ne répondit que par de ſanglans reproches ; ſa colere ſe calma, mais elle & le Duc ſon époux, humiliés, s'éloignerent de la cour, quoique M. du Maine rentrât dans ſes charges. Le Cardinal de Fleury le rétablit dans la ſuite dans le rang de Prince.

Les Bretons ne pouvant obtenir un ſemblable retour aux bonnes graces du Régent, cette Province, toujours ardente & courageuſe dans le maintien de ſes privileges, avoit d'abord refuſé les impôts accoutumés, écouté les émiſſaires de l'Eſpagne & formé des plans de réſiſtance lorſque le Maréchal de Monteſquiou alla demander aux Etats le don gratuit ordinaire. Malheureuſement pour les chefs des mécontens, qui attendoient un vaiſſeau Eſpagnol chargé d'armes & de munitions de guerre, ſe trouverent-ils ſans défenſe,

ſans magaſin & ſans argent quand le Maréchal de Monteſquiou ouvrit les Etats.

Le Commiſſaire du Roi leur demanda d'abord le don gratuit, & les Bretons répondirent qu'avant de l'accorder il falloit prier le Roi d'ôter Montaran, tréſorier de la Province, qui leur étoit à charge ; ils parloient même de ſe libérer de la capitation & de rétablir les droits de la Province que le feu Roi avoit ſi fort diminués. Monteſquiou, qui ſavoit que ſous Louis XIV on accordoit tout par acclamation, trouva la réponſe inſolente, & dit aux Etats qu'on ne pouvoit faire des conditions avec le Roi & que Montaran avoit été placé par leur maître ; la Nobleſſe, à ſon tour, obſerva que Monteſquiou parloit trop militairement dans une aſſemblée qui repréſentoit la nation Bretonne & n'alla plus chez lui, ce qui fit que le Maréchal ſe trouvant ſans courtiſans & ne recevant plus de viſites, ſe permit de les appeller des *mutins & des rebelles*, & de faire approcher les bataillons, menaçant de tout mettre à diſcrétion ; mais là s'arrêterent ſes prouesſes ; car des nuages ſe formoient & le tonnerre ſe faiſoit entendre ; une confédération patriotique, des aſſociations de citoyens ſe formoient ; on délibéroit dans la ville d'écraſer du haut des fenêtres tout

ſoldat qui menaçoit la tranquillité des hôtels & des maiſons. La Nobleſſe, de ſon côté, fit des repréſentations raiſonnables & ſoumiſes, que les Miniſtres traiterent d'abord de *manifeſte hoſtile*.

La Cour alors chercha des accommodemens, car la guerre alloit ſe déclarer contre Philippe V; elle ôta ſon Montaran, & les Etats donnerent trois millions, dont le Régent, pour acheter la paix, remit une partie; mais il y avoit toujours dans la Nobleſſe Bretonne une fermentation ſoutenue par des émiſſaires Eſpagnols; & quelques Gentils-hommes formerent des projets de mettre la Bretagne, ſurchargée d'impôts, dans une maniere de liberté républicaine; le Marquis de Pont-Calec étoit leur chef; & Talhouet reçut quelque argent pour le répandre dans la Province; des faux-freres le vendirent à la Cour; une partie s'enfuit en Eſpagne & l'autre fut arrêtée.

C'eſt contre cette nobleſſe mécontente ou fugitive, que le Miniſtre nomma une commiſſion pour la recherche des Seigneurs qui avoient écouté ces ſuggeſtions; mais craignant que le Parlement de Bretagne ne favoriſât des parens, des compatriotes, des Bretons, enfin, dignes de lauriers & de palmes, on fit un choix parmi les Maîtres des Requêtes & les Conſeillers d'Etat, tous ſupôts du Miniſtere & du deſpotiſme, & gens propres à

tout, qui alloient à la recherche des commissions, & qui s'offroient aux Ministres comme bons instrumens de leurs passions, ne demandant qu'à connoître l'occasion favorable pour être employés à quelque chose. Nommons ici ces Commissaires, & déshonorons leur mémoire aux yeux de la postérité ; l'effrayant appareil de leur voyage annonçoit l'assassinat dont ils alloient se rendre coupables : on leur donna trois boureaux étrangers qui les suivirent ; car on vouloit être assuré de toute maniere de l'exécution des ordres de Dubois. Châteauneuf, ci-devant Ambassadeur de France à la Haye, eut la foiblesse d'accepter la présidence ; il étoit Conseiller d'Etat, & il avoit tout le despotisme de Louis XIV dans la tête ; ses associés étoient : *Mabroul*, *Bertin*, *Barillon*, *Parisot*, *Brunet d'Arcy*, *Pajon*, *Feydeau de Broû*, *Midorge*, *Hebert de Buc*, *De S. Aubin*, *de Beaussan & Aubri de Valtan*.

Angram étoit le Procureur-Général de la Commission, & Cayet le Greffier ou Secretaire. On ne les fêta pas beaucoup en Bretagne, parce que la Province étoit consternée, & parce qu'on pensoit à fléchir plutôt qu'à irriter la Commission : d'ailleurs, le despotisme redoutant les vengeances populaires, avoit l'art encore & les moyens de

tenir

tenir les esprits dans la contrainte, un Roi ayant régné en France pendant plus d'un demi-siecle avec les principes & les manieres d'un Sultan.

Cependant, on ignoroit en France quel étoit le crime des Bretons; on disoit seulement qu'ils avoient entendu les Espagnols; il falloit donc leur faire grace, ou faire le procès à toute la France qui avoit écouté leurs suggestions. Le Marquis de Pont-Calec passoit pour être le chef de leurs conjurés, & on disoit que le dessein de l'Espagne, en envoyant un vaisseau, étoit de surprendre & massacrer les officiers de la garnison, de soulever les peuples des villes, d'annoncer aux soldats que leurs officiers étant morts, ils devoient se joindre à eux, ou courir les risques d'être exterminés par la populace.

Mais un projet, s'il existoit, n'étoit pas un fait, & jamais on n'en assigna de réel; aussi étoit-on dans la province en sécurité, & il étoit si aisé au Marquis de Pont-Calec, en se sauvant, d'éviter la punition qu'il a soufferte, qu'il s'embarqua pour cet effet; mais la crainte de faire naufrage le fit revenir; car on lui avoit prédit qu'il périroit par l'eau, & on ajouta dans la suite que cette prédiction s'étoit véritablement accomplie, car le bourreau qui lui trancha la tête s'appelloit *Leau*.

Alors dans les grandes affaires on mêloit toujours un peu de ſuperſtition ; c'étoit l'eſprit de ce tems-là.

Les Commiſſaires qui compoſoient cette chambre miniſtérielle s'établirent à Nantes, & s'aſſemblerent au château, eſcortés d'un détachement de troupes ; car on s'attendoit à voir la Commiſſion repouſſée par le reſſentiment des Bretons ; & comme les Miniſtres ſavoient bien qu'ils n'avoient à reprocher à la nobleſſe de Bretagne aucun crime réel ; comme il n'y avoit que des plans & des projets que la découverte de la conſpiration de Paris contre le Régent rendoit même illuſoires & d'une exécution impoſſible, le Miniſtere donna à ſes Commiſſaires l'ordre de juger même *ſur les projets* les plans & les complots, *contre le ſervice du Roi*, aux termes des lettres de commiſſion.

Le champ pour juger étoit donc bien vaſte, & faute de crimes effectifs, les Commiſſaires ne devoient pas manquer de trouver des projets & des complots dans une Province qui depuis des ſiecles ne ceſſoit de ſe tourmenter pour réprimer la marche tyrannique du pouvoir, conſerver ſa conſtitution & ſes privileges. Auſſi malgré les remontrances des chefs de la Bretagne, malgré le cri public qui demandoit, *où eſt le*

crime & où ſont les accuſateurs, les Commiſſaires altérés de ſang, parce que les inſtructions des Miniſtres en demandoient, s'aſſemblerent pour juger, & après onze heures de débats & d'injures reſpectives, ils prononcerent cette exécrable ſentence, qui condamnoit le Marquis de Pont-Calec, Mont-Louis, Talhouet & du Couédic à avoir la tête tranchée ſur un échafaut.

Vainement, la veille de ce jugement, avoit-on repréſenté à la Commiſſion qu'il n'exiſtoit aucun crime réel ; que les Bretons n'avoient jamais levé l'étendard de la révolte ; que quand même ils auroient conſenti de reconnoître Philippe V pour Régent, au préjudice de Philippe d'Orléans, ils pouvoient répondre qu'ils ſuivoient en cela la loi conſtitutionnelle de l'Etat, qui préfere le petit-fils d'un Roi, au parent collatéral, & qu'en fait de Régence, la Province, plutôt qu'un Parlement, avoit droit de l'adjuger : toutes ces remontrances étoient vaines, puiſque les Juges vouloient trouver des projets s'ils ne trouvoient pas des crimes. Auſſi dans leur incertitude, ne voyant rien de poſitif ni de palpable, ils le ſuppoſerent, & dans leurs ſentences ils parlerent *de projets de crimes, & de plans de félonie ou de crimes de*

leze-majesté, sans autres énonciations. Seize Seigneurs fugitifs & Bretons, furent comme les quatre précédens, bien *convaincus des mêmes crimes*, & pour les réparer, la chambre les condamna à avoir la tête tranchée en effigie : la commission voulut encore que la charge de Conseiller au parlement de Rennes, dont M. de Lambilly, l'un des contumax, étoit pouvu, demeureroit impétrable au profit du Roi ; que les fiefs des condamnés, tant présents que coutumax ; qui se trouveroient *être tenus immédiatement du Roi*, seroient réunis au Domaine de la Couronne ; que leurs autres biens seroient confisqués au profit de Sa Majesté ; que les murailles nouvellement construites & toutes les fortifications du château de l'Ormoy, appartenant à l'un des condamnés, seroient démolies, que les marques de Seigneuries & d'honneurs qui sont dans les maisons ou châteaux desdits condamnés, tant présents que coutumax, seront abattues, effacées, & les fossés comblés ; que leurs bois de haute-futaie, comme avenues & autres, servant à la décoration, seroient coupés à la hauteur de neuf pieds ; que le Curé de Lignes seroit mandé à la Chambre pour y être admonesté, & en outre condamné en trois livres d'aumône ; qu'il seroit

plus amplement informé contre un autre du Couëdic, pendant un an, contre le Chevalier de Courargan, pendant six mois, & contre M. de Kéranguen, pendant trois mois ; que le procès commencé à quatre-vingt conjurés seroit continué, & les décrets déclarés contre trente-sept autres, exécutés.

Cette sentence rendue, le Greffier la prononça aux quatre Gentils-hommes qui l'entendirent à genoux & sans se plaindre de cette iniquité. On avoit promis à Pont-Calec que s'il vouloit déclarer les plans de l'Espagne, il ne lui seroit point fait de mal ; & se voyant condamné avec les autres, il dit hautement, qu'il avoit fait tout ce que la Commission lui avoit commandé & qu'elle n'avoit pas fait ce qu'on lui avoit promis. Mont-Louis, en même tems, sans nommer personne, disoit que la Commission immoloit quatre victimes, épargnant la moitié de Paris & d'autres plus coupables, & on disoit à Nantes, que c'étoit la prérogative des commissions.

Cependant, le moment du supplice approchoit, & on observa qu'il fut accompagné de toutes les cruautés qu'une Commission peut seule se permettre ; car elle répond de ses faits & jugemens, non à la loi, mais au tyran qui lui livre le glaive :

elle n'accorda que deux heures aux malheureux pour penſer à leurs affaires temporelles & à leur conſcience. Pont-Calec ne manqua pas de dire à la Griollay, qui commandoit les Archers, que les Turcs accorderoient un peu de tems. Du Couedic ajouta qu'il faudroit au moins huit jours pour mettre ordre à ſes affaires, demandant au moins vingt-quatre heures. Mont-Louis déſiroit toute la nuit, & la Griollay promit qu'il en parleroit au Préſident des Commiſſaires ; mais Châteauneuf répondit que l'exécution ſeroit faite dans une demi-heure, car les deux heures accordées étoient déjà paſſées : les trois boureaux ſe ſaiſirent donc des quatre victimes, qui offroient envain d'aller au lieu du ſupplice tranquillement & avec ſoumiſſion, & la marche ſe fit de cette ſorte à huit heures du ſoir.

A travers une double haie de ſoldats du régiment de Saint-Simon, défiloit en ſilence le convoi tragique. L'effroi des aſſiſtans, les ténèbres profonde, la terreur des Bretons en augmentoient l'horreur à chaque inſtant & à meſure qu'on s'approchoit du lieu du ſupplice. La compagnie des Gardes de la Commiſſion à cheval, formoit l'avant-garde ; une troupe d'Archérs commandés par la Griollay, venoit après, chacun avec un flambeau pour éclairer

ce spectacle. Les grenadiers & une partie du régiment de Saint-Simon environnoient l'échaffaut élevé de cinq pieds en présentant les armes, la bayonnette au bout du fusil : ils étoient prêts à faire feu & les bords de l'échaffaut étoient garnis de cinq cent bayonnettes pour protéger l'exécution; tandis que le reste du bataillon défendoit les avenues de la place, barricadée des charrettes chargées; les portes de Nantes étoient fermées & bien gardées, & le canon du château, chargé à mitraille, étoit braqué contre la ville en cas de mouvement.

A cet appareil, la vivacité bretonne parut perdre le sentiment, & toute sa sensibilité parut étouffée par une consternation silencieuse & par l'épouvante? Les Gentilshommes qu'on conduisoit au lieu du supplice avoient seuls de la fermeté. Pont-Calec dit seulement: *que c'étoit la récompense de vingt-huit ans de services*, & Mont-Louis, jettant en passant ses regards sur sa maison, & appercevant sa femme toute éplorée qui lui tendoit les bras de sa fenêtre, lui fit ses adieux par des gestes & le signe d'un dernier embrassement.

Arrivés au lieu du supplice, l'un des Boureaux demanda lequel des quatre devoit mourir le premier : il fut répondu, qu'il les prendroit au hazard, mais que le Marquis de Pont-Calec mourroit le dernier.

Tous quatre s'embrasserent donc, & s'encourageérent réciproquement. L'appareil de la boucherie fut horrible. Le premier des Exécuteurs donnoit le coup, le second se tenoit prêt en cas qu'il le manquât, & le troisiéme tenoit la tête pour en empêcher les mouvemens. Ils moururent tous trois avec fermeté, en priant pour le Régent, pour ses Ministres & pour le salut de la Commission.

Mais, pour ne pas laisser ces cadavres en spectacle, les Commissaires ordonnerent qu'ils fussent transportés dans le Couvent des Carmes ; on ramassa donc les têtes & les corps, qui furent scandaleusement jettés, sans autre couverture que leurs chemises, dans un tombereau ; mais de bons Religieux, pour rendre les derniers devoirs à ces Gentilshommes, réunirent chaque chef au corps qui lui convenoit & les ensevelirent honnêtement. Ils se préparoient même à leur faire le lendemain un Service solemnel ; mais le Commissaire Châteauneuf leur envoya des Archers, armés, la bayonnette au bout du fusil, & donna l'ordre d'enterrer ces corps *dans la nuit*, AU PLUTÔT, sans sonnerie, ni chants de l'Eglise, & de ne paroître le lendemain qu'avec des ornemens blancs. Les bons Péres représenterent que les Rubriques ne leur

permettoient pas d'employer le Mercredi-Saint une pareille couleur, & il leur fut répondu, que pourvu qu'on ne célébrât pas de Grand'Messe & qu'on n'employât pas des ornemens noirs, L'INTENTION de Châteauneuf seroit remplie.

Cependant ces exécutions horribles, ces sentences sanguinaires, ces recherches inquisitoriales & réfléchies, pour répandre la terreur & l'épouvante dans une Province si amoureuse & si fiere de ses priviléges, trompoient l'attente du Gouvernement : elles fléchissoient pour un moment l'audace d'un Peuple hardi & libre de son naturel, mais elles imprimoient dans les esprits contre le Ministère un ressentiment profond. Le sang répandu à Nantes, non pour punir des crimes, mais des intentions, devoit fructifier : les Bretons devoient raconter à leurs enfans, à leurs parens, aux générations futures, l'histoire de ces spectacles ministériels. L'esprit public, armé contre la tyrannie, contre les Commissions, contre l'avidité de la Cour pour l'or des Peuples, devoit s'y fortifier, & si jamais le Gouvernement, aveuglé par ses folies, devoit s'égarer dans quelque labyrinthe; si jamais il devoit errer dans l'exercice de la puissance, la Bretagne, animée d'un ancien ressentiment, & conduite par son esprit public, devoit

montrer la premiere ſa ſenſibilité & ſa réſiſtance ; il eſt vrai que mon grand oncle, ayant abaiſſé les Grands, en exerçant ſes rigueurs ſur la plus haute Nobleſſe, Dubois pouvoit croire qu'il obtiendroit les mêmes ſuccès en Bretagne, Province qui eſt la plus hardie du Royaume, & il le promit même au Régent mais les tems étoient changés, l'effet fut contraire, & la Bretagne, depuis ce tems, plus aviſée dans ſes oppoſitions, mais fiere, courageuſe & fidele à ſon caractere, a ſouvent déconcerté le Viſiriat, & détourné la marche profonde & ſavante de ſes progrès.

Après ce ſupplice, le Miniſtere parut déſaltéré & répu ; il accorda le mois d'Avril ſuivant un pardon, une amniſtie générale aux Gentilshommes de la Province, à leurs complices & adhérens, qui avoient *ſigné*, *ménagé*, *ſollicité ou favoriſé la Confédération. Il en excepta ceux qui avoient été condamnés à avoir la tête coupée*, par l'Arrêt du vingt-ſix Mars ; ſavoir, Talhouet de Bon-Amour, Lambilly, J. Cervieux de Mélac, la Berraye, Talhouet de Boishérant, Bourgneuf, Trenelet fils, Coquard de Roſcuay, le Comte & le Chevalier de Polduc, Rohan, du Groeſguier l'aîné, l'Abbé du Groeſguier, la Houſſaye pere, la Roiſſiere, de Kerpedron, le Chevalier du Groſco, Govello de Kerautec & Villegley, condamnés par

contumax à avoir la tête tranchée, par Arrêt du vingt-ſix Mars 1719, avec les Sieurs Comte de Leſcouet, Chevalier de Leſcouet, de Roſcouet, de Kerſoſon, de Salarun l'aîné, de Keranquen l'aîné, Chevalier de Courargan, de Boiſſy, Becdelievre, les freres Fontaine, Kervar l'aîné.

Le Miniſtere, en affectant d'accorder cette amniſtie, avoit l'air d'uſer d'indulgence ; mais il éloignoit de la Province ce qu'il y avoit de plus riche, de plus reſpectable & de plus oppoſé aux volontés arbitraires du Gouvernement. Auſſi la plupart s'enfuirent-ils en Eſpagne, où ils furent tous placés, ou dans d'autres Pays Etrangers; enſuite, par de nouvelles Lettres-Patentes, on transféra à Paris, à l'Arcenal, la Chambre Royale, envoyée à Nantes pour y continuer les procédures, aſſignant le Fort-l'Evêque pour priſon des accuſés. La Chambre enregiſtroit elle-même toutes ces Lettres-Patentes, & la Commiſſion avoit par-là tout ce qu'il falloit pour effectuer ſans obſtacles les volontés du Gouvernement; elle avoit l'autorité qui juge, le pouvoir armé qui protége le jugement, & l'autorité qui enregiſtre, c'eſt-à-dire, qui les déclare juſtes & ſelon la Loi. Périſſe à jamais la mémoire d'un ſemblable Gouvernement. Périſſent ſes formes iniques, puiſque le Gouvernement ne doit exiſter que pour le bonheur des

François, pour le maintien de la Justice, & non pour les caprices des Tyrans.

Pour completter l'histoire effroyable de cette sanguinaire Commission, disons ce que devinrent ses Suppôts. On observa que les Bourreaux, en imposant les mains sur les quatre Gentilshommes; leur volerent leur argent; ils saisirent vingt pistoles à Mont-Louis, & quelque argent à Talhouet; c'étoit leur prérogative.

Mais une partie de la Commission vola à sa maniere, & plus noblement. Le Ministere, qui avoit l'art dans ce moment-là de changer le papier en or, donna un peu d'argent à chacun des Commissaires, & beaucoup de promesses, à tous, d'un grand & prochain avancement. La moitié de la Commission s'éleva donc à des places supérieures dans la Magistrature ministérielle; mais les autres languirent vainement dans les anti-chambres, sollicitant des emplois; ils ne manquoient cependant ni de soumission, ni d'aptitude, ni de bonne volonté pour exécuter aveuglément les ordres du Gouvernement; mais le Ministere avoit la prérogative de ne pas tenir parole, & tous ne furent point Intendans. Ce bonheur fut réservé aux plus adroits, aux plus patiens, dans l'attente & dans la sollicitude..... Illustres Familles ministérielles, hauts Financiers, présomptueux Inten-

dans, Suppôts de Commission, Conseillers d'Etats, Maîtres des Requêtes, vous, presque tous Gens de haute Magistrature, voilà votre origine, vos moyens, vos emplois, vos ressources & vos principes. Jusqu'à quand le Peuple François se laissera-t-il conduire par un tel Gouvernement? (1)

CHAPITRE XIV.

Dubois est fait Archevêque; Anecdotes de la Cour.

DUBOIS, parvenu au Ministere, avoit l'ambition encore d'être Archevêque. Un peu de pudeur l'eût sans doute éloigné de cet état; mais il étoit si osé, & le Régent si facile, qu'il réussit encore à se faire Evêque, & l'Archevêché de Cambray ayant vaqué, il commença par annoncer qu'il en étoit pourvu, afin que personne n'osât le demander.

(1) Ceci étoit écrit avant 1787.

J'ai rêvé, Monseigneur, dit-il un matin au Régent, *que vous m'avez donné Cambray*. Ce Prince, fixant l'Abbé, & le toisant des pieds jusqu'à la tête, & ensuite de la tête jusqu'aux pieds, selon son habitude, quand il vouloit en imposer, répondit : *toi, scélérat, Archevêque de Cambray ; & quel seroit l'autre qui te sacreroit ?.... Si la grace ne tient*, dit l'Abbé, *qu'à la découverte d'un Evêque qui me sacre, le voilà trouvé dans l'anti-chambre de Votre Altesse Royale.*

L'Abbé Dubois étoit alors parvenu à ce point où les Princes ne refusent rien au Ministre qui a sçu les captiver. Il passoit pour un homme perdu de mœurs, sans pudeur & sans honte, & la voix publique l'éloignoit sur-tout des Dignités ecclésiastiques. Son ambition sur cet objet révoltoit toute personne qui avoit quelque sentiment de religion & de probité. On assuroit qu'il étoit marié ; on disoit assez publiquement où habitoit sa femme & ses enfans, on ajoutoit qu'il n'avoit jamais fait de Pâques ; & que le Dimanche il faisoit semblant d'aller à la Messe.

Malgré cette vie, Dubois porta l'impudence jusqu'à désirer dans un siécle où la Religion dominoit encore dans la société, de devenir Archevêque de Cambrai, l'un des plus riches & des premiers Siéges de l'Eglise de France.

Vainement le Régent, toujours plus ſtupéfait, quand l'Abbé perſiſtoit à lui en faire la demande, lui rappella-t-il avec une ſorte d'indignation & devant beaucoup de monde, des anecdotes récentes & libertines, & mêmes les maladies honteuſes qui le conſumoient, pour l'éloigner d'une pareille idée. Dubois, tourmenté d'une ambition progreſſive & qui augmentoit à meſure qu'il obtenoit de nouvelles graces, inſiſta, &, ſur la promeſſe qu'il fit au Régent, que les plus vertueux Evêques de France le ſacreroient; le Prince ſe laiſſa encore entraîner, il nomma Dubois, Archevêque de Cambrai.

Tous les dévots de l'ancien règne de Louis XIV, toute la Cour de la Régence furent indignés de cette nouvelle, & mille paſquinades répandues de tous côtés, forcerent le Régent de rougir d'avoir accordé cette grace. Le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, refuſa les atteſtations de bonne vie, doctrine & mœurs qu'on eſt dans l'uſage d'envoyer à Rome, & il fut publiquement applaudi de ſa fermeté; mais il ne manqua pas de ces ſortes d'Evêques qui environnent les Miniſtres, épiant des circonſtances pour ſe rendre utiles, qui ſaiſirent l'occaſion de ſervir Dubois. L'un offroit des atteſtations; l'autre vouloit accorder les dimiſſoires

ou les ordres ſimples ou ſacrés qui précédent le Sacerdoce & l'Epiſcopat. On trouva même un Intendant, aſſez avide de la faveur de Dubois, pour enlever des Regiſtres de l'Egliſe & du Notaire, les actes d'un mariage du Miniſtre, avec une femme qui vivoit encore. L'Univerſité d'Orléans pour lui donner des grades, envoya ſes Regiſtres, & on commit l'étrange fauſſeté d'inſérer ſon nom dans la liſte des Etudians, pour obtenir des lettres de Licentié, néceſſaires, ſelon nos loix canoniques, pour poſſéder des Evêchés en France.

Enfin le vertueux Evêque de Clermont, eut la foibleſſe de promettre au Régent, qu'il ſacreroit l'Abbé Dubois ; & tout ce qu'il eſt permis de dire pour l'excuſer, c'eſt qu'il ne ſe laiſſa gagner que par foibleſſe ; car cet acte d'une complaiſance plus coupable en lui, à cauſe de ſa vertu, à cauſe de l'exemple ſi applaudi que lui avoit donné le Cardinal de Noailles ; à cauſe enfin de l'influence qu'il eut ſur le choix de Dubois, par la parole qu'il donna de le ſacrer, ne voulut point de récompenſe, comme l'Intendant qui avoit enlevé l'acte de mariage de Dubois, ou comme pluſieurs de ces indulgents Evêques qui furent ſi bien payés. Maſſillon fut appellé ſeulement au conſeil de conſcience, pour nommer aux

bénéfices

bénéfices, & sa retenue prouve que l'appas des biens, ne le porta point à cette condescendance.

Assuré de l'agrément du Pape, & de la complaisance des Evêques, Dubois, au refus du Cardinal de Noailles, à qui il ne put le pardonner, alla clandestinement à Pontoise, comme à une partie de chasse, dont il portoit les habits, pour se faire administrer d'abord les Ordres moindres, le Sous-diaconat, le Diaconat & la Prêtrise. Ce fut alors que le Public dit, que Dubois avoit abdiqué, ce jour-là, le septieme Sacrement de l'Eglise, pour en recevoir à la fois quatre autres, la Confirmation, la premiere Communion, la Confession & l'Ordre. Tressan, Evêque de Nantes, premier Aumônier du Duc d'Orléans, l'ordonna à la hâte, sans préparation & sans retraite, & en fut récompensé par l'Archevêché de Rouen, où la rumeur publique, & peut-être sa conscience, le firent long-tems repentir ensuite d'une facilité si blâmable dans un Prélat.

La suite d'une telle Ordination fut aussi leste que la préparation, &, le soir même, l'Abbé Dubois, devenu Prêtre, se présenta au Conseil, qu'il mal-édifia encore par une de ces opinions hardies qui le distiguoient si souvent de ses Collégues. On voulut badiner au sortir du Conseil sur sa rare vocation, & il eut l'impudence de dire

que celle des Peres de l'Eglise n'avoit pas été différente.

Mais autant les préparatifs avoient été précipités, clandestins & peu édifians, autant le Sacre de Dubois fut solemnel & imposant ; car à l'opinion publique, si blessée d'un choix aussi scandaleux, l'Abbé Ministre s'efforça d'opposer tout l'appareil de la faveur & de la puissance, en obligeant le Duc d'Orléans, quoique les Princes ne fussent point dans l'usage de venir à ces cérémonies, d'y assister avec le plus grand appareil. Le Cardinal de Rohan ne rougit pas d'être le chef des Consécrateurs, assisté des Evêques de Nantes & de Clermont, qui ne manquerent point à leur parole donnée. Tout Paris y accourut, jusques aux Ambassadeurs des Princes Protestans, qui, pour lui faire la cour, remplirent une des tribunes, au grand scandale de tout ce qu'il y avoit de religieux & de pieux dans la Capitale.

Le lendemain du Sacre, la rumeur publique s'accrut bien davantage, quand la Fare eut publié comment le Consacré avoit obtenu du Régent qu'il assisteroit en cérémonial à la Fête. Ce Prince avoit déjà témoigné quelque répugnance de consommer en Public la faute qu'il avoit commise d'élever l'Abbé jusqu'à l'Episcopat ; mais

Dubois, qui avoit prévenu les ſcrupules ou deviné la réſerve du Régent; obligea Madame Parabere, Maîtreſſe du Prince, ſous peine de diſgrace, de ſe comporter, la nuit ſuivante, de telle maniere avec ſon amant, qu'il lui promît d'aſſiſter au Sacre. Le Régent, qui dans les affaires d'Etat, n'écoutoit jamais ſes Maîtreſſes, ſe laiſſa encore entraîner, & cette fois les Maîtreſſes l'emporterent ſur lui pour cette affaire d'Egliſe.

Une ſeconde anecdote occupa la Capitale avec plus d'éclat; car il fut publié, par le Régent lui-même, que l'une de ſes Maîtreſſes, la Fillon, qui avoit ſuccédé auſſi à Emilie, étonnée, comme tout le monde, de la promotion de Dubois, vint au Palais Royal. Elle avoit ſes entrées libres à toute heure, comme les Maîtreſſes déclarées, & s'approchant du Régent, qui travailloit avec l'Archevêque nommé, elle demanda très-humblement au Prince une grace qui étoit à ſa diſpoſition & qui devoit faire *le bonheur de ſa vie*. Le Régent, faiſant ſemblant de ne point l'entendre, lui dit: *parles-donc, que veux-tu? ..... L'Abbaye de Montmartre*, répondit-elle. A ces mots le Régent & l'Abbé éclaterent de rire. *Pourquoi ris-tu de ma demande*, dit-elle à l'Abbé, *tu es bien Archevéque, toi, qui n'es qu'un m....... Et pour-*

quoi ne ſerois-je pas Abbeſſe, moi, qui ſuis autant que toi ? Le Régent fut obligé de convenir qu'elle avoit raiſon.

Dubois, devenu Archevêque de Cambray, ſuſcita contre lui tous les brocards & tous les bons mots poſſibles. Pendant quelque-tems on ne l'appella que *l'Archevêque comme cela*, termes qu'il employoit pour déſigner les ornemens à l'uſage de la Prélature en cérémonie ; il ne ſavoit pas les nommer ; mais il montroit par des ſignes la place que devoit occuper ſur ſon corps l'ornement nouveau. Jamais il n'eut à lui ni Croſſe, ni Mitre, ni Chapelle ; il ne montra que les titres, le faſte & la repréſentation d'un grand Prélat.

CHAPITRE XV.

Projet du Régent d'aſſembler les Etats-Généraux ; Dubois l'éloigne de cette idée.

CEPENDANT le Régent étoit déſolé d'avoir abandonné le Royaume à l'aventurier qui avoit opéré une ſi déſaſtreuſe révolution, & qu'il ſoutenoit

néanmoins, & contre le Clergé & contre le Parlement. Pour réparer tant de maux, il fut tenté, un jour qu'il méditoit sur les calamités de l'Etat, d'en laisser la guérison à la Nation elle-même, & d'assembler les Etats Généraux. L'Abbé Dubois qui l'observoit sans cesse, le trouvant un jour avec les Mémoires manuscrits du feu Dauphin, Duc de Bourgogne, sur les Etats Généraux, lui demanda ces papiers & lui en promit d'autres bien mieux raisonnés sur cet article.

Dubois remit en effet, quelque tems après, au Régent le mémoire qui suit, sur nos anciennes Assemblées Nationales.

» Ce n'est pas sans raison que les Rois de France sont parvenus à éviter les Assemblées connues sous le nom *d'Etats Généraux*. Un Roi n'est rien sans sujets, & quoiqu'un Monarque en soit le chef, l'idée qu'il tient d'eux, tout ce qu'il est & tout ce qu'il possede, l'appareil des députés du peuple, la permission de parler devant le Roi & de lui présenter des cahiers de doléances, ont je ne sais quoi de triste, qu'un grand Roi doit toujours éloigner de sa présence.

Quelle source de désespoir futur pour votre Altesse Royale, qui peut un jour régner en France, (la mort du jeune Roi étant dans l'ordre des choses possibles) si elle changeoit par une détermi-

nation pareille la forme du plus puissant Royaume du monde, si elle associoit des sujets à la Royauté, si elle établissoit en France le régime de l'Angleterre.

L'Espagne, la France, le Pape, les Etats héréditaires de la Maison d'Autriche, tous les Monarques de l'Europe, excepté ceux qui régnent en Angleterre, en Hongrie, en Pologne, faute de pouvoir, & quelques autres Souverains, ont connu les vices résultants du pouvoir partagé. Le Pape a lié les mains à ses Cardinaux, avec lesquels se terminoient les sanctions de son gouvernement : l'Espagne a abaissé ses grands & perdu de vue ses Cortez, & le salut de l'Etat a suivi ces opérations, puisque dans un Empire où deux pouvoirs agissent de concert, on ne voit que troubles & dissentions, tandis que la paix regne dans celui où le pouvoir absolu peut soumettre les passions & les volontés trop hardies qui s'élevent chaque jour dans un Gouvernement.

Que V. A. R. réfléchisse un moment sur ce qui se passe en France, quand le Roi établit une loi ou crée des impôts. La loi déjà discutée dans son Conseil, en émane de la plénitude de son autorité ; & il l'envoye à ses Parlements pour la faire connoître aux peuples. Quelle force pourroit s'opposer alors à l'exécution de la volonté

du Roi ? Les Parlements ? Ils ne peuvent faire que des remontrances : encore eſt-ce une grace qu'ils doivent à V. A. R. ; le feu Roi, extrêmement jaloux de ſon pouvoir, leur ayant ſévérement défendu d'en faire ; encore ſi toutes leurs remontrances finies, il ne plaît pas au Roi de retirer ou de modifier la loi, ils doivent l'enregiſtrer ; ſi au contraire le Parlement la refuſe encore, le Monarque lui envoye des ordres ultérieurs.

Alors paroiſſent de nouvelles remontrances qui ſentent la faction, & les Parlements ne manquent pas de faire entendre qu'ils repréſentent les peuples, qu'ils ſont les ſoutiens de l'Etat, les gardiens des loix, les défenſeurs de la Patrie, avec bien d'autres raiſons de cette eſpece. Mais l'autorité répond par un ordre d'enregiſtrer, ajoutant que les Officiers du Parlement ne ſont que des Officiers du Roi & non les repréſentans de la France.

Peu-à-peu le feu s'allume au Parlement : les factions s'y forment & s'agitent. Alors il eſt d'uſage de tenir un lit de juſtice pour conduire au point qu'il faut Meſſieurs du Parlement : s'ils s'y ſoumettent, on eſt obéi, & c'eſt tout ce que peut vouloir le plus grand Roi du monde : s'ils réſiſtent encore au retour dans leurs chambres, ou bien on exile les plus mutins, les chefs des fac-

tions, ou bien on exile à Pontoise tout le corps du parlement. Alors on suscite contre lui la noblesse, ou le clergé, ses ennemis naturels : on fait chanter des chansons ; on fait courir des poësies plaisantes & fugitives, & l'opération dont nous connoissons bien aujourd'hui la marche & les résultats, n'occasionne que des émotions légeres, qui n'ont aucun grave inconvénient. Le Parlement n'en est pas moins exilé pour avoir été désobéissant. On prend les jeunes Conseillers qui dominent dans ce Corps par famine ; car le besoin qu'ils ont de vivre dans la capitale, l'habitude des plaisirs, l'usage de leur maîtresse leur font désirer le retour. Bientôt l'ordre des choses leur commande impérieusement de revenir à leurs foyers, à leurs femmes entretenues, à leurs véritables épouses. On enregistre donc, on obéit, & on revient. Voilà toute la méchanique de ces circonstances, & il seroit bien dangereux de la changer.

A présent V. A. R. connoît-elle des moyens plus efficaces pour s'opposer aux entreprises d'une Assemblée véritablement nationale, qui résisteroit à ses volontés ? Le Monarque pourroit-il dire à la Nation comme au Parlement ; *vous n'êtes pas la Nation.* Pourroit-il dire aux représentants de ses sujets : *vous ne les représentez pas.* Un Roi de France pourroit-il même faire la guerre à la France

en cas de refus de nouveaux impôts? Le Roi eſt aſſuré de ſes troupes contre le Parlement : le ſeroit-il contre la France aſſemblée? Où frapperoit donc le ſoldat, l'Officier, le Général, ſans frapper contre leurs compatriotes, ou leurs amis, ou leurs parents, ou leurs freres? N'oublions jamais que le dernier malheur des Rois, eſt de ne pas jouir de l'obéiſſance aveugle du ſoldat; que compromettre ce genre d'autorité, qui eſt la ſeule reſſource des Rois, c'eſt s'expoſer aux plus grands dangers : c'eſt là véritablement la partie honteuſe des Monarques, qu'il ne faut pas montrer, même dans les plus grands maux de l'Etat.

Voyez la rage de la Nation Angloiſe preſque toujours aſſemblée en Etats Généraux contre ſes Rois : elle les a dévoués à la mort, bannis & détrônés. L'Angleterre étoit pourtant jadis la Nation la plus Catholique, la plus ſuperſtitieuſe & la plus ſoumiſe des Nations à ſes Monarques. Ah! Monſeigneur, que votre bon eſprit éloigne de la France le projet dangereux de faire des François un peuple Anglois! »

Tel étoit le diſcours de Dubois au Régent qui changea de deſſein, en ſe moquant & du Miniſtre & du Mémoire; il le fit pourtant examiner par des perſonnes qui le laiſſerent répandre, & c'eſt la derniere fois qu'on a parlé en France de nos anciens Etats Généraux. Sur quoi j'obſerverai

que quatre Cardinaux premiers Ministres ont éludé la convocation de ces Assemblées : mon grand Oncle fidèles à ses principes agit de manière qu'elles ne devoient jamais être convoquées.

Dans les mécontentemens de la Noblesse, le cauteleux Mazarin, avoit sçu, en 1650, les indiquer, les convoquer & ne pas tenir l'Assemblée.

Louis XIV, irrité contre les ennemis qui ne vouloient en 1713 accorder la paix qu'à la Nation Françoise, eut consenti qu'on détrônât son petit-fils, plutôt que de laisser agir avec lui ses sujets dans l'ouvrage de la paix.

Le Régent déclara la guerre à l'Espagne, parce que Philippe V, petit-fils de Louis XIV, vouloit les convoquer, & fit renfermer à la Bastille les Gentils-hommes qui les avoient demandés. Dubois enfin les éluda encore, lorsque le Prince montra quelque désir de les convoquer; & depuis ce tems-là, le Ministere a méprisé constamment, pendant tout le regne de Louis XV, la demande des Etats que divers Parlements ont eu le courage de faire dans quelques remontrances.

Enfin, nous verrons bientôt que les Parlements, le Clergé, la Noblesse ayant refusé le cinquantieme, & les peuples étant prêts à se soulever; Fleury parut, chassa les Ministres dont l'avarice avoit irrité les peuples & sçut étouffer les premiers mécontentemens : ainsi quatre Cardinaux en France

ont retardé la chûte du despotisme & sauvé pour un tems le gouvernement des Visir , & il seroit bien difficile aujourd'hui que la Nation Françoise récupérât les droits qu'elle avoit avant l'établissement de leur despotisme.

Mais aussi, si jamais quelque folie les induit dans quelque grande erreur ; si la Cour, les courtisans sur-tout, se jettent dans une situation embarrassante ; ils doivent s'attendre à quelque grand événement, à cause du mécontentement que j'apperçois dans tous les ordres de la Nation contre les Ministres (*).

CHAPITRE XVI.

Décadence du systême ; Exil du Parlement à Pontoise ; vues de Dubois.

LA convocation d'une Assemblée générale des trois Ordres du Royaume ne pouvant convenir à Dubois, & ce perfide Ministre ayant étouffé les

---

(1) Ce Chapitre étoit composé du vivant de M. le Maréchal de Richelieu ; il a été communiqué à plusieurs patriotes en 1788, qui ont publié dans le tems ce machiavélique discours de Dubois.

bonnes intentions du Régent, il fallut entrer en composition avec le Parlement, si justement irrité contre le Ministere, & contre Law, accusé des calamités de la France.

Le Ministere, par le moyen, sur-tout, des suppôts de la Police, avoit réussi dès le commencement du systême, à tourner en ridicule les remontrances & les oppositions de la Magistrature; & cette arme si terrible en France, & si puissante dans les mains des Ministres, avoit opéré alors tout son effet.

Mais quand on s'apperçut que le Ministere avoit donné en effet du papier pour accaparer l'argent du Royaume; quand on sut que les coffres du Roi étoient vuides & que le papier inondoit toute la France, le peuple ne chanta plus; il bénit le Parlement, & reconnut dans ce Corps le protecteur des François. Alors la Magistrature, fortifiée par l'opinion, montra sa résistance.

Un jour la foule se portant avec beaucoup de confusion à la caisse, où se faisoit le paiement des billets, trois hommes furent écrasés & le peuple en fureur porta leurs cadavres au Palais-Royal, où il s'assembla au nombre de trois à quatre mille hommes, dans une grande émotion. Le Blanc vint trouver Sechelles, Maître des

Requêtes, à qui il dit de passer sa robe pour en imposer *à cette populace*, & de monter en carrosse pour aller délivrer le Duc d'Orléans de l'embarras que la foule pouvoit lui occasionner.

Le Blanc parvint difficilement jusqu'à la porte du Palais Royal. Il y trouva les trois cadavres, & dit au Peuple qui il étoit, & d'un ton d'assurance il ordonna à un homme d'aller chercher un Fiacre ; il y fit jetter les corps & voulut qu'ils fussent portés au Curé de St. Eustache, demanda un Chirurgien & un Médecin pour les secourir, & il assura le Peuple pour l'adoucir, qu'ils n'étoient que blessés & malades ; mais qu'ils n'étoient pas morts.

Le Blanc ajouta ensuite, qu'il connoissoit les sujets de plaintes sur les difficultées des payemens des billets de Banque, & qu'il alloit parler en faveur du Peuple à M. le Régent, pour qu'il diminuât le pain ; mais qu'il falloit se séparer, & le Peuple satisfait se retira.

Cet attroupement rendoit la Magistrature plus osée contre les coups d'état de la Régence : déjà, & dès la diminution des billets, frappée de consternation à la vue de la mauvaise foi du Ministère qui s'étoit emparé des richesses de l'Etat & qui faisoit une espèce de faillite frauduleuse, elle avoit envoyé au Palais Royal demander l'heure où elle pourroit

aller se jetter aux pieds du Roi, pour implorer sa miséricorde en faveur de son Peuple & pour dire au Régent que la Cour ne désempareroit pas sans réponse. Le Régent, aussi stupéfait qu'eux même du malheur de la France, leur répondit qu'il entreroit volontiers en conversation avec MM. du Parlement. Le premier Président, les Présidents d'Aligre & Portail, les Abbés Pucelles & Menguy furent nommés Commissaires des conférences, pour le Parlement.

Cependant le Peuple continuoit à s'émeuter; il fallut donner des Gardes à Law; mais on lui ôta sa place de Contrôleur-Général. On envoya chercher Daguesseau, chéri du Parlement, pour appaiser la Magistrature, & les Commissaires du Parlement travaillerent quelque temps à la guérison des maux de l'Etat.

Le Régent promit de diviser les actions & les billets pour favoriser le payement; d'en retirer une grande quantité qui seroit brûlée, de les réduire tous au nombre nécessaire à la circulation; d'en laisser les registres entre les mains de MM. les Commissaires du Parlement, & d'établir une Loi pour que jamais la somme n'en pût être augmentée.

Cependant on achetoit l'argent à quarante pour cent de perte à la place de Vendôme, & le Régent ne tenoit pas sa parole de diviser les billets: le Par-

lement lui envoya le premier Président, & le Prince lui répondit qu'il faisoit travailler cent Commis nuit & jour pour fabriquer ces petits billets, & il y eut beaucoup de conférences entre les Députés du Parlement & M. le Chancelier.

Le résultat fut *un Édit, portant que la Compagnie des Indes jouiroit de tous droits & privilèges de son commerce en retirant 600 millions de billets de banque, avec ordre de délibérer sur le champ* : ainsi un Edit abolissoit tous les travaux des Commissaires. L'Abbé Menguy, Rapporteur, dit, que les Commissaires du Parlement n'avoient pas été de l'avis de donner l'Edit & parla avec beaucoup d'éloquence au Parlement, il l'anima, & cette Cour refusa d'enregistrer ; il y eut même 148 voix pour le renvoi de l'Edit sans réponse.

Le Blanc entra sur le champ chez le Régent, pour lui apprendre tout ce qui se passoit au Parlement, dont il étoit secrétement informé; & tandis qu'on délibéroit à la Grand'Chambre, on délibéroit aussi au Palais Royal, & on prenoit la résolution de réprimer des arrêtés des Chambres assemblées, si dangereux dans la circonstance d'une émotion populaire.

Le Duc d'Orléans, après quelques réflexions, envoya prier en secret le Premier Président de rompre la séance, sous quelque spécieux prétexte,

& ordonna à Sechelles de lui dire de sa part que *le Parlement pouvoit arrêter, sur le champ, de faire une députation au Roi, & dire de la Régence, tout le mal que voudroit le Parlement, pourvu qu'il se séparât.* Sechelles alla à la Buvette, & parla au Premier Président, qui, plus attaché à la Cour qu'à sa Compagnie, rompit la séance, après avoir fait délibérer une députation au Roi, qui partit incontinent.

Mais en attendant, le Régent, Dubois, Law & le Blanc tenoient un conseil, & projettoient d'exiler le Parlement à Pontoise pour empêcher l'effet sur le Peuple de la résistance dans cette conjoncture: le Parlement, de son côté envoyoit sa députation qui parla au Duc d'Oléans, avec fermeté & avec respect: le Prince répondit *qu'il feroit savoir le lendemain les ordres du Roi au Parlement, &* les Députés sortis, on signa les lettres de cachet. On avertit les Mousquetaires d'être prêts pour une expédition qui devoit être exécutée le lendemain; c'étoit l'éxil à Pontoise du Parlement.

Pour l'éffectuer, les Mousquetaires allerent entourer la maison du premier Président à quatre heures du matin; quatre mille hommes campèrent à Charenton: commandés par d'Avejan, & vinrent assieger, prendre & occuper le Palais; & crainte que des Conseillers irrités n'allassent déli-

bérer

bérer encore chez le premier Préſident, on le bloqua dans ſon hôtel. D'autres s'emparerent de la Grand'Chambre pour y empêcher auſſi les Aſſemblées : quelques-uns allerent réveiller les Préſidents pour notifier l'ordre, les autres ſe rendirent à la hâte chez les Conſeillers, car tous les Magiſtrats devoient être à Pontoiſe dans quarante-huit heures, l'ordre étoit donné.

C'eſt la première fois que le Parlement de Paris avoit été envoyé en exil en corps, & ce qu'aucun Souverain n'oſa jamais, le Régent qui tenoit ſon pouvoir du Parlement l'oſa. On remplit le Palais de Gardes du Corps & puis des Mouſquetaires pour le garder; & cette jeuneſſe s'empara des bancs de la Grand'Chambre, tenta d'imiter la Magiſtrature dans ſes Séances, nomma un Préſident, un parquet, des Avocats, & comdamna à mort des chiens & des chats. Pauvres François, vous plaiſantiez alors ſur les calamités publiques, des bagatelles ſuffiſoient pour occuper les Pariſiens *de ce temps-là* : nous less verrons ſans doute tous ces enfans s'avancer en âge, & malheur alors à celui qui tentera de les traiter en enfans.

La déclaration du Roi pour la tranſlation du Parlement fut donnée quand cette Cour eut obéi, & Dagueſſeau refuſant de la ſceller, elle le fut par le Régent : on blâma Dagueſſeau de n'avoir

point abandonné sa place ; mais il faut lui savoir gré de n'être point sorti de la Cour. Le Ministère, dans sa dépravation même, respectoit encore ce grand homme que je vois chéri des bons François, haï des Ministres, des Intendans & du Clergé lui-même, parce qu'il avoit dans le caractère & dans le cœur, un esprit d'opposition à leurs maximes & aux folies du Gouvernement.

Le Parlement séant à Pontoise y reçut des dépêches des principaux appellans ; les Evêques de Montpellier, de Boulogne & autres, se plaignirent de l'accommodement fait par le Cardinal de Noailles & se portèrent appellans comme d'abus de toutes procédures faites au préjudice de leur appel au futur Concile, qu'ils envoyerent à la Cour.

L'Université de Paris protestoit contre tout accommodement du Cardinal de Noailles & envoya son acte d'appel.

D'un autre côté, Dubois voyant le Parlement à Pontoise, résolut de l'y tenir *& de le prendre par famine*, comme il l'avoit dit au Régent dans son mémoire sur les Etats-Généraux. Il vouloit être Cardinal & Rome ne vouloit donner le chapeau qu'à condition que la Bulle seroit enregistrée. Dubois résolut donc de le tenir en exil jusqu'à ce qu'elle fût enregistrée. Le Parlement avoit dans le Grand-Conseil

un ennemi déclaré, une espèce de commission des causes que lui adjugoient les Ministres, au préjudice de ses droits, & Dubois opposa au Parlement la triste perspective d'une attribution de toutes les causes: cette Cour souffroit déjà beaucoup à Pontoise, elle résistoit à tout enregistrement de la Constitution, se déclarant sans cesse protectrice des appellans de cette Bulle si féconde en troubles & en querelles. Alors Dubois lui montra un exil plus douloureux encore dans la Ville de Blois, en fit expédier les lettres de cachet; enfin par ruses, par menaces, par de petites & fatigantes persécutions, il dompta le Parlement, le menaça de nouveau d'anéantissement, fit enregistrer la Bulle au Grand-Conseil & lui attribua la connoissance des affaires relatives à ce sujet.

Après les conférences du Palais Royal, les Evêques s'étoient rapprochés & il fut dressé une *déclaration du Conseil touchant la conciliation des Evêques à l'occasion de la Constitution.* Elle fut portée à Pontoise le mois d'Août 1720: le Parlement refusa de la recevoir avec les modifications même des Gens du Roi que le Régent avoit gagnés.

La Vrilliere alla donc à Pontoise, négocier avec le Premier Président, il portoit du Régent une lettre de créance, pour qu'on ajoutât foi à tout

ce qu'il diroit : pour apprendre que l'intention du Roi étoit qu'on enregistrât aux termes des Conclusions des Gens du Roi, sans y changer un *iota* ; si la Compagnie ne vouloit pas enregistrer de cette sorte la délibération il avoit l'ordre de la retirer.

La Vrilliere montroit cette piece, la remettoit dans la poche, la sortoit pour la montrer de nouveau, laissant la Compagnie dans l'incertitude sur ce qu'il arriveroit s'il la remportoit ; enfin, il la remporta au Palais-Royal.

Pour fléchir le Parlement, on créoit à son préjudice des Tribunaux d'attribution, & des Commissaires pour juger les procès évoqués ; d'Armenonville, homme foible, sans volonté ni principes, en étoit le Président.

Bignon, la Houssaye, la Rochepot, Châteauneuf, Ferrand, Machault, Conseillers d'Etat, en étoient ; de même que les Maîtres des Requêtes, Mabuol, Grandville, Orry, Angran, la Vigerie, Vatan, Talhoueth, Tourny, Bonnelle, Dupuy & Fontanier.

Trois jours après, on établit une Chambre de vacations, aux Grands-Augustins, composée de Maîtres de Requêtes, Conseillers d'Etat.

Le découragement s'empara alors des Membres du Parlement de Pontoise, qui se retirerent les uns d'un côté, les autres d'un autre. Le seul,

premier Président ne désempara pas d'un seul jour, ni les Présidents des autres Chambres.

Alors Séchelle dit au Président Hénault qu'on méditoit un parti violent contre le Parlement, & que le moyen le plus prudent étoit d'enregistrer les affaires de la Bulle. Hainault parla à l'Abbé Menguy, son ami, & le supplia de sauver le Parlement; on disoit qu'il falloit que le Parlement ou Law fussent perdus.

CHAPITRE XVII.

Fuite de Law; Dénouement du systême; Anecdotes de la Cour.

On voyoit dès le commencement de la décadence du systême, des cochers & des valets devenir Seigneurs des plus belles terres; de simples Commis étoient métamorphosés en riches financiers, & vingt mille familles du Royaume étoient réduites à la mendicité.

Une espece de folie agitoit alors la plus grande

partie des François, & pour exprimer le caractere du Parisien dans ces circonstances, je dois dire à quel spectacle il se laissoit entraîner par la police.

On annonça qu'un riche agioteur montreroit chez lui un *âne qui voloit*, & tout Paris, le croira-t-on, y accourut : c'étoit un âne qu'on faisoit descendre par des machines du haut d'un théâtre. On déserta donc tout spectacle pour aller voir cet âne se promener dans les airs, & le fameux Destouches, entrepreneur de l'Opéra se vit abandonné pendant un mois, & fit, pour se venger des Parisiens, les couplets suivants, que nous chantâmes tous, long-temps après.

Sur l'Air : *Du Confiteor.*

Autrefois Paris admira
Corneille, Racine & Moliere ;
Lully dans son moindre Opéra,
Trouva le grand art de plaire ;
Ces grands hommes du tems passés,
Par un Ane sont effacés.

A la foire, Destouche, en pleurs,
Se plaint que l'Opéra Comique,
Malgré les soins des Directeurs,
Echoue auprès de la Bourrique ;
Faut-il qu'un si sot animal,
En mène tant à l'Hôpital.

Ainsi la capitale, selon le génie des François, rioit de ses calamités & de ses malheurs, & Dubois assuroit le Régent, comme autrefois Mazarin, que *tant que le Parisien chanteroit ou réciteroit des vers, la Régence lui seroit assurée ; mais qu'il se gardât de leur ressentiment quand les ris & les* QUOLIBETS *ne les occuperoient plus, parce qu'ils s'occuperoient alors des affaires plus sérieuses.*

Cette grande vérité s'observoit aussi dans la Cour même du Régent, environné de facétieux & de libertins qui rioient de tout, & qui se jouoient des événemens qui, par leur nature, auroient dû affecter tous les bons François. Law avoit chargé d'argent tous ces aimables courtisans qui se jouoient de lui en présence même du Régent.

Pour étouffer toute sédition dans ses premiers mouvemens, on commanda à cinquante Suisses par compagnie, de se tenir prêts pour le premier ordre ; car si le peuple souffroit en silence, & si on voyoit le bon Parisien porter à l'Hôtel de Soissons un papier qui lui avoit coûté cent livres, pour en retirer quinze livres, il murmuroit cependant, & parloit d'aller au Palais-Royal, mais personne n'osoit se présenter le premier.

La Cour, de son côté, ne craignoit pas moins

quelque révolte, & le Régent, homme décidé de son naturel, & qui avoit été conduit malgré lui à cette triste situation, avouoit à toute sa Cour *que le peuple auroit raison s'il se soulevoit, qu'il étoit bien bon de souffrir tant de choses ; que s'il fût né lui-même dans la classe du peuple, il eût voulu se distinguer en prenant la défense des François que le Gouvernement outrageoit ; il ajoutoit qu'il feroit de son mieux pour empêcher toute révolte ou guerre civile ; mais que si elle arrivoit ensuite de la banqueroute & du système, il se rangeroit du côté du peuple, il se mettroit à sa tête contre ses propres Ministres, si le peuple l'exigeoit, pour sauver le Roi ;* ajoutant aux Ministres qui étoient présens, qu'ils eussent à ménager le peuple & qu'ils ne comptassent pas sur lui, car il voyoit l'heure approcher où l'autorité abusant des peuples, ceux-ci méconnoîtroient leurs devoirs. A l'avis du Régent se joignirent le Chancelier, Desforts qui faisoit les fonctions de Ministre des finances au défaut de Law ; le Blanc, Broglio, Nocé, Dubois lui-même : Ils avouoient tous que l'État étoit dans le plus grand danger.

Canillac, qui dès le commencement du systême en avoit prédit les suites, homme intègre & prudent, n'étoit point à ce Conseil ; le Régent le

manda pour avoir son avis & se plaindre avec lui des malheurs de l'Etat : Canillac dit, *qu'il étoit vrai que le peuple murmuroit, & qu'en lui ravissant & son argent & la valeur morale des billets, on le poussoit à bout, qu'on ignoroit de quoi étoient capables les Provinces, & que la secousse seroit peut-être inouie ; mais il dit qu'il auguroit bien de la bonhomie & du caractere courtois des Parisiens, si le Régent vouloit sacrifier le scélérat, (Law), rappeller le parlement, & livrer à cette Cour cet infâme étranger ; mais le Régent* étoit dans l'enchantement, & Law ne fut point encore sacrifié.

On s'adressa donc à Law pour savoir quels étoient ses moyens pour la subsistance même de l'Etat, les coffres du Roi étant sans argent ; il dit que la Compagnie des Indes donneroit douze millions par mois, que demandoit Desforts pendant cinq mois ; Law créa un emprunt au nom de la Compagnie des Indes, mais personne ne porta aucune somme; on eut donc recours à la violence, en obligeant ceux qui avoient porté à la banque des actions, pour être visées, de prêter à la Compagnie cent cinquante livres par action, un tiers en billets de banque, *promettant* de rendre cette somme dans un an, avec intérêt, sous peine de voir les actions perdues. Cette indigne opération

qui forçoit à prêter, ou menaçoit de tout faire perdre, fit verser quelque argent; ce qui fit dire au Régent que Law avoit trouvé la verge de Moïse, qui tiroit l'eau des rochers en les frappant; mais à la fin, il reconnut l'impossibilité de soutenir l'Etat par le moyen du systême, & le Régent se détermina à le faire partir; Desforts prenoit alors plus de caractère & d'autorité dans le département des finances; & Law, quoique perdu, eut l'art encore de l'exclure, avec Dodun, de l'administration; par ces moyens qu'un ministre qui a eu un très-grand crédit, peut encore pratiquer lorsqu'il est perdu lui-même. Pelletier de la Houssaye fut déclaré Contrôleur-Général, le 12 décembre 1720.

Law se retira donc à sa terre de Guermande, d'où il partit dans une chaise de poste, aux armes de M. le Duc, escorté de six de ses gardes à cheval: il fut reconnu & arrêté à Valencienne, par le Gouverneur qui douta de la vérité des passeports, car Law y avoit pris un autre nom; le fuyard sortit alors de sa poche un autre passeport en son nom véritable, ce qui augmenta la perplexité du Gouverneur, qui lui répondit, qu'on donnoit souvent à des hommes comme lui, des passeports de bienséance, parce qu'on n'avoit pas le courage de les refuser; mais qu'un Gouverneur

de Place devoit s'opposer à sa sortie du Royaume : Law sortit alors une lettre du Régent écrite à M. le Duc, auquel il envoyoit ces différens passeports, & il fut permis à Law de s'évader; Law étant parti, on vouloit abolir le système totalement, d'autant mieux que le ministere toujours avide, attendoit plusieurs vaisseaux que Law avoit envoyés à la mer du Sud, pour le compte de la Compagnie, qui devoient revenir dans huit mois au plutôt; la Compagnie étoit ruinée & dissoute; le Gouvernement vouloit néanmoins s'en emparer: le vingt-six janvier le Contrôleur-Général proposa au Conseil cette nouvelle infâmie, difficile à exécuter, parce qu'il existoit encore des actionnaires, qui, affamés dans le sein même des millions de papier de banque, attendoient l'arrivée des vaisseaux pour donner quelque valeur à ce papier mort.

Ainsi, pour s'emparer de l'or des vaisseaux, le Contrôleur-Général dit au Conseil que la Compagnie des Indes & la banque n'étant qu'un seul & même corps, étoit tenue de rendre compte de l'emploi des actions, & de l'excédent des billets dont elle ne rendroit pas compte, & qui excéderoient les quinze cent millions prêtés au Roi. Les directeurs de la Compagnie répondirent qu'on avoit fabriqué des billets à leur insçu, que Law les avoit faits comme Contrôleur-Général & on

comme l'homme de la banque, & que le Roi devoit rendre compte de ces billets. Malgré ces raisons, les directeurs furent condamnés par le Contrôleur-Général à rendre compte.

M. le Duc se leva dans le Conseil contre le Ministre des finances, & se déclara le protecteur de la Compagnie des Indes, & le Prince de Conty le soutint. Malgré leurs avis, la Houssaye, Contrôleur-Général, conclut à ce que la Compagnie fût déclarée redevable de tous billets de banque, & le Régent ajouta, que s'il avoit été créé des billets hors des assemblées Générales des actionnaires, c'étoit M. Law qui les avoit faits clandestinement, & que pour sauver le Ministre il avoit fallu valider par des arrêts du Conseil antidatés, ces billets clandestins.

M. le Duc répliqua au Régent que Law avoit fait ces billets par ordre du Régent; sans cela, lui dit-il, *vous ne l'auriez pas fait sortir du Royaume, pour le soustraire aux recherches d'un crime capital.*

C'est vous, M. le Duc, répartit le Régent, *qui avez envoyé les passepotrs; il est vrai*, dit M. le Duc, *mais c'est vous qui me les avez remis; jamais je ne vous les ai demandés; vous m'avez chargé de les lui faire tenir, vous avez souhaité qu'il sortit du Royaume; je suis bien aise*

de l'expliquer au Roi & au Conseil ; je n'ai jamais été d'avis que M. Law sortît du Royaume, mais je me suis opposé qu'il fût mis à la Bastille, & qu'il fût livré au Parlement ; on n'eût rien pu faire contre lui qui ne retombât sur nous ; vous me donnâtes les passeports ; je ne vous les avois pas demandés, vous me chargeâtes de les lui remettre & on ne peut m'imputer sa sortie du Royaume..... Mais du moins, ne vous ai-je pas remis, dit le Régent, *ni votre voiture, ni vos gardes pour l'escorter ; vous étiez donc intéressé à faire plus que je n'avois moi-même intention de faire pour lui ; j'ai laissé sortir Law, parce que sa présence pouvoit nuire à la guérison des maux de l'Etat & aux nouvelles maximes.* Au milieu de la dispute, la Houssaye se leva, & dit, qu'il déclaroit la Compagnie des Indes débitrice des billets de banque.

M. le Duc répliqua au Contrôleur-Général que cette opération seroit inique, que cent mille familles qui avoient prêté à la Compagnie des Indes dans la bonne foi, seroient ruinées ; *comment vivront tant de bons François*, ajouta-t-il ? La Houssaye répondit qu'on feroit la recherche de ceux qui avoient trop gagné en agiotant & en réalisant, qu'on les taxeroit & qu'ils restitueroient. Il résulta de ce Conseil, que Law avoit fait sous

ſa cheminée pour ſix cent millions de Billets, & que le Régent, pourſuivi par tous les roués, par ſes maîtreſſes, par tous les aimables libertins du Palais-Royal, qui avoient reçus ces billets, voulut ſauver ſa créature, en les validant par des actes du Conſeil.

Cette évaſion de Law cauſa bientôt une rumeur étrange dans tout Paris, qui demandoit la tête de l'aventurier, & on dit au jeune Roi que c'étoit à M. le Duc à qui il devoit ſa délivrance, ajoutant que ce Prince lui avoit donné ſa chaiſe & ſes gardes ; M. le Duc ſe plaignit à Villeroy de ce qu'on le noirciſſoit dans l'eſprit de ſon auguſte éleve ; le Maréchal lui répondit qu'il ne croyoit pas que le Roi en fût inſtruit, mais qu'il le lui demanderoit en préſence de S. A. S. : il prit donc le Duc de Bourbon par la main, le conduiſit, & ſupplia le jeune Louis XV de lui dire s'il étoit vrai qu'on l'eût informé que M. le Duc eût fait évader Law, & que Sa Majeſté en eût donné la nouvelle à la Cour ; le Roi, qui ne mentoit pas, répondit qu'il l'avoit dit ; le Maréchal de Villeroy répartit qu'il étoit de la plus grande conſéquence de ſavoir de Sa Majeſté qui lui avoit ſuggéré cette fauſſe nouvelle : le Roi dit qu'il ne le diroit pas ; mais comme le Maréchal le preſſoit davantage, le Roi répondit à

Villeroy & à M. le Duc, que tout le monde le lui avoit dit, *excepté le Maréchal de Villeroy*. Cette réponse courut dans la capitale & fit admirer le jeune Louis XV.

CHAPITRE XVIII.

Le Président Henault, Sechelles & Menguy, négocient le retour du Parlement; Situation de cette Cour à Pontoise ; Vues de Dubois ; Portrait du Président Henault.

LE Parlement de Paris, exilé à Pontoise, étoit divisé en trois factions.

La premiere, & la plus nombreuse, étoit composée des Conseillers de la Grand-Chambre, surtout, qui la plupart désiroient de sortir de la Magistrature Parlamentaire, pour obtenir dans la Magistrature Ministérielle, des Commissions ou des emplois : elle étoit composée aussi des Conseillers

âgés, qui ne vouloient plus prendre part dans les querelles du Parlement. Le premier Président, qui, sous un extérieur rude & austere, cachoit un grand sens, & beaucoup de finesse, conduisoit cette faction.

La seconde étoit celle des politiques & des indécis; elle étoit dirigée par l'Abbé Menguy, Magistrat éclairé, éloquent, & porté dans cette circonstance à suivre les insinuations du Gouvernement.

La troisieme faction étoit celle des inflexibles, composée de jeunes Conseillers ardents, sensibles à la nouveauté, attachés à des opinions libres, hardis, & enclins, par mécontentement ou par caractere, à contrarier les vues du Gouvernement. Ce parti redoutable, alors moins nombreux que les deux autres, étoit dominé par l'Abbé Pucelle, Magistrat incorruptible, savant, d'une éloquence vigoureuse, d'un caractere inflexible, que Dubois avoit éloigné du Conseil de conscience, que les Jésuites & les Sulpiciens détestoient, & qui voyoit Noailles éloigné de la Cour, & Bissy, Rohan & Fleury, ses ennemis, triomphans & en place.

Pucelle & Menguy, l'un & l'autre Conseillers-Clercs, l'un & l'autre estimés & écoutés dans leur Compagnie, s'étoient liés d'amitié depuis quarante

rante ans ; leurs différends n'avoient jamais été que des différends d'émulation, pour la gloire de leurs Corps, plutôt que l'effet d'aucune jalousie ; mais l'inflexible Pucelle s'étoit éloigné de Menguy, depuis que celui-ci avoit écouté les Ministres, pendant l'exil du Parlement, & ils ne vouloient plus se rien céder depuis qu'ils étoient à Pontoise ; car Pucelle parloit de périr dans l'exil & les tourmens, plutôt que de devenir l'instrument de l'ambition de Dubois, *capable*, disoit-il, *de vendre cent Royaumes pour son intérêt particulier.* Menguy, au contraire, vouloit traiter avec la Cour de la Régence, qu'il appelloit dans son particulier *la grande prostituée*, craignant que Dubois ne se portât à quelque extrêmité contre la Magistrature.

Le Président Hénault n'étoit d'aucun des partis, mais il les observoit tous ; lié avec Menguy, plein d'estime pour l'Abbé Pucelle, attaché au premier Président, il étoit aimé & recherché de tout le monde : incapable de s'opposer aux violences du despotisme, doué d'un esprit de conciliation, aimant à jouir des charmes d'une société bien assortie, capable de les augmenter, insinuant, quelquefois rusé, toujours d'une égalité & d'une douceur inaltérables, il se trouva dans une situation favorable, pour servir le Gouvernement ; mais comme il falloit agir, & qu'il aimoit

le repos, comme il falloit aller de Verſailles à Pontoiſe, revenir ſouvent, & que ces mouvemens ne convenoient ni à ſes principes ni à ſon exiſtence, il s'unit à Séchelles, dont le caractere étoit plus intriguant, plus actif, & qui ſe chargea des négociations, de préparer les voyes, d'adoucir ſes Confreres irrités, d'encourager ceux qui avoient l'eſprit timide, & de tempérer l'ardeur des jeunes gens; il s'unit à Menguy, il conſultoit le premier Préſident, il environna Pucelle & alla attaquer, avec toutes les précautions de ſon génie cauteleux & pénétrant, l'inflexibilité du vertueux Cardinal de Noailles, que Dubois vouloit conduire jusqu'à l'acceptation de la Bulle *unigenitus*, parce qu'elle devoit l'élever, juſqu'au Cardinalat.

Noailles, inflexible dans tous les tems, même en préſence de Louis XIV, étoit touché des malheurs qui menacoient le Parlement, tant que Dubois gouverneroit la France; & cette conſidération pouvoit l'engager à donner un mandement d'acceptation de la Bulle; mais il diſoit que lors même qu'il l'accepteroit, il reſteroit encore dans le Parlement une puiſſance redoutable aux Moliniſtes, qu'il auroit pour ennemie, ſans ſe réconcilier lui-même avec eux; il refuſoit donc tout mandement, tant que le Parlement refuſeroit d'adopter la Bulle.

Rome, d'un autre côté, ne montroit à Dubois que la perſpective du chapeau de Cardinal, & le tenoit dans l'attente, profitant de l'impétuoſité même de ce Miniſtre, & de ſes déſirs, pour accélérer l'acceptation de ſa Bulle : vainement, Dubois, déſeſpéré de voir que Mailly lui avoit été préféré, l'avoit-il faite enregiſtrer au grand Conſeil ; tout Paris, toute la France, les Moliniſtes eux-mêmes, ſe moquoient de cette maniere de farce, à laquelle des Maréchaux de France, des Chevaliers des Ordres du Roi, les roués du Régent, tous les Seigneurs de la Cour, avoient accouru à l'envi, pour donner leur ſuffrage dans l'enregiſtrement d'une Bulle & pour renforcer le Grand Conſeil, lui-même, qui ne vouloit pas l'accepter. Le Pape, qui avoit reconnu que ce n'étoit qu'une vaine cérémonie, appelloit *l'enregiſtrement peu heureux* ; *forcé*, militaire ; il diſoit que les ſuffrages avoient été mendiés ; il lui falloit une ſolemnelle vérification au Parlement.

Ainſi, Dubois ſe déſoloit, & des obſtacles qu'il trouvoit dans la Magiſtrature, & des conditions que Rome demandoit pour le Cardinalat ; il pouſſoit le Régent, & il l'engagea juſqu'à des ſollicitations particulieres, pour que Noailles donnât l'exemple au Parlement de ſa ſoumiſſion à la Bulle. Le Régent renouvella donc ſes anciennes ſuppli-

cations, & il fut aidé de tous ces messages de la Cour, que Dubois dirigeoit, contre l'inflexibilité du Cardinal; mais Noailles, plus ferme que le Ministere, n'étoit variable, disoit toujours qu'il étoit des intérêts du Duc d'Orléans de maintenir les principes qu'il avoit professés dès le commencement de sa Régence, que les appellans méritoient toujours sa protection, qu'il ne pouvoit changer de principes lorsque le Ministere en changeoit, & que si cependant le Parlement acceptoit la Bulle du Pape, il se réuniroit à la Magistrature, qui, dès ce moment là, seroit chargée de l'exécution de la loi, & qui en feroit une loi de l'Etat. *Alors, seulement*, disoit-il, toutes les puissances seront unies pour le maintien de la tranquillité publique, pour le retour de la paix, & le Parlement en sera le garant.

L'impétuosité, les désirs, & l'ambition de Dubois, augmentoient à mesure qu'il voyoit ces nouveaux obstacles; il avoit l'esprit & le cœur si faux, qu'il ne trouvoit dans les principes de Noailles que des subtilités théologiques & des cavillations : il alla donc au fait, & prépara la raison des Ministres; il fit entendre au Cardinal, par Villars & par ses autres émissaires, que s'il ne donnoit son mandement, on l'exileroit bien *loin du champ de bataille*, selon ses expressions, ajoutant que le

Parlement seroit transféré plus loin encore ; il assuroit, enfin, qu'on pourroit se passer du Parlement, lui donner du papier pour remboursement de ses offices, lui substituer le Grand-Conseil, & dissiper des *Magistrats aussi récalcitrans*, qui faisoient difficulté d'enregistrer une Bulle que toute *la terre avoit déjà enregistrée avec tant de plaisir.*

Ce langage donnoit alors beaucoup à penser à tous les observateurs des événemens ; il irritoit la faction de l'Abbé Pucelle, il inquiétoit celle du premier Président qui se renforçoit de celle des politiques ; Menguy, habile négociateur, pénétrant, voulant conserver son Corps dans un moment de crise, détestant Dubois, le méprisant même, crut trouver, comme jadis du temps de la Fronde, le salut du Parlement dans son union intime avec l'Archevêque de Paris ; il le confirma dans sa résolution de ne rien faire sans l'aveu du Parlement & sans sa participation, disant que la résistance ou la soumission de l'Archevêque & du Parlement seroient plus appréciées de la Cour de la Régence, & que l'union rendroit leur conduite respective plus importante & plus remarquable. Menguy opinoit cependant pour l'acceptation ; il croyoit que le Parlement ayant une fois enregistré la Bulle, & le Cardinal ayant accepté, on verroit de nouveau la paix s'introduire dans l'Eglise de France.

Le Cardinal lui promit donc qu'il ne feroit rien ſans le Parlement, & l'Abbé Menguy en porta la nouvelle à Pontoiſe, ce qui l'attacha davantage à la faction des inflexibles, déjà peu contens de ſon eſprit de conciliation.

Dubois étoit furieux de cette redoutable réunion; il envoyoit Villars, il envoyoit tous les Pairs du Royaume pour adoucir Noailles, pour ramenet le Parlement; ces inſtrumens aveugles des paſſions du Miniſtere négocioient, enſuite ils menaçoient; ils jettoient des doutes, des incertitudes, ils donnoient des fauſſes allarmes; ils balotoient les Conſeillers & les Préſidents; mais ils traitoient avec le premier Préſident, avec les politiques, avec Menguy, avec le Préſident Hénault; le ſeul Pucelle étoit intraitable, maîtriſant ſeul les caracteres indomptables du Parlement, ceux qui étoient incapables d'entrer en négociation & qni auroient cru ſe déshonorer d'écouter les inſinuations de Dubois.

Dans ces circonſtances difficiles, Henault alla voir Leblanc, Miniſtre depuis long-temps, ſon ami & lui repréſenta tous les dangers d'abolir le Parlement; il lui fit une peinture naïve des maux qui menaçoient la France, ſi on vouloit anéantir la Magiſtrature; il lui montra les effets funeſtes, les mouvemens, les révolutions

que pouvoit entraîner la ruine d'une armée de gens d'affaire qui étoient à la suite du Parlement. « Quel remede trouvez-vous, lui disoit-il, à tous » ces maux; pouvez-vous connoître l'événement » qui doit résulter du combat que vous engagerez » entre le Ministere & la Magistrature expirante »?

Leblanc n'étoit point, comme Law, de l'avis que le Parlement fût dissipé; il desiroit une conciliation; il dit qu'il en parleroit à l'Archevêque de Cambray (Dubois) qui avoit, sur cet objet, la confiance du Régent: il le vit en effet; mais Dubois demandoit le mandement du Cardinal pour préalable, suivi de la vérification de la Bulle au Parlement, pour conclusion.

Hainault, Leblanc, Séchelles & Menguy allerent donc supplier & conjurer le Cardinal, qui promit d'aller au Palais-Royal trouver le Régent, pour l'engager à mander le premier Président, afin d'entrer en négociation avec le Parlement, pour accepter ensemble la Bulle *unigenitus*, avec des modifications; alors Hainault, Leblanc, Séchelles & Menguy, pour ne pas perdre du temps, proposerent de partir tout de suite pour voir le Duc d'Orléans, & le Cardinal s'y détermina.

Arrivés chez le Régent, ils apprirent les projets insensés du Ministere, contre le Parlement; on leur fit connoître que cette Compagnie alloit

» triomphe ? Le Régent ne peut sans doute vous
» forcer à rien, vous ne craignez que Dieu, vous
» ne suivez que votre conscience, vous êtes atta-
» ché à des principes, & vous méprisez les mena-
» ces des hommes ; mais voyez, Monseigneur, où
» nous conduit votre refus ; il perd l'Etat, il ruine,
» il anéantit le Parlement : faites, par générosité, ce
» que vous n'auriez jamais fait par foiblesse ; vous
» avez assez montré que vous êtes capable d'un parti
» ferme, rendez-vous au péril qui nous menace,
» Monsieur le premier Président & moi, nous vous
» promettons que votre exemple sera suivi de Mes-
» sieurs du Parlement ».

Pendant ces négociations, un grand personnage gardoit un silence mystérieux à la Cour du Régent ; il en observoit les mouvemens avec inquiétude, il tempéroit les avis extrêmes des Ministres, il négocioit avec le Cardinal, pour le rapprocher du systême de la Cour. Tel étoit Daguesseau, Chancelier de France : rentré à la Cour depuis quelque temps, il avoit perdu une partie de l'estime publique, en restant en place pendant l'exil du Parlement, & on disoit de lui, que son intérêt personnel lui avoit fait sacrifier ceux de sa Compagnie ; on lui appliquoit ce qu'on avoit dit du Chancelier Olivier, qui avoit été rappellé à la servitude plutôt qu'à la fonction de la premiere charge de l'Etat.

D'autres rapportent, que, semblable à l'Hôpital, il ne restoit en place avec tranquillité & simple observateur, que parce que la contradiction ne pouvoit servir qu'à le perdre; qu'il occupoit, en attendant, une place dont les Lorrains modernes disposeroient; & que Daguesseau, quand même il ne feroit aucun bien, devoit rester en place, pour empêcher qu'elle ne fût occupée par quelque scélérat qui y feroit beaucoup de mal.

Ces derniers, expliquoient les vrais sentimens de Daguesseau, qui immoloit sa réputation au bien de l'Etat; mais quand ce grand Magistrat connut les dispositions du Régent, qui ne rougissoit pas de se montrer l'instrument de Dubois; quand il le reconnut porté à se jouer de la Magistrature (qui l'avoit fait Régent & qui lui avoit attribué le pouvoir absolu sur le militaire), au point de l'exiler d'une ville à l'autre, Daguesseau se réveilla de sa léthargie apparente, il alla chez le Régent, & lui dit qu'il avoit dissimulé tous les malheurs de la France, dont il avoit été le témoin & quelquefois l'instrument; mais que l'Etat étant à la veille de sa ruine, & les peuples menacés de perdre le seul soutien qui leur restât, il devoit se retirer; qu'il ne pourroit plus faire aucun bien, puisque la justice même, étoit anéan-

tie, & il pria le Régent de lui retirer les ſceaux. Cette nouvelle, dans l'inſtant, ſe répandit dans toute la France ; on obſervoit de tous côtés, mais en ſilence, ſans émotion & toujours en chantant, les manœuvres du deſpotiſme, on attendoit ſans indignation ce qui alloit arriver au Parlement ; on ſe demandoit qui des trois ſeroit ſacrifié à l'infâme Archevêque de Cambray, du Cardinal de Noailles, du Parlement, ou de Law ; & on attendoit avec une eſpece d'indifférence, les plus grandes révolutions dans l'État ; la ſubſtitution du Grand-Conſeil, d'une Commiſſion Miniſtérielle, d'une Compagnie, l'inſtrument paſſif & aveugle des Miniſtres, à cette Cour de Parlement, qui avoit eu le courage de parler quelquefois aux Rois, & de tenir un langage populaire dans la Cour même de nos Monarques.

C'eſt alors que le vertueux Noailles, voyant le Miniſtère déſerté des honnêtes gens, & conduit par Law & Dubois, parut touché de ſituation de l'Etat ; aucune conſidération humaine, la menace d'être enlevé, conduit à Rome, livré à l'Inquiſition, & renfermé au Château Saint-Ange, n'avoit pu intimider ce grand Cardinal ; il fut ému de la deſtinée des Peuples, il porta au Roi ſon Mandement ; & les Courtiſans eux-mêmes, ces gens ſans caractere & ſans vertu,

le Prince & les Ministres, en furent si touchés, qu'ils reprocherent à Law & à Dubois, l'énormité de leurs entreprises; le Régent appella la conduite du Cardinal, une *conduite Angélique*, & ne songea qu'à réparer les maux qu'il alloit faire, en ordonnant que le Parlement ne fut pas transferé à Blois; comme il devoit s'y soumettre le jour suivant. Il ne s'agit donc plus que de rechercher les moyens de retenir le Parlement à Pontoise, & de conserver l'infaillibilité ministérielle, qui n'a jamais avoué ni ses perfidie ni ses bassesses.

Hainault, Sechelles & le Blanc, imaginerent donc d'engager le Président à faire un choix des Conseillers les plus courtisans, pour prendre congé du Prince avant d'aller à Blois, où la Cour de Parlement étoit éxilée. Il ne manqua pas à Paris de Conseillers (car c'étoit le tems des vacances) qui ne désiroient que des occasions de plaire; ils suivirent donc le Président au Palais-Royal, au nombre de vingt-deux, qui représenterent très-humblement combien les peuples étoient souffrans des inconvéniens du transport d'une ville dans un autre, du sanctuaire de la Justice: & comme notre langue est riche d'expressions orientales, de subjection & de bassesses, s'étant formée à la Cour, sur-tout de nos

Rois, ils ne manquerent point de termes pour exprimer leurs ſentimens. M. le Duc, Law, la Vrillere, le Duc de la Force, Desforts, Biron, Simiané, qui environnoient le Régent, rendoient cette viſite plus intéreſſante. Le premier fit des complimens au Parlement, le ſecond qui voyoit ſon ennemi triompher, eut la contenance forcée d'un Miniſtre piqué. La Vrilliere offroit la bêtiſe peinte ſur ſa figure. L'agioteur, Duc de la Force, Biron & Simiane avoient le viſage tout altéré d'un rire ſardonique, & cette contenance ſi connue des jeunes courtiſans à l'aſpect de quelque perſonnage de la robe; le Régent ſeul fut aimable, & reçut avec bonté le Parlement. Il lui dit, que puiſque la tranſlation à Blois ſouffroit des inconvéniens, il conſentoit que la Vrilliere changeât les lettres, & il lui déſigna la ville de Pontoiſe; le Premier Préſident vouloit obtenir le retour à Paris; mais le Duc d'Orléans lui répondit que le moment favorable n'étoit point arrivé; & l'imbécille la Vrilliere, que le Régent lui-même regardoit comme uniquement capable de ſigner & d'expédier des Lettres-de-cachet, renvoya de Blois à Pontoiſe la Cour de Parlement, *ſous peine de perte de places*, aux termes des Lettres-de-cachet. Je ne ſais s'il eſt en Europe quelque ſouveraineté, où le ſort d'un

Magiſtrat & de ſon Corps, dépendent de cette ſorte, des caprices d'un Gouvernement.

Le Parlement aſſemblé quelques jours après à Pontoiſe, après la Meſſe rouge, parla d'un autre ton que les vingt-deux volontaires qui s'étoient préſentés au Palais Royal; il fut dit avec courage qu'on avoit couvert d'opprobre la Compagnie ; que le premier devoir d'un Magiſtrat, quand il ignoroit la cauſe d'une punition auſſi nouvelle, & auſſi étrange que l'exil, étoit de déconcerter par la fierté & la conſtance, plutôt que de fléchir, en préſence du Miniſtre, & l'on ajouta que les Conſeillers & le Préſident lui-même, qui avoient été au Palais-Royal, en maniere de ſupplians, & comme pour demander pardon du paſſé & grace pour l'avenir, ſéparément du reſte de la Compagnie, avoient paſſé leurs pouvoirs.

Le Préſident répondit que toute aſſemblée étant proſcrite, chacun s'étoit préſenté comme particulier, & qu'il avoit été néceſſaire d'agir comme tel avec le Duc d'Orléans. Dubois avoit voulu que dès la premiere ſéance on préſentât ſa Bulle & on demandât les voix ; ſa cupidité, ſon ambition & le deſir du ſuccès, lui montroient la poſſibilité de l'enregiſtrement ; les chefs qui le déſiroient auſſi, d'une maniere plus tranquille & ſans rien précipiter, l'ajournerent pour avoir

le tems de négocier avec les différentes factions qui divisoient le Parlement.

Hainault & Menguy ne perdoient aucun moment, pour préparer cet enregistrement, & ne craignoient que Pucelles, toujours invulnérable; mais il fut résolu de le faire agir adroitement en faveur de la Bulle, comme il eût agi lui-même dans le parti contraire, & on dit qu'il étoit nécessaire de lui laisser le soin & la gloire de conduire ses partisans, de lui ôter, sur-tout la crainte des témoins de toute indulgence. On lui fit entendre aussi que la faction de la Grand-Chambre, une fois unie, comme on l'espéroit, à celle de l'Abbé Menguy, il auroit la honte d'une défaite. L'Abbé Pucelles craignoit, l'inutilité des résistances; il n'étoit dans son véritable élément, que lorsqu'il conduisoit une contradiction véritablement triomphante; il donna lieu d'espérer qu'il s'uniroit à son Corps, si cet acte de condescendance étoit jugé nécessaire à la paix, & si on enregistroit avec de bonnes modifications: le premier Président, l'Abbé Menguy. Le Président Hainault, travailloient en attendant à gagner les suffrages, à concilier les esprits, à promettre des modifications: c'est dans cette circonstance que la Vrilliere porta de nouveau au Parlement, la Déclaration en faveur de

de la Bulle, pour l'enregiſtrement; & comme le Pariſien badinoit toujours légérement ſur les plus ſérieuſes affaires, on chanta les vers ſuivant pendant plus de ſix mois.

Sur l'Air: *Ton humeur eſt Catherine.*

DIS, Colin, pour quelle affaire
Vient l'Envoyé du Sultan?
Il vient, au nom du Saint Pere,
Faire adopter l'Alkoran.
Ah! par-bleu Colin, tu railles,
Comment fera-t-il? *Comment!*
Couet, lui répond de Noailles,
Et Mengui du Parlement.

Ce Couet avoit ſollicité le Cardinal à ſigner ſon Mandement*, tandis que les Préſidens Portail, Chauvelin, Henault, Blamont & Poncet, tenoient des conférences ſecretes pour convenir des modifications à mettre dans l'enregiſtrement.

L'affaire ainſi préparée, le jour de la grande déciſion arriva, & le premier Préſident, toujours l'homme du Roi, qui tenoit à la Cour de la Régence, dont il étoit penſionné, & à la Magiſtrature, dont il étoit Membre, fit un fort beau diſcours, où l'homme à deux faces ſe mon-

troit évidemment ; il demanda (dans le cas que la Compagnie voulut enregistrer la Déclaration), qu'elle protégeât tant de vertueux appellans au futur Concile, intéressants & recommendables par leurs lumieres, leur piété, qui seroient sans azile, sans juges & sans protecteurs, pour avoir exercé un pouvoir aussi légitime que celui des appels.

Le Président ajoutoit ensuite à sa Compagnie *que ces modifications devoient être courageuses, mais modérées ; justes, mais prudentes, & avec les qualités qui formoient le caractere du vrai Magistrat: il disoit que la Déclaration étoit l'ouvrage du Roi ; que la Compagnie ne devoit point s'écarter du respect qui lui est dû ; qu'elle ne tenoit que de lui seul l'autorité qu'elle avoit, & qu'elle ne devoit l'exercer qu'avec retenue & ménagement. Ces modifications doivent donc être simples, générales, mais il doit y avoir une force, une énergie, une noblesse qui réponde à la dignité de la Compagnie.*

L'enthousiasme avec lequel le Parlement reçut ce discours, fit augurer bientôt qu'il accepteroit la Bulle ; Dubois avoit pris le Parlement par famine ; il fut donc arrêté qu'on choisiroit des Commissaires. On nomma tous les Présidens à Mortier, Menguy, Pucelles & autres, au nombre de quarante, qui s'entendirent difficilement ;

Chauvelin se chargea d'environner l'Abbé Pucelles, de ne pas le perdre de vue un seul moment & de lui montrer les avantages d'être le Sauveur de sa Compagnie, s'il concouroit à la paix, & voyant qu'on ne s'entendoit pas, il demanda aux quarante un comité de huit, à qui le Premier Président communiqueroit les projets d'accommodement, pour une plus plus facile rédaction, & pour être présentés à MM. les quarante Commissaires. Ces huit se disputerent avec plus de force sur leur mission.

C'est alors que le Premier Président avoua que le Régent lui avoit remis une Déclaration, portant le retour au Parlement des procédures relatives à ces Bulles, dont la connoissance avoit été attribuée au Grand-Conseil, mais à condition que les modifications passeroient. L'Abbé Pucelle, peu à peu se laissa fléchir; ensuite s'abandonnant à toute la sensibilité de son ame, tendre, impétueuse, chaleureuse! *Que vont donc devenir les Appelans*, s'écria-t-il, *laisserons nous des bons Citoyens à la merci des Tyrans, & des Ministres qui vont être récompensés du Chapeau en les persécutant? Laisserons, nous périr les bons Français, qui se sont roidis contre l'ambition de la Cour de Rome; oublierons-nous*

que nous sommes nous-mêmes des Appellans? Les huit Commissaires, frappés de ces grandes vérités, se regardoient, en admirant l'Abbé Pucelles; & le Premier Président profitant de ce moment de silence, montra toute la ruse de Dubois, qui avoit mis leur sort entre les mains du Grand-Conseil, commission ministérielle pleine de Conseillers prostitués à la volonté du gouvernement; ajoutant que si on n'enregistroit pas la Bulle, ils seroient tous sous la puissance de leurs ennemis, puisque le Grand-Conseil avoit déjà enregistré.

Alors tout le monde embrassa, environna, & comprima Pucelle; il fut supplié, conjuré & baigné de leurs larmes! » Eh bien! dit-il, en sanglo» tant; que Dubois soit Cardinal; hâtons nous de » lui vendre notre honneur, notre conscience & » signons la Bulle. » Les huit Commissaires se réunirent donc aux trente-deux, & les quarante se présentèrent au Parlement, toutes les Chambres assemblées pour les modifications.

L'Abbé Menguy, qui prit la parole avec beaucoup d'éloquence, prévoyant toutes les objections, fit sentir la nécessité de l'enregistrement.

L'Abbé Pucelle dit qu'il se rendoit avec une grande peine à l'avis commun, à cause des circons-

tances de la Nation, & de la Compagnie exilée. Il dit qu'on enregiſtroit une déclaration mauvaiſe, mais avec des bonnes modifications.

La Porte ouvrit l'avis de rejetter la Déclaration; car ſa femme, Janféniſte déclarée, lui avoit défendu de délibérer pour l'enregiſtrement.

Le Feron, Dupré de St. Maur, Mallet, Pâris ſoutinrent cette opinion ſolitaire : le Parlement vérifia donc avec les modifications; & cette affaire finie, la Cour enregiſtra par acclamation les Lettres-Patentes qui rendoient au Parlement le jugement des conteſtations au ſujet de la Bulle; le Régent en apprit les nouvelles avec une joie inexprimable, croyant toutes querelles religieuſes terminées en France, puiſqu'elles l'étoient au Parlement. C'eſt dans cette circonſtance qu'il renvoya Law, comme il l'avoit promis au Premier Préſident & au Cardinal de Noailles.

Le 16 Décembre 1720, la Vrilliere alla à Pontoiſe porter la nouvelle du retour du Parlement, & de la fuite de Law, qui avoit cédé la place, à l'adminiſtration : on apprit auſſi qu'il avoit laiſſé les coffres vuides. De tant de millions, qu'on avoit forcé tous les Particuliers à porter à la banque, il ne reſtoit que ſix cens milles livres (1),

(1) C'eſt à peu-près dans cette ſituation qu'a laiſſé le

pour payer les Troupes, les Rentes & les charges. Le Commerce étoit anéanti, les Puiſſances Etrangères avoient, ſous peine de mort, défendu d'aborder dans nos ports, la peſte étant en Provence.

C'eſt ainſi que Dubois gouvernoit l'Etat, dans le Chapitre des orgies; nous verrons comment il gouvernoit le Régent, pour faire de ce Prince l'inſtrument de ſon ambition.

CHAPITRE XIX.

Treve de la Reine d'Eſpagne avec le Duc d'Orléans; Mariage de Louis XV & de l'Infante.

LORS même que les Troupes de France faiſoient des progrès en Eſpagne, & prenoient des Villes & des Places, on négocioit à Madrid pour obtenir la paix du Régent.

Le Comte de Belle-Ile, fameux intriguant de

Tréſor Royal M. de Brienne, Archevêque de Sens, à ſa fuite en Italie, en 1788.

ce temps-là, que le Régent avoit crée Maréchal de Camp, servoit sous Berwick, & passoit d'une armée à l'autre, pour négocier la paix; il venoit même des Frontières d'Espagne, au Palais-Royal, pour en traiter avec le Régent. On se cachoit cependant des Ministres d'Angleterre, qui, par la quadruple alliance, liée avec nous, voyoit avec plaisir notre désunion avec l'Espagne, comme un principe de prospérité pour son commerce : Belle-Ile, adroit, trompeur, exercé dans l'art d'éluder, éloigna avec beaucoup d'esprit sur cet objet, toutes les demandes que lui fit Schaube, l'un des Ministres à Paris de la Grande-Bretagne.

Le Roi d'Espagne, témoin occulaire de sa défaite, desiroit la paix avec la France, sa patrie & le berceau de ses pères; il écoutoit Belle-Ile secretement, & la Reine prit enfin la résolution de faire les premiere démarches auprès du Régent pour la paix.

Avec du génie & de grands talens, le Cardinal Albérony & la Reine, avoient brouillé toutes les affaires d'Espagne. Leur conjuration en France contre la personne du Régent avoit échoué ; la France avoit fait la guerre avec succès contre l'Espagne, les Anglois avoient fait des descentes & des invasions dans la Galice; ils avoient enlevé les canons des Espagnols, battu, dispersé &

presque anéanti la flotte qu'Albérony avoit envoyée dans la M diteranée ; l'Espagne étoit brouillée avec toute l'Europe ; la Reine cependant avoit toujours la même ambition, secrette ; elle vouloit toujours régner en France, ou créer quelque Souveraineté pour ses enfans ; elle haïssoit ceux du premier lit de son époux ; elle redoutoit son état futur de viduité & le triste sort des Reines d'Espagne Douairières. Les sublimes projets d'Albérony n'ayant pu réussir, elle avoit résolu de le chasser ou de ne point le soutenir dans les attaques, que les Puissances de l'Europe ne manqueroient pas de lui porter en voyant ses entreprises manquées ; elle s'imagina, par un tour de souplesse très-délicat, de rechercher l'alliance du jeune Roi de France dont elle ambitionnoit la Couronne, & de retarder son mariage, en lui donnant une de ses Infantes qui étoit en si bas âge que de longtemps elle ne pourroit donner à Louis XV des successeurs à la Couronne. En retardant ainsi une génération qui excluoit la branche d'Espagne pour toujours, elle voyoit une plus grande probabilité du succès de ses vues ; elle avoit en sa faveur les dangers des chasses, des maladies & de la petite vérole ; elle redoutoit les mariages possibles de Louis XV avec Marie Emilie, fille puînée de l'Empereur Joseph, âgée de dix-neuf ans, avec la Princesse Elisabeth de Lorraine, qui avoit l'âge

du Roi. L'une & l'autre auroient pu dans six ou sept ans donner à la France un successeur à la Couronne ; elle imagina donc de marier Louis XV avec sa fille, qui n'avoit que trois ans ; ce qui renvoyoit de treize à quatorze ans la naissance d'un Dauphin, & retardoit ce grand coup de partie qui devoit décider quelle branche de d'Espagne ou d'Orléans succéderoit à Louis XV, en cas de mort de cet enfant, encore si délicat : ainsi ce n'étoit plus par la force armée, ni par des conspirations que la Reine d'Espagne vouloit régner en France. Ces moyens violens avoient été rendus impuissans ; mais elle attendoit du bénéfice du temps une révolution si desirable, elle concluoit une espèce de trève tacite avec la Maison d'Orléans, & se proposoit de rejetter sur Albérony tous les malheurs du temps & des circonstances : la ruine du Cardinal Albérony fut donc résolue, & la Reine d'Espagne ne chercha plus que les moyens de le perdre, sans avoir l'air d'y participer voulant se tenir comme dans un état passif & laisser agir les circonstances

Elles se présenterent bientôt ; car le Régent, l'Angleterre & l'Empereur furieux de voir les dangers qu'ils avoient tous encouru par les mouvemens hostiles d'Albérony, & voyant la décadance des affaires d'Epagne, résolurent la perte du Car-

dinal, & soit que le Régent préssentît les desseins de la Reine, soit qu'il voulût éloigner lui-même la décision de la grande affaire de la succession éventuelle de la Couronne de France, il résolut d'attaquer le Cardinal par le moyen de quelque personnage attaché à la Reine, & Dubois, toujours lié avec les Anglois, dont il étoit pensionnaire, se servit d'un Mylord voyageur en Italie pour sonder le Duc de Parme, & l'employer, selon le dessein de la France auprès de la Reine; cette voie réussit, & Scotti fut envoyé de Parme à Madrid pour perdre le Cardinal; tandis que les Ministres des Puissances qui avoient contracté la quadruple alliance s'entendoient à ne vouloir accorder la paix à l'Espagne qu'après son expulsion.

On gagna en même temps la Dona Piscatori Nourrice de la Reine, qui haïssoit le Cardinal: qui de l'enfance avoit conservé une manière d'empire sur l'esprit de sa Souveraine; la Nourrice voyant cette Princesse moins affectionnée pour Albérony, laissa exhaler sa bile contre lui, & parla haut & grossièrement de ce Ministre; elle repétoit sur-tout *que le Cardinal avoit réussi à tout ce qu'il avoit entrepris pour lui-même, & succombé dans tout ce qu'il avoit voulu faire pour le Roi d'Espagne;* les Princes ne résistent pas à ces raisons; les services du Cardinal furent donc nuls dès ce moment aux yeux de la Reine; &

comme le Roi étoit irrité de l'affront qu'il avoit reçu dans ses frontières où il avoit été faire la guerre en personne; comme les François avoient pris ses places fortes en sa présence, le Roi, qui d'ailleurs n'avoit d'autre volonté que celle de sa femme ou de son Confesseur, fut du sentiment de la Reine, & la disgrace fut notifiée au Cardinal. Il reçut l'ordre de sortir des terres d'Espagne sans voir, & sans écrire au Roi, ni à la Reine, & d'en sortir dans deux jours.

Le Cardinal Albérony renvoyé, il fut aisé à Dubois & à Daubenton de se concerter sur le retour de la paix entre les Cours de France & d'Espagne; Daubenton ne cessa de tourmenter le Roi pour le porter à la paix avec la France, & l'engager à accéder à la quadruple alliance; la Reine de son côté, s'y prêta, & s'unit au Confesseur pour l'obtenir du Roi, qui signa son adhésion à la quadruple alliance; les deux Cours se raprocherent alors & parlerent d'accommodement.

Ce fut le Roi Philippe V qui en parla le premier, au grand étonnement du Régent & de tout son Conseil, sans que la proposition eût été précédée d'aucun indice antérieur: elle ne fut ni débatue, ni contredite dans le Conseil.

Daubenton, Jésuite adroit, qui ne manquoit à Madrid aucune occasion de servir son Ordre,

la Bulle & la Cour de Rome, étoit alors en correspondance avec Dubois; il promit de conduire l'affaire des mariages, avec le succès qu'on en attendoit à Paris, sous trois conditions spéciales.

La premiere, que Daguesseau seroit chassé de la Cour, & exilé à Fresne, à cause de son obstination contre les Jésuites, & contre la Constitution.

La seconde, que lorsque l'Infante arriveroit à Paris, il lui seroit donné un Confesseur de son Ordre, de même qu'au jeune Roi Louis XV. Le Confesseur de Madame, mere du Régent, nommé le Pere de Liniere, qui n'étoit, ni ambitieux, ni fanatique, mais d'un caractere tranquille, succéda à Fleury, Auteur de l'Histoire Ecclésiastique, qui se retira.

La troisieme, que le Ministere favoriseroit les Jésuites & la Bulle.

Les négociations de Dubois & de Daubenton, alloient plus loin encore, elle tendoient à accelerer à l'Abbé, le chapeau de Cardinal : on négocioit aussi dans plusieurs endroits, pour revêtir ce déloyal Ministre, de la plus haute dignité dont l'Eglise Romaine pût honorer un grand personnage, & on travailloit en France, à Vienne, à Rome, à Madrid, & à Londres pour alimenter son ambition.

Quant au projet du mariage de Louis XV

avec l'Infante, il fut convenu que la Princesse seroit élevée en France ; on conclud aussi le mariage de Mademoiselle de Montpensier, fille du Régent, avec le Prince des Asturies, qui en avoit quatorze, mais qui étoit d'une complexion si délicate, & si peu avancée, quoique fille du Régent, que le Roi d'Espagne la tint éloignée de son fils, qu'il empêcha de réitérer la consommation, si toutefois il fut consommé.

Ce second mariage ne fut point approuvé des Grands, à Madrid, & on affecta de dire, que cette alliance donnoit à la Famille Royale, une parenté peu agréable aux Espagnols, livrés à tous les préjugés des Nations Gothiques & Féodales ; ils disoient que la mere de cette Princesse, épouse du Régent, étoit, à la vérité, fille du feu Roi Louis XIV, mais qu'étant née bâtarde, un sang impur, quoique légitimé en 1681, se mêleroit dans celui des Rois d'Espagne. Malgré ces observations, on négocia dans la suite le mariage de Mademoiselle de Beaujolois, quatrieme fille du Régent, âgée de six ans, avec Dom Carlos enfant de la Reine régnante, qui avoit sept ans comme nous le dirons ci-après.

Le Duc de Saint-Simon, qui n'avoit cessé d'environner le Régent, cherchant le moment d'expulser Dubois & de prendre sa place, fut en-

ſuite envoyé par Dubois, en Eſpagne, ſous prétexte d'employer ſes talens à la demande ſolemnelle de l'Infante; mais dans la réalité, pour que ſa préſence ne pût, ni rompre, ni retarder ſes projets ambitieux; ce Seigneur, dès le regne du feu Roi, s'étoit attaché au Duc d'Orléans, & depuis la mort, ſur-tout, du Duc de Bourgogne, il n'avoit ceſſé de lui tenir le langage de cette probité antique, qui eſt toujours reſpectée dans le centre des Cours les plus corrompues, lors même que de jeunes étourdis, ou des libertins, ſemblent s'en jouer extérieurement. Saint-Simon avoit des mœurs, de la galanterie; & avec tout cela, beaucoup de piété & de religion. Son ame paſſionnée, n'avoit point vu d'un œil tranquille, ni les dernieres erreurs du feu Roi, ni le regne de Dubois, dont il étoit le cenſeur impitoyable; il partit pour Madrid avec un des plus brillans cortèges, & ſe diſtingua dans l'art de repréſenter, avec appareil.

On obſerva que Philippe V fit demander officiellement par le Duc de Saint-Simon, au Régent, que l'Infante eût pour Confeſſeur un Pere Jéſuite, & que le Régent lui accorda ſa demande. Mais quand Dubois eut deſtiné le Pere de Linieres au jeune Louis XV, ce Confeſſeur éprouva toutes ſortes d'obſtacles; on ne vouloit pas en général, en France, d'un Jéſuite pour Confeſſeur

du Roi, depuis qu'on avoit connu les ſuites de la fougue & des méchancetés du Pere Tellier. Et, comme il eſt d'étiquete que le Confeſſeur du Roi, nouvellement appellé à cette fonction, va faire des viſites, comme celle de l'Archevêque de Paris doit être la premiere, pour être examiné ſur ſa vie, mœurs, ſcience & doctrine, ſi le Prélat veut l'exiger, le Pere de Linieres fut obligé d'aller à l'Archevêché.

Le choix d'un Jéſuite, pour ſuccéder à l'Abbé Fleury, qui avoit plu à tout le monde, faiſoit murmurer alors la Cour & la Ville ; & Noailles, fort de ce mécontentement & de ce témoignage public, ne put retenir ſon indignation, quand on annonça le Pere de Linieres, Confeſſeur du Roi. *Vous voulez des pouvoirs*, lui dit-il bruſquement ; *eh bien, vous n'en aurez pas ; je vous défends même, d'entendre la confeſſion du Roi ; je ne vous en dirai pas les motifs, laiſſez-moi tranquille, j'ai la fievre, & je ſuis enrhumé.*

Le Pere de Linieres fut obligé d'avoir recours à l'Evêque de Chartres, qui l'approuva ; le Roi fut confeſſé à Saint-Cyr, qui eſt de ce Dioceſe ; & on négocia dans la ſuite avec le Cardinal de Noailles, qui approuva enfin le Confeſſeur.

L'Abbeſſe de Chelles, fille du Régent, née

reçut pas les Jésuites avec moins d'aigreur que l'Archevêque : *Puisqu'il faut un Jésuite pour confesser le Roi,* lui dit-elle, *j'aime que vous ayez cet emploi autant qu'un autre ; mais je suis fâché que vous soyez Jésuite, car je n'aime pas votre Compagnie.*

Ainsi se termina la grande querelle du Régent contre les Jésuites, qui, plus déliés que lui, réussirent enfin à rentrer à la Cour ; & forcèrent ce Prince à les rappeller, par l'organe même de leur plus cruel ennemi, le Duc de Saint-Simon, Ambassadeur en Espagne.

Le rappel du Duc étant résolu, parce qu'il n'avoit point la confiance du Cardinal, on envoya à Madrid, Chavigny, pour se concerter avec l'Espagne, sur les instructions à donner aux Ambassadeurs des deux Couronnes au Congrès de Cambray, & pour engager Philippe V à desirer encore le mariage de l'Infant Dom Carlos, avec Mademoiselle de Beaujolois.

Dans ses entretiens avec le Roi & la Reine d'Espagne, cette Princesse demanda un jour à Chavigny, pourquoi le Duc d'Orléans ne pensoit pas au Royaume de Naples pour son fils, le Duc de Chartres : Chavigny, qui n'avoit aucune instruction sur cet objet, répondit qu'il ne croyoit pas que le Duc d'Orléans eût de semblables & de

de si vastes projets. Sa réponse fut approuvée du Duc d'Orléans; & comme le Roi d'Espagne, pour sonder Chavigny, l'avoit assuré qu'en cas de mort du Roi de France, Louis XV, il secouroit de toutes ses forces le Duc d'Orléans, ce Prince ordonna à Chavigny de répondre, que le Régent ne pouvoit prendre aucunes mesures sur un événement qu'il ne considéroit qu'avec douleur.

Chavigny répandit le bruit, en attendant, qu'il étoit question de marier Mademoiselle de Beaujolois avec le Prince du Brézil; il en parla, par occasion, au Roi d'Espagne, & on se détermina à la Cour de Madrid de demander cette Princesse.

CHAPITRE XX.

Dubois est enfin créé Cardinal; Tencin & Dubois.

LE Cardinal de la Trémoille avoit été chargé à Rome depuis long-temps, d'obtenir du Pape, le Chapeau pour Dubois: mais on sçut que le Pape vouloit donner le Chapeau à Mailly, Arche-

vêque de Rheims, pour l'encourager & le récompenser du mandement qu'il avoit fait en faveur de la Bulle, malgré les ordres du Roi ; & Clément faisant allusion à son nom, l'appeloit *Malleus Hereticorum.*

Dubois, mécontent de voir sa promotion retardée, fit de nouveau demander pour lui ce Chapeau ; mais le Cardinal de la Trémoille, soit faute d'activité de sa part, soit refus du Pape, ne réussit pas : Mailly fut nommé Cardinal ; & l'Archevêque de Bourges (Gesvres), fut promu aussi, à la nomination du Roi de Pologne, dans un moment où Dubois attendoit cette grace pour lui ; & comme pour annoncer les promotions, les Ministres ne font partir leurs Couriers que 24 heures après celui du Pape, le Courier de Clément arriva le premier à Paris. Dans son impatience, Dubois envoya Bagnieres à la rencontre de celui du Cardinal de la Trémoille, espérant qu'il lui apportoit la nouvelle de sa promotion : mais s'en trouvant frustré, il écrivit à Rome, au Cardinal de la Trémoille, une lettre si dure, qu'il en mourut de douleur peu de jours a près.

Clément XI mourut, lui-même, & la France envoya les Cardinaux de Rohan & de Bissy, pour assister à l'élection ; & comme Laffiteau avoit

négocié avec peu de succès, pour l'élévation de Dubois, au Cardinalat, Dubois chargea l'Abbé Tencin de traiter avec le nouveau Pape; & promit au Conclaviste qu'il le chargeroit, s'il réussissoit, des affaires de France à Rome : il promit encore au Cardinal, de Rohan pour son retour, une grande part dans l'administration de l'état des affaires.

L'Abbé Tencin, qui avoit acquis la réputation de beaucoup de capacité dans l'art de négocier les affaires extraordinaires, avoit la confiance de Dubois. De sa sœur Religieuse, il en avoit fait une Dame du monde, & de Law Luthérien, un Catholique; on le crut capable de faire aisément de Dubois un Cardinal; il étoit cependant alors en procès avec un Abbé de la Veissiere pour affaire de simonie, & c'étoit au jugement de cette affaire, que le Parlement attendoit de se venger de l'Abbé devenu odieux à tout le Corps, parce qu'il étoit l'instrument de la conversion de Law, que la Cour avoit si justement en horreur : aussi, le Parlement, résolu d'en faire une action d'éclat, voulut avant le départ de l'Abbé montrer au public de quoi il étoit capable; le Duc de St. Simon, qui haïssoit l'Abbé Dubois, Law & Tencin, le Prince de Conti qui s'étoit fait une fête d'humilier ce triumvirat, tout le

parti opposé à Dubois & à Law, s'avertit du jour du jugement de la procédure; la Grand-Chambre fut pleine du plus grand monde, & la cour presque toute garnie de Pairs.

Je n'ai jamais été fort savant dans les matières bénéficiales ou canoniques, je voulus cependant m'istruire de celle-ci. On me dit que Tencin disputoit un Prieuré à la Vaissiere, son Compatriote, en vertu d'une union de bénéfice à l'Abbaye de Vézelay, que Tencin possédoit; on disoit que pour conserver ce Prieuré, Tencin avoit donné beaucoup d'argent, & fripponné la moitié de la somme; Aubri, fameux Avocat, fit donner Tencin dans le panneau, & le conduisit d'une raison à l'autre, jusqu'à l'aveu qu'il gagneroit son procès contre Vaissiere, s'il juroit qu'il n'avoit pas donné de l'argent; l'Abbé Tencin étoit présent, & dit hautement! *Si je jurois! Je suis prêt à lever la main, & à protester que je n'ai jamais traité pour le Prieuré, s'il plaît à la Cour de recevoir mon serment.* C'étoit où Aubry en vouloit venir; *évitons, évitons, le double scandale*, lui dit-il; *voilà la vérité.* Et il montra le marché du bénéfice, *Signé*, TENCIN, en original.

La Cour & toute la Compagnie, de l'intérêt suspensif qu'ils prenoient à la cause, passerent dans

une ſorte de fureur contre Tencin; les Pairs le huerent; il voulut s'échapper; mais ſon adverſaire qui attendoit le coup de théâtre, le força à reparoître, & à être témoin de ſon jugement. Il fut amendé.

C'étoit pourtant le perſonnage qu'il falloit à Dubois: il partit pour Rome, pour le Conclave où fut élu Innocent XIII. Lafiteau, Evêque de Syſteron, étoit à Rome pour les affaires de France; Tencin fut chargé du ſecret, & Lafiteau renvoyé.

Le Cardinal Conti, iſſu d'une des quatre principales familles de Rome, étoit favoriſé au Conclave par la faction Françoiſe; & comme il avoit un frère, mort dans les armées de l'Empereur, & qu'il avoit été Nonce en Portugal, il réuniſſoit ſur ſa tête les ſuffrages des principales factions du Conclave; le Cardinal de Rohan, qui étoit chargé du ſecret du Roi, eut l'ordre avant de ſe déclarer en ſa faveur, de tirer de lui la parole qu'il feroit Dubois Cardinal, ce qu'il promit. S'il y a quelque travail pénible, rebutant même pour un Hiſtorien, c'eſt d'avoir à ſuivre la marche de l'ambition, de l'indigne Dubois, pour être Cardinal.

Qu'on ſe ſouvienne donc qu'il demanda le Chapeau à Louis XIV; qu'il ſe promit à Londres

de l'obtenir un jour; qu'il traita avec l'Empereur; & qu'il lui sacrifia nos principes sur la maison d'Autriche.

En France, il remplit la Bastille de Jansénistes qu'il avoit protégés, & fit exiler le Parlement, sous prétexte des séditions populaires qu'il occasionnoit, & on a vu toutes les indignités qu'il lui fit souffrir jusqu'à l'enregistrement de cette Bulle: il avoit déjà changé le Conseil de Conscience en Conseillers Molinistes, éloigné Noailles, & menacé ce Prélat du dernier châtiment, s'il ne donnoit un mandement d'acceptation.

A Rome il corrompoit des Cardinaux & des Prélats, & le produit de la ruine de mille familles, par la banque, étoit employé à alimenter la cupidité de l'indigne Archevêque de Cambrai: il avoit traité aussi avec le Cardinal Rohan, pour avoir le Chapeau par ses négociations, & il avoit négocié en Espagne avec d'Aubenton: enfin, quand il vouloit cacher son ambition, il faisoit agir & parler le Régent.

Instruit de quelques traits de Dubois, le Prince n'avoit point cependant pour ce Ministre les égards que les Princes ont toujours pour la Prélature quand elle se tient dans la vertu & la modestie de son état; il le tutoyoit toujours & prenoit souvent avec lui le ton qui exprime le

plus grand méptis ; plusieurs fois même il le frappa : quelques jours après son Sacre, on sçut qu'il lui avoit donné des coups de poingts ; Dubois est même le seul personnage que le Régent se permit de maltraiter de la sorte, car il étoit bon de son naturel, railleur ; mais indulgent.

Un autrefois l'Archevêque voulant se composer, montrer de la contenance & représenter au Régent irrité, sa *dignié d'Archevêque*, ce Prince le poussant jusqu'à l'angle de son cabinet, lui donna un coup de pied pour sa qualite d'ancien Ministrè, un second pour celle de Maquereau, un troisième pour celle de Coquin, un quatrième pour celle de Prêtre, & un cinquième pour celle de l'Archevêque de Cambray ; *je vous pardonne*, repartit en plaisantant le Prélat, *parce que j'en attends un sixième en qualité de Cardinal.*

L'empereur en effet donnoit alors non-seulement son consentement pour que Dubois fût tout de suite créé Cardinal ; mais il ajoutoit sa recommandation secrete, & Philippe V y accéda, après avoir fait des oppositions à sa création ; ainsi le Chapeau arriva, & le Régent qui présenta la nouvelle Eminence au jeune Louis XV, lui dit, en présence des Courtisans, que c'étoit à M. Dubois que S. M. devoit la tranquillité de l'Etat

& la paix de l'Eglise de France, qui devoit être déchirée d'un systême cruel, & que pour récompense le Pape l'avoit créé Cardinal.

L'élévation de Dubois à la pourpre ne put contenter néanmoins les Molinistes même qui l'avoient fait Cardinal, parce qu'ayant obtenu ce qu'il vouloit d'eux, le Jensénisme & le Molinisme l'intéresserent également : les Fanatiques des deux factions se déclarerent donc contre lui & blâmèrent son esprit de conciliation & son indifférence ; car là finissoient leurs débats, leur situation intéressante. Les Grands jaloux de son élévation, le Parlement qu'il avoit humilié, l'ancienne Cour qu'il avoit éloignée, le parti des Princes légitimés qu'il avoit proscrit, les Devôts scandalisés, les honnêtes gens dont il se moquoit, tombèrent sur lui: mille vers satyriques, des chansons, des estampes le poursuivirent, ensorte que s'il eût eu quelque pudeur, il eût payé cher son élévation. On l'appella pendant six mois le *Cardinal Cartouche.*

Il manquoit la croix de l'Ordre au Cardinal pour être revêtu de toutes les dignités qu'il y avoit en France ; il fit parler à Clairenbeau, Généalogiste de l'Ordre pour chercher les moyens de l'obtenir ; ce Généalogiste repondit qu'il n'y en avoit aucun, qu'il ne pouvoit l'obtenir que par une charge incompatible avec sa dignité de Cardinal, & qu'il

n'y avoit aucun exemple qu'on eût été reçu Chevalier ou Commandeur sans faire les preuves accoutumées; il mourut ensuite, quand il méditoit la création d'une charge d'un nouveau genre pour en être décoré.

Dubois ne pensa donc plus qu'à présider le Conseil d'Etat; pour y réussir sans obstacle, il essaya d'abord de se faire nommer Chancelier de France; on fit proposer à d'Aguesseau de céder sa dignité avec un dédommagement de cent mille écus que Dubois offroit de lui faire toucher; mais au refus du Magistrat, que l'or n'avoit jamais ni séduit ni attiré, Dubois prit une autre marche, celle de la persécution; elle fut résolue contre tous Conseillers assez fermes & honnêtes pour s'opposer à ce que Dubois les présidât & malheureusement il fut soutenu par le Régent.

Le Cardinal de Rohan arrivant de Rome après l'élection d'Innocent XIII, il fallut pour le récompenser de ses services & pour soumettre à sa Présidence les Conseillers, l'introduire dans le Conseil d'Etat & le faire placer avant les autres. Sa haute naissance les obligea au silence; & c'est ce silence du Conseil que Dubois vouloit obtenir pour l'imposer ensuite à son égard; aussi le Cardinal de Rohan fut-il appellé depuis ce temps-là le *Cardinal la Planche*, parce qu'il ne s'étoit présenté là que comme Moyen. Le Cardinal de

Rohan prit donc séance au Conseil après les Princes du Sang & avant les Maréchaux de France: quelques jours après arriva le Cardinal Dubois au Conseil, & il se plaça immédiatement après le Cardinal de Rohan, ce qui fit sortir ou retint loin du Conseil, le Chancelier, les Ducs & Pairs & les Maréchaux de France; & on assura que le Duc de Noailles avoit été jusqu'à dire à Dubois que l'histoire n'oublieroit pas que son entrée au Conseil en avoit éloigné les Grands du Royaume. Le Régent qui n'avoit pu adoucir Noailles l'exila. Les Mininistres seuls dont le sort & la fortune dépendoient de Dubois, resterent donc au Conseil; mais Villeroy, qui avoit une grande influence à cause de son âge & de la place qu'il avoit auprès du Roi, dont il étoit Gouverneur, protesta; ce qui lui attira dès-lors tout le ressentiment de Dubois qui ne lui pardonna pas. Enfin les Maréchaux de France se retirerent.

Il fut alors résolu que Dagesseau, inflexible comme les autres, seroit exilé & qu'un homme doué de bonne volonté, d'Arménonville, seroit Garde des Scéaux de France; il prit la place sous le Cardinal sans difficulté.

CHAPITRE XXI.

Exil de Villeroy, Gouverneur du Roi; Dubois déclaré premier Ministre.

IL ne restoit donc plus en place aucun de ces esprits dangereux & mécontens, qui avoient essayé de troubler les vues du ministère, ou les projets de la Régence. La faction des Princes légitimés, étoit dissipée. Le Duc du Maine, & les Chefs de la confédération, étoient écartés. L'Espagne, qui avoit armé les Mécontens, avoit fait la paix avec la France. Albérony qui avoit erré en Italie, de village en village, étoit trop heureux d'avoir conservé sa vie & sa liberté. Enfin, un double mariage sembloit unir intimement les deux branches de la même famille régnante en France & en Espagne.

Mais il restoit encore un très-grand Seigneur en place, & dans le sein même de la Cour, qui fixoit sur lui tous les regards; c'étoit un vieillard hargneux, & toujours grondant, *un reste de l'an-*

cienne Cour, pour me ſervir des termes de ce temps-là, qui après avoir traveſé Dubois de toutes ſes forces, après avoir ſurmonté toutes ſortes de dangers de perdre ſa place, s'y maintenoit avec fierté, défioit le Miniſtere, ne vouloit tenir aucune grace, ni penſions de la Régence; accabloit de critiques ou de ſarcaſmes, toutes ſes opérations, captivoit déjà la volonté du jeune Louis XV, & travailloit de loin à s'emparer un jour de ſa confiance; tel étoit le Maréchal de Villeroy, Gounerneur du jeune Monarque.

Villeroy, nommé par le teſtament même de Louis XIV, Gouverneur du jeune Louis XV, s'étoit imaginé qu'on l'avoit laiſſé en place, parce qu'il étoit l'homme néceſſaire; il portoit avec lui un nom diſtingé ſous Henri IV, & enſuite ſous le feu Roi Louis XIV, qui eut pour Gouverneur, le pere de celui dont nous parlons, & à qui, pour cette raiſon, ſur-tout, on confia la garde & l'éducation du Roi Louis XV. Villeroy avoit été fait priſonnier à Crémone, en 1702; il avoit perdu la bataille de Ramillies, en Flandre, & ne s'étoit plus préſenté ſi ſouvent à la Cour de Louis XIV, quand Madame de Maintenon, qui le connoiſſoit à fond, & qui avoit beſoin d'une perſonne de confiance comme lui, pour une infinité de détails, favoriſa ſon retour dans les bonnes graces

du Roi; aussi, sa reconnoissance ne se démentit jamais envers la Favorite; il conserva avec elle jusqu'à son dernier soupir, ses liaisons & sa correspondance; n'agissant que d'après ses principes, & peut-être, par ses insinuations, n'ayant avec elle qu'une volonté, & témoignant avec aigreur & avec beaucoup de hardiesse, son extrême mécontentement, sur-tout, de l'élévation de Dubois au Cardinalat; ne manquant aucune occasion de lui témoigner combien il étoit déplacé dans le Ministère, & indigne d'occuper dans l'Eglise le poste qu'il y tenoit.

Villeroy avoit un de ces caracteres indomptables, qui fatiguent toujours les caracteres faciles & légers, tels que celui du Régent & de Dubois, qui, l'un & l'autre, à une grande hardiesse dans les principes de Morale & de Religion, joignoient beaucoup d'indifférence sur l'étiquette, la représentation, & les plaisirs ordinaires & décens; tandis que Villeroy, outre l'inflexibilité de son ame, étoit connu encore par la rusticité, pour ainsi dire, de son caractere; ne pouvant en rien se contraindre, ni cacher ses sentimens, sur les événemens extraordinaires, que la facilité du Régent avoit entraînés; il pensoit encore que la Régence étoit dans le Duc d'Orléans, une véritable usurpation; que le testament du feu Roi, étoit

la ſeule loi légitime qui obligeoit tout bon François attaché à ſon Monarque : l'exil & l'emprisonnement du Duc du Maine & de ſes partiſans, étoient l'effet d'une tyrannie intolérable; le Cardinal Dubois n'étoit qu'un inſigne ſcélérat, & peut-être, Villeroy, qui étoit crédule, & qui ſe connoiſſoit peu en caracteres, ajouta-t-il foi bien légerement à cette calomnie atroce, que la vieille Cour de Louis XIV ſçut accréditer, & qui accuſoit ſi fauſſement Philippe d'Orléans, d'avoir empoiſonné les reſtes de la Famille Royale, pour s'emparer un jour du Trône, après l'accompliſſement de tous les forfaits antérieurs, & néceſſaires pour y monter.

Quoiqu'il en ſoit de ſes ſentimens, & de ceux qu'il pouvoit ſur cet article inſpirer au jeune Monarque, il eſt conſtant qu'il ſe comporta avec ſon Elève, comme s'il avoit craint qu'il dût être empoiſonné. Jamais il ne le perdoit de vue, jamais il n'avoit permis un ſeul tête à tête avec le Régent, toujours il aſſiſtoit à ſes travaux avec le Roi; conduite déſolante pour un Prince tel que Philippe d'Orléans.

Ce Prince, & l'Abbé Dubois, ſouffrirent donc de Villeroy, tout ce qu'il plaît à un vieillard atrabilaire, qui ſe croit tout-puiſſant & inattaquable; ils entendirent les plaintes perpétuelles

qu'il fit à chaque opération; ils essuyerent ses railleries & ses sarcasmes.

Mais quand la majorité approcha, quand le jeune Monarque fut arrivé à cet âge, qui est susceptible d'un véritable attachement, & de prendre d'un Gouverneur des principes & des maximes de conduite, le Régent & Dubois dans l'appréhension qu'un jour ils seroient sacrifiés à la haîne d'une personne qu'ils avoient vainement tenté par des grâces, de gagner à eux, résolurent de le perdre lui-même, sans attendre les coups qu'il pouvoit leur porter, & de rechercher de loin une occasion assez favorable, pour que l'opération ne pût manquer : le Maréchal, par un de ces raisonnemens, qu'un homme tant soit peu adroit fait toujours sur ses intérêts les plus chers, démêla bien ce projet, ou, peut-être, en fut-il instruit d'avance; mais, soit que son amour-propre lui fît présumer qu'il ne pourroit perdre aisément son autorité, qui prenoit sa source au testament du feu Roi, & qui avoit été reconnue par les arrêtés du Parlement, lorsqu'on adjugea au Duc d'Orléans la Régence; soit par un de ces aveuglemens qui empêchent les Ministres & les gens en place, de voir les écueils qui les environnent, Villeroy méprisa ces avis, ou ses propres pressentimens.

Dubois, pour le perdre plus vîte dans l'esprit

du Régent, s'avisa d'un ſtratagême capable d'accélérer l'affaire. Il fit écrire des lettres en Bretagne, adreſſées à Villeroy, où il s'agiſſoit de nouveaux complots. Dans cette Province, toujours irritée contre le Régent, il reſtoit un parti de mécontens; & ſi l'accuſation étoit une calomnie, au moins n'étoit-elle pas téméraire. Le Premier Préſident du Parlement de Paris, reçut auſſi une lettre ſemblable à celle de Villeroy, où il étoit dit qu'on en écrivoit une autre au Maréchal de Villeroy. Le Préſident, homme de Cour, ne manqua pas de porter ſa lettre; mais le Maréchal ne rendit pas la ſienne, & Dubois eut l'occaſion de lui en faire un crime auprès du Régent. Depuis ce temps-là, le Prince & Dubois ne ceſſerent d'obſerver le Maréchal, & ſur-tout la nature de ſes inſinuations dans l'eſprit du jeune Monarque.

Le Maréchal, de ſon côté, ferme comme un rocher, & jamais las de médire de la Régence, traînoit dans la boue, ſur-tout le nouveau Cardinal-Miniſtre. Ce dernier voulut eſſayer encore de pacifier un vieillard ſi redoutable, le chef de ceux qui ſe plaignoient hautement des honneurs qui s'accumuloient ſur ſa tête. Le Cardinal lui envoya même pluſieurs meſſages, pour lui témoigner qu'il étoit toujours ſon ſerviteur, malgré ſes propos, ſon mécontentement,

mécontentement, qu'il attribuoit, disoit-il, au louable desir de voir gouverner l'Etat d'une mamaniere encore plus parfaite.

Villeroy, qui étoit toujours de mauvaise humeur quand son ressentiment le faisoit parler sur la nouvelle Cour, & qui exaltoit au-dessus des nues les opérations & les personnes du tems de Louis XIV, agréa ces témoignages de Dubois; on se visita réciproquement; mais on va voir ce que méditoit le Maréchal, & quelle bile contre Dubois il lui restoit à répandre.

Un jour, dans une de ces visites que le Cardinal & le Maréchal se rendoient depuis peu, ce dernier, ayant choisi le moment d'une audience publique que donnoit Dubois, emmena avec lui, dans sa voiture, deux autres Cardinaux, pour être témoins de ce qu'il avoit intention de faire & de dire à Dubois.

Villeroy, arrivé à l'Audience, traverse la plus nombreuse, la plus illustre Assemblée; il cause avec quelques-uns, il montre sa figure à tous, & fait appercevoir que c'est le Maréchal de Villeroy qui va parler au Ministre.

Il l'aborde, dans un Cabinet à côté de l'Assemblée, & là il commençe les complimens d'usage; il parle fort tranquillement d'affaires d'administration, & de l'éducation du Roi; mais bien-

tôt, donnant peu-à-peu l'essor à son caractere mécontent, il en veint des complimens généraux à la critique des opérations de Dubois, de la critique à l'invective contre sa personne, de l'invective aux sarcasmes sanglans, au récit enfin de sa vie scandaleuse; il lui dit publiquement qu'il étoit marié & Cardinal en même-tems; il lui nomma l'Intendant qu'on disoit avoir enlevé les preuves de son mariage, & quelle récompense lui étoit préparée; il lui rappella sa basse extraction, & comment il en étoit sorti, en servant de Domestique à un vieux Prêtre qui le faisoit étudier; il éleva la voix, pour qu'on pût bien entendre, qu'il avoit perverti l'enfance du Duc d'Orléans, dont les qualités naturelles auroient fait un Prince accompli & religieux, s'il n'avoit altéré par ses leçons & ses exemples un caractere facile, aimable, flexible & porté à suivre la direction d'un Gouverneur; il lui dit, qu'il avoit sacrifié toute la Cour du feu Roi à sa passion; qu'il avoit exilé les Grands de l'Etat, bouleversé les fortunes, le Royaume & le Département des Finances; il ajouta que le faste de sa maison étoit le produit des vols scandaleux faits impunément pendant le Systême; il dit que pour élever le Duc d'Orléans à la Régence, il avoit perdu l'autorité Royale, s'étant ligué avec le Parlement; & que

pour se donner le Chapeau, il avoit exilé & frappé ce Parlement, dont il n'avoit plus besoin: *Tu es un scélérat*, lui dit-il en sortant, *tu es l'horreur de la France, & de tous ceux qui te font la cour & qui te détestent; dans peu, le crime qui circule dans ton sang vangera la France des maux que tu lui fais; en attendant, venge-toi, si tu le peux, contre cette tête forte qui te parle, fais-moi arrêter, exiler, ou renfermer, si tu le peux.*

Une telle tragédie frappa de consternation les Courtisans qui étoient venus chez Dubois traiter d'affaires, ou solliciter des graces; on n'osoit ni se parler, ni respirer, ni regarder personne en face. Dubois, brutal de son naturel, & que tout le monde redoutoit à cause de son irascibilité, fut lui-même comme frappé d'épouvante. Il avoit, dit-on, écouté le récit de son histoire avec attention, & les yeux baissés, sans oser l'interrompre. A la fin, il se contenta de dire à l'Assemblée que ce vieillard, depuis long-tems extravagant, méritoit de finir ses jours aux Petites-Maisons; mais qu'il vouloit prouver par sa modération & ses supplications au Régent, que si le Cardinal Dubois étoit coupable de si grands forfaits, il savoit au moins pardonner les offenses, & qu'il alloit dès ce pas en raconter l'aventure au Régent & à son

Conseil, & les supplier d'oublier cet acte de folie, cet acte d'une parfaite extravagance.

Il se passa en effet plusieurs jours, pendant lesquels le Régent & Dubois ne faisoient que sourire de la scène, quand ils rencontroient quelqu'un de ceux qu'ils savoient avoir entendu le récit de l'histoire de Dubois. On crut donc effectivement pendant quelques semaines qu'il étoit capable de quelque vertu, & d'oublier la vengeance, soit par mépris, soit au moins par crainte d'attaquer un personnage aussi puissant; mais les plus clairvoyans savoient bien que des pareils sacrifices ne sont point connus des Ministres; ils s'attendoient donc que l'un des deux, du Cardinal ou du Maréchal, seroit renvoyé; & il étoit bien plus probable que Villeroy seroit puni du plaisir qu'il s'étoit donné, d'humilier Dubois, & c'est ce qui arriva.

Le Régent, ayant un jour à travailler avec le Roi, sur des affaires secrettes, ou peut-être voulant causer avec lui sur des objets ordinaires, & chercher un prétexte de renvoyer le Maréchal, pria le jeune Monarque, que le Gouverneur ne quittoit jamais quand il étoit avec le Régent, de trouver bon qu'il fût seul dorénavant avec lui pour parler d'affaires d'Etat, qu'il devoit seul entendre. Villeroy, offensé de l'exclusion, ré-

pondit à ce Prince ; qu'il ne perdroit pas de vue le Roi ; que la garde de sa Personne lui étoit confiée par le testament de Louis XIV, vérifié & reconnu par un Arrêt du Parlement & par toutes les Loix nationales; qu'il répondoit de la vie du Roi, & qu'il vouloit assister en personne à tous les travaux & aux conférences que demandoit le Régent. A ces propos le Duc d'Orléans répondit, que la personne du Roi étoit dans une aussi grande sûreté sous ses yeux, qu'en la présence de Villeroy. Il dit en peu de mots qu'il s'oublioit, & qu'il ne savoit plus qu'il parloit au Régent du Royaume, au premier Prince du Sang : il sortit sans autres propos, laissant Villeroy à ses réflexions & aux fonctions de sa charge ; mais sur le champ il alla tenir un Conseil extraordinaire, il montra combien les prétentions de Villeroy étoient devenues dangéreuses & contraires à la paix du Ministere & de l'Etat; le Prince trouva des approbations tant qu'il en voulut, pour perdre Villeroy, & l'expédition en fut renvoyée au lendemain.

Ce jour là Villeroy, toujours rassuré, malgré les scènes dangéreuses qui s'étoient passées en présence du Roi & chez le Cardinal, se présenta chez le jeune Monarque quand il fut levé, pour remplir les fonctions de sa charge : sur le champ

il fut investi dans l'anti-chambre, même du Roi, par une troupe de jeunes Seigneurs, compagnons des plaisirs du Duc d'Orléans; qui se donnerent celui d'enlever le vieux Gouverneur, sans qu'il sut lui-même si c'étoit un jeu fait à plaisir, que se permettoient de jeunes étourdis, ou une punition réelle: la Fare, plus personnellement attaché au Régent, gouverna cette expédition avec beaucoup d'intelligence, d'ordre & de précision: le Maréchal qui crioit en jurant de toutes ses forces, fut renfermé dans la premiere chaise à porteur qu'on trouva, & puis dans un carrosse, depuis long-tems tout prêt, & il fut ainsi enlevé, ou plutôt escamoté de la Cour, sans que le Roi, ni les Ministres, ni le Régent, ni les Gens même du Maréchal pussent s'en aviser: plusieurs heures après l'expédition, on apprit à ces derniers que leur Maître venoit de partir pour sa terre de Villeroy, ce qui les étonna autant que le Maréchal lui-même.

Mais le lendemain le Régent, le Cardinal Dubois, & même toute la Cour, furent à leur tour dans un autre embarras aussi imprévu; l'ancien Evêque de Fréjus, Précepteur du Roi avoit disparu de la Cour, & de chez lui sans qu'on pût avoir aucune idée de ce qu'il étoit devenu, ni du motif d'une évasion aussi extraordinaire; le Roi

qui commençoit à montrer quelque volonté, qui étoit attaché à son Gouverneur & sur-tout à ce Prélat, se dépitoit de son éloignement & crut encore que Fleury étoit exilé : il ne cessa donc de pleurer, & refusa de prendre toute nourriture & tout repos pendant la nuit, qu'il passa en sanglots, en cris aigus & en gémissemens : le Duc d'Orléans & Dubois en étoient consternés & se repentoient déjà avec raison d'avoir exilé Villeroy sans prévoir tous les événemens : des Courriers furent donc envoyés dans tous les coins de la France pour chercher le Précepteur, pour le rendre au Roi & pour imposer silence à tant de méchans qui publioient déjà, les uns qu'il étoit exilé, les autres que le Cardinal Dubois l'avoit fait enlever & disparoître, pour en imposer enfin à ceux qui poussoient l'extravagance au point d'imputer au Régent à ce sujet des calomnies plus atroces ; heureusement pour le repos du jeune Roi qui en avoit eu la fievre, & pour la tranquillité du Régent & de Dubois qui ne savoient quel remède apporter à sa douleur extrême, on l'alla déterrer chez Lamoignon à Bâville, d'où il avoit déjà donné la commission à quelqu'un de ses gens de décéler son secret. Cette découverte qui rétablit les esprits, qui combla le Régent de satisfaction, tira de Dubois ces paroles qui furent dès lors si souvent répétées, *il s'est enfui à*

Bâville le bon homme pour le plaisir de s'y faire chercher & pour faire l'enfant.

La suite de cette affaire montra que Fleury n'avoit pas été à la Trape pour y faire ce que Dubois lui attribuoit; le Précepteur revint à la Cour où il jouit de la confiance entière du jeune Roi; & Villeroy, furieux de le savoir en place, manda de de Lyon, où il venoit d'être transféré, que Fleury l'avoit trahi en revenant auprès du Roy, disant qu'il existoit entr'eux un compromis signé, par lequel l'un des deux venant à perdre sa place, l'autre iroit se retirer dans sa terre ou dans un Couvent, d'où il ne sortiroit que pour occuper avec l'autre son ancien poste, & qu'il falloit pour y réussir s'attirer l'amitié sur-tout du Monarque : Fleury ne put se refuser de reconnoître l'existence de cette respective promesse, il l'avoua à ses intimes qui lui rendirent ce qu'en disoient les nouvelles publiques; mais il ajouta que la vive douleur du Roi, son espèce de désespoir se voyant privé en même temps d'un Gouverneur & d'un Précepteur qu'il aimoit & qu'il avoit accoutumé étant des cas imprévus dans leur accord, la situation du Monarque avoit dû suspendre l'effet de sa promesse.

Telle fut la fin du Maréchal de Villeroy, digne d'être respecté de Dubois & même du Régent à cause de ses vertus qui avoient je ne sais

quoi d'antique & de vénérable dans une Cour d'où étoient preſque bannis les mœurs & la bonne foi.

Villeroy étoit grand & bien fait, il avoit été très-galant avec les femmes & ſe vantoit encore de ſes victoires dans ſes vieux ans ; il fut dans la diſgrace tant que le Duc d'Orléans vécut, & l'ordre de ſon exil ne fut révoqué que ſous le Miniſtère de M. le Duc qui lui permit de revenir à la Cour ; le Roi, qu'on avoit prévènu, le reçut froidement, ce qui le piqua ſi fort qu'il alla s'établir à Paris : ſous le Miniſtère du Cardinal de Fleury il déſira de revenir à la Cour, & Maréchal, premier Chirurgien, ſe chargea de la négociation ; Villeroy demandoit ce qui lui étoit dû de ſes appointemens comme Gouverneur de la perſonne du Roi, & le payement de ce qu'il avoit en billets de Banque, qui ſe portoit à ſix cent ſoixante mille lives ; il demanda qu'à l'avenir ſes honoraires lui fuſſent payés, que le Duc de Villeroy, ſon fils fût créé Maréchal de France, & que le Marquis d'Alincour fût fait Duc & Pair, en faiſant revivre pour lui le Duché de Beaupréau. Le Cardinal lui accordoit le payement de ſes appointemens juſqu'à ſon exil & ſes billets de Banque ; mais il lui refuſa le reſte de ſes demandes : Villeroy étoit diſpoſé d'accepter ; mais le Roi ne parlant plus de lui, il ne

parut plus à la Cour, & il mourut, ſans recevoir même les arrérages de ſes appointemens, le 18 Juillet 1730.

On voit comment Dubois, dévoré d'ambition avoit éloigné de la Cour ou du Miniſtère, quiconque eût oſé le contre-carrer dans ſon projet de devenir premier Miniſtre.

Noailles, homme droit, attaché aux intérêts de l'Etat, avoit été exilé.

Villeroy avoit perdu ſa place.

Dagueſſeau, Magiſtrat plein de droiture & le plus intégre perſonnage du ſiècle, étoit exilé à Freſne.

Nocé, l'un des roués les plus facétieux, avoit été relégué dans l'une de ſes terres pour ſes vrais & bons mots.

L'empire que Canillac avoit pris ſur le Régent avoit éloigné *ce Mentor* de tous les débauchés.

Albérony, l'ennemi juré de Dubois, vivoit obſcurément à Rome.

Le Parlement qui avoit reçu une rude leçon, n'étoit pas encore revenu de ſon état de conſternation.

La maiſon du Duc du Maine étoit frappée de la même terreur.

Le Miniſtère étoit compoſé de perſonnages ſans vertu ni caractère.

Tous ſes ennemis étant ainſi conſternés ou exilés, Dubois ſe fit alors déclarer premier Miniſtre.

Il ſera difficile à la poſtérité de concevoir comment le Régent, avec toutes ſes qualités, ſon caractère, ſes connoiſſances, ſon génie même & ſon courage, ſe laiſſa gouverner par Dubois, qu'il mépriſoit. Le chapitre qui ſuit explique ce grand problême.

CHAPITRE XXII.

Suite des Anecdotes de la Cour; dernieres Orgies du Régent.

NOUS ignorerions quelle fût la marche des mœurs des Grecs & des Romains, & comment leur ſévérité primitive dégénéra en licence & en corruption, ſi les Hiſtoriens de ces Peuples n'avoient conſervé le tableau des mœurs de leurs comtemporains.

Je manquerois moi-même au premier de mes devoirs, ſi je n'expoſois avec fidélité dans cet ouvrage, l'état de nos mœurs & l'influence de celles de la Cour ſur la Capitale, où les modes, les erreurs, les lumières, la perverſité paroiſſent au grand jour, & d'où elles paſſent comme de

leur ſource dans les Provinces. Tite-live & Tacite, tous les Hiſtoriens eſtimés, ont rempli leurs devoirs ſur cet objet. Je dois donc imiter leur véracité; mais en m'abſtenant du détail ſcandaleux que repouſſent la modeſtie, & la ſévérité des mœurs.

Je dirai donc, qu'en 1722, la Cour privée du Roi, compoſée de ſon Gouverneur, de ſon Précepteur, de ſes inſtituteurs, étoit formée de Perſonnages pieux, d'une conduite édifiante; mais, autant cette Cour étoit retirée & chrétienne, autant celle du Régent étoit licentieuſe & dépravée, & quoique ce Prince, à force de jouir des plaiſirs, fût dans la ſituation d'une extrême vieilleſſe, ſes maitreſſes & ſes compagnons de débauche recherchoient des lubricités d'un nouveau genre pour le réveiller.

Le Cardinal Dubois ne connoiſſant point la malignité des humeurs qui circuloient dans ſon ſang, ne prévoyant point ſa mort prochaine, cherchoit tous les moyens de s'emparer de l'autorité, pour régner en France à la majorité, comme il régnoit pendant la Régence. Il étoit averti de la nullité du Duc d'Orléans, & craignoit que ce Prince doué des connoiſſances néceſſaires à toutes les parties de l'Adminiſtration, & né pour la gloire, n'abandonnât ſon genre de vie, pour s'occuper des affaires de l'Etat, lorſqu'il

seroit parvenu à cet âge où les passions éteintes n'éloignent plus les hommes de la reflexion. Dubois avoit attaché jusqu'àlors le Duc d'Orléans à tous les plaisirs; il l'en avoit enivré. Ses artifices alloient jusqu'à lui rendre le travail difficile & dégoûtant, lui présentant les affaires compliquées du côté douteux, & jamais du vrai côté. Il connoissoit tout l'intérieur de son élève; il l'avoit approfondi dès l'enfance; il cherchoit, de concert avec *les Roués*, des divertissements d'un genre nouveau, & plus le Régent approchoit de cette indifférence ultérieure pour les plaisirs que la nature à voulu être la peine de la débauche, & plus le Cardinal, ingénieux dans l'art des ressources, en imaginoit de nouveaux genres, capables de l'occuper.

La Cour de ce Prince dans ce tems-là, alloit tenir ses orgies au Château de St. Cloud, plutôt que dans tout autre lieu; car on commençoit à craindre le Précepteur Fleury, qui prenoit de l'empire sur le jeune Roi & qui avoit des principes trop contraires à ces scenes lubriques. Il étoit d'ailleurs plus décent de s'éloigner du Roi & de la Capitale. On s'assembloit donc à St. Cloud, d'où l'on chassoit tous les valets. Là se trouvoient des Femmes publiques, conduites de nuit & les yeux bandés, pour qu'elles ignorassent

le nom du lieu ou elles étoient : le Régent, ses Femmes & *les Roués*, qui ne vouloient pas être connus, se couvroient de masques, & je dois ajouter à ce sujet, qu'on dit un jour en face de ce Prince, *qu'il n'y avoit que le Régent & le Cardinal Dubois capables d'imaginer de pareils divertissements.*

D'autre fois, on choisissoit les plus beaux jeunes gens, de l'un & de l'autre sexes, qui dansoient à l'Opéra, pour répéter les ballets, que le ton aisé de la société pendant la Régence avoit rendus si lascifs, & que ces jeunes gens exécutoient dans cet état primitif, où étoient les hommes avant qu'ils connussent les voiles ou les vêtemens. Ces orgies, que le Régent, Dubois, & *ses Roués* appelloient les *fêtes d'Adam*, furent repêtées une douzaine de fois, car le Prince parut s'en dégoûter. Le Cardinal occupoit ainsi le Duc d'Orléans, la majorité approchoit, & pourvu qu'il pût l'atteindre & jouir alors de son crédit, son plan étoit formé, il vouloit éloigner le Régent.

Aux fêtes d'Adam succédèrent bientôt des orgies d'un nouveau genre; & je dois dire que ma plume, obligée de les décrire, tremble dans ce moment même, & se refuse de laisser aux âges futurs la description de ces infâmies; je le ferai cependant, puisque la réticence est un vice

dans l'hiſtoire, & que la candeur eſt une de ſes qualités; & j'ajouterai que la Tencin, femme lubrique, ingénieuſe dans l'art des reſſources, connoiſſant les cauſes & les dégrés de la vieilleſſe anticipée du Régent, & le beſoin ſur-tout de l'occuper, pour conſerver à Dubois ſon influence, imagina de nouveaux plaiſirs. Elle étoit le conſeil du Cardinal, elle gouvernoit ſa maiſon, où elle repréſentoit avec beaucoup de graces, étroitement liée avec ſon frère, à qui tous les moyens étoient bons pour parvenir; elle donnoit ſans ceſſe à Dubois des avis nouveaux, & lui montroit toutes ſortes d'expédiens, pour maintenir ſon pouvoir, & pour écarter les dangereux perſonnages. Quand le Régent ne voulut donc plus de répétition de danſes, elles ſugéra au Cardinal, de propoſer les fêtes & les divertiſſements *des Flagellants*. Elle avoit lu l'hiſtoire eccléſiaſtique, elle connoiſſoit celle de ces hérétiques, & l'idée d'amuſer le Régent de cette manière, parut ſi plaiſante au Cardinal, qu'il accourut ſur le champ chez le Prince, comme pour lui annoncer des nouvelles preſſantes.

Le Duc d'Orléans ne pouvant recevoir alors le Cardinal, lui fit répondre de renvoyer l'affaire parce qu'il étoit occupé; mais Dubois repartit qu'elle étoit trop preſſée; ainſi le Régent, perſuadé qu'un

Courrier pourroit en effet avoir apporté quelque grande nouvelle, lui fit dire d'attendre un inſtant, enſuite le fit entrer.

Dubois, qui étoit tout hors de lui-même quand un objet curieux & nouveau l'occupoit, annonça au Duc d'Orléans qu'il avoit ordonné, de concert avec Broglio, une fête qui étoit abſolument d'un nouveau genre, & dit qu'elle devoit rajeunir ſon Alteſſe Royale, & parla des aſſemblées de flagellans, lui conſeillant de ſe donner le plaiſir de répéter en ſa préſence les divertiſſements des anciens temps. Le Régent, tout, ébahi applaudit beaucoup à la propoſition, & le récompenſa des plus grands éclats de rire. *Je le veux bien,* lui dit-il, *à condition que tu ſeras de la partie & que nous t'écorcherons.*

Dubois ſortit, & le lendemain chaque *roué* fut pourvu d'une douzaine de fouets pour le divertiſſement. La ſociété des roués ſe demanda ce qu'on devoit y faire, & on fut inſtruit d'avance du nombre des acteurs qui feroient de la partie; car chacun ſe montroit ſon fouet dans les compagnies, comme l'indice de la fête prochaine; en s'eſſayant ſur les mains l'effet des coups de ces inſtrumens: épargnons, épargnons les détails puiſque nous n'avons pu cacher l'anecdote. Toute la Cour des roués ſe flagella dans une nuit pro-

fonde;

fonde; mais faisons encore mieux connoître le Régent.

Ce Prince, du sein de ses lubricités, laissoit paroître des remords; *que dira l'histoire* ? (dit-il un jour au Cardinal Dubois, qui le raconta à Madame Tencin, de qui je tiens ces anecdotes) : *elle représentera les orgies de ma Régence, comme ces fêtes que nous connoissons tous de la Cour des Mignons de Henry III; nos fêtes ténébreuses seront mises au grand jour; la postérité en connoîtra les détails, & les artistes les graveront.* Mais il ajouta que si cela arrivoit, on verroit au moins que tout se passoit à l'instigation d'un Cardinal, & reprochant ensuite à Dubois les mauvais exemples qu'il lui avoit donnés, il dit; qu'exercé par lui dans la jouissance des plaisirs, il en avoit contracté l'habitude dès son jeune âge. *Va-t-en* lui dit-il: *chien de Cardinal & sors d'ici*; mais Dubois reprenant ce ton d'empire mêlé de respect qu'il employoit dans ces circonstances difficiles, ajouta *que son Altesse Royale avoit à peine commencé de jouir des plaisirs, & qu'il ne vouloit pas qu'il s'arrêtât en si beau chemin.* Il dit qu'il vouloit lui procurer, & toujours dans les grandes manières, la jouissance des plaisirs imaginés par les débauchés de tous les âges & de toutes les Nations; il dit qu'ayant ordonné à Madame de Tencin, de

composer *la Chronique scandaleuse du genre humain*, elle avoit été à la recherche des plaisirs des Grecs & des Romains, & il promit de lui apporter le lendemain le récit fidèle de ce que les Empereurs & les plus fameuses Courtisannes avoient imaginé ou pratiqué de piquant & de voluptueux pendant leur regne ; il ajouta que lorsque son Altesse Royale auroit lu la description de quelques fêtes, elle voudroit essayer de ce genre nouveau.

A ce récit le Régent se réveilla de son indifférence, il ouvrit ses deux grands & beaux yeux, tout émerveillé d'entendre annoncer des fêtes qui seroient le résultat des plaisirs de l'espèce humaine toute entière, & demanda sur le champ ce livre nouveau de Madame de Tencin.

Elle existe encore cette histoire ordurière & manuscrite des actions crapuleuses des libertins connus par l'histoire de toute l'antiquité : Madame de Tencin qui l'avoit composée à l'usage de Dubois & du Régent, la commence par le récit des erreurs affreuses de ce Peuple de l'Orient que la nature n'avoit appellé qu'à la jouissance des plaisirs innocents & qui ne lui avoit donné qu'une inclination régulière pour ses beaux ouvrages.

De chez les Grecs, Madame de Tencin passe à Rome & dépeint les débordemens de cet Empire, à l'époque où la dépravation avoit suc-

cédé à ses mœurs antiques & séveres : l'Auteur n'oublie pas les fameux cantiques de Salomon, ni les ouvrages des Marini & de l'Arétin ; elle m'a paru en avoir enrichi son ouvrage.

Viennent ensuite les amours de nos Reines de France, les anecdotes scandaleuses des Souverains de l'Europe moderne & celles sur-tout de nos Régentes ; les peintures voluptueuses sont si bien exprimées dans cet ouvrage, que le Duc d'Orléans, habile dans l'art de juger de la beauté dans tous les genres, applaudit & permit à Dubois & à Broglio de s'occuper de la répétition des fêtes à St. Cloud, selon l'usage ; & ce que les Romains, ce que les Grecs, ce que les Cours d'Italie les plus corrompues avoient imaginé de plus piquant, de plus voluptueux, ou de plus infâme, on l'exécuta, ou bien on en fit des essais ; on mit en action Messaline & Cléopatre ; ou joua Ninon, dont la mémoire étoit bien plus récente ; on fit sortir des tombeaux les débauchés de l'antiquité la plus reculée.

Jamais les orgies ne commençoient que tout le monde ne fût dans cet état de joie que donne le vin de Champagne ; on ne parloit d'agir que tout le monde ne fût gris & bien repu ; & lorsque la compagnie arrivoit à ce moment là, lorsque les verres sautoient en l'air, lorsque les propos

joyeux, les chanſons bāchiques, les liqueurs, le récit ſur-tout des anecdotes ſcandaleuſes qui ſortoient, avec des commentaires & des aſſaiſonnemens, de la bouche des femmes, avoient mis tous les ſens dans un état d'éveil, alors commençoient les répétitions. Le Régent pendant ce temps-là ſe retiroit dans un coin avec quelques-uns, d'où il applaudiſſoit à ce que ſe permettoit cette étrange compagnie; des femmes de tout état, mais ſans diſtinction de rangs y étoient reçues, & la génération actuelle ſeroit bien ſurpriſe d'y trouver des meres ou des ayeules, car la plupart en ont demandé pardon à Dieu le reſte de leur vie. Les plus libertines étoient recherchées du Régent; elles étoient incitées, animées par l'infâme Cardinal qui leur donnoit des bijoux, de l'argent, des places & du papier du temps de Law. La Tencin & Dubois s'occupoient à l'écart du ſuccès de ſes aſſemblées qui amuſoient le Régent, ils diſpoſoient en attendant des affaires du Gouvernement & on touchoit à la majorité.

Quoique le Régent s'amuſât de ſes parties bruyantes & libertines, il avoit néanmoins quelqu'attachement particulier. Après toutes les maîtreſſes dont j'ai parlé dans le cours de cet ouvrage, il ſe lia à la Marquiſe de Parabere, jeune, jolie & dégoûtée de ſon mari, qui adonné au vin,

portoit dans la société des habitudes étrangères à notre siècle, se montrant plus attaché à la bouteille qu'à sa femme. Les Seigneurs, selon les mœurs du temps, aimoient encore à boire ; & les liqueurs enivrantes étoient plus connues que nos boissons sucrées, telles que le café & le thé que je vois rechercher d'avantage vers la fin de ma carrière.

Madame d'Averne, qui recevoit chez elle une compagnie choisie de jeunes libertins dans ce temps-là, étoit encore fort aimée du Régent. La Duchesse de Gèvres, Madame de Sabran, continuoient aussi leur genre de vie avec ce Prince ; ces Dames n'étoient ni jalouses ni ennemies ; elles s'invitoient à des fêtes mutuellement, se donnoient des rendez-vous, se prêtoient même leurs amans, cherchoient des nouvelles maîtresses au Prince : & Madame de S. alla jusqu'à conduire chez lui Madame de Nicolay qui parut un instant sur la scène au commencement de l'année 1722, & qui disparut dans l'instant.

Toutes ces femmes voyoient Emélie & les autres filles de théâtre ; les titrées parloient d'un ton d'égalité à celles qui ne l'étoient pas. Les vieilles femmes, celles de l'ancienne Cour, (les dévôtes exceptées) les autres femmes, souhaitoient en général d'avoir accès dans l'intérieur de cette Cour. Le Public cependant ignoroit le détail de ces fêtes,

mais on savoit en gros que le Régent & quelques affidés se divertissoient en commun, quoique fort sécrétement.

CHAPITRE XXIII.

Tableau du Ministere fait par le Duc d'Orléans (1).

AINSI il ne restoit auprès du Prince dans sa société intime, que des débauchés ou des Ministres sans talens, que le Duc étoit le premier à tourner en ridicule. Il fut admiré un jour de toute la compagnie de Madame d'Auverne sa maîtresse, où il fit une critique piquante de son propre caractère & des Ministres qui étoient alors en place.

Ce qu'il dit de lui-même fut d'un goût singulier & si nouveau, que tout Paris admira ses talens dans l'art de la médisance ; & les méchants & les restes de l'ancienne Cour toujours déconcertés des facéties du Prince, le furent aussi de celle que je vais raconter.

(1) Ce Tableau a dû être fait à la fin du mois de Juillet 1723.

Ils auroient volontiers innondé, comme la Grange-Chancel, la Capitale & les Provinces des plus affreux libelles contre lui; mais cette indifférence du Prince qui les désoloit, empêchoit non-seulement l'effet de leurs sarcasmes; mais elle déconcertoit les malins qui voyoient combien ce moyen étoit impuissant pour remplir leurs vues. Le Duc d'Orléans vint un jour chez Madame Daverne, dont l'hôtel étoit le rendez-vous des beaux esprits du temps, & se voyant environné de Gens-de-Lettres, d'Artistes distingués, & de Seigneurs de la Cour, il fit en présence de tout ce beau monde la critique la plus amère de son propre gouvernement; il supposa pour cela une brochure, & dit à la compagnie qui l'écoutoit toujours passionnément :

« Mesdames, les François sont bien méchans » d'écrire contre moi des libelles où je suis encore » déchiré à belles dents, moi & tous les Ministres » aussi; ils feignent que le Czar ayant trouvé le Gou» vernement François plus sage que celui des autres » Etats qu'il a à parcourir, a envoyé exprès en » France un Ambassadeur pour me prier de l'aider » de mes conseils. L'Ambassadeur me fait un grand » éloge de la part de son Maître, & me fait » répondre : *Sa Majesté Czarienne, Monsieur, me fait bien de l'honneur d'avoir si bonne opinion*

de ma capacité : je ne le mérite pas. Louis XIV, jaloux de moi, m'a éloigné de ses conseils : mes études se sont bornées aux Belles-Lettres ; à la Chymie, à la Peinture, à la Musique; ma naissance, il est vrai, m'a appellé à la Régence ; mais je ne me mêle du Gouvernement que pour penser le soir, quand je suis ivre, avec mes compagnons de plaisir, à faire des Edits qui annullent ceux de la Ville. Je suis fâché de ne pouvoir aider votre maître dans ses grands projets ; mais voyez le Cardinal Dubois.

LE CARDINAL DUBOIS A L'AMBASSADEUR DE RUSSIE.

L'Ambassadeur, parlant à Dubois qu'il avoit été trouver de la part du Prince ; le Cardinal lui dit : *il a voulu rire sans doute, le Duc d'Orléans, en vous envoyant à moi. Où veut-il donc que j'aye appris à bien gouverner ? Je suis le fils d'un Apoticaire de Village : j'ai commencé à Paris par être, en Sorbonne, laquais d'un Docteur. Ma bonne fortune m'a fait sous-Précepteur de M. le Régent. Il m'a accablé de dignités, sans me donner la capacité. D'ailleurs, je suis rongé de V.... qui me consume & m'empêche, quand j'en aurois l'ha-*

bilité, de me mêler des affaires de France. Allez-donc voir M. le Garde des Sceaux & les Secrétaires d'Etat.

L'Ambassadeur alla voir tous ces Messieurs qui lui répondirent comme il suit.

M. D'ARMENONVILLE, GARDE DES SCEAUX.

Est-ce comme Garde-des-Sceaux, M. l'Ambassadeur, que vous venez me consulter, ou comme Financier: je vous dirai que je n'ai guerre connu que l'état de mes Finances domestiques, & jamais celles du Roi; & , comme Garde-des-Sceaux, on m'envoye sceller tous ce qu'on veut, sans qu'il me soit même permis de lire: je ne suis qu'un homme de bonne-volonté.

M. DE MAUREPAS.

Je serois charmé d'être utile à S. M. Czarienne, dit-il à l'Ambassadeur de Russie; mais qu'elle ait la bonté de me laisser instruire moi-même. J'ai de l'esprit, de l'envie d'apprendre, de l'amour pour le Roi & l'Etat; mais je sors du College, & n'ai vû d'autre marine qu'un vaisseau qui remontoit la Seine il y a deux ans, & ceux qu'on fait faire, hauts de deux pieds, pour amuser

les enfants de mon âge : je ne désepere pas cependant de me rendre utile un jour à S. M. Czarienne; mais je n'ai été qu'un aimable enfant, espiègle & ne faisant que des niches aux femmes jusqu'à ce jour.

M. DE BRETEUIL.

A qui vous adressez-vous ? Monsieur : Je suis Secrétaire de la guerre, il est vrai, mais je n'ai vu d'autres Troupes que le Régiment qui passa par Limoges pendant que j'y étois Intendant.

M. DE LA VRILLIERE.

Tenez, Monsieur, voilà nos formules de lettres de cachet : c'est tout ce que je connois encore. En voilà une pour renfermer un pauvre Prêtre à la Bastille. C'est tout ce qu'on me fait faire, & tout ce que je sais faire. Je vous la donne de tout mon cœur. Vous pouvez les donner à votre maître qui envoye son monde comme cela en Sibérie.

M. DODUN.

J'étois autrefois Conseiller au Parlement & rapportois bien un procès ; mais M. le Duc

d'Orléans m'a fait Contrôleur-Général, & en vérité je n'y connois rien.

« Voilà, dit le Prince, comment l'Ambassadeur courant de l'un à l'autre Ministre, sans rien pouvoir apprendre, s'en retourna à sa Cour, comme il étoit venu ».

Ce qu'il y a de très-plaisant dans ce récit du Prince, c'est qu'il avoit imaginé la brochure contre lui-même & contre les Ministres ; cette facétie du Prince jusqu'à ce jour n'a jamais été imprimée, & quoiqu'il ne fût point insensible sur les critiques amères ou calomnieuses, ni sur les productions des méchants, le mépris ou l'indifférence qu'il en témoignoit lui étoit commune avec les Grands, les Ministres, les Princes qui ont quelqu'esprit & qui jouent avec la calomnie pour la déconcerter. Telle fut toujours la fierté des plus grands génies. Montesquieu, Rousseau, Buffon, comme le Duc d'Orléans, se moquoient d'elle & Frédéric permettoit même à ses Imprimeurs de la publier. Voltaire voulut, il est vrai, combattre avec elle toute la vie; mais c'est parce qu'il étoit dévoré de la perpétuelle ambition de montrer l'universalité de ses talens, qui alloient jusqu'au sublime dans l'art d'humilier la jalousie.

On voit dans cet état du Ministère, que Leblanc

n'étoit plus en place ; en effet, Dubois étoit à peine reconnu pour premier Ministre, qu'il voulut chasser un homme dont il étoit jaloux, & qui avoit la confiance du Prince pour diverses affaires, & sur-tout, pour celles du cœur & des plaisirs ; il rendoit d'ailleurs, des services essentiels au Duc d'Orléans, qu'il instruisoit fidelement des nouvelles du jour, & des anecdotes scandaleuses des femmes.

Quant à Belle-Isle, que nous verrons dans la suite si puissant & si illustré, il rendoit à Dubois les mêmes services, que Leblanc au Duc d'Orléans, & se dévouoit à tous les détails dont le premier Ministre ne pouvoit lui-même s'occuper ; il se préparoit ainsi de loin, incité par une ambition démesurée, à remplir des places plus élevées ; étroitement uni à Leblanc, & se servant réciproquement tous les deux, pour s'attirer chacun de son côté, la confiance de Dubois & du Prince, ils furent impliqués dans les mêmes affaires ; la faillite d'un Trésorier de l'état des guerres, fut le prétexte qui engagea Dubois à perdre Leblanc, favori du Prince ; & sa jalousie, plus puissante que la gratitude, dont il étoit encapable, sacrifia Belle-Isle, parce qu'il étoit avec Leblanc dans la faillite. Le Trésorier fut mis à la Bastille, & avec lui Belle-Isle & Leblanc lui-

même, qui, assez puissant quelques jours auparavant, pour envoyer à cette prison quiconque pouvoit lui déplaire, alla habiter lui-même cette forteresse. Elle étoit toute pleine des prisonniers qu'il y avoit fait jetter, pour la plupart, & il partagea avec eux l'ennui & les angoisses.

Il seroit bon, dans les Royaumes despotiques, que les Ministres visitassent ainsi quelquefois ces maisons Royales; de même que nos Intendans.

CHAPITRE XXIV.

Suite du Tableau des Mœurs. Orgies Grecques sous les fenêtres de Louis XV à Versailles; grande rumeur à Paris.

LA fureur des orgies s'étoit déjà introduite en France, & non-seulement, les infidélités conjugales & secrettes, les doubles & les triples infidélités, ne pouvoient plus satisfaire le libertinage des Seigneurs de la Cour & des Princes; mais il falloit à la perversité de leurs cœurs, des plaisirs bruyans & tumultueux, des actes libertins d'une

grande publicité, & en présence de plusieurs personnages tourmentés des mêmes besoins.

D'une débauche à l'autre, on vint donc jusqu'à celle des Grecs, & quoique sous le feu Roi, blessé de tout ce qui s'éloignoit du bon goût, de la délicatesse, & de la nature, il se trouva des Courtisans coupables de ces sortes de crimes; quoique son propre frere en eut été accusé & que ce Monarque eût été obligé de le punir sévérement, Louis XIV étoit enfin parvenu à rendre ce vice rare & honteux; il l'avoit obligé de se cacher, de disparoître pour ainsi dire de la société, & de se réfugier dans les ténebres les plus profondes.

Mais sous la régence tout étant permis sur l'article des mœurs, & les Princes & le Cardinal Ministre en donnant eux-mêmes l'exemple, ces scenes honteuses se multiplierent au point qu'il se forma un jour un groupe de dix-sept Courtisans qui se placerent précisément sous les fenêtres du Roi, pendant les chaleurs du mois d'Août 1722. Fontenille, le Duc de Bou **, d'Allinc *, le Comte de Roy *, le Marquis de Meu *, Champ **, Capitaine aux Gardes, & plusieurs autres Officiers de la maison du Roi, furent les ordonnateurs de la fête nocturne;

Ce qu'ils firent, peut-être sous les yeux même

du Roi, ce qu'on entendit, ce qu'on apperçut au clair de la lune, fit mettre à la fenêtre un si grand nombre de Dames curieuses & de Seigneurs de la Cour, que le lendemain tout Versailles, Paris même, fût dans la plus grande émotion, & Fleury, le Maréchal de Vill**, quoique son petit-fils fut de la partie, l'Abbé Vitement & autres attachés au Roi, déclarerent, vu ces plaintes & ces clameurs publiques, qu'ils se retireroient si le Régent n'ordonnoit une punition éclatante. Le Maréchal de B** & son épouse, religieux, dévots même, comme du tems de Louis XIV, firent venir leur fils & lui prêcherent le crucifix à la main, car ces cérémonies étoient encore du goût & les moyens de ce tems-là.

L'éclat que fit cette orgie, engagea donc le Duc d'Orléans, Dubois, M. le Duc, le Maréchal de Villars, de tenir un conseil sur ce qu'il falloit faire *pour appaiser*, disoient-ils, *les dévots;* le Régent qui ne cessoit de sourire, se contentoit de dire qu'il falloit faire une rude semonce à ces Seigneurs, & leur dire qu'ils n'avoient par le meilleur goût du monde & cependant quand on dit que ces Messieurs avoient deja formé une Confrairie, il opina pour la dissolution.

Dubois étoit plus indulgent, il disoit que si

on puniſſoit ces Meſſieurs, tout le monde deviendroit ſi hipocrite & ſi circonſpect qu'on ne trouveroit plus à employer perſonne, & que les affaires de l'Etat demandoient quelquefois pareils perſonnages, libres de ſcrupules pour une infinité d'opérarions, & il conclut à les laiſſer tranquilles.

Villars & M. le Duc obſervant que ce vice n'étant pas connu du Peuple, il falloit une punition qui ne fit aucun éclat, demanderent ſeulement quelques jours de Baſtille : tous ces opinans avoient beaucoup à ſe reprocher ſur cet objet dont ils étoient Juges & partie, ils conclurent cependant pour des punitions légeres qui n'empêcherent pas les huées de Verſailles, ni de Paris, contre l'orgie du jardin qui étoit connue.

Fontenille fût mis à la Baſtille, & s'appliqua depuis ce tems-là à changer de nom ; il prit celui de Ramb * *, il étoit le plus oſé & le premier des coupables, ayant mis entrain tous ſes camarades, imaginé les formes de la fête & propoſé les actions : d'Alin *, fût envoyé à une de ſes terres ; de Meuf * fût obligé par lettres de cachet d'aller à ſon Régiment. Diſons la vérité ſur Bouf * ; il ſe laiſſa maltraiter plutôt que de conſentir à aucune mauvaiſe action ; il avoit de la religion & des mœurs ; il menaçoit de

de crier au fecours, il fut tourmenté, perfécuté violenté, accufé d'être dévot & poltron, & il ne fut puni que par fon pere & fa mere qui fe fentirent outragés.

Villars, qui ne fait qu'indiquer la plupart de ces faits dans fes Mémoires, qui eft circonfpect, mais qui fe contente cependant de taire la vérité fans l'altérer, dit feulement : « il arriva une » aventure fâcheufe dans la famille du Maré- » chal de Ville* ; il fe vit obligé d'éloigner la » Ducheffe de Retz, fa petite-fille, pour une » conduite trop libre ; & le Marquis d'Alin*, » fon petits-fil, pour des aventures de jeuneffe » qui avoient fait beaucoup de bruit. On envoya » le Marquis de Ramb**, Colonel de Navarre, » à la Baftille, & le Marquis d'Alin*, à » Joigny «.

Le Maréchal de Villars confond ici deux faits très-diftincts : l'orgie du jardin fous les fenêtres du Roi, & celle de madame d'Alin* qui s'étoit paffée quelques jours auparavant, comme il fera dit dans ma Vie privée, dont M. de la B** s'eft chargé ; l'Hiftorien des Mémoires de mon tems, ne voulant traiter que les chofes générales ou les faits particuliers qui y tiennent.

Villars, comme lui, devoit rapporter l'orgie, parce qu'il écrivoit l'hiftoire de France, & il

devoit taire, par la même raiſon, l'Anecdote de madame d'Alin *, parce qu'elle eſt Anecdote de famille.

CHAPITRE XXV.

Mort de Dubois ; le Duc d'Orléans déclaré premier Miniſtre.

PARVENU, par ſes menées, à dégoûter des affaires le Duc d'Orléans, Dubois vouloit l'éloigner entiérement de la Cour. On n'a jamais bien dévoilé les détails de ce dernier projet du Cardinal ; mais ce qu'il échappa d'en dire au Prince, inſtruiſit trop bien toute la Cour, des manœuvres de Dubois, pour accabler ſa mémoire de l'exécration qu'elle mérite. Ce qu'on a bien ſçu, c'eſt qu'il entroit dans ſon plan de perdre auſſi l'ancien Evêque de Fréjus, Précepteur du Roi, qui jouiſſoit de la confiance & de l'amitié du jeune Monarque.

Dubois, qui cachoit avec ſoin de ſemblables intrigues, intérieurement tourmenté du démon de l'ambition, qui ne pouvoit le laiſſer tranquille,

fut surpris par la mort dans ces dispositions, ce qui l'empêcha d'accomplir ce nouveau crime ; ensorte qu'il mourut en hypocrite, affectant jusqu'au dernier instant, un attachement inviolable au Duc d'Orléans, dont il n'avoit fait les affaires, que pour conduire, comme on l'a vu, celles qui le regardoient personnellement.

Rongé depuis long-temps d'une maladie honteuse, il ne menoit plus alors qu'une vie malheureuse & souffrante ; il cachoit sa maladie avec soin, & se livroit à une fureur extrême, lorsqu'il apprenoit que le public étoit instruit des maux dont il n'avoit jamais voulu lui cacher les causes. Le Roi fit cette année la revûe de ses troupes, & le Cardinal, qui voulut y paroître, pour réparer la réputation qu'il s'étoit faite d'avoir une maladie honteuse, monta un cheval, qu'il fit si bien caracoler, pour imiter la grace & la légereté d'un jeune homme vigoureux & bien portant, que le venin qui circuloit dans son sang, se porta dans une partie de son corps, où il se donna un coup en montant, & où soudain se mit une mortelle gangrenne.

Les Chirurgiens voulurent faire une visite ; & l'appareil du mal, fut tel, que, pour éviter une mort prochaine, l'amputation totale fut délibérée d'une

voix unanime, & non point une opération différente, comme on l'a dit dans le temps.

Une auſſi étrange nouvelle rendit le Cardinal plus furibond; mais il fallut bien s'y réſoudre, quand on lui dit que la mort ſeroit la ſuite d'une plus longue réſiſtance : alors il ſe laiſſa tranſporter à Verſailles dans ſon appartement : là, il lui fut propoſé de recevoir les Sacremens, qu'il refuſa avec humeur.

Mais quand il vit l'effrayant appareil des Docteurs, des Chirurgiens, & ſur-tout de leurs inſtrumens, il déſigna cependant un Récollet de Verſailles, qui vint lui parler pendant un quart-d'heure au plus, & ce fut là le ſeul acte de repentir qu'il donna.

L'opération, cependant, ne laiſſoit point aux Chirurgiens un grand eſpoir de conſerver les jours de cette Eminence : il fut donc réſolu de l'engager à recevoir la Communion avant d'être opéré ; mais le malade éluda la queſtion, en leur diſant que les Prêtres de Verſailles n'étoient pas aſſez inſtruits du cérémonial qui eſt dû à un Cardinal; enſuite, proférant des blaſphêmes contre Dieu, & des juremens contre les Médecins, il leur dit ces paroles : *à préſent, je ne veux plus être opéré.* Le Régent vint le ſupplier de permettre qu'on procédât à ſa prochaine guériſon,

& à force de prieres & de sollicitations, il s'y détermina. La Peyronie fit donc, en cinq minutes, avec beaucop d'art, de courage & de dextérité, cette opération scandaleuse, quoiqu'interrompue par le malade, qui déployoit ses dernieres forces en invectives & en juremens.

Après l'opération, les Docteurs & les Chirurgiens reconnurent que Dubois n'avoit pas longtemps à vivre ; & comme il avoit encore la vivacité d'esprit, & toute l'énergie d'une volonté indomptable, cette autre nouvelle, qu'il falloit mourir, augmentant sa désolation, le jetta dans un état de désespoir, qui ne finit plus qu'avec la vie. On observa qu'il demanda à considérer encore, ce que l'art avoit fait extraire de son corps, que cette vue lui fit grincer les dents, & occasionna des contorsions hideuses dans toute sa physionomie. Enfin, cette scene effrayante fut terminée par l'appareil des Saintes-Huiles, qu'un Prêtre apporta, au défaut de l'Eucharistie, qu'on n'avoit pas demandé ; & tout ce qu'il y eut de personnes religieuses dans la chambre, eut le temps d'être consterné, de voir, pendant quelques momens, sur la même table, les instrumens du crime, confondus avec ceux de la Religion. Le Régent, qui observoit autour du lit, la marche de la maladie, en parla en ces termes à Nocé.

« Dubois a consenti enfin à se laisser faire Eu-
» nuque noir, mais il n'a voulu se priver de la
» partie, que quand il a sçu qu'il faudroit perdre
» le tout. Tu aurois été aussi ébahi que moi, si
» tu eusses vu l'embarras du Prêtre, qui n'en sa-
» voit pas tant que nous, & qui lui a apporté les
» Saintes-Huiles : il les a placées précisément à
» côté du Priape hideux, sans en connoître la
» figure. L'orage qui menace, va faire partir mon
» drôle, & demain, sans doute, tu auras de mes
» nouvelles ».

Le lendemain, le Régent écrivit en effet à Nocé ; « morte la bête, & mort est le venin ; » je t'attends ce soir au Palais-Royal ». Son corps fut porté de Versailles, dans l'Eglise du Chapitre Saint-Honoré, qu'il infecta, & il fut enterré dans la premiere Chapelle à droite, en entrant, où les libertins affichèrent en passant, des épitaphes satyriques, toutes dignes du personnage : son frère, lui fit élever un beau mausolée, sans doute pour dédommager les Chanoines du legs onéreux d'un tel cadavre : mais l'opinion ne voulut pas qu'une inscription mensongere en imposât, ni à la génération présente, ni aux âges futurs ; elle est simple, vraie, & digne de Dubois : on y fait l'énumération de ses charges & de ses dignités ; & l'Epi-

taphe se termine, par le grand souhait d'un bonheur plus véritable.

Le Cardinal Dubois étoit né avec un grand esprit d'intrigue, se connoissant bien en caracteres, qu'il savoit employer à ses fins avec beaucoup d'adresse. Il n'est que trop avéré, que des crimes successifs l'éleverent à ses dignités, & jusqu'au rang de premier Ministre, qu'il est donné à peu de personnages d'avoir encore au lit de la mort. L'ambition effrénée de s'élever, lui fit regarder comme un jeu, ce qu'on appelle la parole d'honneur, les promesses, la bonne foi, l'attachement, la reconnoissance. Le grand principe qu'il ne perdoit jamais de vue, étoit, que tous les hommes sont nés mauvais, qu'il n'y a sur leur malice, que le plus & le moins, & qu'il faut se comporter en conséquence avec eux, & bien démêler sur-tout, les différens degrés de méchanceté de chaque personnage. Sa volupté étoit extrême, mais elle étoit grossiere & animale, sans aucune de ces délicatesses que les libertins même savent quelquefois affecter, étant d'ailleurs incapable d'aucune sorte de galanterie aimable avec les Dames.

Il n'y avoit dans son cœur aucune vertu, ni religieuse, ni humaine; ni même, cette sensibilité pour le malheur & la souffrance, dont la Nature a gratifié tous les êtres sentans. Chargé de l'édu-

çation d'un Prince, il le débaucha ; il s'empara ensuite de son esprit, quand il eut rendu ses débauches habituelles & nécessaires.

Les plus beaux momens de sa vie, se trouvent à cette époque, où il favorisa l'ambition du jeune Prince, quand il fallut enlever l'autorité de la Régence au Duc du Maine. Alors il négocia avec le Parlement, il courut nuit & jour chez les Conseillers ; il promit, il traita, avec une activité extrême, emportant, par adresse, les suffrages de la multitude.

Depuis ce moment-là, il s'efforça de perdre la vieille Cour de Louis XIV, il la livra à la risée des libertins, & se glorifia du triomphe du Parlement : mais quand il fallut se préparer de loin à traiter avec la Cour de Rome pour obtenir le chapeau de Cardinal ; quand il fallut négocier avec les Molinistes, qui demandoient, pour y consentir, d'être relevés du précipice où il les avoit jettés ; alors, il traîna dans la boue le parti du Parlement, & releva celui des Molinistes. Il rouvrit les prisons d'État ; il les remplit de Jansénistes, pour plaire au parti qui devoit lui procurer ce chapeau.

Dès le commencement de la Régence, il avoit conclu & signé deux fameux traités d'alliance avec beaucoup de dextérité, & sans trop perdre

ni employer de temps. Parvenu au Ministère, il conclut encore avec adresse, ce traité avec l'Espagne : mais il favorisa toujours dans ces différentes négociations, sa passion de gouverner, & son ambition personnelle, qui fut le principe & le but de tout ce qu'il fit tant qu'il vécut.

Son caractere pétulant, qu'il avoit réprimé avant de parvenir, se développa davantage quand il fut revêtu de la toute-puissance : dès-lors, il ne se gêna plus sur les bienséances & les habitudes de la société ; il traitoit les Dames avec la dureté d'un Vandale ; & ses meubles, les dépêches même les plus importantes, il les jettoit aux flammes, quand il apprenoit quelque nouvelle qui lui déplaisoit : ennuyé un matin d'avoir travaillé quatre heures sans avoir expédié le quart des réponses aux Lettres ou aux Mémoires, le Régent le trouva près d'un grand feu, où il avoit jetté toutes les lettres & tous les placets sur lesquels il n'avoit pas eu le temps de répondre ; il dit au Prince, qu'il s'étoit mis au courant.

Toujours occupé d'espionages, qui étoient les moteurs de ses plus grandes opérations, écoutant le rapport de filles, sur-tout, & de femmes entretenues, qu'il recevoit dans ses audiences avec les honnêtes femmes ; tous ces moyens vils ou su-

balternes, avoient été ses ressources pour s'élever; il en usa encore pour conserver sa souveraine puissance.

Tel est le portrait, & tel fut le caractere de ce Ministre célèbre, *dont on ne dira jamais assez de mal*, selon l'expression d'un homme d'État, qui n'avoit pas de raison d'être satyrique, ni flatteur envers Dubois, & qui s'exprime ainsi dans un Livre qu'il a publié sous le titre d'ESSAIS DANS LE GOUT DE CEUX DE MONTAGNE.

Je ferai son portrait d'une autre maniere, en distinguant les époques de sa vie, & ses passions progressives.

Etant homme privé; il fut valet, escroc, vicieux, libertin, marié & Ecclésiastique tout ensemble.

Etant Instituteur du Prince; il fut le corrupteur de sa jeunesse.

Pendant le commencement de la Régence; il vendit l'Etat à l'Angleterre & à l'Empereur.

Devenu Ministre; il bouleversa la France pour se soutenir, & pour être Cardinal.

Il mourut enfin, dans le dessein de perdre le Duc d'Orléans.

On prévoyoit bien, à la mort de Dubois, que le Duc d'Orléans demanderoit d'être premier

Ministre ; mais on prévint le Roi, pour que ce Prince n'eût pas le pouvoir de signer les Ordonnances de Finances : quelques-uns de ses amis lui conseilloient de demander néanmoins à Louis XV, ce pouvoir de signer les Ordonnances ; mais Belle-Isle, qui pénétroit par-tout, lui dit qu'il savoit de Fleury, que le Roi ne lui accorderoit pas cette faveur, & conseilla au Duc d'Orléans, toujours poursuivi par ses ennemis, de ne pas la demander : ce Prince, cependant, en parla en travaillant avec le Roi, en présence du Duc de Charost ; mais le Roi, prévenu, ne répondit rien : le Duc d'Orléans insista, & le Roi gardant le même silence, mit les mains devant son visage, & s'enfuit dans sa garde-robe. Fleury, qui arriva dans le moment, l'y suivit ; il resta près de trois quarts d'heures avec lui ; & le Roi signa toujours ce qui regardoit les Finances.

CHAPITRE XXVI.

Portrait & mort du Duc d'Orléans; Monsieur le Duc déclaré premier Ministre.

LE Duc d'Orléans avoit dans la physionomie, tout ce que la Nature peut donner d'intéressant, de gracieux & d'aimable : il n'étoit point grand ; mais il avoit un maintien noble, aisé, un caractere doux, facile, & sur-tout, ouvert, franc : il avoit des cheveux noirs, des couleurs vives sur le visage; un tempéramment toujours enclin à la bonne chère, aux plaisirs, & même à la débauche, qui fut la seule source des erreurs que la postérité lui reprochera.

Le Duc d'Orléans avoit encore un attrait pour le beau, pour tous les Arts, pour les Sciences Physiques, pour les Méchaniques, & autres connoissances, qu'il cultiva toute sa vie pour satisfaire à ce penchant.

Toutes ces sortes de connoissances avoient fait

de ce Prince, l'homme le plus éclairé, le plus aimable & le plus universel de son temps. Louis XIV en fut jaloux ; & ses victoires d'Italie & d'Espagne, ses talents, son savoir dans le métier de la guerre, son courage au milieu des plus grands dangers, ne servirent pas peu à lui attirer cette espece de disgrace dans laquelle il vécut, tant que le Monarque prolongea sa carriere ; car Louis XIV étoit ombrageux & jaloux de tous les grands talens, s'ils n'étoient absolument dépendans de lui, s'ils ne servoient point à sa gloire, ou s'ils ne passoient pour avoir été créés par lui.

Le Régent avoit cette bonté de caractere qui semble attachée au sang des Bourbons. Il n'avoit ni fierté, ni dédain pour personne ; il se laissoit aborder du Peuple ; il conversoit avec tout le monde, ne conservant le ton de son état, qu'avec les Rois ou avec les Princes.

Bon par caractere, & trop facile parce qu'il étoit trop bon, il ne connoissoit, ni la haîne, ni le plaisir de la vengeance. La conjuration de Cellamare, fut dissipée sans effusion de sang ; & si quatre Seigneurs Bretons perdirent la tête, c'est qu'il fut trompé par Dubois, par Montesquiou, & par les Courtisans qui l'environnerent, & qui lui disoient sans cesse, qu'il perdoit l'Etat.

La postérité reprochera au Régent son attache-

ment, son abandon à Dubois, le plus vil & le plus mauvais des hommes.

Mais ce Cardinal, qui avoit eu l'art de le dominer dès l'enfance, qui eut celui de l'environner & de le servir dans la suite, lui facilitoit le plaisir & la débauche.

Que si la postérité blâme dans ce Prince, cet attachement, qui est sa plus grande faute & son plus grand malheur, elle lui saura gré aussi, d'avoir éclairé son esprit, & fait prospérer les Arts & les Sciences ; d'avoir opposé le pardon, & une extrême indifférence, aux calomnies qui le présentoient à la Nation comme l'assassin des Princes, pour régner : elle lui saura gré sur-tout, d'avoir pris pour modele la clémence du bon Henri IV, à qui d'ailleurs il ressembloit si bien, qu'en prenant une fraise, il en avoit un reste de figure.

Avec ses Maitresses, le Régent étoit aimable, peu galant, mais porté sur le champ, sans préparation & sans préliminaires, à de promptes & fréquentes jouissances. Il ne se piquoit avec elles, ni de fidélité, ni d'attachement : il en laissoit une, il en prenoit nne autre ; puis il revenoit à la première, à la troisieme, à la dixieme, selon son caprice. Quelques-unes surent le fixer quelque-temps ; elles y parvenoient, quand elles avoient l'art, par un caractere aimable & facile, de diffi-

per les idées que le travail du cabinet lui occasionnoit. Telles furent les Dames de Parabere, d'Argenton & autres, qu'il distingua. Il étoit amoureux de la variété seule & d'un changement fréquent, ne conservant aucun secret, & se vantant de ses fréquentes & de ses plus illustres victoires. Ce Prince mourut le 2 Décembre à six heures du soir, dans son cabinet, où il étoit avec la Duchesse de Phalaris, sa Maitresse, frappé d'une attaque d'apoplexie, qui le laissa sans connoissance.

Après demi-heure d'attente, le Chirurgien du Prince de Rohan le saigna du pied, mais il ne put lui rendre la connoissance. Depuis quinze jours, Chirac, son Médecin, le pressoit pour faire des remedes ; & Maréchal, premier Chirurgien, qui lui étoit fort attaché, & qui lui avoit rendu de grands services du regne du feu Roi, lui avoit dit trois jours avant sa mort, qu'il n'étoit plus qu'un apoplectique ambulant, & qu'il ne feroit pas surpris, si on venoit bientôt lui annoncer qu'il avoit été frappé de mort : ces prédictions motivées ne toucherent pas le Prince, qui renvoya les remedes qu'on lui conseilloit, à la semaine suivante, qu'il ne commença pas.

A sa mort, la calomnie se réveilla encore contre lui ; on disoit que les caves du Palais-Royal

étoient pleines d'or, & que le Prince n'avoit été frappé de mort, que parce qu'ayant essayé d'empoisonner Louis XV, il avoit avalé lui-même, par erreur, la liqueur fatale qu'il avoit préparée. Son fils trouva sa succession grevée de dettes, qu'il paya par des retranchemens dans sa Maison.

Le Duc d'Orléans étant mort, la Vrilliere alla avertir M. le Duc, de profiter du temps, & de demander pour lui-même, la place vacante de Premier Ministre; l'ancien Évêque de Fréjus étoit avec le Roi, quand M. le Duc en entrant demanda, au jeune Monarque la place vacante de Duc d'Orléans. Le Roi ne répondit rien, mais il fixa l'Evêque de Fréjus, qui ne dit pas davantage; un signe de tête, marque de son approbation, témoigna seulement que cela étoit très faisable; un moment après, le Prélat rompant le silence, dit au Duc de Bourbon; *vous voyez, Monsieur, que Sa Majesté agrée la demande que vous lui faites, & qu'Elle vous fait Premier Ministre.* Sur le champ, Bourbon prêta le serment de fidélité accoutumé.

CHAPITRE XXVII.

CHAPITRE XXVII.

Histoire de l'éducation de Louis XV. Caractere de ses Gouverneurs, de ses Précepteurs & de ses Instituteurs.

LE Roi Louis XV, pendant les agitations de la Régence, avoit été élevé dans un grand recueillement.

Mais ses Instituteurs s'étoient promis tous ensemble, excepté un seul, d'en faire le Roi de sa Cour, & des Ministres, plutôt qu'un Roi de France.

Villeroy se l'étoit attaché en lui faisant, dit-on, entendre que le feu Roi Louis XIV, lui avoit remis sa personne pour veiller à la sûreté de ses jours, plutôt que pour son éducation : on assuroit même qu'il vouloit que le Roi le regardât un jour non-seulement comme son Gouverneur, mais comme son Sauveur même, ce qui avoit désolé le Régent, soupçonné, jusqu'à son dernier soupir, d'une action dont il ne fut jamais capable.

Le caractère de Charost, ne put jamais se déve-

ɪopper, parce que, depuis l'exil de Villeroy, Fleury domina ſeul ſur l'eſprit du jeune Monarque ; & ce Prélat, au lieu d'en faire un Roi, ne travailloit que pour en faire un éleve doux & complaïſant.

Quant à l'inſtruction détaillée, ni Fleury, ni Charoſt, ni Villeroy, n'étoient capables d'en donner au jeune Roi ; des Gens de Lettres étoient appellés pour le travail, ſous les yeux des Chefs de l'éducation dont je viens de parler ; c'eſt-à-dire que les vrais Inſtituteurs du Roi étoient des perſonnages précaires & à gages ; & ceux qui n'en avoient pas les talens en recevoient les récompenſes & en avoient le mérite aux yeux de l'Europe entière.

Mais tous s'entendoient à faire du Roi un homme complaiſant, dévoué, ſecret, retiré, réſervé, prudent, religieux ; petit dans les pratiques de la Religion chrétienne, chaſſeur enfin, pour tout dire. Et pour mieux s'exprimer, ils permettoient que le Roi eût à leur égard des qualités favorables.

Mais ils éloignoient du Roi toute inſtruction, toute connoiſſance dans l'hiſtoire ; la politique, les intérêts de l'Etat, le Commerce, les Finances, le Droit public, la Diplomatique & tout ce qui étoit néceſſaire à un Roi d'apprendre. Le cérémonial de ſa Cour, celui de la Meſſe & des Offices Divins qu'il connoiſſoit beaucoup mieux que les Evêques, un peu d'Hiſtoire, des Généalogies, la Géo-

graphie & sur-tout la source & l'embouchure des Fleuves de son Royaume, étoient les connoissances, qu'on avoit favorisé, parce qu'elles n'étoient guère dangereuses pour les Ministres. Le Roi, parvenu à l'âge de la raison, acquit ensuite quelques connoissances de plus; mais on peut dire néanmoins, que malgré beaucoup d'esprit naturel, facile même, malgré les rares qualités d'un esprit juste, capable de réunir une grande variété de connoissances, son éducation, fut, pour l'instruction & le caractère, une éducation manquée, à quoi il est nécessaire d'ajouter, pour conserver la vérité avec rigueur, que sa santé délicate traversa long-temps les instructions dont il étoit susceptible; car on ne manquoit point d'habiles Instituteurs employés en sous-ordre dans l'éducation, & je dois placer à la tête l'Abbé Fleury, fameux Auteur de l'Histoire Ecclésiastique, Confesseur du du Roi, qui lui donnoit des leçons de morale, de vertu, de religion, qui étoit réservé, prudent, simple & de mœurs douces, comme l'autre Fleury, ancien Evêque de Frejus, sans en avoir la feintise, ni l'ambition, ne pensant qu'à vivre & mourir chrétiennement; car il étoit très-avancé en âge.

Quant à l'Abbé Wittement, sous-Précepteur du Roi, il avoit, outre la simplicité & l'extérieur modeste qui caractérisoit les deux Fleuris, un tel désin-

téressement qu'il refusa après sa subsistance nécessaire; tous les bénéfices Ecclésiastiques qu'on lui offrit: & ce n'étoit point par indifférence, ni par insensibilité; car il avoit de la fierté dans le caractère, de l'élévation dans l'ame, de la véracité dans ses discours, & toutes ces qualités l'avoient fait estimer, aimer même dans l'ancienne Cour de Louis XIV, dans laquelle il falloit tout admirer ou se taire.

Wittement, conserva son caractère franc & ouvert pendant la minorité & dans le centre même de l'équivoque, qu'il failloit professer pour se maintenir entre Fleury, d'un côté, & le Régent & Dubois de l'autre. Attaché autrefois au Duc d'Anjou, depuis Roi d'Espagne, Wittement avoit été à Madrid lui rendre ses hommages, & lui avoit refusé un riche Evêché que Philippe V vouloit lui donner; il refusa encore une pension de vingt mille livres & même un bénéfice que le Maréchal de Villeroy, Chef de l'éducation, avoit demandé au Régent.

On lui dit vainement pour l'engager à accepter ce bénéfice, qu'il auroit plus de moyens de secourir ses Parens; il répondit: *si mes Parens sont capables, ils parviendront aisément à avoir du bien*; enfin il renvoya au Roi d'Espagne, le brevet de pension de vingt mille francs.

L'Abbé Wittement, dégagé de toute ambition, n'avoit que la passion de bien élever le Roi Louis XV qu'il pressoit sans cesse d'étudier; mais il n'étoit pas secondé par Fleury, qui ne parloit le plus souvent que d'amusement. Wittement faisoit lire au Roi le Testament politique du Cardinal de Richelieu, mon grand Oncle, & Fleury disoit que cet ouvrage étoit trop-long & qu'il en feroit un abrégé en deux feuilles, avec lesquelles il instruiroit sa Majesté.

Le Roi après son Sacre ayant quitté les études, l'Abbé Wittement, ne parut presque plus à la Cour, & conseilla même au Maréchal de Villeroy qui lui resta attaché, de ne plus y venir, à moins que le Roi ne le mandât. Wittement, quoique éloigné, conserva des amis distingués & sur-tout le Marquis de Somméry, employé à l'éducation comme lui, & qui demandoit pour toute récompense le cordon de l'Ordre du Saint-Esprit; Fleury vouloit éloigner tout ce qui avoit été attaché à l'éducation du Roi, & se trouvant déjà trop embarrassé de Villeroy, qui désiroit revenir à la Cour, lui répondit, qu'il n'y avoit pas d'exemple de pareille récompense pour les sous-Gouverneurs des Rois; le Marquis résolu & piqué lui repliqua, que cet exemple nouveau pouvoit être fait pour le cordon de l'Ordre, puisque Dubois

Précepteur d'un Prince du sang avoit été fait premier Ministre : le Cardinal de Fleury toujours plus ferme, se tint pour piqué d'une pareille hardiesse; car il étoit Ministre & Cardinal.

L'Abbé Vittement, quoique loin de la Cour, ne cessa d'entretenir avec le Cardinal de Fleury une correspondance d'honnêteté. De temps en temps il lui écrivoit quelques vérités; il n'avoit aucune ambition, il ne demandoit rien, il avoit conservé l'usage de dire la vérité toute pure, il aimoit le Roi, & toujours il avoit travaillé à lui donner de bons principes, à lui faire aimer le travail, ne cessant de tourmenter Fleury qui l'en détournoit. En 1730, Louis XV étant âgé de 25 ans & sans aucune connoissance des affaires, Vittement écrivit au Cardinal qui s'approchoit de l'âge décrépit & lui dit, pour la centième fois, que ne pouvant espérer de vivre encore longtemps il devoit enfin instruire le Roi des affaires de l'Etat, parce qu'à sa mort il pourroit être livré à des Ministres qui n'auroient pas les intentions aussi pures que lui : il ajoutoit que le Roi, parvenu à un certain âge, ne pourroit jamais se résoudre au travail s'il n'y étoit accoutumé; le Cardinal ne répondit plus à cet avis patriotique de Vittement, qui ne cessa de montrer son attachement à la personne du Roi, jusqu'à sa mort

qui arriva en 1731 : il a laissé divers manuscrits sur l'éducation des Princes & sur l'Histoire de France. « Vous fûtes oubliés, Somméry & Vittement ! Des Militaires intriguants furent récompensés, & des Ecclésiastiques sans mérite occuperent les premières places de l'Eglise & de l'Etat : votre refus seul, Vittement, étoit le premier acte de vertu qui vous en rendoit digne ; recevez au moins dans cette histoire une foible récompense » !

Enfin, pour qu'il ne manquât à l'éducation du Roi Louis XV aucune circonstance propre à rendre son caractère nul, foible, indécis, timide, irrésolu, on fit retirer Fleury, Confesseur en 1722, & d'autres disent qu'il s'en alla lui-même à cause de son âge avancé.

Mais on lui donna un pere de Linieres, Jésuite, le prix de la paix & du chapeau de Dubois; & ce pere de Linieres, qui n'avoit que des petitesses dans l'esprit, ne contribua pas peu à laisser la conscience du Roi, comme son cœur, dans l'apathie & dans la crainte pusillanime qui accompagne toujours une imagination frappée dès le jeune âge, & peu éclairée.

Voilà comment & par qui le feu Roi Louis XV reçut son éducation.

CHAPITRE XXVIII.

De l'ambition du Régent & de son parti ; considération sur les vues qu'on lui a attribuées.

LE Duc d'Orléans, Régent de France, fut accusé pendant toute sa vie ; il le fut après sa mort, (il l'est encore aujourd'hui (1)) d'avoir eu l'ambition de régner en France.

(1) Tandis qu'on imprime ce Tome troisieme, on répand dans Paris un Libelle diffamatoire, où je trouve encore le Régent accusé.

C'est ainsi que d'âge en âge la calomnie poursuit ce Prince.

Il est dit dans cet Ouvrage que le Duc d'Orléans s'empoisonna lui-même, en voulant empoisonner Louis XV, & qu'il avala la liqueur fatale, en présence du Roi & du Maréchal de Villeroy son Gouverneur : & on ajoute que Villeroy lui-même tourna du côté du Duc d'Orléans la tasse empoisonnée, laissant au Roi celle qui ne l'étoit pas.

On ne se permettoit pas de pareils anachronismes du

La Cour de Louis XIV, celle de Philippe V à Madrid, l'avoit accusé aussi d'avoir voulu régner en Espagne.

Incité par toutes ces considérations, j'ai étudié à fond la Régence, & toute l'histoire de Philippe d'Orléans, neveu de Louis XIV. Si j'avois pu découvrir un crime, j'atteste le ciel & la terre que je n'aurois pas écrit son histoire ou que je l'aurois publié.

Mais je dois dire, que le Régent m'a paru non-seulement incapable de son naturel d'un tel crime; mais qu'il n'existe aucune preuve, aucun raisonnement plausible favorable à la calomnie qui l'a toujours poursuivi.

---

temps du Régent; quoiqu'on publiât des calomnies aussi mal motivées : je vois avec peine le libelle répandû dans la Capitale; car tout le monde n'a point les dates présentes à la mémoire.

Tout le monde ne sait pas que lorsque le Duc d'Orléans mourut, Villeroy étoit exilé dans le fond d'une province.

Tout le monde ne sait pas que le Régent ne mourut pas empoisonné, mais d'une attaque d'apoplexie qui le frappa dans les bras de sa Maîtresse.

Tout le monde ne savoit pas que le Chirurgien le supplioit depuis long-temps de se faire saigner; qu'il lui prédit la mort, & qu'il avoit renvoyé le remede à la semaine suivante.

Environné d'ennemis qui avoient voulu le perdre, poursuivi par la faction des Princes légitimés, par les restes de l'ancienne Cour, on n'eût pas manqué de mettre au jour ses forfaits s'il s'en fût rendu coupable.

Il est vrai que les affaires du Roi Philippe V, prenant en Espagne une mauvaise tournure, il cabala pour ne point laisser le Trône vacant; mais il fut sollicité par ces Grands d'Espagne, de ne pas laisser perdre ses droits; ces Grands ne vouloient point retomber sous le joug Autrichien; ils voyoient dans le Roi Philippe un Monarque foible, valétudinaire & avec peu de ressource dans l'esprit pour relever la Monarchie Espagnole; on adoroit le jeune Prince, Neveu de Louis XIV, qui avoit des qualités, de l'énergie, du courage & qui avoit des droits reconnus à la Couronne d'Espagne; le Duc d'Orléans se comporta à Madrid, non comme un Prince qui veut régner par un forfait exécrable; mais comme un homme avisé, qui prévoyant l'abandon du Roi Philippe, ne vouloit point abandonner lui-même ses droits à cette Couronne en cas d'événement.

Parvenu à la Régence de France, je demande à ceux qui ont lu mes Mémoires, s'il eût été bien difficile de consommer ses projets, étant environné de Roués, de scélérats qui avoient com-

mis tous les crimes, excepté le régicide : j'ai approfondi le mieux que j'ai pu le caractère du Régent, & je n'y ai vu qu'un Prince dominé par les plaisirs plutôt que par l'ambition de régner.

Toutes les opérations de la Régence, il est vrai, semblent favoriser l'élévation future du Régent sur le Trône de France ; mais considérez que le Roi Louis XV, n'avoit qu'une santé chancelante, qu'il étoit cacochyme, qu'il n'eut long-tems qu'une peau jaune & luisante colée sur les os ; toute l'Europe déséspéroit de ses jours, on attendoit une mort prochaine.

Le Duc d'Orléans, ne prit donc que des mesures justes & raisonnables sur la succession éventuelle ; jamais il n'eut dans l'idée de commettre un crime : *une preuve que je ne l'ai pas voulu*, disoit-il, quand on lui parloit des Philippiques, long-temps après qu'elles eurent produit leur effet, *c'est que je ne l'ai pas fait.*

Le Roi Louis XV ne parla jamais du Régent qu'avec des termes d'amitié, de sensibilité & de considération. Il plaisantoit avec le Duc d'Orléans, déclaré premier Ministre depuis la mort de Dubois, sur les bruits populaires relatifs à cet objet ; il en plaisantoit en présence même des Courtisans : *une grande preuve que je n'ai pas voulu perdre mon Roi, lui répond dit-il un jour, c'est que la*

santé de Sa Majesté, s'est raffermie pendant ma Régence.

C'est le témoignage que je dois rendre à la fin de mes jours au Duc d'Orléans.

CHAPITRE XXIX.

Eclaircissemens ultérieurs sur le Chapitre précédent, par l'Auteur des Mémoires du Maréchal de Richelieu.

PARMI les questions délicates que l'Auteur de cet Ouvrage avoit faites au feu Maréchal de Richelieu, il doit placer celles qui étoient relatives à l'ambition du Duc d'Orléans, Régent.

Cet Historien essaya plusieurs fois, & dans des temps différens & éloignés, de faire parler sans gêne M. le Maréchal à ce sujet, & d'obtenir quelques anecdotes sur les vues que le Duc d'Orléans pouvoit avoir sur le Trône de France. M. le Maréchal se tint ferme dans son opinion, que le

Régent n'avoit jamais voulu perdre Louis XV ; & qu'il l'eût fait périr impunément s'il l'avoit voulu, *étant environné & ſervi comme il l'étoit*, diſoit M. le Maréchal de Richelieu, *de ſcélérats tels que Dubois, Law & autres, capables de ce mauvais coup.* M. le Maréchal, ajouta qu'il diſpoſa ſeulement toutes choſes pour régner en paix ſi le cas arrivoit.

L'Auteur des Mémoires n'étoit point content ; il doutoit encore après cette réponſe ; il dit, long-tems après, à M. le Maréchal, pour le tenter de nouveau : *Monſeigneur, j'ai fait la plus grande découverte dans l'hiſtoire de ce ſiècle, relativement au Régent de France ; j'ai trouvé le fil de tous ſes crimes & le dénouement des opérations de toute ſa Régence ; le voilà jugé pour toujours. Voltaire qui l'avoit déclaré innocent, eſt convaincu de flatterie ; voici donc, Monſeigneur, ce que vous diſiez vous-même au Cardinal de Polignac, Ambaſſadeur à Rome, le 22 Décembre 1725 ſur le Régent. Voilà l'original tiré du troiſième porte-feuille des pièces relatives à votre Ambaſſade à Vienne.*

« Je crains que le parti de M. le Duc d'Or-
» léans, par le moyen des gens dont vous croyez
» avec raiſon que M. le Duc doit ſe défier, n'ait
» trop d'influence ſur les déciſions du Conſeil ;

» car il eſt certain que le parti eſt formidable ».
« Le Chef (le Duc d'Orléans, fils du Régent) » eſt aſſurément moins mal né que ſon pere; » & s'il a l'eſprit gauche, il a le cœur plus droit; » mais il n'a pas moins de déſir de régner, ſans » être, je crois, capable de recourir aux mêmes » moyens qu'auroit fait ſon pere. Le même eſ- » prit de gouvernement qui faiſoit agir le pere, » déterminant la conduite du fils, les le Blanc, » les Belle-île, les Maréchaux de Berwic & autres » gens de pareille eſpèce ſont les principaux reſ- » ſorts qui font mouvoir ſon Conſeil; ils vou- » droient fort, je crois, engager une fois les Fran- » çois dans une guerre contre les Eſpagnols, & » peut-être que les Anglois n'en feroient point trop » fâchés ».

Vous voyez, Monſeigneur, que vous reconnoiſſez vous-même dans cet écrit ſorti de vos chiffres, que le Régent avoit eu recours à divers moyens pour régner en France, & certainement, dans mon travail prochain, je vais trouver dans vos porte-feuilles le récit de tous ces moyens.

Le Maréchal de Richelieu, ainſi pouſſé dans tous les ſens, répondit : qu'en 1725, il avoit encore le cœur gros de ſa troiſième détention à la Baſtille; mais que le réſultat de toutes ſes obſervations ſur la Régence, le portoient à déclarer que M. de

de Voltaire avoit dit, sur cet article, la vérité, avec exactitude dans ses écrits ; & il ajouta :

A ma mort, on pourra peut-être découvrir quelque part des Mémoires que j'ai écrit autrefois : c'est l'histoire scandaleuse de tous les plaisirs de la Cour, c'est le détail des intrigues politiques, c'est le récit des événemens de ce temps-là ; & des négociations dans les Cours étrangères ; je me ressouviens d'avoir écrit contre le Duc d'Orléans, d'avoir conservé l'histoire des Orgies de ce Princes & de ses filles sur-tout ; j'ai rapporté le détail de ses parties de plaisirs ; il faudroit peut-être désavouer le scandale. Voltaire travailla à ces Mémoires secrets avec moi, & le Roi Louis XV, qui aimoit d'entendre raconter ces anecdotes plaisantes, en conserva long-temps un exemplaire ; vous prendrez de cet Ouvrage, ce qu'il y aura de bon, s'il vous parvenoit, vous laisserez le reste ; mais ce que je vous assure du Régent est la vérité même.

Cet Ouvrage effectivement existe encore aujourd'hui ; & non-seulement les Orgies, les anecdotes scandaleuses sont des faits trop vrais ; mais je dois ajouter qu'à la mort de M. le Maréchal, les pièces justificatives m'ont été communiquées par diverses personnes. Je déclare d'en avoir extrait ce que l'Histoire ne permet pas de taire,

& d'avoir paſſé ſous ſilence ce que l'honnêteté & les mœurs doivent rejetter (1).

Voilà l'expoſé net & ſincere de la vérité; ſi jamais on publioit la Chronique ſcandaleuſe du Maréchal de Richelieu; ſi jamais on vouloit attaquer par cet Ouvrage la mémoire du Régent, je déclare quel étoit l'avis du Maréchal de Rchelieu, trois ans avant ſa mort. L'opinion de ce Seigneur moins paſſionné en 1785, eſt préférable à celle du Duc de Richelieu, irrité en 1725, contre le Duc d'Orléans. On annonce de prétendus Mémoires de M. le Maréchal, dans le moment où je vais publier ceux-ci; on croira peut-être avoir fait de grandes découvertes & on citera des pièces qu'on aura pu trouver dans la bibliotheque de M. le Maréchal; on voit ce qu'on doit croire de ces pièces.

---

(1) Ces remarques ſont néceſſaires, parce que lors même que les Mémoires de M. le Maréchal exiſtent, & ſont écrits de ſa main, des Libraires ſe donnent des mouvemens pour faire compoſer des Mémoires apocriphes de ce Seigneur, ſur quelques piéces qu'on a obtenues de M. le Duc de Richelieu, tandis que feu M. le Maréchal avoit écrit, comme j'en donne les preuves, ſes Mémoires & dicté lui-même la plupart des faits qui ſe trouvent dans le préſent Ouvrage.

CHAPITRE XXX

CHAPITRE XXX.

Effets de l'ambition de la Reine d'Efpagne pour régner en France; Abdication de Philippe V; Règne de Louis I fon fils; Orgies de la Fille du Régent, Reine d'Efpagne; Philippe V remonte fur le Trône.

PEU de temps après la mort du Régent, on apprit l'étrange nouvelle que Philippe V avoit abdiqué le Trône d'Efpagne & qu'il s'étoit retiré à Saint-Ildephonfe, avec fon époufe, laiffant le Royaume au Prince des Afturies.

Cette démarche n'étoit point étonnante dans la perfonne du Roi Philippe, à caufe de fon caractere qui devenoit chaque jour de plus en plus mélancolique, retiré, fombre, indécis, filencieux, vaporeux même. Ce Monarque étoit depuis long-tems fatigué du Trône, fon époufe adroite ne

lui en laiſſoit que l'éclat & la repréſentation, tandis qu'occupé de ſa ſanté, tourmenté de la crainte de la perdre, il ne connoiſſoit d'autres charmes que les plaiſirs phyſiques de l'amour conjugal, dont j'ai parlé avec plus de détail dans le Tome ſecond, page 371, & les entretiens longs & fréquens avec ſon Confeſſeur, ſur les affaires de ſa conſcience.

Mais on étoit ſurpris que la Reine qui le dominoit, qui l'environnoit ſans ceſſe, qui ne laiſſoit approcher aucun mortel de ſa perſonne ſacrée, qui conduiſoit toutes les affaires d'Eſpagne auſſi facilement que la tête & le cœur de ſon époux, lui permît ainſi d'abandonner ſa couronne à un jeune prince encore incapable d'aucune affaire importante. Pour expliquer l'énigme, ſuivons la marche de l'ambition de cette Princeſſe.

Ses complots, les plans d'Albérony, à la vérité, avoient échoué & elle avoit abandonné le Miniſtre, peu heureux, qui avoit été l'inſtrument de ſon ambition; une partie de ſa flotte ayant été diſperſée & l'autre détruite, elle avoit été réduite à abandonner la force armée, pour employer de petites ruſes qui pouvoient encore remplir ſes vues. Elle fit donc propoſer au Régent de donner ſa fille au Prince des Aſturies & offrit

une Infante, âgée de trois ans, à Louis XV qui en avoit de dix à onze.

Elle retardoit ainsi la naissance d'un Dauphin, & se donnoit plus d'espace pour réussir dans ses projets d'aggrandissement.

Mais quand, après la mort du Régent, elle vit M. le Duc revêtu de la toute-puissance, quand elle fut instruite de la haine du parti de ce Prince contre la maison d'Orléans, quand M. le Duc l'eut assurée qu'il favoriseroit la race de Philippe V en cas que Louis XV mourût, alors, toujours constante dans ses projets, toujours cauteleuse dans les moyens, toujours italienne dans sa conduite extérieure & relative à ce grand objet, elle laissa agir les vapeurs, les scrupules & l'amour du Roi pour la retraite, & consentit d'aller en apparence s'ensevelir à Saint-Ildephonse, mais dans le dessein d'en sortir bientôt & avec plus d'éclat.

Elle abandonna d'ailleurs un Trône que le mécontentement des Espagnols, la haine qu'elle leur portoit, leur ressentiment, les avanies scandaleuses dont ils étoient coupables envers elle, lui rendoient presqu'insupportables.

C'est alors qu'elle vuida les coffres du Roi pour n'être pas obligée d'avoir recours à la discrétion ou à la pitié de son successeur; elle accu-

mula à Saint-Ildephonſe les revenus de l'année courante, & près de deux ans d'anticipation, enſorte que Louis I trouva les caiſſes ſans argent.

Ainſi la Reine d'Eſpagne & Philippe V ſe retirerent à la campagne ; mais dans l'eſpoir de la mort prochaine de Louis XV, eſpoir qui depuis long-tems tenoit dans l'éveil & dans l'obſervation les maiſons d'Orléans & toutes les puiſſances Européennes. Elles avoient les regards fixés ſur la ſanté chancelante du jeune Monarque, elles attendoient chaque jour des nouvelles de ſa mort & voyoient avec peine la tranquillité de l'Europe en danger, quand la maiſon d'Orléans & celle d'Eſpagne ſe diſputeroient un Trône ſi attrayant : la Reine, qui l'ambitionnoit, ſe tenoit ſi aſſurée de ſon fait qu'elle avoit toujours un tréſor, des coffres faits, tous ſes papiers en ordre, ſes diamans & ſa caſſette toute prête pour partir au moindre ſignal.

Etoit-elle inſtruite des rhumes & des ſimples indigeſtions de Louis XV ? on la voyoit ouvrir ſes beaux yeux, fixer tout le monde, demander des nouvelles à chaque inſtant, & ſe tenir toute prête à monter en voiture avec ſon époux, pour s'éloigner d'un Peuple déteſté & dont elle étoit auſſi furieuſement déteſtée.

La fille du Régent, épouſe de Louis I, parvenue au Trône d'Eſpagne, avoit reçu au Palais Royal, comme les autres Princeſſes ſes ſœurs, une éducation trop libre pour qu'elle ne portât pas à Madrid ſon mépris de l'étiquette.

Tant que Philippe V & la Reine ſon épouſe avoient régné, la jeune Princeſſe des Aſturies, retenue par le reſpect & la ſoumiſſion, avoit été obligée de ſe comporter avec prudence & toujours ſelon les ordres du Roi & les avis de ſes Camariſtes; quoiqu'au commencement elle fût peu complaiſante & capricieuſe.

Mais ſa conduite fut toute contraire lorſqu'elle fut Reine, & qu'elle vit Philippe V & ſon épouſe relégués à Saint-Ildephonſe.

Elle donna alors un libre eſſor à toutes ſes paſſions, & ſe permit les divertiſſemens que ſa ſœur ſe permettoit dans l'Abbaye de Chelles, s'attachant trop intimément à celles de ſes Camariſtes (Dames d'honneur) qui avoient le talent de lui plaire & de partager des plaiſirs, dont le nom ſeul fit retirer Sancta-Crux, ſon Majordome, qui ne voulut point avoir l'air de couvrir par ſa préſence des ſcenes auſſi ſcandaleuſes.

La vieille Comteſſe d'Altamira, la premiere des *Camariſtes*, jalouſe de ces Dames & inquiette de ſe voir éloignée des parties nocturnes,

parce qu'elle avoit passé l'âge de ces divertissemens, parla d'abord des heures du coucher que la gent Espagnole ne permettoit pas qu'on changeât.

La jeune Reine la tourna en dérision de même que toutes ses étiquettes Castillanes. Altamira s'en vengea donc en rendant compte au Roi son époux de ce qui se passoit en secret entre la Reine & les Camaristes.

Le Roi aimoit son épouse, mais il apprit avec indignation les rapports d'Altamira & chassa les Camaristes accusées; il laissa, au contraire, auprès d'elle celles qu'on ne pouvoit soupçonner d'un goût aussi étrange, à cause de leur âge ou de leur vertu, & renferma la Reine pendant huit jours dans un château.

Ce jeune Monarque né en Espagne & parlant la langue de ses Etats, avoit déja reçu dans son éducation les principes & les mœurs des Espagnols: il aimoit sa nation, il l'estimoit & se sentit blessé au vif, d'apprendre ces sortes d'égaremens dans son épouse, il crut devoir la punir avec fermeté & la mettre en pénitence: la Reine se soumit au châtiment, ramena le Roi par des carresses & par des témoignages de respect & de galanterie.

Douze Camaristes furent chassées, néanmoins, pour toujours, ce qui n'empêcha pas que de tems en tems la jeune Reine ne se permît quelques divertissemens enfantins avec d'autres Dames de son âge.

Quand son époux, frappé de petite-vérole, mourut dès l'âge de 17 ans, il y a apparence que ceux qui proposoient de marier sa veuve avec le frere du feu Roi, héritier de Philippe V, auroient pu réussir si cette Princesse n'avoit perdu l'estime des Espagnols; ils furent instruits des orgies de la Reine & de la nature des divertissemens qu'elle se permettoit : elle revint donc à Paris & vécut fort retirée.

CHAPITRE XXXI.

Tableau du progrès des Arts en France. De leur ſituation à la mort de Louis XIV, & ce que fit le Régent pour leur progrès.

L'ESPRIT humain, ſous Louis XIV, s'occupoit principalement de chanter & de peindre la nature; ſon ſiecle fut celui des Belles-Lettres, de la Poéſie, de la Peinture, de l'Architecture & de tous les Beaux-Arts.

Dans le dix-huitieme ſiecle l'eſprit humain fit des progrès d'un autre genre; il créa, il multiplia, il perfectionna les ſciences, il imagina des Légiſlations nouvelles, un autre Droit public; on vit une nouvelle Morale, de nouvelles Loix, un autre Gouvernement.

Ce paſſage de l'eſprit humain & de la volonté générale des Peuples, d'une ſituation dans une autre, eſt du reſſort de l'Hiſtoire qui comprend tous les mouvemens des Peuples : les ouvrages de

l'Art sont d'ailleurs des pièces justificatives des opérations de l'esprit humain, ils nous conservent le génie de différens siecles & nous représentent d'une maniere instrumentale le développement de l'esprit national.

Lorsque les barbares du Nord eurent saccagé l'Empire, la hache & le tison à la main, quand ils eurent renversé les édifices, brûlé les bibliotheques, brisé les statues, les Nations Européennes, la France, l'Angleterre, l'Espagne, le Royaume de Bourgogne, de Lombardie, la Gothie, &c., fondés par ces féroces conquérans, se trouverent, relativement aux Arts, dans la situation de Rome, de la Grece & de tous les peuples fondés par des brigands ou par des peuplades sauvages & grossieres. Quel attrait pour les arts, pour la politesse, le cérémonial & la représentation, auroient pu avoir nos peres Barbares, dont le Roi, le premier des Capitaines, coupoit la tête au soldat prévaricateur, d'un coup de sa francisque ?

Les productions des Arts se bornerent donc en France, dans cet âge-là, au pur nécessaire; la simplicité dominoit dans les maisons, dans les châteaux, dans les temples. L'Architecture, la Peinture, la Sculpture n'existoient pas. La culture de ces Arts étoit, aux yeux de nos ayeux de

cet âge, l'amuſement d'un peuple enfant & non d'un peuple libre, courageux, porté aux expéditions militaires. On ne ſavoit pas lire encore & Charlemagne, ſenſible à toutes les ſortes de gloires, travailla le premier, par de ſalutaires inſtitutions, à répandre des lumieres que le clergé ſeul cultivoit par beſoin & par état. Mais les arts n'étoient gueres encore que des métiers groſſiers, le Commerce n'exiſtoit pas, l'Agriculture ne connoiſſoit que de lourdes charrues; nos Rois n'avoient que des Donjons, des Châteaux maſſifs & d'une forme groteſque : ils logeoient dans des Fortereſſes inacceſſibles; car il falloit ſe défendre des Grands, établir l'autorité avant de la rendre intéreſſante, majeſtueuſe, impoſante par l'invention des Arts, par un cérémonial connu, par de beaux jardins, des palais magnifiques, des tableaux & des ſtatues, & par les productions de tous les Arts dont les Rois ont toujours aimé de s'environner.

Ainſi les *Arts néceſſaires*, ou plutôt *les métiers*, précéderent en France & en Europe ce que nous appellons les Beaux-Arts.

Les voyages en Orient donnerent, dans le XI ſiecle, aux François un goût nouveau qui nous retrace encore le génie & le caractere de ce tems-là. Nos métiers prirent un nouveau caractere,

ils ne s'occuperent plus, exclusivement, des objets de premiere nécessité; l'utile & l'agréable nous furent enseignés en Orient. On fit des tableaux, des statues d'or & d'argent: & depuis le retour de la premiere des croisades jusques au commencement du quinzieme siecle, une nouvelle Architecture éleva en France & en Europe, tous ces Temples gothiques & d'un goût encore barbare, mais étonnant par la hardiesse de l'ensemble & la légéreté des masses. Les monnoies commencent à représenter la figure de nos Rois; les portraits peu-à-peu deviennent ressemblans; les actions humaines prennent de l'expression dans nos tableaux; les meubles sont plus dégagés, on commence à faire des armes plus légeres & des bijoux; la délicatesse de l'art des Orfévres commence à se montrer, mais tout est encore sans goût, tout est en filigrammes, sans principes, sans formes décidées.

La sculpture, comme autrefois à Rome, dans la Grece & en Egypte, est encore d'un goût triste & mesquin, & les statues de cet âge sont toutes d'un goût longitudinal, cylindrique, étroit, & sans action. Voyez cette longue suite de statues royales rangées sur la porte principale de Notre-Dame à Paris, comme elles portent toutes le caractere des statues Grecques & Romaines, avant l'âge du beau. Voyez les colonnes grêles, menues & sin-

gulièrement longitudinales de nos églises & nos clochers en fleches; comme toutes ces productions correspondent au génie pyramidal Egyptien, avant l'invention des regles du beau ! Nos beaux Arts, cependant, ne sont plus ici dans l'âge des métiers : il y avoit quelques regles qu'on découvre dans l'étude des productions de ce temps-là, mais elles n'étoient ni sûres, ni avouées, ni générales.

Ce goût gothique dominoit encore en Europe, quand la navigation, la découverte du nouveau monde, le commerce, l'aggrandissement des Royaumes, la nécessité des armées nombreuses pour le maintien de l'autorité, les voyages, la comparaison du caractere & des plaisirs des différens peuples, l'invention sur-tout de l'imprimerie, des premieres gravures en bois, &c., donna un nouveau caractere à nos Arts. Toutes ces causes de leur *perfectionnement*, ces nouveaux objets qui devoient les renouveller, parurent en France, non à la file, mais presque en foule & tout-à-coup; les beaux Arts sortirent comme du néant : l'Italie les répandit en Europe, car les Medicis les y cultivoient. Ils furent donc goûtés en France, où résidoit alors, où a toujours résidé, la plus grande sensibilité & où on les perfectionna, en leur donnant ce goût territorial, pour ainsi dire, qui ne

fort pas de nos frontieres. Cette époque nouvelle dans nos Arts, je l'appelle l'âge *du beau*, que Richelieu appella en France & qu'il protégea, pour rendre l'autorité imposante & pour la revêtir de belles formes. Il orna son Château de Richelieu des plus belles statues de l'antiquité qu'il put acquérir; il voulut qu'elles fussent substituées comme les biens de sa famille; il créa le Théâtre parmi nous; les costumes, les lumieres, les lois, les mœurs de tous les peuples furent exposés sous les yeux des François; la gravure, la peinture, tous les Arts, ceux même qui tiennent aux métiers, tels que l'Imprimerie, prirent des nouvelles formes.

Ainsi Louis XIV, grace au génie du Cardinal de Richelieu, trouva les Arts établis, perfectionnés même en France; l'Académie, les Théâtres, l'Architecture, la Peinture, la Sculpture avoient déjà des principes. Les règles étoient trouvées, exécutées même; mais comme le Roi avoit naturellement une délicatesse exquise, comme tout ce qui s'éloignoit des règles l'affectoit, il eut la gloire de donner à tous ces Arts un nouveau goût, de leur imprimer son ton, de leur donner cette perfection qui dépendoit de son caractère: & de si bien épurer sa langue, qu'elle fût capable d'exprimer toutes nos passions, & toutes les nuances de la nature. Tant que Louis XIV régna, les

Grands-Hommes ne cesserent de maintenir en France ce bon goût ; les Artistes sur-tout produisirent sans cesse des chefs-d'œuvres dans tous les genres, & l'année même de la mort de Louis XIV, on trouvoit encore en France une longue suite de ces Artistes immortels qui avoient honoré ce siècle mémorable.

Tel dans la peinture, cet Antoine Coipel, Directeur des dessins de la Couronne, Peintre de Monsieur, que le Régent son élève fit depuis premier peintre de Louis XV, & qui excelloit dans l'art d'exprimer avec énergie les passions de l'ame.

Tel Jean Jouvenet, homme de génie, d'une imagination hardie, fière, correcte, immortel par ce tableau sur-tout du *magnificat*, qu'il peignoit encore du bras gauche, à la fin de ses jours, lorsqu'il étoit paralytique de sa droite.

Tel, Bon Boulogne, qui composoit dans le goût des grands maîtres, & se distinguoit par le dessein & le coloris, & eut son frère pour émule.

Tel, Charle de la Fosse, un des premiers Coloristes ; Cazes, qui possédoit parfaitement le clair obscur, & avoit de la facilité, & de la hardiesse ; Nattier qui avoit tant de suavité dans ses tableaux ; Hallé, connu par ses graces & sa correction ; Desportes, le peintre des fruits, des

fleurs, des animaux, des paysages, dont la facilité, la vérité & la légéreté étoient admirées des connoisseurs.

Largilliere, peintre de portraits, connu par ses belles draperies, ses belles attitudes, & par la ressemblance de ses têtes, vivoit encore, de même que Rigaud, qui lui étoit supérieur dans cette partie de l'art, & qui avoit peint tous les grands hommes du temps.

L'art cependant, sans dégénérer, ne se soutenoit pas; le Seur, Poussin, le Brun, Champagne n'étoient point remplacés dans la peinture : les premiers talens n'étoient plus, & Jouvenet, Coippel, Boulogne dont j'ai parlé, avançoient en âge ou étoient estropiés.

Dans la sculpture, de même, Puget & Sarrasin étoient morts. Girardon & Coisevox étoient au bord de la tombe, le bel âge de Coustou étoit passé; mais il restoit des éleves avec de grands talents.

Tel le Lorrain, le premier Dessinateur de son siècle, dont le génie étoit encore noble & élevé. Nicolas & Guillaume Coustou, dont le premier avoit un goût sûr, & dont la manière étoit pleine de douceur. Ses Statues avoient des attitudes naturelles & nobles; & Guillaume étoit connu, surtout, pour l'achevé de ses Ouvrages, & pour la composition.

Les autres Arts sembloient avoir décliné aussi, comme la gloire & les affaires du Roi. La Gravure n'avoit plus ses Nanteuil, Graveur du Cabinet du Roi, connu par la pureté de son burin; ni ses Edeling, cet immortel Graveur des tableaux de le Brun; mais il restoit encore Bernard Picard, que Louis XIV laissa passer à Amsterdam, en 1710, à cause de son attachement à la Religion Protestante, qu'il embrassa; Vallet, les deux Simoneau, & les deux Audran.

Enfin, l'Architecture avoit éprouvé, plus que les autres Arts, l'effet de la décadence de succès du Roi. Les deux Mansard, l'immortel Pérault, Romain, le Nôtre, Laquintinie, n'étoient plus. Les Invalides, Versailles, la colonade du Louvre étoient bâtis. Il ne restoit que Gabriel, les deux de Cotte, Bertrand, avec lesquels l'Art alloit se reposer, à cause de cette lacune que le caractere parcimonieux de Fleury devoit occasionner dans l'histoire de l'Art, pour élever aussi, mais d'une maniere sublime, vers la fin du regne de Louis XV, où nous verrons les Auteurs de Sainte-Genevieve, Sainte-Magdeleine, de divers beaux Hôtels, &c. ressusciter l'Art, le relever dans toute sa majesté, & bannir pour quelque-temps ce goût dépravé, faux, & dégénéré, que je vois malheureusement reparoître

roître dans ce moment, dans ces nouvelles barrieres qui environnent la Capitale, presque toutes dignes des vengeances populaires, par leurs formes aussi étrangement bizarres.

Tels étoient les personnages, presque tous du second ordre, que laissoit Louis XIV en mourant; & tels étoient les Artistes du premier genre, tous vieillards décrépits, estropiés ou mourans; ensorte que le Régent eut beau protéger les arts, il ne put jamais les rétablir dans cette situation éclatante où ils avoient été sous le Cardinal de Richelieu & sous Louis XIV.

On voit cependant s'élever pendant la Régence:

Dans la Peinture; Tavernier, Leclerc, Vivien, Houasse, & Allegrain fils, &c.

Dans la Sculpture; Lemoine, Fremin, Coustou le jeune, Dumont, &c.

Mais tous ces Artistes n'étoient, ni les créateurs des Arts, ni de leur style, ni même de leurs manieres, comme les précédens : ils n'étoient point parfaits, même dans leur genre personnel; leurs talens étoient moins distingués; c'étoient des élèves, des imitateurs, pour ainsi dire, dans des productions où le génie ne doit connoître que l'invention. Le véritable âge du beau idéal étoit passé en France; les genres, le maniéré, le sensüel, l'élégant, le ton léger, occupoient les Artistes,

c'étoit le ton de la société ; tandis que les bons esprits du siecle de Louis XIV ne cherchoient que la Nature en beau : on eut donc le goût des petits & jolis appartemens, des peintures plus libres, des gravures indécentes ; le grand, le majestueux dans les Arts, ne furent plus à la mode ; & ce ton, qui les distinguoit, disparut, ou du moins ne regna plus en France. Nos goûts, nos passions subalternes exigerent des Artistes maniérés ; les Peintres, & les Sculpteurs, furent obligés d'imiter, d'exprimer, de s'occuper des objets & des passions subalternes ; ils n'en avoient pas d'autres à observer en action ; & là, se trouva la cause de l'affoiblissement du génie dans les Arts, malgré tous les efforts, tous les encouragemens, toutes les récompenses du Régent. Nous verrons quelques Arts, mais jamais tous ensemble, maintenir sous le regne de Louis XV, le bon goût en France. Mais, que peut avoir de comparable l'Ecole-Militaire & le Garde-Meuble, à la colonade du Louvre & à l'Hôtel des Invalides ? Quel Ouvrage mettrons-nous en parallele à côté des tableaux de Lebrun & le Seur ? Du Télémaque, des Discours sur l'Histoire Universelle, des Provinciales. Nous avons sans doute des beautés d'un au tre caractere & c'est ce que nous allons examiner.

Mais en finiſſant, nous ne pouvons nous empêcher de nous écrier :

Quel dommage que ces belles choſes ces Châteaux, ces Egliſes, ces Palais, ces Statues, ces Tableaux, fuſſent le produit de la ſueur d'un Peuple écraſé, qui n'avoit pas du pain ; & qui étoit obligé, par force, & environné de dragons, d'alimenter le faſte de Louis XIV !

Quel dommage que de ſi belles choſes fuſſent imaginées par Richelieu & par Louis XIV, comme jadis, ſous Auguſte, pour dorer nos chaînes, pour faire admirer le Sultan, qui ſe jouoit d'une Nation toute entiere, qui favoriſoit les belles peintures, & réprimoit la penſée !

CHAPITRE XXXII.

Tableau des progrès de l'esprit humain dans les Belles-Lettres; leur état à la mort de Louis XIV, & ce que fit le Régent pour leurs progrès.

TROIS siecles avoient préparé la situation de l'esprit humain, en France, dans le dix-huitieme siecle.

Ainsi, le seizieme siecle abondoit en Docteurs en Scholastiques, en Traducteurs, aujourd'hui, ignorés, (excepté deux ou trois que nous aimons encore, à cause de l'ingénuité de notre langue), des Commentateurs, des Critiques, peu de Poëtes, aucun Orateur, aucun véritable Historien; voilà ce que fit pour nous le seizieme siecle.

Ce siecle des Erudits préparoit cependant nos connoissances; quelques Ecrivains étudioient même le cœur humain, & observoient la nature; tels que Charron, Montagne, Bodin, qui écrivoient véritablement des Livres.

Mais ces Scholaſtiques pointilleux & ſubtils, ces enfans de Thomas & de Scot, que pouvoient-ils faire? Ils retardoient la marche de l'eſprit humain, qui ne va pas du ſubtil au plus ſubtil, mais d'une expérience à une autre, & d'un fait à un autre fait.

Ce qu'il y avoit de véritablement utile dans ce ſiecle, ce fut ce genre d'érudition manouvriere, qui faiſoit ſortir du ſein des Cloîtres, des Cathédrales & de toutes les Archives de l'Europe, les Manuſcrits de l'Antiquité. On publia heureuſement tous ces Ouvrages, depuis environ 1460 juſqu'à la fin ſur-tout du ſeizieme ſiecle; on traduiſit, on differta, on compara la Religion, les Loix, les Hommes, les Empires de tous les tems; on s'appuyoit même de l'exemple des Anciens. Rien n'eſt ſi ſingulier, par exemple, que les doléances des Etats-Généraux qui furent tenus dans ce ſeizieme ſiecle. Le ton de comparaiſon, qui regne dans la plupart de ces Pieces, montre qu'on vouloit avoir raiſon, parce que les Juifs ou les Romains l'avoient eue dans une occaſion ſemblable.

Mais c'étoit le génie du temps & la marche naturelle de l'eſprit humain, qui comparoit, avant de créer & d'imaginer; & c'eſt ainſi que les François diſſiperent les ténebres; l'âge de la raiſon humaine étoit encore éloigné.

A force de fouiller dans les ruines de l'Antiquité, de juger & de comparer, de recueillir des matériaux, il s'établit un goût dans la Littérature Françaiſe; notre eſprit naturel, qui avoit déjà paru dans nos Poéſies fugitives, même dès l'âge gothique, agit ſelon ſes propres forces; & comme les Sciences ſecouoient le joug d'Ariſtote, révolution qu'elles devoient au génie hardi de Deſcartes, notre Littérature de même créoit des chefs-d'œuvre ſous Richelieu, & notre génie créoit une langue; bientôt nos eſſais furent, dans les Lettres comme dans les Arts, des chefs-d'œuvre; & on vit paroître Corneille, enſuite Paſcal, Boileau, Quinault, Racine, St.-Réal, Boſſuet, Fénelon, Fléchier, Maſſillon, Rouſſeau, Vertot, &c., qui firent oublier ou négliger aiſément les Traducteurs ou les Erudits du regne précédent, tels l'Etoile, Sirmond, Duryer, Boiſſat, Perrot, Godeau, Lelaboureur, &c. &c.

Ou les anciens Poëtes, bons ou mauvais, & les beaux Eſprits, quelque mérite ou caractere qu'ils puſſent avoir; tels que Cotin, Patru, Caſſaignes, Deſmarès, Conrart, Bourzeis, Le Vayer, Scudery, Beautru, Perrot, Gerard, Colletet, Triſtan, Voiture, Bardin, &c. &c.

Ce n'eſt pas que dans quelques productions de ces Ecrivains, qui touchent ou s'approchent du bel âge de la Littérature Françaiſe, il ne ſe trouve des élans

de génie & des morceaux même achevés; mais ils avoient écrit dans un temps où le goût n'étoit pas formé ; la langue elle-même ne pouvoit exprimer encore ce qu'ils n'avoient pu sentir; Racine, Bossuet, Pascal, ne l'avoient point façonnée.

En effet, ce qui perfectionne les langues des peuples n'existoit pas encore avant Richelieu; la Langue Française exprimoit, à la vérité, la simplicité, la naïveté, parce que ces qualités étoient dans nos mœurs, dès l'âge même de la Chevalerie; mais ce ton sublime, imposant, représentatif, que Louis XIV donna à la Société, & que le génie de Bossuet sut si bién exprimer, n'existoit pas; on n'avoit pas encore suivi les alures d'une Société puissante par sa politique profonde, ni les sinuosités de son caractere, que Pascal, grand scrutateur du cœur humain, eut l'art de dévoiler au grand jour, dans un Ouvrage original, & qui força sa langue d'exprimer ce que lui seul jusqu'alors avoit bien vu & bien senti.

Corneille lui-même, qui avoit été témoin de ces orages, où la moitié de la France étoit liguée contre l'autre; qui avoit observé ce tems de rebellion où l'autorité, non encore raffermie sur le Trône, étoit contrebalancée par les Sectes & les Partis; qui avoit été témoin des conspirations d'un côté, des coups d'Etat de l'autre, qui avoient ému son génie tra-

gique, avoit été, pour ainsi dire, élevé pour la Tragédie. Il put donc, à l'époque où il observoit développer la force de son génie, peindre les grands caracteres de l'Antiquité, & mettre en mouvement tous les Français qui avoient encore cette ame, cette énergie, ce courage, que Richelieu s'efforçoit d'avilir & de détruire.

Mais aussi, Corneille ne pouvoit-il donner à ses Tragédies de ces belles formes que le siecle de Louis XIV, la Cour, les mœurs du temps, donnoient aux pieces de Racine & de Voltaire ; car, depuis le temps où Corneille mit au jour le Cid & ses plus beaux Ouvrages, les mœurs Nationales & le goût s'étoient épurés ; l'urbanité avoit pris la place de l'ancienne âpreté de nos mœurs ; les Lettres & les Arts, le luxe & le commerce, la Majesté Royale & le pouvoir du Monarque, avoient succédé aux factions & aux troubles ; tout étoit tranquille & en repos ; tout étoit dans les jouissances ; & cette longue paix des esprits influa tellement sur le génie poétique, qu'il prit l'empreinte de la Société, s'exerça sur des genres plus analogues aux mœurs, aux coutumes régnantes, & ne souffrit que le bon goût & les belles formes, dont le Roi étoit véritablement le créateur & le modele.

Corneille, avant sa mort, fut encore témoin de la révolution qu'opéra, dans la Poésie, ce change-

ment des mœurs Nationales ; & il n'est pas surprenant que, né pour ainsi dire dans l'âge énergique de la Société, & ses poésies étant analogues à l'esprit & au caractere de ce temps-là, il dit à Racine : *Vous avez du talent pour la Poésie, mais vous n'en avez pas pour la Tragédie.*

Racine, en effet, avoit déjà le ton de la Cour de Louis XIV ; il fit ensuite des Tragédies religieuses & dévotes. On voyoit agir dans ses Pièces, des intrigues de Cour, plutôt que des factions populaires ; sa morale étoit celle des Monarchies soumises, plutôt que celle d'un peuple libre, remuant & obstiné ; & il observoit à la Cour la plûpart des caracteres qu'il introduisoit dans ses Tragédies ; Louis XIV étoit amoureux, & l'amour jouoit un grand rôle dans ses Pieces ; il fut conquérant, & Racine composoit Alexandre, &c. &c. Enfin, le Poëte Royal se fit dévot comme son Roi, pour achever l'imitation ; en sorte que le génie tragique suivoit, en quelque sorte, le génie de la Nation. Voici les idées que me donne Moliere, que je vois paroître à côté de tous les grands Ecrivains de ce temps-là.

Les passions & les caracteres n'avoient pu encore se développer dans une Société qui n'existoit point, à proprement parler, en France, avant Louis XIV, sous le regne duquel Molière, qui tenoit, par sa naissance, par son éducation & par ses emplois, à tous

les états, put observer aisément dans tous les ordres de la Société, les divers caractères, les comparer & saisir les ridicules.

Les caracteres trop impétueux, trop énergiques, n'avoient point, avant lui, cette tempérance, cette tranquillité que Moliere, la Rochefoucault, Pascal & la Bruyere représenterent.

La Langue existoit, sans doute, avant Louis XIV; & si elle exprimoit, avec énergie, les révolutions, si le Cardinal de Retz l'avoit forcée d'exprimer ce qu'il avoit eu le courage de faire & de complotter, elle n'existoit pas encore pour ces Ouvrages de goût, pour ces Poésies fugitives, par exemple, dont Voltaire seul devoit être créateur, ni pour les Ouvrages d'appareil; tel que le Discours sur l'Histoire Universelle, où tout le luxe de la langue, pour ainsi dire, est répandu. La gloire d'en faire la langue universelle, étoit réservée à Louis XIV, à son regne, à ses Grands Hommes, à sa Cour, à son génie personnel.

A sa mort, il n'existoit en France que des talens littéraires inférieurs aux précédens, Voltaire n'étoit point encore formé, & Fontenelle, bel esprit, n'avoit point le goût pur du bel âge de Louis XIV. Le Cardinal de Polignac & Terrasson, ne pouvoient comparer l'Anti-Lucrece, ni Settos, aux belles productions de Fénlon; la Mothe

ne pouvoit pas se présenter à la Fontaine, & la Monoye, Saint-Aulaire & Saint-Evremont, ne pouvoient raisonnablement être comparés aux grands Poëtes & aux bons esprits du siècle de Louis XIV.

L'Abbé De Vertot, Massillon, Voltaire, encore enfant, mais enfant qui s'éleva comme un géant & tout-à-coup dans Œdipe, terminoient cette longue liste de véritables Littérateurs, pour laisser la place à un nouveau genre de productions littéraires; tandis que les malheurs de la fin du règne de Louis XIV, les funestes querelles des Jésuites & des Jansénistes, le ton libre de la Régence, l'oppression des Peuples, donnoient à l'esprit humain une telle tournure, qu'il fut enfin forcé de raisonner & de cesser de chanter, de peindre, d'écrire agréablement.

Ainsi trois caractères semblent appartenir aux trois siècles de notre littérature.

Avant Richelieu & Louis XIV, on vit l'esprit humain tout occupé d'érudition, de comparaison des tems antiques aux modernes & de traductions; l'érudition est le genre dominant de cet âge & l'esprit est la faculté de l'ame qui agit spécialement.

Sous Richelieu & sous Louis XIV, c'est l'imagination & le génie qui semblent agir & dominer sur les autres facultés de l'ame.

L'esprit humain développoit ainsi ses différentes puissances : d'abord l'entendement qui conçoit & qui compare l'imagination ; ensuite, qui crée & qui imite.

Une troisième révolution étoit possible, celle de la réflexion & du raisonnement, qui produisirent en France l'âge de la Législation & de la philosopie.

Ainsi, à l'âge du beau de Louis XIV devoit succéder l'âge raisonneur ; & dans cet âge, par exemple, on devoit fouiller dans les montagnes qui n'avoient été que pittoresque sous Louis XIV, pour y trouver les époques de la nature & l'histoire de ses révolutions ; on devoit déterminer la figure de la terre, écrire l'histoire des plantes, des minéraux, & créer de nouvelles sciences.

Montesquieu alloit préparer une révolution ; Voltaire la facilitoit & brûloit du désir d'en faire une, Rousseau écrivoit la Constitution future des Empires ; deux Ecrivains du bas Clergé, Mably & Raynal en indiquoient les moyens, & les ouvrages de Necker montroient à ceux qui observoient à l'écart & bien loin du fracas de la Cour qu'elle n'étoit pas éloignée.

Voilà l'histoire véritable des trois siècles de notre Littérature, de l'entendement, de l'imagination & du raisonnement des françois.

Ce n'eſt pas que le génie appartienne excluſivement au ſiècle de Louis XIV ; il y a dans tous les ſiècles différentes ſortes de génie ; & je connois le génie Militaire, le génie de la Philoſophie, le génie de la Poëſie, le génie de l'érudition, le génie du Courtiſan, le génie de la galanterie & le génie de la proſtitution.

Il eſt du devoir d'un Hiſtorien de développer tous ces génies ; ils ont été capables de donner une ſituation nouvelle aux eſprits.

Voilà ce que mes réflexions m'ont dicté ſur l'état comparé des Belles-Lettres, dans les trois ſiècles, & ſur la ſituation où Louis XIV les laiſſa ; les Belles-Lettres & les Arts n'oublieront jamais que le Régent ne ceſſa de les encourager, de les récompenſer, de les cultiver lui-même ; il donna un Evêché à Maſſillon ; il récompenſoit Voltaire lors même qu'il puniſſoit ſes vers ſatyriques : il fit ſes délices de la peinture ; il forma un cabinet de tableaux, de pierres antiques, & il cultiva la Phyſique, la Chymie & toutes les ſciences ſur leſquelles on pouvoit alors avoir des notions certaines ; mais comme les ſciences forment une claſſe particulière des connoiſſances humaines, & que le XVIIIe ſiècle paroît être celui de leur règne & de leurs ſuccès, il me reſte, pour finir ce tableau, de les prendre dans leur ſituation à la mort de Louis XIV.

CHAPITRE XXXIII.

Tableau des progrès de l'Esprit humain dans les Sciences; situation des Sciences à la mort de Louis XIV, & ce que fit le Régent pour leurs progrès.

UN Peuple qui chante, des imaginations créatrices & orientales, des siecles poétiques, sont ordinairement moins capables d'approfondir les sciences :

Un Peuple réfléchi, au contraire, apperçoit moins ce qu'il y a de pittoresque & de poétique dans le Tableau de la Nature, & suit plus volontiers l'ordre & la marche de ses phénomenes.

Par exemple, si le grand Corneille eût observé une belle nuit, son génie sur le champ en eût fait un tableau si majestueux & si vrai, que le Lecteur, en plein midi, eût cru se trouver dans une nuit profonde. Fontenelle, au contraire, porté non à peindre, mais *prendre la nature sur le fait*, pour me servir de ses

expreſſions, eût expliqué le mouvement des aſtres & dévoilé avec grace la marche des cieux.

Ainſi, l'eſprit poétique aſſocie des ſenſations, l'eſprit ſcientifique, au contraire, aſſocie des faits, les ramaſſe, tire des concluſions, compare & déduit des faits nouveaux.

Et ſi, dans une Nation éclairée, de bons eſprits ſavent embraſſer ce que j'appelle *les ſciences-meres* ou primitives, toutes les connoiſſances vont leur train, s'il m'eſt permis de m'exprimer de cette ſorte pour rendre ce que je ſens : & comme les vérités à découvrir ſont infinies, & que les vérités découvertes ſont bornées, il ſuit que ces routes de la ſcience ſont infinies, & que plus on ſait, plus on reconnoît qu'on a à ſavoir encore.

Heureuſement les mathématiques précéderent, en France, toutes les connoiſſances ſcientifiques, & Deſcartes, qui ſut les appliquer à tous les genres de ſavoir, eſt véritablement ce beau génie créateur que nous devons conſidérer comme le pere des ſciences, parce qu'il ſut lui-même les établir ſur leurs baſes.

Les mathématiques porterent donc leur flambeau; 1°. dans les phyſiques, qui n'étoient qu'une ſcience de Séminaire, un amas ridicule de diſtinctions & de mots. Elles appellerent à leur aide

l'art de l'expérience dans la chymie, qui ne raisonnoit point & qui n'étoit pratiqué que par des adeptes, & dès lors les mathématiques & la physique s'unirent pour aider la chymie dans ses progrès. Les trois sciences dans la suite secoururent l'Histoire Naturelle, science nouvelle qui n'existoit pas sous Louis XIV.

Ainsi tout étoit prêt à la mort de ce Monarque pour l'établissement solide d'une nouvelle classe de connoissances humaines, fécondes en découvertes; Descartes avoit mis les esprits dans la route; des Chymistes, des Physiciens, des Mathématiciens, des Naturalistes, se trouvoient ensemble dans la Capitale & se prêtoient mutuellement leurs connoissances.

A sa mort Louis XIV laissoit donc de bons esprits, précurseurs de nos connoissances profondes dans toutes les branches des sciences humaines; il laissoit dans les sciences mathématiques, le P. Sébastien, la Hire, Maraldy, Cassini le fils, Ozanam, Delille, &c.

Dans la chymie & la physique, Homberg, Boulduc, Lemerry, Geoffroy, à qui le Régent donna les moyens de faire toutes sortes d'expériences.

Dans la Botanique, Tournefort n'étoit pas remplacé, on avoit cependant Chomel, Geoffroy

& Juſſieu : les plantes d'ailleurs étoient déja en familles & rapprochées.

Dans la ſcience des animaux, Réaumur, Duverney, Littre, Winſlow, travailloient de concert.

L'expérience, la raiſon, les mathématiques & l'eſprit d'analyſe, avoient déja dégagé les ſciences de ce merveilleux dont les ſiecles poétiques les enveloppent. Caſſini, le croira-t-on? qui avoit d'abord travaillé à la Chiromancie, étoit devenu le plus grand des Aſtronomes. Les Adeptes mêmes, qui ſous Louis XIV, croyoient qu'il y avoit des myſteres dans la chymie, les Charlatans du milieu du XVIIIe ſiecle, qui ſavent envelopper la ſcience, étoient déja ſuſpectés.

L'heureuſe application des mathématiques à la phyſique, à l'aſtronomie, avoit produit les tables aſtronomiques de Caſſini; qui avoit découvert quatre nouveaux Satellites en 1671. En 1672, il avoit déterminé la rotation de Jupiter, de Mars & de Vénus; il avoit fait voir l'uſage des Satellites de Jupiter, pour déterminer les longitudes; Picard, Ozanam, Deparcieux, &c. &c. avoient perfectionné en même-tems la Gnomonique.

Polignac avoit répété en France les expériences ſur les couleurs de Newton & l'aſſociation de la

physique : peu-à-peu nous avions le courage de secouer ce qu'il y avoit de scholastique & d'idéal dans Descartes pour adopter Newton. La géométrie & les méchaniques avoient favorisé Varignon ; Amontons & Mariotte, perfectionnoient l'hydraulique. Papin en 1686 avoit publié sa méthode d'élever l'eau par le feu, que Savery, Anglois, simplifia. Alors on avoit trouvé l'art d'élever les eaux par le courant des eaux de la Seine, jusqu'à la Samaritaine ; Bernoully avoit employé la géométrie pour établir la théorie de la conduite des eaux, & les architectures civile, militaire & navale, avoient été perfectionnées par Vauban, Belidor, le P. Hoste, Bernoully, &c. &c. Enfin, l'Abbé d'Hautefeuille montroit comment des rayons sonores, réfléchis par un écho, faisoient la même impression que les rayons directs. Les découvertes, en général, du siecle de Louis XIV dans les sciences, furent ainsi des découvertes mathématiques qui perfectionnoient la physique.

Sous le regne qui suit nous montrerons la physique éclairant de son flambeau la Chymie & l'Histoire Naturelle ; & nous traiterons de l'Histoire des Sciences à la fin de quelques ministeres qui leur ont été favorables.

Fin des Mémoires relatifs à la Régence du Duc d'Orléans, & du Tome troisième.

TABLE

des Matieres du Tome troisieme.

CHAPITRE PREMIER. *Situation de la France. Projets du nouveau Ministere. Triumvirat de Dubois, Law & d'Argenson. Santé chancelante de Louis XV. On fait prendre au Régent les moyens de lui succéder en cas de mort. Vues de l'Abbé Dubois pour devenir Cardinal, il se ligue à Law & à d'Argenson. Ambition de d'Argenson. Il promet d'humilier le Parlement.* Page 1.

CHAP. II. *Premiere opération du nouveau Ministere. Humiliation du Parlement. Ligue de la Magistrature contre Law. Lit de Justice formidable.* 7

CHAP. III. *Seconde opération du nouveau Ministere. Humiliation des Princes légitimés, Chefs du Parti des Seigneurs de la Cour de Louis XIV. Chûte de la Maison du Duc du Maine; elle se ligue avec l'Espagne secrettement, contre le Régent.* 13

CHAP. IV. *Troisieme opération du nouveau Ministere. Abolition des Conseils. Portrait des Conseillers, de d'Huxelles, de Villars, &c. Portrait des Ministres rétablis & substitués aux Conseils par le Triumvirat. Caractere de la Vrillere, de Maurepas, de Leblanc, d'Armenonville.* 17

CHAP. V. *Quatrieme opération du nouveau Ministere. La Banque de Law est déclarée Royale. Projet atroce de verser tout le numéraire de France dans les coffres du Roi, & de payer en papier les rentes, & les créanciers de l'Etat. Les* réalifeurs *de ce papier operent la décadence.* 23

CHAP. VI. *Conversion de Law à la foi Catholique. Tencin chargé de le convertir. Commencement de la fortune du Cardinal Tencin. Il fait apostasier sa sœur Religieuse. Nécessité d'un Apôtre sûr & indulgent, pour convertir Law, & le laisser vivre en concubinage avec la prétendue Madame Law. Tencin, agioteur encore mal récompensé de l'Eglise.* 28

CHAP. VII. *Projet avorté du nouveau Ministere. L'abolition du Parlement. Raisonnemens de ceux qui le sauverent.* 42

CHAP. VIII. *Suite des opérations du nouveau Ministère. Le Parti Janséniste humilié, parce que Dubois veut être Cardinal. Troubles avec la Cour de Rome, qui refusoit d'accorder des Bulles aux Evêques nommés par le Régent.* 50

CHAP. IX. *Le Régent dévoile à sa fille le secret du masque de fer. Elle le dévoile au Duc de Richelieu, & lui envoie le mémoire avec un billet chiffré. Histoire de la naissance de ce prisonnier, frere jumeau de Louis XIV. Circonstances de cette naissance. Superstition de ce tems-là. Le Prince est élevé en Bourgogne. Vues & raisons du Ministere pour le soustraire à la société. Education du Prince. Comment il découvre ce qu'il est. L'ordre que donne à ce sujet Louis XIV. Il est renfermé pour le reste de ses jours avec son Gouverneur. Ce Gouverneur, à la mort, déclare quel est ce prisonnier. Considérations sur cette déclaration. Rapprochement de l'Histoire de l'éducation de ce Prince, avec celle que nous connoissons sur l'homme au masque. Anecdotes sur ce personnage, par l'Auteur des Mémoires de Perse; par Voltaire, qui réfute tous les systêmes sur le nom du Prisonnier; par Lagrange Chancel, par l'Abbé Papon, par Palteau; relevé des*

registres de la Bastille ; des registres de la Paroisse Saint-Paul, qui renferment son enterrement. Considération sur la précaution de la Cour, de cacher pendant un demi siecle, & dans tous les endroits de la France, la figure de ce grand personnage. Nouvelles Anecdotes du jour de la majorité de Louis XV. 71

CHAP. X. *Conspiration d'Albérony contre le Duc d'Orléans, Régent. Ligue de Madame du Maine avec la Reine d'Espagne, avec les dévots de l'ancienne Cour, avec les Jésuites. Discours & intérêts de cette faction, relativement à celle du Régent. Projets de la faction d'Espagne, & leur variation.* 114

CHAP. XI. *Découverte de la conjuration contre le Régent. Punition des conjurés. Un copiste dévoile les projets. La Bastille se remplit.* 141

CHAP. XII. *Troisieme emprisonnement du Duc de Richelieu à la Bastille. Il est attiré par Albérony, au parti du Roi d'Espagne. Ses lettres sont interceptées. Il est jetté dans un cachot à la Bastille. Description de ce cachot. Le Régent veut le faire périr. Mademoiselle de Charolois, & Mademoiselle de Valois, fille du Régent, prennent des mesures pour traverser les mauvaises intentions du Régent.*

Portrait d'un Delaunay, Gouverneur de la Bastille en 1719, & successeur de Bernaville. Les deux Princesses du Sang gagnent le Gouverneur, pour parvenir jusqu'à Richelieu. Mademoiselle de Valois gagne son pere, en faveur du Duc. Entrevue intéressante du Régent & de Richelieu. 161

CHAP. XIII. *Suite des anecdotes de la conjuration. Commission Ministérielle à Nantes, pour châtier les Partisans de l'Espagne. Retour de la Duchesse du Maine & de son mari. Leur froideur. Privilege des Bretons. Source des querelles. On leur envoie des Commissaires, & trois Bourreaux. Quatre Seigneurs, à cause de leurs projets, ont la tête coupée. Détails horribles de cette Tragédie. La Bretagne consternée. Comment la commission est récompensée.* 183

CHAP. XIV. *Dubois est fait Archevêque. Anecdotes de la Cour.* 205

CHAP. XV. *Projet du Régent d'assembler les Etats-Généraux pendant la décadence du systême. Dubois l'en détourne par un Mémoire.* 212

CHAP. XVI. *Décadence du systême. Exil du Parlement à Pontoise. Vues de Dubois pour*

être fait Cardinal. Il envoye la Vrilliere faire enregistrer la Bulle. 219

CHAP. XVII. *Fuite de Law. Dénouement du systéme. Anecdotes de la Cour. Mœurs du tems. Divertissemens des Parisiens à la vue des malheurs de l'Etat. Passage du Peuple des divertissemens à des accès de fureurs. Craintes des Ministres. Résolution du Régent d'abandonner les Ministres & de s'attacher au Peuple dans son soulevement. Fuite de Law. Dispute entre le Régent & M. le Duc, sur son évasion. Belle réponse du jeune Roi Louis XV.* 229

CHAP. XVIII. *Le Président Hénault, Séchelles & Menguy, négocient le retour du Parlement. Situation de cette Cour à Pontoise. Portrait du Président Hénault. De l'Abbé Pucelles & de Menguy, Conseillers au Parlement. Division de cette Cour en trois Partis; celui de la Cour, celui des inflexibles & celui des politiques & indécis. Rome propose la nécessité de l'enregistrement de la Déclaration favorable à sa Bulle, avant d'accorder à Dubois une calote de Cardinal. Dubois tient le Parlement à Pontoise, il l'envoie à Blois. Il menace le chef des Jansénistes, le Cardinal de Noailles. Il*

fait enregistrer la Bulle au grand Conseil, qu'il renforce de la plupart des roués du Régent, dans un Lit de Justice. Le Pape veut un enregistrement au Parlement. Crise du Parlement. d'Aguesseau veut se retirer. Négociations. Triomphe de Dubois au Parlement & du Cardinal de Noailles. Retour du Parlement à Paris. 239

CHAP. XIX. *Treve de la Reine d'Espagne avec le Duc d'Orléans. Elle propose le mariage de Louis XV avec l'Infante, sa fille. Intrigues de Belle-Isle. Vues profondes & ambitieuses de la Reine d'Espagne, pour venir régner en France. La ruse substituée à la force, dont la France avoit repoussé les effets. Albérony, son Ministre favori, est sacrifié. Les Jésuites rentrent à la Cour de France, en qualité de Confesseurs du Roi.* 262

CHAP. XX. *Enfin Dubois est Cardinal. Tencin, son Agent. Procédure & condamnation de Tencin, convaincu de simonie. Toute l'Europe agissoit pour procurer la calote à Dubois. Génie de Dubois pour l'intrigue. Les quatre coups de pieds que lui donne le Régent. Dubois en demande un cinquieme. Il abandonne & méprise les Molinistes, quand il est fait Car-*

dinal. Estampes, Chansons & Satyres. Rohan, surnommé la Planche. *Second exil de d'Aguesseau, Chancelier de France.* 273

CHAP. XXI. *Exil du Maréchal de Villeroy, Gouverneur du jeune Louis XV. Portrait de ce Seigneur. Sa haine & son mépris pour Dubois. Le Régent & Dubois tentent vainement de le gagner par des offres. Il se tient incorruptible à la tête des Mécontens, & des restes de l'ancienne Cour. Faux accommodement de Villeroy & du Cardinal Dubois. Scene, un jour d'Audience, chez le Cardinal. Villeroy fait à Dubois, en public, le reproche de sa vie scandaleuse. Exil de Villeroy. Fleury s'enfuit aussi. Désespoir de Louis XV. Retour de Fleury. Enumération des vertueux personnages, que Dubois, déclaré Ministre, avoit perdus & éloigné de la Cour, pour s'avancer sans obstacles.* 283

CHAP. XXII. *Dernieres orgies du Régent à Saint-Cloud. Fêtes d'Adam. Fêtes des flagellans. Madame Tencin imagine de répéter toutes les parties de débauches imaginées par l'antiquité. Remords du Régent. Il prévoit que l'Histoire conservera le récit de ses orgies. Il annonce que les Artistes les graveront. Il ac-*

table de son mépris le Cardinal Dubois. Dernières Maitresses du Régent. Elles ne sont ni jalouses, ni ennemies, elles se fréquentent, se rendent des visites. 299

CHAP. XXIII. *Tableau des Ministres de la Régence, fait par le Duc d'Orléans chez Madame d'Averne, en Juillet 1723. Critique ingénieuse & maligne de lui-même, du Cardinal Dubois, du Garde-des-Sceaux, d'Armenonville, de Maurepas, de Breteuil, de la Vrilliere, de Dodun. Commencement de l'affaire de Leblanc, Ministre disgracié.* 310

CHAP. XXIV. *Suite du tableau des mœurs, orgies Grecques, sous les fenêtres de Louis XV, à Versailles. Grande rumeur à Paris. Exils, emprisonnemens, pour dissoudre la Confrairie.* 317

CHAP. XXV. *Mort scandaleuse du Cardinal Dubois. Son désespoir. Symptômes affreux de sa mort. Portrait de Dubois. Récapitulation de toute sa vie. Le Duc d'Orléans, déclaré premier Ministre.* 322

CHAP. XXVI. *Portrait & mort du Duc d'Orléans.* M. le Duc, *Chef de la Maison de Condé, est déclaré premier Ministre.* 332

CHAP. XXVII. *Histoire de l'éducation de Louis XV. Caractere de ses Gouverneurs, Précepteurs & Instituteurs. Fleury travaille à rendre le Roi secret, complaisant, religieux, petit & ignorant. Portrait de l'Abbé Wittement. son désintéressement singulier.* 337

CHAP. XXVIII. *De l'ambition du Régent, & de son Parti. Considération sur les vues qu'on lui a attribuées pour régner en France. Louis XV & le Régent plaisantent sur les bruits populaires des dangers de la vie du Roi.* 344

CHAP. XXIX. *Eclaircissemens ultérieurs & détaillés, sur le Chapitre précédent, par l'Auteur des Mémoires du Maréchal de Richelieu. Contradiction entre ses Mémoires secrets & particuliers*, intitulés, Chronique scandaleuse, *& les présents Mémoires du Maréchal. Détails de la conférence entre le Maréchal de Richelieu & l'Auteur de ses Mémoires sur cet objet.* 348

CHAP. XXX. *Effets de l'ambition de la Reine d'Espagne, pour régner en France. Abdication de Philippe V, son époux. Elle vuide le trésor du Roi. Elle se promet encore de venir régner en France. Louis I, successeur de Philippe V. Orgies de la fille du Régent, nou-*

velle Reine d'Espagne. Philippe V remonte sur le Trône. 353

CHAP. XXXI. *Tableau du progrès des Arts. Leur situation à la mort de Louis XIV. Ce que fit le Régent pour leur succès. Comment la Nation Françoise a perfectionné le goût du beau. Histoire & développemens du sentiment National. Barbarie primitive. Goût gothique. Les Arts renouvellés en France, perfectionnés & portés à leur degré supérieur sous Louis XIV. Peinture. Sculpture. Architecture. Gravure.* 361

CHAP. XXXII. *Tableau des progrès des Belles-Lettres en France. Leur état à la mort de Louis XIV. Ce que fit le Régent pour leurs progrès. Esprit du seizieme siecle. L'érudition domine sur tous les autres genres de savoir. Premieres études de l'antiquité. Editions des chefs-d'œuvre de cet âge. La Langue Françoise se perfectionne à la Cour, pendant le siecle de Louis XIV. Maniere dont elle se perfectionnoit. Les grands talens dans la Littérature disparoissent à la mort de Louis XIV. Premiere inclination des François pour les Ouvrages Philosophiques. Le Régent récompense le jeune Arrouet & Massillon.* 372

CHAP. XXXIII. *Tableau des progrès de l'esprit humain en France, dans les Sciences. Situation des Sciences à la mort de Louis XIV. Ce que fit le Régent pour leur progrès. Des siecles Poétiques & des siecles Philosophiques & Scientifiques. Que la Nation Françoise, dans la culture des Sciences, a traité heureusement les Sciences meres avant les autres. Génie de Descartes. Sciences Mathématiques & Physiques, guide & fondement de toutes les connoissances humaines dans le genre scientifique.* 382

Fin de la Table du Tome troisieme.

N. B. *Les Imprimeurs ont oublie de placer après le Chapitre XX, page 273, le Chapitre ſur les mœurs, qui eſt à la page 317. Le Lecteur corrigera aiſément cette tranſpoſition.*

